REVUE AFRICAINE

VOLUME 77 ANNÉE 1935

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU JOURNAL

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1935

REVUE AFRICAINE

NUMERO 77

ANNEE 1935

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE

Vol. 77

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER

1935



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place centrale de Ben-Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société

Président d'honneur :

M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Vice-Président d'honneur :

M. Georges Hardy, recteur de l'Académie d'Alger.

Membres d'Honneur :

MM. A. Audollent, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

Charles Bémont, membre de l'Institut, directeur de *la Revue Historique.*

Bosch y Gimpera, professeur à l'Université de Barcelone.

Americo Castro, professeur au Centro de Estudios historicos de Madrid.

Abbé Chabot, membre de l'Institut.

Alfred Coville, membre de l'Institut.

Halvdan Koht, professeur à l'Université d'Oslo.

Marcel Marion, membre de l'Institut.

Hugo Obermaier, professeur à l'Université de Madrid.

Comte Pellati, inspecteur général des Antiquités à Rome.

Puig y Cadafalch, directeur de l'Institut d'études catalanes, à Barcelone.

Georges Smets, professeur à l'Université de Bruxelles.

G. P. Stevens, directeur de l'Académie américaine de Rome.

G. Susta, professeur à l'Université de Prague.

V. Ussani, professeur à l'Université de Rome.

Th. Wiegand, directeur du Musée archéologique de Berlin.

Membres honoraires :

MM. E. Albertini, professeur au Collège de France, 4, rue de Louvois, Paris (IIe).

J. Carcopino, membre de l'Institut, 13, rue Marié-Davy, Paris (XIVe).

H. Massé, professeur à l'École des langues orientales, 19, avenue du Parc, Sceaux (Seine).

BUREAU

Président : M. Gustave Mercier, délégué financier.

Vice-présidents : MM. G. Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
G. Marçais, directeur du Musée des Antiquités algériennes.

Secrétaire général : M. G. Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général.

Secrétaire : M. Brunschvig, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.

Trésorier : M. Berque, administrateur principal de commune mixte, détaché à la direction générale des Affaires Indigènes.

Membres : MM. Chevreux, directeur du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie.
Général Meynier, directeur honoraire au Gouvernement général.
Alazard, directeur du Musée National des Beaux-Arts d'Alger.
Lespès, docteur ès lettres, professeur honoraire au Lycée d'Alger.
Larnaude, chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger.
Canard, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Leschi, directeur des Antiquités de l'Algérie.
Viard, professeur à la Faculté de Droit d'Alger.
A. Basset, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Th. Fayolle, receveur des Postes et Télégraphes en retraite.
Ibnou Zekri, professeur à la Médersa d'Alger.

Membre correspondant : M. Martial Douël, inspecteur général des Finances.

MEMBRES A VIE

MM. Le Général Azan, 37, rue Général-Foy, Paris (VIIIe).
Boulogne, conseiller de Gouvernement honoraire, 14, rue du Général-Foy, Paris (VIIIe).
Herber (D^r), 10, rue des Postes, Sète (Hérault).
Joleaud (L.), professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 75, rue Denfert-Rochereau, Paris (XVe).
Monchicourt (Ch.), docteur ès lettres, boulevard Front de Mer, La Goulette (Tunisie).
Pallary (Paul), naturaliste, 1, rue Marie-Feuillet, Eckmühl (Oran).
Poinssot, directeur des Antiquités Tunisiennes, 75, rue de l'Eglise, Tunis.
Ricard (Robert), directeur d'Études à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
Sergent (Docteur Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin-d'Essai, Alger.
Serres (Jean), Consul de France, Tétouan (Maroc Espagnol).

MEMBRES

MM. Abd El Wahab, caïd de Mahdia (Tunisie).

Aboudou, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).

Alazard (Jean), directeur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, au Musée (Jardin-d'Essai), Alger. *Membre du bureau.*

Alcocer (R. P. Raphaël), 81, rue Bernardo, Madrid (Espagne).

Mlle Allais, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.

MM Amady Soalihy M'koudou, commerçant-libraire à Tanambao, Diego-Suarez (Madagascar).

Andraud, professeur agrégé d'anglais au Lycée, Alger.

Archives départementales, Constantine.

Archives départementales, Oran.

Asher, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17. Berlin.

Aversenq (Pierre), El-Affroun (Alger).

Aymard (A.), professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.

Barbès (L.), contrôleur des Contributions directes, 6, rue Lys du Pac, Alger.

Basset (André), professeur à la Faculté des Lettres, 58, Télemly, Alger. *Membre du bureau.*

Bataillon (Marcel), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 47, avenue Eugène-Etienne, Alger.

Baudouin (Robert), administrateur adjoint, M'Sila (Constantine).

Becker administrateur principal de commune mixte à la Préfecture d'Alger.

Bel (Alfred), correspondant de l'Institut, directeur honoraire de la Médersa, Tlemcen (Oran).

Bel (Georges), commerçant, avenue de la République, Batna (Constantine).

Bergé (A.), directeur d'Ecole, 14 ter, rue Rochambeau, Alger.

Bernard (Augustin), professeur honoraire à l'Université de Paris. 10, rue Decamps, Paris (xvie).

Berque (Augustin), administrateur principal de commune mixte, détaché au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède. Alger, *Trésorier.*

Berthier (André), archiviste départemental, conservateur du Musée. Constantine.

Bertrand (René), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger, rue Hoche, Alger.

Bessière (Lucien), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée d'Alger.

Bibliothèque populaire, Aïn-M'lila, Constantine.

Bibliothèque de la Société des Anciens Elèves des Ecoles Laïques, Aïn-Temouchent (Oran).

BIBLIOTHÈQUE municipale, rue Général Boissonnet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE Nationale, rue Emile Maupas, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, rue Michelet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Aumale (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Beni-Saf (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Blida (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Bône (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Bône (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Boufarik (Alger).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Bougie (Constantine)
BIBLIOTHÈQUE publique, Bou-Sfer (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Burdeau (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Canrobert (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Chateaudun-du-Rhummel (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Coléa (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire du Belezma, Corneille (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Damiette (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Descartes (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Douéra (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Duperré (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, El-Biar (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, El-Milia (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Fontaine du Génie (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Fort-de-l'Eau (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Fort-National (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Frenda (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Guelma (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Hammam-bou-Hadjar (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Inkermann (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Khenchela (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Lapasset (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Laveyssière (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Lourmel (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Malherbe (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Marengo (Alger).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Mascara (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Ménerville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique du Djurdjura, Michelet (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Miliana (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Mouzaïaville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue du Chéliff, Orléansville (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Palikao (Oran).

BIBLIOTHÈQUE publique, Perrégaux (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Prudhon (Oran).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Rabelais (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Rivoli (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Robertville (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saïda (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Saint-Cloud (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Saint-Leu (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Société Populaire de Lecture, Sétif (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université Populaire, Sidi-bel-Abbès (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Staouéli (Alger).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Tabia (Oran).
BIBLIOTHÈQUE populaire, Taher (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Le Télagh (Oran).
BIBLIOTHÈQUE de la Ligue de l'Enseignement, Ténès (Alger).
BIBLIOTHÈQUE publique, Téniet-el-Haâd (Alger).
BIBLIOTHÈQUE municipale, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE pédagogique, Tlemcen (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Touggourt (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE publique, Trumelet (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Uzès-le-Duc (Oran).
BIBLIOTHÈQUE publique, Valée (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (VIIe).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale Supérieure, 65, rue d'Ulm, Paris (V^e).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, La Sorbonne, rue des Ecoles, Paris (V^e).
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE de la Résidence générale de France, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE municipale, Arles (Bouches-du-Rhône).
MM. BOBÉRIÉTHER, professeur au Collège, Blida (Alger).
BOSSOUTROT, interprète judiciaire, 28, rue d'Italie, Tunis.
BOUDEVILLE (A.) ingénieur, 47, rue Daguerre, Alger.
BOUJOL, administrateur-adjoint de la commune mixte Aflou (Oran).
BOULAMENA (Mohammed), instituteur, le Kef, près Loverdo (Alger).
BOURLON (Henri), chef de gare, La Mare-d'Eau (Oran).
BOUZAR (Mohamed), interprète judiciaire, Orléansville (Alger).
BRAUDEL, professeur à l'Université de Sao Paulo (Brésil).
BRENTANO'S, libraire, 37, avenue de l'Opéra, Paris (VIIIe).
BRICAUT, 14, rue de Constantine, Alger.
BRITISH MUSEUM, Londres (Angleterre).
BRUNOT (L.), chef de bureau à la direction de l'Enseignement, Rabat.

MM. Brunschvig, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 20, rue Auber, Alger. *Secrétaire.*

Bureau des Affaires civiles de la Région de Fez (Maroc).

Bryère, capitaine au 15e régiment de Tirailleurs Algériens, Fez (Maroc).

Cabinet civil du Résident Général de France, Rabat (Maroc).

R. P. Callens (Maurice), des Pères Blancs, Ouadhias (Alger).

MM. Canard (M.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 104, Boulevard Saint-Saens, Alger. *Membre du bureau.*

Carbonel (Jules), imprimeur-éditeur, 8, rue Victor-Hugo, St-Eugène (Alger).

Cardonne (P.), ingénieur agronome, Tlemcen (Oran).

Cassard (Dr), 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.

Cathrin, 14, rue Lamoricière, Hussein-Dey, Alger.

Cauro, administrateur de commune mixte, Port-Gueydon (Alger).

Cauvet, Chef de Bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger)

Cavazza (Conte professore Filippo), direttore di colonizatione, Tripoli.

Cazenave (Jean), professeur agrégé d'espagnol au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.

Ceccaldi (Charles), ingénieur du corps de l'Aéronautique, 32, rue Charles-Floquet, Paris (VIIe).

Cercle militaire, Fort-National (Alger).

Chambre de Commerce de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Champion (Edouard), éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).

Charles (Raymond), substitut du Procureur de la République, Sidi-bel-Abbès (Oran).

Charléty (Sébastien), recteur de l'Académie de Paris.

Chef du Service Sociologique des Affaires indigènes, Safi (Maroc).

Chef du Service des Affaires Indigènes à la Résidence générale de France, Tunis.

Chemoul, professeur au Collège, Oudjda (Maroc).

Chevreux, directeur du Cabinet du Gouverneur Général, Palais d'Eté, Alger. *Membre du bureau.*

Christofle (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, Palais d'Hiver, Alger.

Mlle Clerre, libraire, 37, rue Michelet, Alger.

MM. Cobb (Humphrey M.), Vaverley place, New-York City (U. S. A.)

Cochain (Lucien), 41, rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine).

Cockenpot, inspecteur d'Académie, Cahors (Lot).

Coco (J.), 23, rue Duc des Cars, Alger.

Cognard, 4, place des Vosges, Paris (IVe).

Mlle Cohen-Bacrie (Blanche), 4, rue Contencin, Constantine.

Colle, professeur au lycée de Jeunes Filles, Alger.

Collège de garçons, Blida (Alger).

Collège de garçons, Bône (Constantine).

Collège de jeunes filles, Bône (Constantine).

COLLÈGE de garçons, Mostaganem (Oran).
COLLÈGE de garçons, Philippeville (Constantine).
COLLÈGE de garçons, Sétif (Constantine)
COLLÈGE de garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).
COLLÈGE franco-musulman Moulaï Idriss, Fez (Maroc)
COMMUNE d'El-Biar (Alger).
COMMUNE d'Er-Rahel (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aflou Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-Bessem (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-el-Ksar, El-Mahder (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-M'lila (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aumale (Alger).
COMMUNE MIXTE de l'Aurès, Arris (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Belezma, Corneille (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Beni-Mansour, Maillot (Alger).
COMMUNE MIXTE des Bibans, La Medjana (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Cheliff, Orléansville (Alger)
COMMUNE MIXTE du Djurdjura, Michelet (Alger).
COMMUNE MIXTE de l'Edough, Bône (Constantine).
COMMUNE MIXTE des Eulma, St-Arnaud (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fedj-Medzala (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fort-National (Alger).
COMMUNE MIXTE de Géryville (Oran).
COMMUNE MIXTE de Guergour (Constantine).
COMMUNE MIXTE de La Calle (Constantine).
COMMUNE MIXTE de La Mina (Oran).
COMMUNE MIXTE des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Morsott, Tébessa (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Nedroma (Oran).
COMMUNE MIXTE de l'Oued-Cherf (Constantine).
COMMUNE MIXTE de l'Oued-Marsa (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oum-el-Bouaghi (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Palestro (Alger).
COMMUNE MIXTE de Sebdou (Oran).
COMMUNE MIXTE de Sedrata (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Sidi-Aïssa (Alger).
COMMUNE MIXTE de Tébessa (Constantine).
CONSUL GÉNÉRAL de Grande-Bretagne, boulevard Carnot, Alger.
M. CONTENCIN, juge au Tribunal mixte, 4 bis, rue Bou-Chnack (Tunis).
CONTROLE CIVIL de Béja (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Bizerte (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Djerba (Tunisie)
CONTROLE CIVIL de Gabès (Tunisie).

CONTROLE CIVIL de Gafsa (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Grombalia (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Kairouan (Tunisie).
CONTROLE CIVIL Le Kef (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Medjez-el-Bab (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Mactar (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Sfax (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Souk-el-Arba (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Sousse (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Tabarka (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Teboursouk (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Thala (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Tozeur (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Tunis (Tunisie).
CONTROLE CIVIL de Zaghouan (Tunisie).

MM. COUNILHON, professeur agrégé, 18, rue Danton, Alger.

COUR, docteur ès lettres, place Négrier, Constantine.

COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES, Blida (Alger).

COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES, Philippeville (Constantine).

M[lle] CUVELIER, étudiante à la Faculté des Lettres, 22, rue Mogador, Alger.

MM. DALET, professeur d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

DARBÉDA, Architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie de Beaumont, Alger.

DARIMONT, 15, rue des Saints-Pères, Paris (VI[e]).

DELMER (R. P.), des Pères Blancs, Beni-Yenni (Alger).

DENY (G.), professeur à l'Ecole des langues orientales, 88, boulevard S[t]-Michel, Paris (VI[e]).

DERENDINGER (Colonel), 20, quai de Passy, Paris (XVI[e]).

DESPARMET (J.), professeur agrégé d'arabe au Lycée, 14, rue Berthelot, Alger.

DESPOIS, docteur ès lettres, professeur au Lycée Carnot, 24, rue de Cronstadt, Tunis.

DESSUS-LAMARE, conservateur au Musée des Antiquités algériennes, rue Fontaine-Bleue, Alger.

DESTAING, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 61, rue de Chalons, L'Hay-les-Roses (Seine).

DI LUCCIO, professeur à l'Ecole Normale, 27, rue Emile-Alaux, Alger.

DIRECTEUR de *La Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (VII[e]).

DOLCEMASCOLO (Docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).

DOUËL (Martial), inspecteur général des Finances, 14, rue Wilhelm, Paris (XVI[e]). *Membre correspondant.*

DOURNON (A.), directeur de la Médersa, Constantine.

DOURNON (R.), secrétaire de la Rédaction de *La Presse Libre*, 9, rue Trollier, Alger.

DROIT, administrateur de commune mixte, Chateaudun-du-Rhummel (Constantine).

MM. Dubosq (Abbé), curé de Tipaza (Alger).

Dumas (Charles), inspecteur d'Académie, Constantine.

Durget, ingénieur-conseil, 1, boulevard Victor-Hugo, Alger.

Ecole ménagère, Jardin d'Essai, Alger.

Ecole normale, Bouzaréa (Alger).

Ecole normale de jeunes filles, Constantine.

Ecole normale de jeunes filles, Miliana.

Ecole normale d'instituteurs, Oran.

Ecole normale de jeunes filles, Oran.

Ecole régionale berbère, Azrou (Maroc).

Eisenbeth, grand rabbin, 9, rue Enfantin, Alger.

Esquer (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général. 12, rue Emile Maupas, Alger. *Secrétaire général.*

Essemiani (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).

Fabregoule, Directeur des Services Economiques au Gouvernement Général.

Fabry (de), inspecteur général des Finances, au Trésor, Alger.

Favreau, professeur agrégé d'histoire au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Fayolle (Th.), receveur des Postes en retraite rue Ernest-Feydeau, Alger. *Membre du bureau.*

Franc (J.), docteur ès lettres, professeur au Lycée, 9, rue Enfantin, Alger.

Froger (Amédée), délégué financier, 108, rue Michelet, Alger.

Garoby, professeur agrégé au Lycée, 29, rue Auber, Alger.

Garteiser (Commandant), 113, quai d'Orsay, Paris (VIIe).

Gasser (Docteur), conseiller général, Saint-Denis-du-Sig (Oran).

Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 9, rue Joseph Barra, Paris (VIe).

Gaudissart, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (XVIe).

Me Gaudry-Boaglio, avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.

MM. Gauthier (Docteur), 39, rue d'Isly, Alger.

Gauthier, administrateur adjoint, Saïda, Oran.

Gautier (E.-F.) professeur honoraire à la Faculté des Lettres, Institut de Géographie, Alger.

Gerbier, administrateur principal de la commune mixte, Cherchell (Alger).

Gernet, doyen de la Faculté des Lettres, 5, rue Edouard-Cat, Alger.

Giacobetti (R. P.), des Pères Blancs, Saint-Cyprien (Alger).

Glénat (Jean), conservateur au Musée des Antiquités, Alger-Mustapha-Supérieur.

Mlle Graf, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Constantine.

MM. Grandchamp (Pierre), chef de service honoraire à la Résidence Générale, 20, avenue Garros, Tunis.

Grellet (Ch.), propriétaire, 9, rue Edmond-Adam, Alger.

MM. Grenier, professeur agrégé de philosophie au Lycée, Alger.

Harvard College library, Cambridge, Massassuchets (U. S. A.).

Heurgon, chargé de cours à la Faculté des Lettres, villa Henri, chemin Beaurepaire, Alger.

Hilbert, vétérinaire, 4, rue de l'Artillerie, Oran.

Hognon, Lieutenant-Colonel au 3e régiment de Spahis, Batna (Constantine).

Horluc, vice-recteur de l'Académie, rue Michelet, Alger.

Houel, chef des services municipaux, Casablanca (Maroc).

Howard (E. L.), Hôtel Beauséjour, Alger.

Ibnou Zekri, professeur à la Médersa d'Alger. *Membre du bureau.*

Immarigeon, proviseur du Lycée Gouraud, Rabat (Maroc).

Institut Français d'Archéologie, Palais Azem, Damas (Syrie).

Joobrst, antiquaire, 91, rue Michelet, Alger.

Julien (Ch.-André), professeur agrégé d'histoire au Lycée Montaigne, 1, square de Port-Royal, Paris (XIIIe).

Kehl, avocat, 10, rue Pélissier, Oran.

Kest (Docteur), 12, rue Richelieu, Alger.

Kongelige bibliothek, Copenhague (Danemark).

Küntz, capitaine de Zouaves, Fort-National (Alger).

Labande, archiviste départemental à la Préfecture, Alger.

Lacoste, administrateur en chef de l'Inscription maritime, à l'Amirauté, Alger.

Ladreit de Lacharrière (Jacques), professeur à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des Sciences Politiques, 20, rue Vaneau, Paris (VIIe).

Laherre, professeur agrégé des lettres au Lycée, Alger.

R. P. Lapeyre, directeur du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

MM. Larnaude (Marcel), professeur à la Faculté des Lettres, 123, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*

Laurens (Docteur), Aïn-Bessem, Alger.

Lebar (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.

Lehocq, administrateur de la commune mixte, Cassaigne (Oran).

Lemoine, Conseiller de Gouvernement honoraire, 121, rue Michelet, Alger.

Leschi (L.), Directeur des Antiquités de l'Algérie, 87, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Membre du bureau.*

Lespès (René), docteur ès lettres, 15, boulevard Laferrière, Alger. *Membre du bureau.*

Lestrade-Carbonel, administrateur de commune mixte, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).

Levé (Général), 21, rue Cassette, Paris (VIe).

Lévi-Provençal (E.), professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger.

Mgr Leynaud, archevêque d'Alger.

MM. Liaras (docteur), 20, boulevard Bugeaud, Alger.

Llabador (François), docteur en pharmacie, Nemours (Oran).

Lorion, 5, rue de Constantine, Alger.

MM. **Lovichi**, préfet honoraire, 2, rue Altairac, Alger.

Lung (Frédéric), conseiller du commerce extérieur, 1, rue du Laurier, Alger.

Luthereau, officier interprète, Tiznit, par Agadir (Maroc).

Lycée de garçons, Alger.

Lycée de garçons, Constantine.

Lycée de garçons, Oran.

Lycée de jeunes filles, Alger.

Lycée de jeunes filles, Constantine.

Lycée de jeunes filles, Oran.

Maglione et **Strini**, libraires, 88, via due Macelli, Rome.

Mahdi Sadok, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala (Constantine).

Marçais (Georges), directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Vice-Président.*

Marçais (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (XVIIe).

Marguet (Gaston), rédacteur en chef du *Sémaphore Algérien*, 137, rue de Constantine, Alger.

Martin, professeur au Lycée, Constantine.

Martino (Pierre), recteur de l'Académie, Poitiers (Vienne).

Massiéra, principal du Collège, Sétif (Constantine).

Massignon, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (VIIe).

Massoutier (Jacques), 111, rue Michelet, Alger.

Mathieu, professeur agrégé des Lettres au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Maury (E.), directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général, Alger.

Maury (F.), conseiller de Gouvernement honoraire, 3, rue Berlioz, Alger.

Mégnin (D^r), médecin de colonisation, Sidi-Aïssa (Alger).

Mercier (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, vice-président du Conseil Supérieur, délégué financier (parc Gatlif, Alger). *Président.*

Merlin (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, Paris.

Mersiol, professeur agrégé d'allemand au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Meunier (Wladimir), inspecteur général honoraire de l'Assistance publique, 1, rue Tirman, Alger.

Meynier (général), directeur honoraire au Gouvernement Général, Dar el Saïdji, Miramar, Saint-Eugène (Alger).

Michal, contrôleur civil à Moktar (Tunisie).

Migon, secrétaire de commune mixte détaché au Gouvernement général, Alger.

Mirante (J.), directeur honoraire au Gouvernement Général, Alger.

Montaland (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.

Musée Demaeght, Oran.

Musée des Antiquités algériennes, rue Michelet, Alger.
Musée des Beaux-Arts, Jardin d'Essai, Alger.
MM. Nessler, boulevard de l'Industrie, Oran.
Nick, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture, Bône (Constantine).
Mme Olivier, Haouch el Bey, Rouïba (Alger).
MM. Oppetit, sous-préfet, Orléansville (Alger).
Parker (J.), libraire, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).
Pères Blancs de l'Institut des Belles-Lettres Arabes, 12, rue Djmaa El Haoua, Tunis.
Pérès, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 175, Télemly, Alger.
Perrin, avocat à la Cour d'appel, 77, rue Michelet, Alger.
Philippar, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, Paris (Ier).
Pignon, professeur au Lycée Carnot, rue du Capitaine Guynemer, Tunis.
Pitaud, fabricant de tapis, Tlemcen (Oran)
Poullet, contrôleur civil, Gabès (Tunisie).
Publ. bibl. Ka. SSS. R. W. I. Lenine, Mochawaja, 3, Moscou (U.R.S.).
Rahmani Slimane, instituteur, 2e groupe H. B. M., lettre J, Champ-de-Manœuvre, Alger.
Rattier, architecte en chef des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (XVIe).
Ravenet, Djenan es Skina, chemin Buknal, El-Biar (Alger).
Rémy, huissier, Aïn-M'lila (Constantine).
Le Résident général de la République Française, Rabat (Maroc).
Rey (Rodolphe), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.
Reygasse (Maurice), directeur du Musée d'Ethnographie, le Bardo, rue Michelet, Alger.
Ricome (Jules), négociant, 11, boulevard Carnot, Alger.
Roda (O.), négociant, faubourg de la Gare, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
Roffo (Docteur), rue de Polignac, Le Ruisseau (Alger).
Rohrbacher, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture d'Orléansville, (Alger).
Rolland (Edouard), avocat, 66, avenue Derb-Zemmouri, Meknès (Maroc).
Rols (Denys), attaché au Cabinet du Gouverneur Général, Alger.
Romanelli (Dr Prof. Pietro), 2, Viole Tito Lisio, Rome (Italie).
Roussier-Théaux, agrégé à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée Reclus, Alger.
Rouvier (Paul), professeur à la Médersa, Tlemcen (Oran).
Rozis (A.), Maire d'Alger.
Sabatier (J.), secrétaire général du Crédit municipal, 16, rue des Blancs Manteaux, Paris (IVe).
Sagot (François), docteur ès lettres, juge au tribunal de la Haute-Saône (Vesoul).

MM. SAINT-CALBRE (Charles), directeur honoraire de Médersa, 4, traverse Cas, Blancarde, Marseille.

SALENC, ancien directeur du Collège musulman de Fès, 44, rue Dumanoir, Oran.

SAMBOEUF (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.

SAUREL (Jules), avoué, conseiller général, 1, rue de Belleville, Oran.

SCHWEITZER, professeur agrégé d'histoire au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

SECTION HISTORIQUE du Maroc, 4, rue de Lille Paris (VIIe).

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES ET DU PERSONNEL MILITAIRE, Gouvernement général, Alger.

SIMON, professeur au Lycée, 107, boulevard Saint-Saens, Alger.

SIMONI (L.), drogman à la Résidence générale, Tunis.

SLAOUTI, directeur d'Ecole, Saint-Arnaud (Constantine).

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS, SCIENCES ET LETTRES, 4, rue Généraux-Morris, Alger.

SOUALAH (M.), docteur ès lettres, professeur d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

STECHERT, libraire, 16, rue de Condé, Paris (VIe).

SUPÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE, Maison Carrée, Alger.

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE, Tlemcen.

TAILLIART (Charles), recteur de l'Académie, Montpellier (Hérault).

Mlle TEBOUL (Henriette), 2, rue Sainte, Alger.

MM. TEISSIER, trésorier payeur général, Basse-Terre (Guadeloupe).

TORKI (général), chef adjoint du protocole de S. A. R. le Bey de Tunis.

TORRÈS BALBAS, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).

TROUILLEUR (G.), 4, rue Arago, Alger.

TRUILLOT, secrétaire honoraire de commune mixte, 19, rue du Lieutenant Navarre, Hussein-Dey (Alger).

VALAT (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

VALET (René), sous-chef de bureau, Service du contentieux, Gouvernement général, Alger.

VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).

VIALLAT, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue de la Merci, Montpellier (Hérault).

VIARD, professeur à la Faculté de Droit, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*

Mme VINCENT, 14, boulevard Sébastopol, Oran.

MM. VONDERHEYDEN (Maurice), docteur ès lettres, directeur de la Médersa, Tlemcen.

WENDER (capitaine), Section d'Etudes, Caserne Charron, rue de Constantine, Alger.

YVER (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Michelet, Alger. *Vice-Président.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 24 Février 1935

La Société Historique Algérienne a tenu son Assemblée Générale annuelle le dimanche 24 février 1935, à la Bibliothèque du Gouvernement Général de l'Algérie.

M. Gustave Mercier présidait, assisté des membres du Bureau. M. le Gouverneur Général s'était excusé de ne pouvoir assister à la séance.

M. Gustave Mercier a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, mes chers Confrères,

« La Société Historique Algérienne a poursuivi normalement le cours de ses travaux et son développement en 1934. Il est assez remarquable, dans cette période d'incertitude dont particuliers et collectivités subissent les pénibles effets, de pouvoir affirmer cette continuité paisible dans l'effort, ce cheminement assuré dans une vie exempte de soucis matériels. J'ai ici le devoir étroit, mais bien agréable à remplir, d'en remercier tout d'abord ceux qui nous ont valu cette sécurité : M. le Gouverneur Général Carde, qui, sur la proposition de son nouveau directeur général des Affaires Indigènes, M. Milliot, a bien voulu maintenir à notre Société la subvention annuelle ; et cette autre bonne fée de notre compagnie, M. le Recteur Hardy, vice-président d'hon-

neur, qui a su intéresser le budget de l'Université à la prospérité d'une Société qui s'intéresse elle-même, et de si près, à tout ce qui fait l'objet des préoccupations de l'Université.

« C'est grâce à eux, et à tous nos adhérents dont le nombre s'accroît régulièrement, que notre compagnie atteint sans heurts et sans dommages sa quatre-vingtième année, âge respectable dans un pays qui n'est guère plus vieux qu'elle. Mais ce serait la sous-estimer singulièrement que de la présenter uniquement sous cet aspect vénérable. Elle n'a rien de commun avec ces vieilles dames auxquels des protecteurs puissants s'ingénient à faire une existence décente. Quatre-vingts ans, c'est la jeunesse pour les institutions douées de pérennité, qui répondent à la satisfaction d'un besoin d'intérêt général. En est-il de plus noble et de plus digne d'être satisfait que cet appétit de l'esprit, avide de mieux connaître les choses du passé, et aussi de mieux voir les éléments dont est tissée la réalité présente, souvent tumultueuse, quelquefois confuse, dans cette Algérie où se heurtent les traditions, où des races de culture et de mentalités diverses s'affrontent à la recherche d'un ordre nouveau ?

« C'est la jeunesse, à une condition cependant : c'est que par leur activité, leurs efforts, leurs productions, ces institutions montrent qu'en elles, la vie créatrice de formes nouvelles n'a pas cessé de s'épanouir. Oserai-je dire qu'à cet égard, la Société Historique Algérienne n'a jamais été plus jeune ?

« Je ne veux pas empiéter ici, par l'exposé de ses travaux, sur la tâche réservée à notre excellent Secrétaire Général, M. Esquer. Il me permettra cependant de dire que c'est grâce à lui, à son activité, à son dévouement si sûr et averti, excellemment secondé d'ailleurs par son adjoint M. Brunschvig que la vieille *Revue Africaine* connaît le rajeunissement. Aussi grâce à tous nos collaborateurs ; leurs travaux, leurs études pénétrantes ont

permis à notre chère revue de reprendre sa périodicité trimestrielle, enrichie cette fois par le nombre, l'importance et la variété des sujets traités, des chroniques, de la bibliographie. Je ne prétends point que tout soit parfait et qu'il n'y ait plus rien à améliorer : il nous reste notamment à rendre cette périodicité conforme aux échéances du calendrier. Ceci ne dépend plus seulement de nos collaborateurs. Il est indispensable que notre éditeur fidèle, M. Carbonel, y mette aussi du sien. Je lui adresse ici un appel qui, j'en ai la confiance, sera entendu.

« L'activité de la société ne s'est d'ailleurs pas limitée aux soins à donner à son enfant premier né. Elle a collaboré, si je puis dire, à d'autres paternités. Il me faut à ce propos rendre un nouvel hommage à l'esprit d'initiative de M. le Recteur Hardy qui a conçu de vastes desseins auxquels nous nous trouvons associés. L'un est la création de l'Institut d'Etudes Orientales dont les animateurs sont puisés parmi les professeurs de la Faculté des Lettres, qui sont aussi nos collaborateurs les plus directs. La *Revue Africaine* est heureuse de donner l'hospitalité de ses pages au Bulletin du nouvel Institut, qui, sous la savante direction de M. Georges Marçais, notre Vice-Président, est appelé à jouer un rôle essentiel dans le quadruple domaine de l'histoire, de la linguistique, de la sociologie et de la littérature orientales. Par lui, l'Université d'Alger marquera avec éclat le rôle propre qu'elle doit naturellement s'attribuer parmi toutes les Universités de France, dont elle dispense déjà l'enseignement général dans des conditions qui lui assignent une des premières places. Par lui aussi, l'étude des conditions présentes de la vie musulmane et de son évolution sera poursuivie avec une méthode, une compétence qui assurent à ses enquêtes une portée, non seulement scientifique, mais sociale, et je dirai politique. Jamais plus beau champ d'activité et de recherches s'est-il

offert aux investigations touchant le passé comme le présent que ces anciennes provinces romaines, Numidie, Maurétanie, redevenues berbères puis berbéro-arabes, et demeurées sous la domination française si intensément marquées de l'orientalisme musulman qu'elles sont aujourd'hui, par un singulier paradoxe, les plus traditionalistes des pays d'Islam ?

« Ce trésor, offert aux investigations de l'Institut nouveau, c'est aussi le nôtre, et il nous est commun avec toutes les Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, dont chacune fouille quelqu'un de ses abords. Il y avait là une communauté d'objet et d'intentions qui appelait un rapprochement, dans l'intérêt même du but à atteindre. Tel est le motif de la Fédération des Sociétés Savantes d'Afrique, dont vous avez pris l'initiative à la demande du même M. Hardy, plusieurs fois nommé, fédération qui s'affermira par un congrès annuel dont le premier se tiendra, comme il se doit, à Alger, lors de la Pentecôte prochaine. Il n'est pas douteux que ce rapprochement amène, avec des relations plus suivies entre gens qu'animent les mêmes goûts et les mêmes tendances, une coordination des efforts, un épaulement des bonnes volontés. La Société historique sera heureuse d'avoir pris l'initiative d'une manifestation marquant avec éclat la place qu'occupe depuis longtemps déjà l'Afrique du Nord, dans la vie intellectuelle de la nation.

« Je ne voudrais pas terminer cet exposé rapide et bien incomplet sans adresser à ceux de nos confrères qui ont reçu au cours de l'année une distinction honorifique nos plus cordiales félicitations. Parmi eux, vous me permettrez de réserver une mention spéciale à notre excellent confrère et ami M. Truillot, que j'ai le plaisir de voir parmi nous. Habitant depuis plus de 30 ans la région de Tébessa, poste avancé de l'occupation romaine et de la colonisation française, M. Truillot a su s'intéresser à toutes les questions concernant la préhis-

toire, l'archéologie et l'histoire du pays. Il a fait des découvertes remarquables et des communications nombreuses et appréciées à diverses sociétés savantes. Le ruban de la Légion d'Honneur est venu justement récompenser sa longue carrière, et ses travaux bénévoles et d'autant plus méritoires. Je lui exprime ici la satisfaction que nous en avons ressentie, et nos bien amicales félicitations ».

M. Esquer, Secrétaire Général, a donné lecture du rapport suivant :

« Depuis sa dernière Assemblée Générale, la Société Historique Algérienne a perdu plusieurs de ses adhérents.

« L'un de ses membres d'honneur, M. Emile Bourgeois, membre de l'Institut, est décédé après une longue carrière consacrée au haut enseignement, à l'Ecole Normale Supérieure et à la Sorbonne ; il avait été aussi directeur de la Manufacture Nationale de Sèvres. Il était un maître de l'histoire, plus particulièrement de l'histoire diplomatique à laquelle il était venu après quelques années d'études médiévales. C'était un homme bon, simple et accueillant. Ses élèves, dont il avait formé plusieurs générations, étaient restés ses amis, et en 1930, l'un des à-côtés les plus sympathiques des fêtes du centenaire fut certainement le dîner intime qui groupa autour de lui ses anciens élèves fixés à Alger. M. Emile Bourgeois avait bien voulu prendre place parmi les membres d'honneur de la Société Historique et depuis il nous avait souvent témoigné l'intérêt qu'il portait à nos travaux.

« Le R. P. Weichmachter, des missionnaires d'Afrique, qui dirigeait la mission des Pères Blancs à Ouazzen, en Kabylie, est décédé après une vie consacrée à la charité.

« Le lieutenant Mangin, qui portait dignement un nom illustre, est mort pour la France au Maroc.

« M. Jean Bévia, architecte, avait fait pendant plusieurs années partie du bureau de notre Société comme archiviste. Cet homme actif ne considérait pas les fonctions qu'il acceptait comme purement honorifiques. Au prix de beaucoup de temps et de soins minutieux, il a rédigé la table générale de la *Revue Africaine* pour les années 1882 — date à laquelle s'arrêtait la première table — à 1921. Il a ainsi rendu un grand service aux travailleurs et mérité leur reconnaissance.

« Le baron Arthur Chassériau est mort dans sa 85e année, après une longue existence consacrée aux affaires, au service des arts, j'ajouterai à l'Algérie.

« Son grand-père, général de l'Empire, avait été tué à Waterloo, pendant la charge légendaire des cuirassiers de Milhaud. Le nom de son père, Frédéric Chassériau, est lié au développement et aux embellissements de la ville d'Alger dont il fut l'architecte pendant de longues années. On lui doit en particulier les plans de cette œuvre capitale qu'est la construction de l'actuel boulevard de la République.

« Notre collègue était né à Alger en 1850 et c'est ici que se passèrent ses années de jeunesse, dont il devait garder le souvenir enchanté. Jusqu'à la fin, sa mémoire, sur laquelle l'âge n'avait pas eu de prise, se plaisait à évoquer avec une fidélité sans défaillance, l'Alger du second Empire, les chasses dans le bled, et tous les personnages du temps dont les noms sont inséparables de l'histoire du pays.

« Après quelques années passées dans les services de la Compagnie Algérienne, puis dans ceux de la Compagnie inter-océanienne de Panama, il entra comme associé dans une charge d'agent de change à Paris. Sa compétence, son activité, sa droiture, la rectitude de son jugement lui acquirent dans le monde des affaires une situation de premier plan et une autorité, une influence, qu'il conserva même lorsque l'âge et la maladie lui eurent fait abandonner l'exercice de sa charge

« Ce n'est là qu'un des aspects de son activité. La vie de M. Chassériau a été dominée par la réalisation d'un grand dessein : réunir et assurer la conservation des œuvres de son parent, le peintre Théodore Chassériau, mort à trente-sept ans, œuvres qui se trouvaient dispersées dans les collections particulières à la suite d'achats faits par les amateurs ou de dons consentis par l'artiste à ses amis. A force de persévérance, de sacrifices aussi, il avait réussi à constituer chez lui un ensemble unique de tableaux, de dessins, de croquis dont il aimait à faire les honneurs, même à prêter les pièces les plus précieuses aux organisateurs d'expositions. Ainsi le Musée des Beaux-Arts d'Alger put exposer en 1930, pendant quelques semaines, des œuvres maîtresses de l'artiste.

« La réunion de cet ensemble unique tendait à un but désintéressé. Dans l'esprit de notre collègue, le Musée du Louvre, qui déjà avait reçu de nombreux témoignages de sa générosité, en devait être l'héritier naturel. Ainsi se trouvera reconstituée, à Paris, l'œuvre essentielle de l'un des maîtres de la peinture au XIXe siècle.

« Les recherches faites par M. Chassériau, les relations qu'il avait nouées dans le monde des artistes et des amateurs, avaient développé en lui des dons naturels. Il ne tarda pas à occuper là aussi une place de choix. Président du Conseil d'Administration du Musée Rodin, fondateur et vice-président de la Société des Artistes Orientalistes, membre du Comité des Amis du Louvre, son influence s'est exercée de façon utile au profit des arts. N'oublions pas qu'il fut l'un des instigateurs de la fondation de la villa Abd-el-Tif à Alger.

« Cet homme était la modestie même. Il fut fait chevalier de la Légion d'Honneur à près de quatre-vingts ans.

« M. Chassériau avait conservé le souvenir fidèle, nous pourrions même dire le culte du pays où s'était

écoulée sa jeunesse. Il suffisait que l'on s'intéressât à un titre quelconque à Alger et à l'Algérie pour être assuré de la cordialité de son accueil. Nombreux sont ceux dont les travaux ont éprouvé le bienfait d'une obligeance qui semblait s'excuser de rendre service, et qui n'oublient pas la sympathie dont il les a honorés.

« Lors de notre dernière Assemblée Générale vous avez donné votre approbation à un projet de Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord.

« A l'heure actuelle, cette Fédération est chose faite. Elle tiendra son premier Congrès à Alger, à la Pentecôte prochaine.

« Ce Congrès ne se déroulera pas, il est à peine besoin de l'indiquer, sous le signe de la prospérité. Le pactole du Centenaire est tari. Néanmoins vous n'auriez pas compris qu'on n'eût pas prévu, en même temps qu'un programme de travail, des excursions à divers sites et monuments, tout au moins dans la région d'Alger.

« Ainsi, malgré ses soixante-dix-neuf ans sonnés, la Société Historique Algérienne fait preuve d'une activité salutaire qui, en lui assignant des buts nouveaux, lui donne des raisons valables de durer ».

M. Berque, Trésorier, présente son rapport sur la situation financière de la Société pour l'exercice 1934.

RECETTES

Excédent de l'exercice 1933	56.105 40
Subvention du Gouvernement Général (exercice 1934)	15.000 »
Subvention de l'Université d'Alger (exercice 1934)	5.000 »
Cotisations	1.267 »
Total des recettes	77.372 40

DEPENSES

Frais d'impression de la *Revue Africaine*....	21.074 65
Dépenses d'administration. Frais d'envoi des fascicules de la *Revue Africaine*. Confection de clichés photographiques. Tirage des héliogravures	3.841 95
Total des dépenses........	24.916 60

Excédent de l'actif : 52.455 fr. 80 du compte chèque postal, auquel il faut ajouter 858 fr. 79 déposés au compte caisse, à la Caisse d'Epargne, soit : 53.314 fr. 59.

Les comptes du Trésorier sont approuvés à l'unanimité et des félicitations lui sont adressées.

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau pour 1935. Sont élus :

Président : M. Gustave Mercier.

Vice-Présidents : MM. G. Yver et G. Marçais.

Secrétaire Général : M. G. Esquer.

Secrétaire : M. Brunschvig.

Trésorier : M. A. Berque.

Membres : MM. le Général Meynier, J. Alazard, R. Lespès, M. Larnaude, M. Canard, L. Leschi, Th Fayolle, Ibnou Zekri.

Membre correspondant : M. Douël.

A propos d'Inscriptions Libyques

La question du déchiffrement des inscriptions libyques a été reprise il y a quelques années par M. C. Meinhof (1). Un rapide examen de son ouvrage suffit à révéler au lecteur le moins érudit le caractère arbitraire de la nouvelle interprétation proposée pour l'alphabet. Qui admettra, sans preuve évidente, que les quatre cinquièmes des mots conservés dans les inscriptions se terminent par Q ? Le bon renom que l'auteur s'est acquis dans d'autres branches de l'orientalisme, et le patronage de la Société orientale allemande, qui a accueilli cette étude dans sa collection, semblent donner quelque crédit à un ouvrage qui n'en mérite aucun. Je voudrais justifier cette opinion par quelques exemples, en me bornant à des constatations matérielles.

C'est surtout dans l'examen des textes latino-libyques que l'auteur laisse paraître son incompétence en la matière. Il s'en tient encore, pour l'édition de ces textes, aux lectures surannées de J. Halévy. Les publications ultérieures lui sont inconnues. Les textes ont été revus et plus correctement édités par divers auteurs et, en

(1) *Die libyschen Inschriften*. Eine Untersuchung von Carl Meinhof (Leipzig, 1931, in-8°, 46 pages). Vol. XIX, n° 1, des Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes, publiées par la Deuts. Morgenländ. Gesellschaft.

dernier lieu, par Gsell dans le *Recueil des Inscriptions latines de l'Algérie*. M. Meinhof ignore totalement cet important ouvrage.

Ainsi, pour l'inscription de *Sactut* (*C. I. L.*, VIII, 5220 et 17395 ; Reboud 24 ; Halévy 34 ; Gsell, *I. L. A.* 147 ; *R. I. L.* 151) (1), la lecture d'Halévy, peu correcte pour le latin, est seule mentionnée. M. Meinhof ne tient aucun compte des rectifications de Gsell, et il croit encore à l'existence d'un nom latin *Sactutius*.

Il en est de même pour l'inscription de NABDHSEN (*C. I. L.* 5218 et 17393 ; Reboud 8 ; Hal. 74 ; *I. L. A.*, 138 ; *R. I. L.*, 145). Négligeant complètement les rectifications ultérieures, l'auteur adopte les lectures d'Halévy, fautives aussi bien dans le latin que dans le libyque. Il croit le nom *nrdds* « tout à fait sûr », parce qu'il se retrouve encore dans Hal. 55 (= Reb. 30). Or Hal. 55 contient deux erreurs ; premièrement, il omet le N final, qui se trouve dans Reboud ; secondement, le R doit, d'après les estampages, être corrigé en B. — A propos de cette inscription, on peut juger de la hardiesse des conjectures de l'auteur : « La suite (dit-il, p. 27) paraît mal copiée : nous devons avoir ⵜ au lieu de III et — au lieu du point » ; et comme cela doit répondre à *Cotuzanis*, il s'ensuit que ⵜ a la valeur de *t*. Par malheur pour la conjecture, le texte libyque est parfaitement bien conservé et correctement reproduit. Au reste le ⵜ qui a la valeur de *z* dans les inscriptions horizontales de

(1) L'abréviation *R. I. L.* désigne le *Recueil des Inscriptions libyques* publié aux frais du Gouvernement général de l'Algérie. Nous indiquons les textes qui se trouvent dans la partie déjà imprimée de cet ouvrage. Nous espérons le mener promptement à bonne fin, et il aurait déjà vu le jour si l'Imprimerie Nationale avait apporté plus d'activité à son exécution. Le *Recueil* en est actuellement au n° 658.

Dougga) ne se rencontre pas une seule fois dans les 700 inscriptions verticales connues ; il a été créé par l'imagination de M. Meinhof.

Inscription bilingue de *Chinidial* (*C. I. L.* 5217 ; *I. L. A.* 156 ; Reboud 73 et 216 ; Halévy 83), Ici encore, M. Meinhof s'en tient, pour le latin, à la lecture erronée d'Halévy. Il ignore la seconde copie de Reboud, et la rectification de Gsell. Cette dernière est tout à fait conforme aux estampages et au moulage que nous possédons, sauf pour le nom latin qu'il lit MISICIR, et qui est en réalité MISICIT (ou peut-être MISIGIT, la 5e lettre étant un peu confuse). Les noms propres sont ainsi d'accord dans les deux textes.

Dans la stèle dite du Vétéran (*C. I. L.* 5209 ; *I. L. A.* 137 ; Reb. 14 ; Hal. 29 ; *R. I. L.* 146) le premier nom propre libyque, au bas de la colonne de droite, se compose de trois lettres. A la suite d'Halévy, Meinhof y cherche la transcription du nom latin *Caius*. Il donne comme 3e signe III, et ajoute en note (p. 30) « nach R[eboud], H[alévy] hat ☰. » En réalité, c'est tout l'opposé ; Halévy a III, et Reboud a ☰ conformément à la pierre. Mais qu'on lise III, c'est-à-dire Q, selon Meinhof, ou qu'on lise ☰, c'est-à-dire Y selon lui, il faut beaucoup d'imagination pour trouver l'équivalent de la terminaison *US* dans l'un ou l'autre signe. On ne verra pas sans surprise que des sept mots libyques qui composent l'inscription, six se terminent par la lettre Q dans la transcription de M. Meinhof.

Il est regrettable que l'auteur ait complètement négligé l'inscription libyco-punique de Chemtou (Reboud 312, *R. I. L.* 72). Il aurait pu constater que le nom propre punique יורעכן répond (comme d'ordinaire) lettre à lettre au nom libyque, avec omission de la lettre finale ☰, omission inexplicable si cette lettre est la

consonne ק, comme il le prétend, mais pleinement justifiée s'il s'agit d'une voyelle. Ne serait-ce pas pour ce motif qu'il a oublié de rappeler cette inscription, et aussi la bilingue latino-libyque du Bardo qui donne un démenti non moins formel à sa conjecture ?

Dans cette dernière (*C. I. L.* 17317 ; *R. I. L.* 85) le nom propre latin est *Faustus* ; dans le libyque, les quatre premiers signes sont FUST et le dernier ☰ ; le nom serait donc FUSTQ selon M. Meinhof. Est-ce vraisemblable ?

Une autre inscription bilingue, de Mactar, aujourd'hui au Bardo (*R. I. L.* 31), est également passée sous silence par M. Meinhof, et vraisemblablement pour la même raison. Dans la partie libyque se trouve le mot, très fréquent, MDIT ☰ ; dans le punique ce mot est transcrit non pas מדיתק comme le voudrait l'alphabet Meinhof, mais [ה]מדיתא avec l'article devant le nom.

L'auteur examine cependant (p. 41) l'inscription punico-libyque de Duvivier, qui n'est pas moins défavorable à ses conjectures. Il ignore ou feint d'ignorer (1) l'étude que j'ai consacrée à cette inscription d'après un estampage et après examen de l'original. Il s'en tient à la lecture matérielle, complètement erronée, du capitaine Mélix (*Bull. de l'Acad. d'Hippone*, t. XXI) et il l'interprète à sa façon. Son commentaire est le plus curieux spécimen de ses aberrations.

Il adopte l'opinion de Mélix qui voit dans 5 barres terminant la première ligne libyque (à gauche) une représentation schématique de la main dressée contre le

---

(1) M. Meinhof citant (p. 7, n. 1) le début de l'article du *Journal asiatique* où j'ai traité des inscriptions libyques, il est difficile de croire qu'il ait ignoré la suite de cet article, et de ne pas conclure, ou que ses recherches ont été fort superficielles, ou qu'il laisse volontairement de côté ce qui peut contredire le système imaginé par lui.

mauvais œil. Or, ces cinq traits ne sont autre chose que les deux lettres ⊤ ☰ placées l'une au-dessus de l'autre.

Mélix ayant lu (fautivement) le début du punique אעבן, Meinhof accepte et la lecture et le sens de « pierre » ; de plus, il voit dans ce *premier* mot punique, le correspondant du *dernier* mot libyque, qu'il lit *msuq* et traduit « Denkstein » ; il se félicite d'avoir ainsi découvert le sens d'une expression fréquente dans les inscriptions libyques et jusqu'ici inexpliquée. Ce n'est qu'un rêve. Le premier mot punique est זעבן ; c'est le nom propre du défunt, répondant au premier mot libyque ZNN. On peut juger par cet exemple, absolument indiscutable, du caractère arbitraire des déductions de l'auteur. La dernière ligne (le Denkstein du traducteur) n'est pas transcrite en punique. Par contre, la troisième, que M. Meinhof transcrit *nmrsq*, se lit dans le punique הנמרסי. Le ה initial est l'article, et le י final est la transcription du ☰ libyque, c'est-à-dire du prétendu ק de M. Meinhof. Espère-t-il trouver un lecteur assez naif pour admettre qu'il faut assigner la valeur de la consonne Q à un signe que le phénicien omet ou qu'il transcrit par A ou par I, et le latin par US, selon la voyelle supportée par ce signe dont la fonction est analogue à celle du *hàmza* dans l'écriture arabe ?

L'inscription de Lalla Maghnia (*C. I. L.*, VIII, 9976 ; Reboud 140 ; Halévy 157) est perdue. Elle n'est connue que par la copie du com. de Caussade, publiée en transcription dans le *Journal asiatique* dès 1843. Toutes les conjectures sont donc permises. L'abbé Bargès proposa de lire la ligne libyque de haut en bas. Cela paraissait indiqué par la position inversée du M et par le fait que beaucoup de noms libyques commencent par MSI.... Néanmoins, la lecture de haut en bas constituerait un

exemple unique et anormal. A mon avis, cette anomalie n'existe pas. Une stèle latine a dû être remployée, et replacée inversement ; dès lors la ligne libyque se trouvait sur le côté gauche de la pierre remployée et se lisait normalement de bas en haut. La même chose est arrivée pour une inscription de Duperré, aujourd'hui au Musée d'Alger (1). Il n'y a aucun rapport entre le libyque et le latin, et les déductions d'Halévy et de Meinhof, qui lisent de bas en haut, c'est-à-dire à rebours, sont forcément erronées. Je ne serais pas surpris que la partie disparue de l'inscription latine ait été effacée intentionnellement au moment du remploi. On constate le fait dans une inscription du Musée de Bône (*C. I. L.* VIII, 17396 ; Gsell, *I. L. A.*, 153 ; Reboud 93 ; Halévy 24 ; *R. I. L.* 147). En examinant cette pierre, on peut constater que les deux lignes supérieures du latin, qui contenaient les noms propres, ont été effacées, non pas accidentellement, mais très soigneusement par un grattage intentionnel (2).

L'alphabet constitué par M. Meinhof (p. 32) est basé,

---

(1) Cette pierre a été décrite par M. Albertini (*Bull. Archéol. du Comité*, 1925, p. CCXI). Elle a servi trois fois. Premièrement, pour l'inscription libyque de trois lignes qui occupe la partie supérieure de la face III ; ensuite, pour l'inscription latine qui est au même niveau. Puis la pierre a été renversée ; la partie inscrite a été fichée en terre, et sur la partie émergente une nouvelle inscription de quatre lignes a été gravée. Ainsi, le latin étant dans sa position normale, le libyque supérieur se lit régulièrement de bas en haut, tandis que le libyque inférieur devrait se lire de haut en bas. Il faut donc retourner cette seconde inscription ; la première ligne qui se trouve à gauche dans la copie était à droite, et la ligne qui se trouve sur la face II terminait l'inscription à gauche. Quelle que soit l'opinion qu'on adopte sur l'antiquité relative du latin et du libyque primitif, il demeure incontestable qu'il y a sur la pierre deux inscriptions libyques placées tête-bêche. La plus ancienne serait celle de trois lignes qui se trouve à la hauteur du latin.

(2) Dans le libyque, à la colonne de droite, Gsell a inséré, par erreur, entre la première et la seconde lettre, un L qui n'existe pas.

comme nous venons de le montrer, sur des lectures matériellement inexactes ; toutes les interprétations nouvelles proposées par l'auteur sont à rejeter.

Les gutturales sémitiques (א, ה, ח, ע) ne sont jamais transcrites en libyque. Il est donc naturel que l'auteur n'ait pas trouvé de correspondant pour א ni pour ע ; mais il croit avoir trouvé l'équivalent du ה dans le signe IIII, et celui du ח dans le signe ⊤. Je crois avoir montré que le IIII répondait au ט sémitique dans la transcription de כמטע et de מנטנא, *Montanus*, סטרננא, *Saturninus*, excellents noms africains que M. Meinhof transcrirait מנהנק, *mnhnq*, סהרננק, *Shrnnq*. Quant au ⊤ des inscriptions verticales, ⊢ dans les inscriptions horizontales, il est transcrit par צ dans la bilingue de Dougga, et il n'y a pas lieu de s'écarter de cette transcription authentique pour y substituer un ח = χ.

Au ו sémitique correspondrait, selon lui, un signe en forme de tr`'ent renversé semi-circulaire ; ce signe n'existe pas, et là où M. Meinhof croit le trouver il y a un m très nettement anguleux. Quant au m inventé par l'auteur avec la valeur de ט, nous avons dit que ce signe ne s'était rencontré dans aucune inscription verticale.

Le ш que M. Meinhof transcrit par $\bar{z}$ est pour nous un ש.

Le Π qu'il transcrit S^{*} est un ⊔ renversé.

Une des erreurs fondamentales de M. Meinhof est d'avoir voulu, à la suite d'Halévy, distinguer ≡ de III, en donnant au premier signe la valeur de *q* et au second celle de γ. Nous avons montré plus haut à quelles absurdités aboutissait la transcription de ≡ par *q*. En réalité ces deux signes ne sont qu'une même lettre dans deux positions différentes. On trouve le même mot écrit huit fois MSU ≡, et dix fois MSUIII ; on trouve cinq fois NŠF ≡, et six fois NŠFIII N'est-ce pas concluant ?

D'après M. Meinhof, le X se trouve transcrit par le צ dans la forme punique יצתעתן ; or, Clermont-Ganneau a montré jadis (*Rec. d'Archéol.*, t. III, p. 333) que ce nom doit être lu יכתצתן.

La lecture des inscriptions libyques présente encore des difficultés. Ce n'est pas l'étude de M. Meinhof qui contribuera à les résoudre. Nous n'avons signalé qu'une partie des erreurs accumulées dans son travail ; assez cependant pour montrer à quels tâtonnements infructueux s'exposeraient ceux qui voudraient faire usage de son alphabet fantaisiste.

J. B. CHABOT,
Membre de l'Institut.

PORTUS MAGNUS (S^{T}-LEU)

Sépultures Punico-Romaines

INTRODUCTION

(HISTORIQUE, REPRISE DES RECHERCHES)

Dès le début de l'occupation française, les ruines de *Portus Magnus* avaient été signalées à l'attention des historiens et des archéologues. Les officiers des troupes de pénétration, de Rochemonteix et de Montfort, entre autres, ont laissé des descriptions de l'état dans lequel ils les trouvèrent.

Eblouis par cette rencontre inattendue des beaux restes de la civilisation latine au pays des Barbaresques, ils les décrivirent avec enthousiasme.

Les publications de Berbruger dans la *Revue Africaine* et dans les *Antiquités Algériennes* des années 1858 et 1859 nous relatent aussi ce qui se trouvait à la surface du sol à cette époque ; et c'était simplement merveilleux en comparaison de la dévastation où se trouvent actuellement les ruines.

Malgré ces publications et rapports militaires, l'administration négligea de prendre soin des richesses documentaires qu'on lui signalait.

C'est ainsi que, lorsqu'on décida, pour des raisons d'installation du village de colonisation de Saint-Leu, de

déplacer les habitations de la tribu berbère des Bettioua, on ne trouva pas mieux que de les fixer dans les ruines, au grand mécontentement du reste des indigènes, qui n'aiment pas habiter dans des ruines, mais s'installent en général à côté en utilisant les matériaux anciens pour la construction de leurs gourbis. C'est ainsi qu'ils avaient fait au XIVe siècle, époque de l'arrivée des Bettioua à *Portus Magnus*.

Donc, nouveau et double pillage des ruines jusque vers 1860 ; village européen et village berbère se construisent avec des matériaux antiques.

Les Bettioua se fixent définitivement dans la ville romaine, enlevant pour l'avenir toute possibilité d'exploration méthodique et suivie.

La découverte des mosaïques en 1862 fait une certaine impression.

Lors du voyage impérial en Oranie, l'Empereur et sa suite s'arrêtent à Saint-Leu, vont voir les mosaïques.

L'attention est à nouveau attirée sur les ruines. Néanmoins, les mosaïques restent durant 24 années exposées aux intempéries et à la démolition par des visiteurs peu scrupuleux.

Le Commandant Demaëght, qui venait de fonder le musée d'Oran, s'est occupé de son mieux des ruines de Saint-Leu. C'est à lui qu'on doit le transfert des mosaïques à Oran, en 1886, ainsi que la mise à l'abri de nombreux autres documents. Ses travaux et notes sur les ruines sont consignés dans de nombreuses publications dans le *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* des années 1886-1899.

Une grande partie des documents provenant de Saint-Leu sont conservés au musée d'Oran. Le catalogue tenu à jour par M. Doumergue, conservateur du musée, en donne la liste et une description sommaire.

L'épigraphie y est largement représentée par vingt-

sept pierres à inscriptions ; ce qui porte, avec celles que nous avons eu la chance de trouver, le nombre des inscriptions provenant de Saint-Leu à trente-trois.

L'*Atlas archéologique* de M. Gsell, feuille de Mostaganem, n° 21, résume à peu près tout ce qui était connu sur Saint-Leu à la date de sa publication (1911).

Depuis 1899, l'Administration et les Sociétés Savantes locales s'étaient désintéressées des ruines de *Portus Magnus*.

Par contre des particuliers, chercheurs d'antiquités dans un but de commerce et d'exportation à l'étranger, des collectionneurs de monnaies, entretenaient des relations suivies et fructueuses avec les Bettioua.

Les ruines fournissaient aussi de la belle pierre toute taillée pour les nouvelles constructions.

Il s'en trouve de réemployées dans presque toutes les caves de viticulteurs, construites tout dernièrement, de même que dans les nouveaux gourbis des indigènes. Un propriétaire de Damesme a déménagé ainsi tout le dallage du beau forum, méconnaissable actuellement.

Que sont devenus frises sculptées, fragments de statues, objets de toute sorte qui, aux dires des habitants du pays, étaient emportés par ce Monsieur ?

La construction de la nouvelle église paroissiale a pris aussi une large part à la démolition de précieux documents.

Pour occuper les troupes en cantonnement à Saint-Leu, pendant la grande guerre et les années qui la suivirent, les officiers faisaient fouiller certains terrains des ruines.

Il ne reste nulle part, à notre connaissance, une relation de ces fouilles ni indication du chemin pris par les objets trouvés. Or, il est impossible de remuer le sol des ruines sans rencontrer de nombreux documents : fragments d'architecture, pierres épigraphiques, poteries, monnaies.

Ces pillages, les uns conscients, les autres inconscients, sont d'autant plus regrettables qu'ils ont privé le département d'Oran d'un beau centre d'études anciennes et d'attraction touristique.

Il résulte des documents connus et de notre étude personnelle sur place que *Portus Magnus*, après avoir été un gros centre de commerce maritime carthaginois, durant plusieurs siècles avant l'arrivée des Romains, était devenu, aussitôt après leur installation dans le pays, une grande ville latine, sorte de capitale économique et commerciale de la partie de la Maurétanie césarienne qui correspondait à l'actuel département d'Oran, à peu de choses près à l'actuelle Oranie.

Il serait peut-être intéressant de rechercher si cette province romaine ne portait pas dans l'antiquité le nom de « Urania » ?

Portus Magnus tenait donc dans la province la place qu'y occupe actuellement Oran.

Sa position géographique, idéale pour les conditions de navigation dans l'antiquité, l'avait prédestiné à ce rôle.

Une baie immense, abritée des gros remous du large à l'Est par les montagnes du Darah, à l'Ouest par la chaîne rocheuse du Djebel Aurouse, s'incurve, entre Port-aux-Poules et Arzew, doucement, en arc régulier dans les terres. Elle offrait aux petites embarcations un abri sûr et des grandes facilités d'atterrissage sur une belle plage sablonneuse, d'une longueur de plus de dix kilomètres.

Les ouvrages principaux du port sont encore à découvrir ; certains indices nous font supposer leur emplacement.

La ville, située à deux kilomètres de la mer et du port supposé, s'élevait sur un plateau au-dessus de l'humidité et des brouillards marins, en pente naturelle pour les écoulements des égouts.

Elle se trouvait ainsi dans des conditions d'hygiène parfaites.

La voie impériale qui, de Carthage à Tanger, reliait entre elles toutes les possessions de la côte, passait entre la mer et la ville, avec des bifurcations, sans doute, vers la ville et vers le port.

Deux voies romaines, encerclant une belle fontaine monumentale, montaient de la mer au Forum.

Leur tracé existe encore de nos jours ainsi que les vestiges de la fontaine (Voir notre plan croquis n° 1).

Tout un ensemble de citernes-réservoirs pour ramasser et conserver les eaux de pluies existe encore sur les crêtes. Espérons qu'il sera possible un jour de pousser suffisamment les fouilles pour pouvoir étudier le très ingénieux fonctionnement de ces citernes qui, jointes aux puits très profonds creusés sur le plateau, permettaient aux habitants de braver la sécheresse du pays.

Ces travaux, ainsi que ceux d'adduction, de canalisation et de distribution d'eau, témoignent de l'importance de la cité, de l'initiative, de la sage prévoyance de son administration et du perfectionnement de la technique des ingénieurs romains.

Si les ruines avaient pu échapper aux dévastations, si dès les débuts de la colonisation française elles avaient été réservées comme propriété domaniale, chose qui ne devait pas être difficile à cette époque, nous aurions actuellement à Saint-Leu un ensemble de cité ancienne merveilleux, sorte de Timgad en plus petit, sur un littoral Maurétanien.

Le sort ne l'ayant pas voulu, il ne nous reste qu'à nous appliquer à sauver au moins ce qui reste, à fouiller, étudier les coins restés encore libres de constructions modernes, afin que ces ruines, avant de sombrer définitivement dans le passé, nous livrent encore quelques-uns de leurs secrets.

La marche de cette étude est désormais assurée, car la

direction des Antiquités de l'Algérie a pris les ruines de *Portus Magnus* sous sa protection éclairée ; elle coordonnera les recherches, veillera à ce que, suivant la loi, toute découverte archéologique reste propriété de l'Etat.

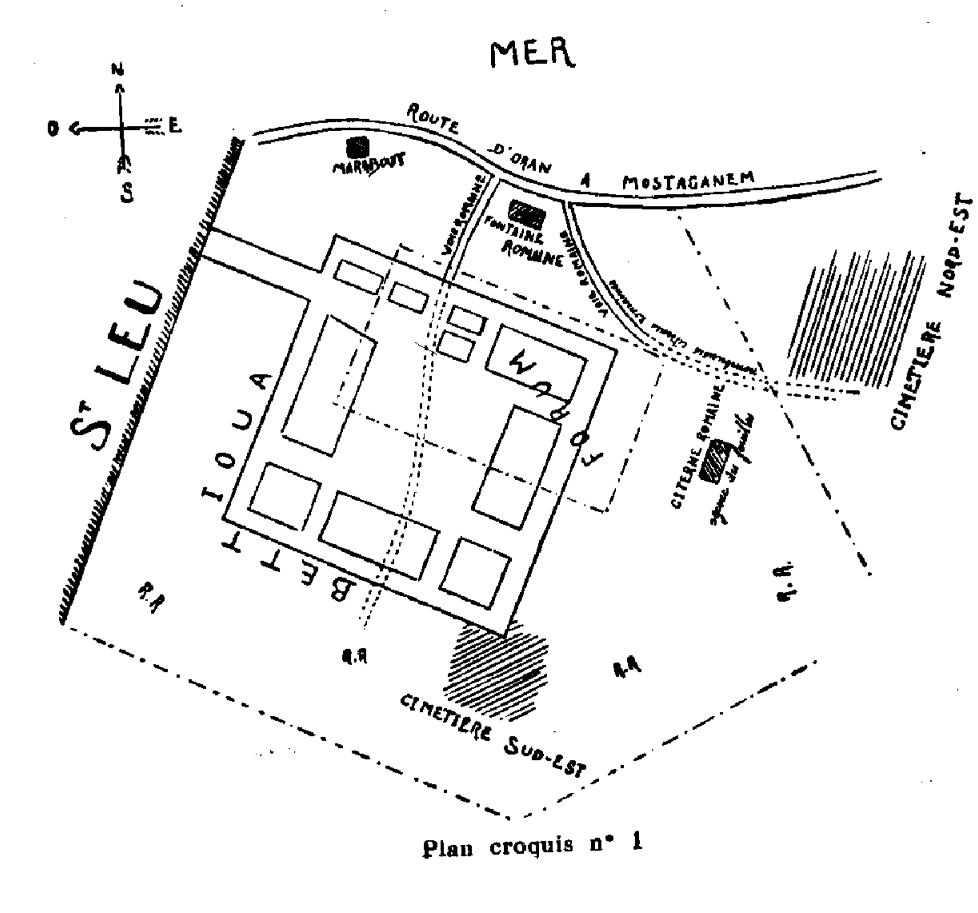
Nous avons pu constater avec plaisir que, depuis que nous travaillons à Saint-Leu, tout un mouvement de curiosité historique se dessine chez la population tant européenne qu'indigène.

Les Berbères Bettioua sont particulièrement friands de récits sur le passé du pays. Ayant compris que c'est en vue de cette connaissance et pour le compte du « Beylik » que nous travaillons, ils nous apportent avec empressement leurs trouvailles. Quelques-uns mettent gracieusement leurs champs à notre disposition pour y effectuer des fouilles.

Cette sympathie bienveillance est due en partie à l'influence de M. le Docteur Ledoux, maire, et de Sidi Bou-Abdeli, marabout vénéré des Bettioua. Nous les remercions ici de leur précieuse collaboration.

Nos remerciements vont aussi à Mlle Klinger et à M. Bourette, directrice et directeur des Ecoles qui, par leur aide, assurent le succès des recherches. Mlle Klinger nous est une collaboratrice inestimable ; très dévouée à l'archéologie, elle exerce sur place, aidée de sa famille, une surveillance vigilante et constante des ruines. Les documents découverts trouvent en sa personne, en attendant leur installation au musée d'Oran, un conservateur jaloux et dévoué.

*
* *



Plan croquis n° 1

LES CIMETIERES DE « PORTUS MAGNUS »

Une ville de cette importance, ayant eu plus de dix siècles d'existence ininterrompue, devait avoir de vastes nécropoles.

A écouter les habitants, de tous côtés on aurait trouvé, en défrichant et en labourant, des jarres contenant cendres et ossements calcinés. Il nous a été impossible de vérifier ces témoignages : les jarres avaient été emportées ou cassées, les terrains où elles se trouvaient, complantés de vignes ou couverts de constructions.

Nous avons commencé notre fouille par des sondages destinés à préciser le plan de la ville. C'est au cours de ces recherches et en nous basant sur certaines indications puisées dans les publications du commandant Demaëght, que nous avons eu la chance de découvrir successivement deux cimetières, dont un, le dernier, insoupçonné jusqu'à ce jour.

L'exploration complète de ces cimetières n'est pas encore terminée, mais nous avons pu fouiller un grand nombre de sépultures, récolter un mobilier funéraire assez important pour nous permettre des constatations intéressantes et nouvelles concernant l'histoire de la ville et une partie de ses échanges commerciaux.

Nous désignerons ces cimetières dans notre exposé, d'après leur position par rapport à la ville ancienne, sous les appellations de Cimetière Sud-Est et de Cimetière Nord-Est.

Le cimetière Sud-Est sera divisé à son tour, en deux parties : cimetière des Agaves et cimetière des Figuiers de Barbarie ou Figuiers tout court.

Division artificielle pour la commodité de la description, suivant leur position sur le terrain et suivant leur entourage. En réalité, notre terrain exploré est une seule et même partie d'une vaste nécropole qu'on pourra peut-

être fouiller entièrement, plus tard, lorsque les nécessités de la culture ne s'y opposeront pas.

Le plan croquis n° 2, annexé à cette étude, indique ces divisions ; les photographies montrent les phases successives de notre fouille, et illustrent notre relation un peu longue. Nous nous en excusons auprès du lecteur, mais ces longueurs nous semblent nécessaires pour bien déterminer les emplacements des terrains afin de les rendre reconnaissables plus tard ; travaillant dans des terrains qui sont propriété privée nous sommes obligés de combler les tranchées aussitôt l'exploration faite.

Le mobilier funéraire et les monnaies trouvées dans les tombes et à l'extérieur, au cours des recherches, seront étudiés dans un chapitre spécial.

*
* *

CIMETIERE SUD-EST

Le Commandant Demaëght (*Bulletin d'Oran*, 1899), signale au Sud et à une distance de trois cents mètres environ, l'existence d'un mausolée détruit en 1889.

D'autre part, la même source indique au Sud-Ouest quelques sépultures fouillées par M. Simon. Cette fouille a donné un certain nombre d'objets : poteries, lampes, fioles-lacrymatoires conservées au musée d'Oran.

Nous avons pu identifier l'emplacement du mausolée dont quelques vestiges restent encore sur le sol.

La fouille Simon, d'après notre enquête, a dû avoir lieu à l'Ouest du mausolée dans un terrain actuellement cultivé en partie et en partie servant de décharge publique. Le mausolée se trouvait à peu près au centre d'un vaste terrain de pacage fournissant, au printemps, une pauvre nourriture aux troupeaux.

Comme beaucoup de terres de la région, avant le défoncement, celle-ci est couverte d'une mince couche de roc, sorte de tuf composé d'un mélange de grès sablonneux et de calcaire. Il apparaît dans cette couche, de place en place, des taches de terre molle, noirâtre, où la végétation est plus grasse, c'est une sorte d'alternance de creux naturels formés par les eaux, de terre noire rapportée et de dépressions régulières artificielles, consécutives au creusement des sépultures.

L'exploration de ce terrain, le dépistage des sépultures est donc rendu difficile par cette alternance de creux naturels et de dépressions artificielles comblées également de terre noire. La fouille serait très longue et très coûteuse à cause de la vaste étendue.

Certains indices nous font supposer que le mausolée se trouvait au bord de la voie qui, au sortir de la ville, traversait la nécropole, et se dirigeait par les Amyans sur *Tasaccora* (Saint-Denis-du-Sig: milliaire signalé dans l'*Atlas archéologique*).

Cette voie était le prolongement du *cardo maximus* que nous avons pu reconnaître à l'aide de quelques sondages.

Partant au Nord, côté de la mer, il traverse une partie du Forum et aboutit à une porte du rempart Sud.

Un amas de matériaux dont les indigènes extrayaient la pierre pour construire, a livré trois inscriptions : inscriptions funéraires encore inédites, les stèles épigraphiques sont conservées à l'école de filles.

Ces inscriptions provenaient évidemment de la nécropole toute proche et avaient été réemployées dans la construction, à une époque où elle avait cessé de recevoir de nouvelles sépultures.

Pendant que nous explorions cette construction, un respectable vieillard, un peu marabout, Derkaouï Abdelkader, venait souvent causer avec nous.

Nous écoutions volontiers le chapelet de ses souvenirs qui nous livrait de temps en temps quelques indices utiles pour notre étude.

Il nous dit un jour se rappeler avoir vu, étant enfant, devant la maison de ses parents, des marches qui s'enfonçaient sous terre.

Dès le lendemain nous partîmes, sous sa conduite, à la recherche de ces marches.

La maison de notre marabout se trouve en dehors et presqu'en face de l'angle Sud-Est du rempart de la ville encienne.

Elle est presque en ligne droite dans le prolongement, à l'Est, du terrain de pacage, à plus d'un kilomètre de distance des vestiges du mausolée.

Les terrains qui l'entourent sont de même nature que ceux précédemment décrits ; la même croûte rocheuse, les mêmes taches noirâtres à végétation plus fournie de place en place.

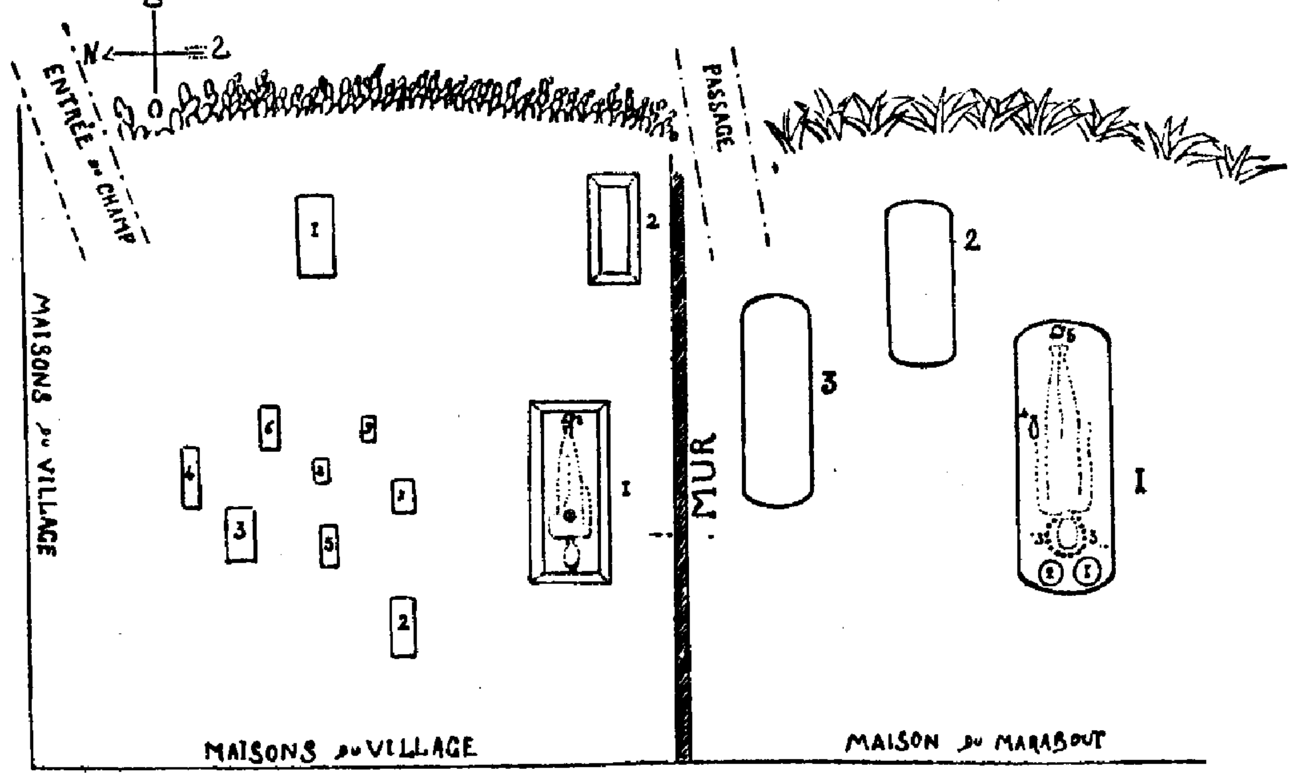
Une haie d'agaves et de broussailles épineuses à l'Est, un mur moderne en pierres sèches au Nord, la maison du marabout à l'Ouest, délimitent un enclos qui a dû servir autrefois à parquer les bestiaux pendant la nuit, mais qui actuellement est ouvert à tout passant.

C'est cet enclos qui sera notre Cimetière des Agaves.

Disons en passant, que dans le pays on confond généralement agaves et aloès. Ainsi, les plantes qui bordent notre enclos sont appelées par tout le monde aloès, mais sont en réalité des agaves. (Voir plan-croquis n° 2).

Le vieux marabout nous désigna vers le milieu de l'enclos un léger fléchissement de terre. — « Il me semble que les escaliers étaient là ».

A peine avait-on enlevé une couche de terre d'une épaisseur de o m. 30 que des grosses dalles apparurent encastrées dans le roc.



Plan croquis n° 2

Fig. 1



CIMETIERE SUD-EST

Tombe du cimetière des agaves avant l'enlèvement des dalles.

Fig. 2



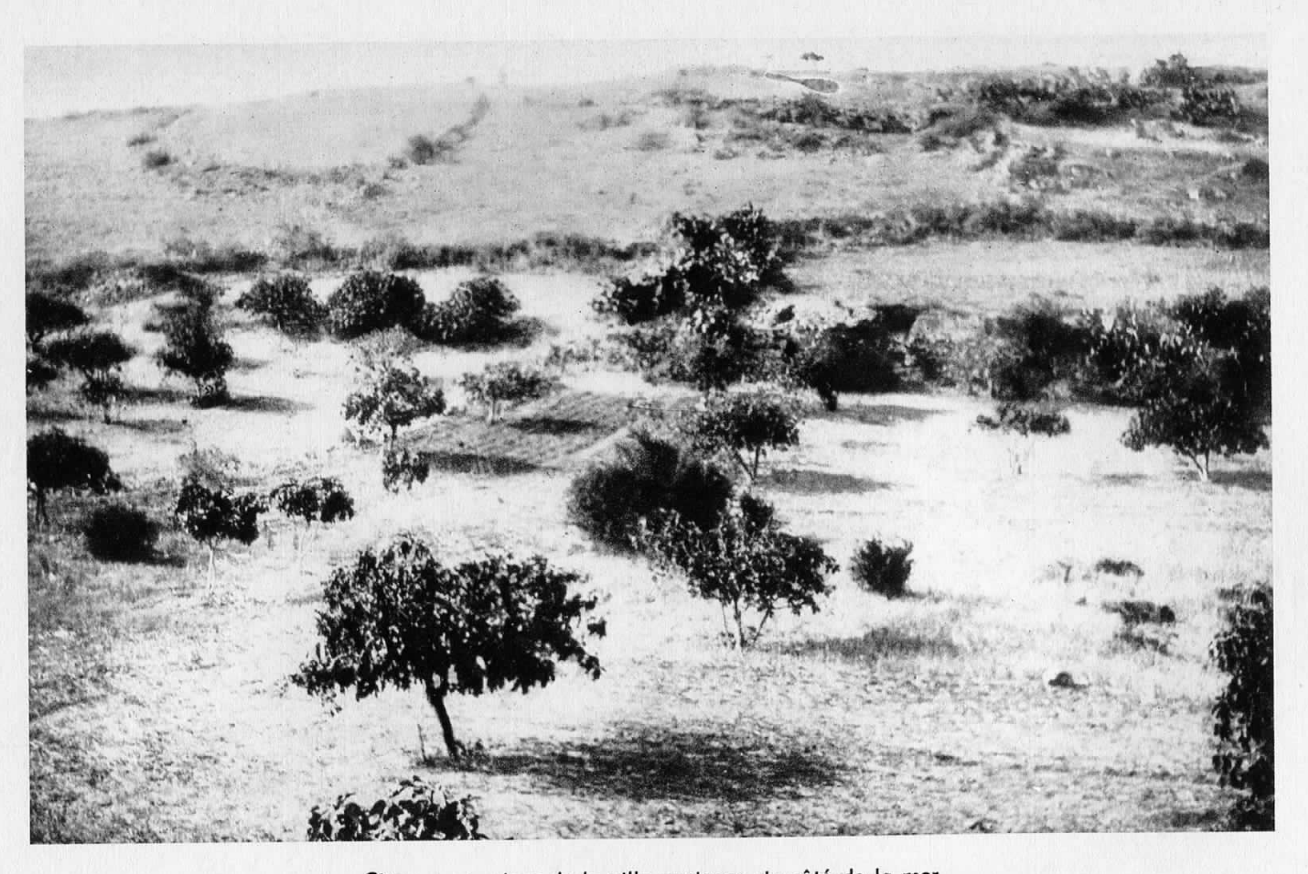
CIMETIERE SUD-EST
Une tombe du cimetière des figuiers, près du mur des pierres sèches.

Fig. 3



CIMETIERE NORD-EST
Terrain avant la fouille.

Fig. 4



Citernes et ruines de la ville ancienne du côté de la mer.
A l'horizon, dans le coin gauche l'emplacement du cimetière Nord-Est.

Ce sont des dalles rectangulaires irrégulières, à peine équarries, coupées dans le roc même lors de la préparation de la sépulture.

La tombe avait été fermée primitivement par quatre dalles, trois seulement étaient restées en place, une de celles du milieu manquait, ce qui donnait vaguement l'impression des marches d'un escalier rudimentaire, comme on peut le constater sur notre photo de la tombe, prise, les dalles étant en place (photos nos 1 et 2).

Ces dalles enlevées, nous nous sommes trouvés en présence d'une fosse remplie de terre sablonneuse, rougeâtre et meuble.

A la profondeur d'un mètre apparaissent quelques grains de chaux blanche très fine, quelques tessons de poterie ordinaire, deux clous à grosse tête en fer rongé par la rouille. Encore o m. 25 de terre, et des taches jaunâtres, quelques esquilles d'os annoncent la proximité du squelette, nous confirment dans l'espoir que la sépulture n'a pas été violée malgré la disparition de la dalle du milieu.

Le squelette est complètement décomposé, seuls quelques débris d'ossements mêlés à de la chaux, quelques os longs des bras et des jambes, de morceaux de crâne permettent de rétablir la position du corps lors de l'ensevelissement.

Cette position est indiquée sur notre croquis du Cimetière des Agaves (tombe n° 1).

Le corps est couché sur le dos, la tête à l'Ouest, par conséquent, regardant l'Orient, dans une fosse rectangulaire mesurant 2 m. 35 × o m. 92, profondeur : 1 m. 25. Rien ne permet de supposer un ensevelissement dans un cercueil ; il est possible, par contre, que le corps enveloppé d'un linceuil, ait été recouvert d'une mince couche de chaux coulée.

Le mobilier funéraire, qui se trouvait dans la tombe,

était disposé autour du corps, comme l'indique notre croquis :

1. Un petit plat rond en terre blanchâtre de mauvaise cuisson, le bord légèrement dentelé par la marque des doigts du potier ; il rappelle, en petit, le « tadjine » actuel des indigènes.

2. Un beau vase en terre rouge sigillée, forme cylindrique, couvert d'un beau verni rouge brillant. Il sera étudié plus loin dans le chapitre consacré aux poteries et lampes décorées.

Ce vase contenait, bien amalgamée dans de la terre, une petite tasse sans anse en argile fine très cuite, aux parois si minces et si finement travaillées au tour, qu'on pouvait, avant décapage, les croire en verre fin.

Une substance alimentaire, sorte de bouillie, jaunâtre, adhérait encore aux parois du vase et de la tasse. Elle devait être liquide lors de la déposition du vase dans la tombe, et la petite tasse devait servir, dans la pensée des parents du mort, pour puiser et boire le liquide.

3. Dix-neuf fioles en verre irisé par le temps, du type lacrymatoire ou fiole de parfum.

Les unes grandes, les autres plus petites, au galbe élancé, la base arrondie en bulbe d'oignon de tulipe, elles sont disposées tout autour de la tête, quelques-unes posées par dessus. Comme si on avait voulu préserver la tête des mauvais génies ou de la décomposition par cette abondance de parfums.

4. Une fiole semblable aux précédentes posée dans la main, ou du moins au niveau de la main. Cela fait en tout vingt lacrymatoires dans une seule tombe.

5. Une petite lampe posée aux pieds du mort. C'est une très belle lampe ronde sans anse, en belle poterie rosée à un seul bec légèrement allongé, décoré d'un médaillon représentant une chasse au sanglier ; c'est un modèle de lampe ancienne de bonne époque.

Après l'exploration de cette tombe, nous avons retourné tranchée par tranchée tout l'enclos des agaves et ses abords immédiats.

De l'autre côté de la bordure des agaves s'étend un vaste champ qui certainement devait faire partie, dans l'antiquité, du même cimetière, mais que, pour des raisons de culture, nous n'avons pu encore fouiller. Dans l'enclos même nous n'avons trouvé que deux autres tombes ; n°s 2 et 3 du plan.

Elles sont semblables à la précédente. Le n° 2 mesure : 1 m. 65 × 0 m. 60, profondeur : 1 m. Le n° 3 : 2 m. 30 × 0 m. 60, profondeur : 0 m. 93.

Les dalles de ces tombes n'étaient pas en place mais basculées, enfoncées dans la terre de la fosse. Pas de mobilier funéraire ; les quelques traces d'ossements permettaient cependant de déterminer la position des corps qui est toujours orienté Est-Ouest.

Nous avons trouvé, dans la terre de déblais, les débris d'une belle poterie sigillée en pâte foncée, noirâtre, signée « *Severi* ».

Nos recherches entreprises de l'autre côté du mur de pierres sèches, mur mitoyen entre l'enclos du marabout et le champ d'un autre propriétaire, nous ont donné des résultats plus satisfaisants.

C'est un champ délimité à l'Est par une bordure de figuiers de Barbarie, d'où le nom de Cimetière des Figuiers.

La terre est cultivée, elle produit une maigre récolte de pommes de terre et de quelques autres légumes. Mais dès qu'on creuse un peu, le rocher apparaît ; la couche cultivable, suivant les endroits, n'a qu'une épaisseur de 0 m. 40 à 0 m. 60. A l'aide de tranchées successives creusées parallèlement au mur, nous avons pu explorer tout le champ. Il serait évidemment intéressant de pousser la fouille au delà de la bordure des figuiers, mais

des gourbis indigènes et des jardins s'y opposent pour le moment.

Les deux tombes, les seules que nous ayons trouvées dans le Cimetière des Figuiers, sont parallèles au mur de pierres sèches et font suite à celles du Cimetière des Agaves.

La même façon de creuser la tombe, même mode d'ensevelissement, même position du corps, couché sur le dos, orienté Est-Ouest.

Cependant beaucoup plus de débris de poteries, de lampes, de fioles à parfums dans la couche de terre qui recouvre les dalles, c'est-à-dire sur le sol antique.

Cela indiquerait, peut-être, soit que les mânes de ces morts aient reçu plus d'offrandes de la part des visiteurs, soit que le terrain, préservé par la culture superficielle, ait mieux gardé les objets.

Les dimensions de ces tombes sont les suivantes :

Tombe 1 : 2 m. 10 × 0 m. 50, profondeur 0 m. 62.

Tombe 2 : 1 m. 30 × 0 m. 50, profondeur 0 m. 65.

Elles sont donc plus étroites et moins profondes que celles du Cimetière des Agaves.

Mobilier de la tombe 1

1. Une main est repliée sur la poitrine, elle tient un miroir et un lacrymatoire. C'est un petit miroir rond, en bronze poli, encastré dans un petit manche finement travaillé. Des miroirs semblables se trouvent au musée de Cherchell ; ils proviennent des sépultures puniques de Gouraya et sont connus comme étant des miroirs Carthaginois.

2. Au pied du squelette se trouvait une jolie lampe du même type que celle trouvée dans la tombe n° 1 de l'autre côté du mur.

La tombe n° 2 ne contenait pas de mobilier funéraire. Il a été trouvé tout près de la bordure des figuiers un fragment de pierre taillée, arrondie comme une borne à tête conique formée par une sorte d'étranglement dans la pierre.

Il nous semble que c'est une grossière stèle funéraire.

Non loin de là se trouvaient encore deux morceaux de pierre travaillés : un fragment de support de statue, sorte d'arbre en pierre bien taillée, sur lequel s'appuient les grandes statues. Ce fragment est en bonne pierre tendre, d'un bon travail, il a dû appartenir à un monument important. (Voir les photographies : 3, 4, 5, 6 et 7 qui illustrent la fouille du Cimetière des Figuiers).

Le milieu du champ nous réservait une surprise ; à mesure que l'on débarrassait le rocher de la terre, apparurent de place en place des petites cavités rectangulaires, peu profondes, creusées dans la couche rocheuse. Comme l'épaisseur de cette couche ne dépasse pas o m. 70, aucune des cavités n'atteint cette profondeur.

Nous avons pu découvrir et explorer neuf de ces petits creux, mais il est fort probable qu'il en existe d'autres en dehors du champ, sous les figuiers ou sous les maisons d'habitation en bordure du champ.

Voici les dimensions des cavités par ordre de taille et suivant notre plan-croquis, figure n° 2 :

1.	—	0,65	×	0,40
2.	—	0,50	×	0,24
3.	—	0,45	×	0,30
4.	—	0,42	×	0,13
5.	—	0,35	×	0,12
6.	—	0,36	×	0,20
7.	—	0,43	×	0,30
8.	—	0,15	×	0,12
9.	—	0,23	×	0,15

Elles étaient remplies d'un mélange de terre, de cendres, d'ossements calcinés mêlés à une grosse quantité de débris de poteries ordinaires, en pâte grise, et fines en belle terre rouge, de lampes, de morceaux de lacrymatoires.

Nous avons pu recueillir un certain nombre d'objets entiers.

Les uns se trouvaient dans les cavités mêmes, les autres éparpillés sur le sol, ils étaient noircis par la fumée, couverts de cendres et d'un dépôt calcaire formé par les eaux.

1. Un joli petit vase en terre rouge très fine, genre de petit aryballe à panse globulaire, avec une anse ornée de cannelures circulaires.

2. Plusieurs petits cruchons en terre grossière blanchâtre, forme d'Alabastre à base arrondie, et à base plate cylindrique, à court goulot relié à la panse par une anse.

(Voir dans le chapitre du mobilier funéraire, les profils de ces vases).

3. Une série de toutes petites assiettes, patères, en terre brune de forte cuisson, d'une jolie forme, de courbe parfaite, ornées sur le bord retourné d'une ou de plusieurs fleurs à longue tige qui ressemblent aux cornets d'arum stylisés.

Presque chaque petite assiette contenait une lampe posée sur une pièce de monnaie, quelquefois : lampe, monnaie et un lacrymatoire.

Lampes et lacrymatoires sont presque toujours écrasés, brisés, aplatis contre l'assiette ; le tout brûlé, fondu, noirci de fumée. Les monnaies sont usées, non identifiables. Tellement effacées, qu'on peut supposer que la monnaie déposée dans l'assiette sous la petite lampe était déjà une pièce ancienne n'ayant plus cours.

4. Fragments de grosses poteries, « marmites » en terre blanchâtre, contenant, très tassé, un aggloméral de cendres, d'ossements et de charbon.

Il nous est permis de penser, après l'étude de ces cavités et de leur contenu, que nous sommes en présence d'un endroit réservé au dépôt de cendres après l'incinération des corps. Il devait y avoir plusieurs emplacements pareils dans la vaste nécropole. Les *loculi* se groupaient probablement par familles, car l'ensemble que nous avons découvert et étudié est trop petit pour servir de dépôt communal.

Nous savons que jusqu'à l'arrivée des Romains dans le pays, et certainement après, les deux modes d'ensevelissement étaient en usage chez les Phéniciens, et nous dirions, chez les Africains : ensevelissement dans la fosse individuelle ou chambre familiale et l'incinération sur le bûcher (1).

Il est probable que plus tard les premiers colons romains continuaient à se servir des mêmes cimetières et à pratiquer également les deux modes d'ensevelissement.

Le bûcher est le mode d'incinération le plus ancien, le plus simple et le plus usité.

Point n'était besoin d'un four crématoire. On posait le corps sur un gros amas d'arbustes résineux, et de plantes sèches odoriférantes, si abondantes dans l'Afrique du Nord, tels que : lentisques, romarins, lavandes, cystes et bruyère. A côté du corps étaient placés lampes et lacrymatoires remplis d'huile et de parfums. On arrosait le tout d'essences parfumées et on allumait ce bûcher. La combustion se faisait ainsi rapidement, en plein air, sans mauvaise odeur.

Les déchets, une fois le bûcher refroidi, cendres, osse-

(1) S. Gsell. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV, p. 428 et suivantes.

ments calcinés, débris de fioles, d'offrandes de toute sorte, étaient ramassés dans des urnes en terre ou directement dans des *loculi* comme ceux que nous venons de décrire.

L'important était que chaque mort eût sa tombe sur laquelle on entretenait le culte du souvenir.

On avait coutume, lorsqu'on venait la visiter, d'apporter en guise d'offrandes aux mânes du disparu, tout comme pour les funérailles, des fleurs, sans doute, le plus souvent, sur une petite soucoupe une lampe remplie d'huile qu'on allumait sur la tombe, une pièce de monnaie qui pouvait aider le mort à se procurer toute sorte de faveurs dans l'autre monde.

L'usage de poser des pièces de monnaies sur les tombes s'est conservé jusqu'à nos jours dans certaines provinces russes. On pose la pièce sur la croix, les pauvres qui passent prennent cette pièce en récitant une prière pour le repos de l'âme du défunt.

Les Africains berbères et espagnols ont conservé aussi cette coutume très ancienne d'allumer des petites lumières sur les tombes au jour des grands anniversaires. A la Toussaint et au Jour des Morts les cimetières africains scintillent de lumières, les tombes de certains marabouts de l'Islam africain sont constamment illuminées.



LE CIMETIERE NORD-EST

Ce cimetière est très important et d'un grand intérêt archéologique à en juger par son abondant mobilier funéraire qui sera étudié plus tard.

Il se trouve à un endroit où rien ne faisait supposer son existence, et nous pouvons bien dire que c'est le hasard, dieu des archéologues, qui a présidé à sa découverte.

Comme nous l'avons déjà expliqué dans notre introduction, le plateau sur lequel se trouve la plus grande partie de la ville ancienne, se termine du côté de la mer par une chute rapide. Autrefois, dans la nuit des temps, elle servait peut-être de berge abrupte à la mer dont elle est distante actuellement de près de deux kilomètres en ligne droite.

Son élévation au-dessus du niveau de la mer est d'une quarantaine de mètres.

Les courants d'eau souterrains qui de l'intérieur du pays viennent à la mer, passent sous le plateau et se trouvent au pied de la crête à une profondeur relativement faible. Aussi, nombreux étaient sur ce niveau les ouvrages d'art de toute espèce faits par les Romains pour capter l'eau. Ces travaux de captage, joints aux immenses et nombreuses citernes pour ramasser et conserver les eaux des pluies, permettaient à la ville d'avoir de l'eau douce en abondance, non seulement pour les besoins d'hygiène et de ménage, mais encore pour l'entretien des jardins qui, du côté de la mer, entouraient de belles et nombreuses villas.

Ce sont encore, du reste, les mêmes sources qui permettent l'arrosage de quelques jardins cultivés par les indigènes, installés dans la partie des ruines qui descendent vers la mer.

Ces ruines nous indiquent que des constructions anciennes s'étendaient de ce côté bien au delà de l'actuelle route d'Oran à Mostaganem ; elles dépassent même par endroits, celle d'Arzew à Mostaganem.

La fontaine romaine, indiquée sur notre plan-croquis n° 1, est un des vestiges le plus important des travaux hydrauliques.

La source qui l'alimentait dans l'antiquité n'est toujours pas tarie ; malgré son envasement, elle fournit encore de l'eau douce en toute saison.

La construction en belle pierre de taille, qui la sur-

monte, méritera peut-être un jour, les honneurs du classement comme monument historique.

Nous nous permettons de rappeler ces détails pour pouvoir prendre la fontaine comme point de départ pour le lecteur qui chercherait un jour notre cimetière Nord-Est sur le terrain, à l'aide de notre publication. Nous espérons qu'elle bravera encore un certain nombre de siècles, comme elle l'a fait jusqu'ici, pour le grand contentement de l'archéologue qui nous succédera.

Si nous nous plaçons sur la route de Mostaganem, face à la fontaine, nous voyons deux chemins, deux anciennes voies romaines qui, de chaque côté de la fontaine, à droite et à gauche, montent sur le plateau.

Suivons celle de gauche qui se dirige vers le Sud-Est. Elle traverse un terrain rempli de ruines : amas de pierres de constructions, débris d'architecture, côtoie des souterrains profonds, des voûtes écroulées.

La petite maison romaine décrite dans les *Monuments Antiques* de Gsell, se voit à gauche, en contre-bas de la voie (1). Arrivée sur le plateau, après avoir touché le Forum, elle devient sentier moderne, appelé sentier des Crêtes. On pourrait aussi bien l'appeler sentier des Citernes ou sentier des *Tolbas*, car sur presque toute sa longueur en direction Ouest-Est, il se déroule au-dessus des voûtes des anciennes citernes qui formaient le sous-sol des maisons du bord du plateau. Les jeunes tolbas, étudiants de l'école coranique de Sidi ben Abdelli, affectionnent particulièrement ce chemin des Crêtes, car il est isolé, l'air arrivant directement de la mer est frais et pur, et lorsqu'on est fatigué de réciter pour la centième fois la même sentence, il fait bon de s'endormir à l'ombre protectrice de la citerne romaine.

Lorsqu'on a réussi à subtiliser quelques grappes de raisin, quelques figues des champs voisins, on s'y ins-

(1) S. Gsell, *Monuments antiques*, t. II, p. 17, f. 86.

talle bien commodément pour savourer en paix les fruits du larcin car le Marabout maître ne viendra pas si loin pour distribuer ses coups de matraque.

Ce sentier traverse toute la ville, et continue à travers champs et vignobles, dominant toujours la mer, jusqu'au réservoir d'eau municipal de Saint-Leu alimenté par la conduite d'eau venant de Mazagran. (Nos photos n°s 2 et 3, illustrent cette partie des ruines).

Le cliché 3 est pris d'en bas, à proximité de la route d'Oran à Mostaganem, on y distingue la crête avec ses citernes cachées, en partie, par les arbres. Le sentier passe en haut de la photo, auprès d'un arbre qui se détache sur le ciel.

A droite, en face de l'arbre (il est entendu qu'on se dirige toujours vers l'Est), se trouvaient à l'arrivée des Français les restes importants d'un beau bâtiment, la Grande Maison des *Monuments antiques*, de M. Gsell (1). C'est de là que proviennent les mosaïques du musée d'Oran. Nous avons eu beaucoup de mal à déterminer leur emplacement, car elles ont été enlevées sans le souci de laisser une indication exacte au lieu de leur origine sur le terrain.

Quelques pans de murs anciens restent encore à proximité de cet emplacement. Nous y avons trouvé, en faisant des fouilles, des nombreuses fondations de bâtiments importants.

La seule construction encore debout est une ancienne citerne englobée dans un vaste ensemble de bâtiments, elle leur servait de réservoir d'eau, surélevé sans doute, pour la commodité de la distribution. (Voir notre photo).

La porte et la fenêtre de la citerne, quoique de construction romaine, semblent avoir été ajoutées plus tard. Après l'avoir vidée de la terre et des détritus qui la com-

---

(1) S. Gsell, *Monuments antiques*, t. II, p. 19, f. 87.

blaient à moitié, nous y avons installé des planches et elle nous sert de dépôt d'outils et de fragments d'architecture. C'est un peu par dérision qu'on lui donne le nom de « Musée Agence de Fouilles ».

Mais continuons à suivre notre sentier. Nous avons donc, en allant toujours vers l'Est, à notre droite la citerne-musée, à notre gauche, la crête des plateaux creusés de citernes et un ensemble de murettes, tout un système de passages étroits, de canalisations à destination encore inconnue. Quelques mètres plus loin, le sentier fait une brusque descente dans des champs cultivés. Ces champs sont bordés de pierres anciennes et encombrés de place en place par des murs romains encore debout. L'ensemble des constructions auxquelles appartiennent ces murs se trouve en dehors du rempart de la ville.

Cette situation éloignée à l'Est, en dehors des murs, nous faisait penser à l'existence possible, dans cet endroit, d'un quartier de basse époque, probablement quartier chrétien.

Nous entreprîmes la fouille du champ dans le but de vérifier cette supposition.

Dès la première tranchée diagonale, partant du pied des murs qu'on voit sur la photo n° 1, nous tombions dans une fosse couverte de dalles semblables à celles que nous avons déjà décrites dans notre relation de la fouille du Cimetière Sud-Est.

Les dalles se trouvent sous une couche de o m. 60 de terre arable, elles ne sont pas en place, mais basculées dans la fosse. Rien de régulier dans la préparation ni l'ajustage de ces dalles. Ce sont de gros blocs coupés dans le tuf épais de o m. 50. Une fois la tombe creusée et l'ensevelissement terminé dans la terre molle qui se trouve sous le roc, les dalles étaient remises par dessus pour boucher la tombe.

Il fallait bien nous rendre à l'évidence ; nous étions

encore une fois dans un cimetière et un cimetière certainement plus ancien puisque des ruines de constructions romaines en bon appareil, s'élevaient par dessus les tombes.

On ne soupçonnait peut-être déjà plus ce cimetière à l'époque où on élevait ces constructions ; en tout cas, il devait être déclassé.

Actuellement, rien, absolument rien n'aurait pu, à l'examen extérieur du champ, faire penser à son existence.

Le terrain représente un rectangle allongé Est-Ouest, descendant en pente douce vers le Nord, vers la mer.

De plus loin que s'en souviennent les plus anciens habitants de Bettioua, ce coteau a toujours été labouré et semé tous les deux ans, suivant la coutume indigène du pays.

La partie Est est complantée en vignes depuis cinq ans.

Comme cette plantation a été faite par des petits propriétaires Bettioua, le sol n'a pas été défoncé profondément et les tombes n'ont pu être décelées.

Notre photo n° 2 montre cette vigne ; dans le coin droit, en haut de la photo, on voit la partie du cimetière que nous avons explorée, et les vestiges des constructions romaines.

On trouve certes, dans la terre, en labourant même avec la charrue rudimentaire des indigènes, des débris de poteries, une monnaie, une lampe. Mais c'est chose courante dans tous les champs et jardins parsemés des ruines de l'ancienne ville.

Nous n'avons pu fouiller jusqu'ici que la partie supérieure de la colline occupée par ce cimetière.

Les photos n°s 5, 6, 7, 8 indiquent les phases successives de la fouille.

Le lecteur voudra bien les examiner attentivement à mesure qu'il suivra le texte ; il nous dispensera ainsi d'une longue description et d'un croquis-plan que nous

donnerons plus tard, lorsque nous aurons pu déterminer toute l'étendue du cimetière.

Ces photographies permettent de constater que les tombes sont préparées à peu près de la même manière que celles trouvées dans le cimetière Sud-Est, et précédemment décrites.

On dessinait, lors de la préparation de la sépulture, à l'aide d'une entaille dans le tuf, un rectangle un peu plus grand que les dimensions de la fosse à creuser. On enlevait cette sorte de couvercle en le brisant en plusieurs morceaux. La couche rocheuse, suivant les endroits, est d'une épaisseur qui varie entre o m. 5o et o m. 75. Sous cette couche se trouve une terre rouge molle, très perméable aux eaux.

C'est dans cette terre qu'on creusait la tombe de la dimension nécessaire pour l'inhumation du corps, et à la profondeur voulue. On couchait le corps dans le fond de la fosse, sur le dos, on disposait autour le mobilier funéraire en usage et on ensevelissait le tout sous la terre molle.

Souvent on tassait la terre de place en place par des grosses pierres. Le corps était préservé quelquefois du contact immédiat de la terre par quelques dalles plates posées en champ incliné.

Quelques tombes sont remplies de terre et de grosses dalles accumulées les unes par dessus les autres, il a fallu faire un véritable travail de carrier pour arriver au fond de la fosse. Les poteries et lacrymatoires qu'elle contenait, étaient écrasés, dans ce cas, sous le poids des pierres.

Il semble que c'est intentionnellement que ces pierres auraient été entassées par dessus le corps, comme si on avait voulu le préserver des voleurs à la recherche des objets qu'on mettait dans la tombe. Il se peut aussi qu'on ait voulu empêcher les bêtes sauvages : hyènes et

chacals, qui devaient abonder autour des villes et villages, de déterrer les corps.

Nous n'avons trouvé jusqu'ici, ni dans l'un ni dans l'autre des cimetières, aucun monument funéraire, aucune pierre avec inscription en place.

Les inscriptions devaient être rares à cette époque, mais il existait des monuments frustes pour marquer les tombes ; témoins les quatre stèles pointues, anépigraphes, trouvées de place en place, couchées sur le sol archéologique à une profondeur variant entre o m. 25 et o m. 50, et la stèle pointue et ronde du cimetière Sud-Est.

Les quatre premières sont reproduites, avec indication des mesures, sur nos photos n°ˢ 9, 10 et 11.

Chaque tombe devait avoir sa stèle, le cimetière devait en être couvert ; elles ont disparu au cours des siècles, réemployées dans des constructions.

Il est impossible de savoir de quelle manière elles surmontaient les tombes, étant donné que nous les avons trouvées couchées et non en place. L'encoche à la base d'une d'elles, photo n° 10, semble indiquer cependant qu'elle devait être fixée debout, enterrée jusqu'à la hauteur de l'encoche ; la base plus large assurait ainsi une meilleure stabilité.

***

Tombes dans l'ordre de leur découverte, dimensions, mobilier

1. — Longueur 2 m. ; largeur o m. 40 ; profondeur 1 m. 20.

Mobilier : une belle coupe rouge sigillée, couverte d'un verni rouge brillant ; elle était placée à la tête du squelette.

Une lampe ronde de belle époque, avec médaillon orné de trois filets.

2. — Longueur 1 m. 40 ; largeur 0 m. 40 ; profondeur 1 m. 20.

Mobilier : beau lacrymatoire en verre irisé, une petite lampe.

Le lacrymatoire est posé dans les mains qui devaient être croisées sur la poitrine, une lampe posée aux pieds.

3. — Longueur 1 m. 10 ; largeur 0 m. 35 ; profondeur 0 m. 95.

Mobilier : néant.

4. — Longueur 1 m. 20 ; largeur 0 m. 45 ; profondeur 1 m. 15.

Quelques ossements calcinés.

Mobilier : petite coupelle en belle poterie rouge contenant deux perles en pâte de verre, une monnaie brûlée très usée.

5. — Longueur 1 m. 79 ; largeur 0 m. 55 ; profondeur 1 m. 81.

Mobilier : lampe au niveau des mains, petite coupe à la tête, trois lacrymatoires aux pieds.

6. — Longueur 2 m. 31 ; largeur 0 m. 90 ; profondeur 1 m. 92.

Mobilier : lampe en terre blanchâtre, fragments de poterie rouge, deux clous en fer.

7. — Longueur 2 m. 27 ; largeur 1 m. 10 ; profondeur 2 m. 10.

Mobilier : lampe à deux becs, terre brune, queue triangulaire, débris de poterie blanchâtre.

8. — Longueur 1 m. 45 ; largeur 0 m. 40 ; profondeur 1 m. 27.

Fig. 5



CIMETIERE NORD-EST

Terrain en cours de touilles ; découverte des tombes.



CIMETIERE NORD-EST
Tranchée découvrant des tombes et leurs dalles de fermeture.

Fig. 7

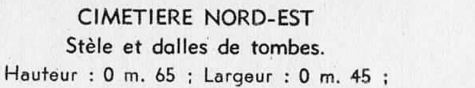


CITERNE ROMAINE SUR LE PLATEAU...
Musée. Agence de fouilles !

Fig. 8

CIMETIERE NORD-EST
Deux stèles pointues
A. - Hauteur : 0 m. 90 ; largeur base : 0 m. 70 ; épaisseur : 0 m. 15.
B. - Hauteur : 1 m. ; largeur base : 0 m. 50 ; épaisseur : 0 m. 25.

Fig. 9



CIMETIERE NORD-EST
Stèle et dalles de tombes.
Hauteur : 0 m. 65 ; Largeur : 0 m. 45 ; épaisseur : 0 m. 20.

Fig. 10

CIMETIERE NORD-EST
Stèle funéraire.
Hauteur : 1 m. 15; largeur : 0 m. 50; base : 0 m. 60; épaisseur : 0 m. 30.

Mobilier : jarre en poterie blanchâtre à goulot étroit, une pièce de monnaie.

9. — Longueur 2 m. 30 ; largeur 1 m. 80 ; profondeur 1 m. 30.

Mobilier : belle coupe en poterie rouge sigillée et vernissée qui contenait une tasse en poterie grise très finement travaillée au tour.

10. — Longueur 1 m. 05 ; largeur 0 m. 40 ; profondeur 0 m. 95.

Quelques ossements calcinés.

Mobilier : petite assiette avec lampe et monnaie.

11. — Longueur 2 m. 35 ; largeur 1 m. 60 ; profondeur 1 m. 82.

Une très grosse dalle, mesurant 1 m. 60 × 1 m. 35 se trouvait basculée dans cette tombe.

Mobilier : trois clous, des débris de plaques de miroir en métal, fragments de poterie blanchâtre.

12. — Longueur 2 m. ; largeur 1 m. 60 ; profondeur 1 m. 30.

Mobilier : coquille nacrée, teintée d'ocre.

13. — Longueur 1 m. 50 ; largeur 0 m. 87 ; profondeur 1 m. 15.

Mobilier : morceaux de fer très rouillé, une lampe, un beau lacrymatoire en verre irisé.

14. — Longueur 1 m. 30 ; largeur 0 m. 74 ; profondeur 1 m. 20.

Mobilier : débris d'anneaux en bronze pouvant former un bracelet enroulé ; dans la couche de terre végétale, une lampe.

15. — Longueur 1 m. 16 ; largeur 0 m. 48 ; profondeur 1 m. 40.

Quelques ossements ; mobilier : néant.

16. — Longueur 2 m. 20 ; largeur o m. 74 ; profondeur 1 m. 73.

Petite urne écrasée contenant ossements calcinés.

17. — Longueur 1 m. 50 ; largeur o m. 67 ; profondeur 1 m. 09.

Mobilier : néant.

18. — Longueur 1 m. 90 ; largeur o m. 78 ; profondeur : 1 m. 19.

Mobilier : masse de morceaux de fer, une plaque de bronze, un lacrymatoire brisé.

Dans la couche de terre végétale une lampe, une urne brisée contenant quelques ossements calcinés.

19. — Longueur 2 m. 29 ; largeur o m. 66 ; profondeur 2 m. 08.

Mobilier : lampe, débris de poteries, une monnaie.

20. — Longueur 1 m. 85 ; largeur o m. 37 ; profondeur 1 m. 10.

Mobilier : néant.

21. — Longueur 1 m. 50 ; largeur o m. 35 ; profondeur o m. 97.

Mobilier : néant.

22. — Longueur 1 m. 12 ; largeur o m. 60 ; profondeur o m. 88.

23. — Longueur 1 m. 93 ; largeur o m. 65 ; profondeur 1 m. 76.

Cette tombe avait cela de particulier que la profondeur du rocher qu'il avait fallu percer avant d'arriver à la terre molle était de 1 m. 08. Une dalle de grande dimension était engagée de biais dans la tombe.

La dalle : longueur 1 m. 50 ; largeur o m. 33 ; épaisseur o m. 33.

Mobilier : une petite poterie en terre blanche, une lampe écrasée, 2 clous.

24. — Longueur 2 m. 35 ; largeur 1 m. ; profondeur 2 m. 40.

Grosse dalle également : 1 m. 28 × 1 m. 03, toute la tombe bien remplie de cailloux.

Mobilier : une poterie rouge avec anse.

25. — Longueur 2 m. 37 ; largeur 0 m. 77 ; profondeur 2 m. 05.

Très grosse dalle couvre la tombe : 2 m. 37 × 1 m. 50.

Mobilier : néant.

26. — Longueur 0 m. 89 ; largeur 0 m. 28 ; profondeur 0 m. 95.

Mobilier : une lampe.

27. — Longueur 0 m. 81 ; largeur 0 m. 44 ; profondeur 0 m. 64.

Mobilier : petite coupe et petit vase à col et anse brisés, paraissant être des jouets.

28. — Longueur 1 m. 09 ; largeur 0 m. 50 ; profondeur 0 m. 60.

Mobilier : néant.

29. — Longueur 2 m. 54 ; largeur 1 m. 33 ; profondeur 1 m. 85.

Mobilier : un lacrymatoire, une lampe, un cruchon, poterie grossière, une plaque de bronze.

30. — Longueur 0 m. 83 ; largeur 0 m. 38 ; profondeur 0 m. 31.

Mobilier : une coupe rouge plate.

31. — Longueur 1 m. 19 ; largeur 0 m. 52 ; profondeur 0 m. 81.

Mobilier : néant.

32. — Longueur 1 m. 10 ; largeur o m. 56 : profondeur o m. 75.

Mobilier : une pièce de monnaie, une coquille nacrée.

33. — Longueur 2 m. 15 ; largeur 1 m. 21 ; profondeur 2 m. 50.

Mobilier : débris de poteries.

34. — Longueur 1 m. 30 ; largeur o m. 58 ; profondeur o m. 70.

Mobilier : collier grains fantaisie, petit cruchon poterie, brisé.

35. — Longueur 1 m. 29 ; largeur o m. 79 ; profondeur o m. 97.

Mobilier : coupe en belle poterie rouge.

36. — Deux petites fosses d'enfant.

Mobilier : deux cruchons poterie grise, une lampe unie, trois clous de bronze.

37. — Longueur 1 m. 97 ; largeur o m. 59 ; profondeur 1 m. 93.

Mobilier : poterie rouge brisée.

38. — Longueur 1 m. 18 ; largeur o m. 73 ; profondeur 1 m. 12.

Mobilier : une coupe plate rouge, deux lacrymatoires.

39. — Longueur 1 m. 42 ; largeur o m. 60 ; profondeur 1 m. 27.

Mobilier : deux cruches, une lampe avec un joli dessin représentant un lion.

40. — Longueur 2 m. 10 ; largeur o m. 82 ; profondeur 1 m. 60.

Mobilier : une cruche, une coupe plate en poterie rouge.

41. — Longueur 1 m. 40 ; largeur 0 m. 50 ; profondeur 2 m. 07.

Mobilier : une lampe intacte, une autre brisée, quatre lacrymatoires.

42. — Longueur : 1 m. 38 ; largeur 0 m. 55 ; profondeur 1 m. 75.

Mobilier : néant.



CONCLUSION

Il nous semble que, sans attendre l'étude des poteries décorées et des monnaies qui sera publiée prochainement, ce compte rendu de la fouille de deux cimetières nous permet dès maintenant certaines constatations.

Elles seront concluantes pour déterminer approximativement la nature et l'époque de nos cimetières.

Certaines tombes sont toutes petites et ne semblent avoir contenu qu'une poterie remplie d'ossements calcinés.

Les deux modes d'ensevelissement étaient donc en usage : l'incinération et l'inhumation.

Une fois le corps brûlé, les cendres mêlées, les restes d'ossements étaient réunis dans une urne, sorte de marmite avec couvercle, couverte d'une poterie, sorte de petite assiette ; on enterrait cette urne et le mobilier funéraire, disposé autour d'elle, dans une fosse qui était préparée et comblée de la même façon que celles qui contenaient les corps non brûlés.

On remarquera que le plus souvent les fosses sont étroites, ce qui laisserait supposer un ensevelissement sans cercueil ; les corps devaient être enveloppés dans un simple linceuil enduit quelquefois d'une mince cou-

che de chaux coulée. C'est une mode africaine des plus anciennes constatées à Carthage (1).

La profondeur de la fosse varie entre 1 m. et 2 m. 50. Les mêmes dimensions sont constatées par M. Gsell (2).

Les deux modes d'ensevelissement : inhumation et incinération, se décèlent dans nos cimetières. Les ossements calcinés, les cendres du bûcher sont conservés dans des cavités du rocher ou inhumés dans des fosses pareilles à celles qui abritaient les corps, mode usitée à partir du IIIe siècle avant notre ère. On la retrouve à Gouraya, Collo, Malte, en Sardaigne; nulle part elle n'a été adoptée avant le IIIe siècle. Voici donc une date extrême fixée pour l'ancienneté de nos cimetières (3).

Le père Delattre signale des restes calcinés enfouis presqu'à la surface du sol (4). A Gouraya on a trouvé une urne d'ossements calcinés dans une cavité creusée à fleur de rocher ; on date ces sépultures du IIe au Ier siècle avant notre ère.

Les stèles restées dans le cimetière indiquent suffisamment quelles étaient les marques extérieures des tombes. C'étaient des pierres brutes ou à peine taillées en pointe, des « *maccébat*, souvenirs parmi les vivants ».

Elles retenaient l'âme du mort parmi les vivants, étaient considérées comme des supports de l'âme. Chaque mort avait son *maccébat* (5).

Ce genre de stèles simples a un caractère des plus anciens ; en tout cas, antérieur à notre ère.

Les objets trouvés dans les tombes font tous partie du

---

(1) Merlin et Drappier. *La nécropole punique d'Ard-el-Kheraïb à Carthage* (Notes et documents publiés par la Direction des antiquités et arts), III, p. 7.

(2) S. Gsell. *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV, ch. IV. Les pratiques funéraires, p. 426 et suiv.

(3) S. Gsell, *op. cit.*, p. 450.

(4) P. Delattre. *Tombeaux puniques de Carthage.*

(5) Gsell, *op. cit.*, p. 438 et suiv.

mobilier funéraire en usage chez les Phéniciens de l'Afrique du Nord.

Beaux vases sigillés, d'importation italienne ou gallo-romaine, lampes ornées de dessins de bonne époque, fioles en verre ou en terre cuite de galbe fusiforme, miroirs, coquillages, clous, clochettes, tête et figurines en terre cuite, lampe et monnaie posées sur une soucoupe, sont autant de témoignages de mœurs et croyances carthaginoises de la plus haute antiquité.

Un des beaux vases trouvés dans une tombe du cimetière Nord-Est porte la signature de Marcus Perennius et de son esclave Saturninus. L'atelier de Marcus Perennius est connu comme étant un des plus importants d'Arezzo vers les années 3o avant notre ère. C'est une indication chronologique précieuse.

Il nous semble donc, que nous pouvons d'après ce qui précède, situer nos cimetières entre le IIIe siècle et le Ier avant notre ère.

C'est-à-dire en pleine époque punique et punico-romaine de la cité de *Portus Magnus*.

MALVA-MAURICE VINCENT.

———wwww———

Le Théâtre Arabe d'Alger [1]

On sait que le genre dramatique est étranger à la littérature arabe et que le théâtre arabe contemporain représente un emprunt récent aux littératures d'Occident, en particulier aux littératures française et anglaise. En Syrie et en Egypte, on trouve, à l'origine du théâtre, comme cela s'est produit pour tous les théâtres, une période où les auteurs se contentent de traduire ou d'adapter les chefs-d'œuvre étrangers. Peu à peu et l'apprentissage révolu, Syriens ou Egyptiens se sont mis à chercher des sujets dans leur fonds propre et ont essayé de produire des œuvres originales dont le nombre, en Egypte par exemple, n'est pas sans importance, bien que, toutefois, il soit loin d'égaler celui des pièces de théâtre françaises. Ce mouvement littéraire marque d'un caractère particulier la littérature arabe contemporaine et l'intérêt qu'il a suscité a déjà poussé quelques personnes à le signaler et un jeune écrivain égyptien à lui consacrer une étude volumineuse et complète (2).

---

(1) Communication faite au VIIIᵉ Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

(2) Parmi les études récentes sur le théâtre arabe, je signalerai les essais de François Bonjean : *Une Renaissance Egyptienne*, dans la revue *Europe*, n° 5, 15 Juin 1923, et n° 6, 15 Juillet 1923, et les articles ou chapitres de : Nağib Habeiqa dans *al-Mašriq*, II, 1920, 71, pp. 250, 341, 501 ; Muḥ. Farīd Wağdī, *Da'irat al-Ma'arif*, II, p. 715 ; Taha Ḥossayn : *Al-Moğammal fī Tārīḫ al-Adab al-'Arabi*, Le Caire, 1929, p. 240 ; Aḥmad ben az-Ziyat : *al-Adab al-'Arabī*, Le Caire, 1930, p. 365 et surtout l'œuvre magistrale de Muḥammad Taymūr, *Ḥayatunā at-Tamṯīliya*, Le Caire, 1924 ; — de Abdelkader El-'Arabi ('Abdelkader Ḥadj Ḥamou) : *Théâtre et Musique Arabe*. — Une soirée à Alger, in *Afrique*, Bulletin de critique et d'idées publié par l'Association des Ecrivains Algériens, n° 51, Juin 1929.

Il m'a semblé qu'il y aurait profit à étudier le théâtre à Alger, bien que ses origines ne remontent pas à longtemps et qu'il ne tienne pas encore dans la vie civile algéroise une place comparable à celle du théâtre en Egypte. Ma documentation est en majeure partie orale, si j'ose dire. La presse arabe locale s'est presque toujours montrée désintéressée du mouvement dramatique; quant aux journaux de langue française, ce n'est que de temps à autre qu'on y trouve quelque rapide compte rendu. J'ai donc dû parfois faire appel aux souvenirs de lettrés algérois et, pour beaucoup, à mes propres souvenirs et à mes notes (1).

En 1921, Georges Abiod (2), le promoteur du théâtre en Egypte, entreprit, avec le concours de ses meilleurs élèves, une grande tournée de décentralisation de l'art dramatique et de propagande à travers le monde musulman et révéla le théâtre arabe aux populations nord-africaines.

Dans la capitale de l'Algérie, où il donna ses représentations au Nouveau-Théâtre (ancien Kursaal), il fut loin de connaître le succès (3). Différentes circonstances furent cause de son échec. Tout d'abord la salle se trouvait hors du centre de la ville européenne et plus éloignée encore des agglomérations indigènes. Beaucoup d'indigènes ignoraient jusqu'à l'existence de ce théâtre et le chemin qu'il fallait prendre pour y parvenir. L'impresario eut d'autre part bien de la difficulté à annoncer au public l'arrivée de la troupe et les représentations. Le secours de la presse arabe, quasi-inexistante alors, lui fit

(1) Toutefois, autant que possible, je ne parlerai que des œuvres dont mention a été faite dans la presse algéroise.

(2) Sur G. Abiod, cf. Muḥammed Taymūr, *op. cit.*, pp. 131-143.

(3) Deux drames furent représentés : *Ṣalaḥ ad-Dīn al-Ayyubī* et *Taratu-l-'Arab*, deux drames de Naǧib al-Ḥaddād, le premier tiré du *Talisman* de W. Scott, cf. G. Zaydān, *Tārīḫ Adāb al-luġa al-'Arabiya*, Le Caire, 1911-14, t. IV, p. 248.

défaut. En outre, comme les indigènes n'avaient pas l'habitude de s'arrêter devant les placards ni de lire les papiers qu'un camelot leur met presque par force entre les mains, affiches et prospectus s'avérèrent inopérants. Enfin, le gros public était, sinon hostile, du moins indifférent à une entreprise qui ne lui paraissait pas marquée au coin d'une honnête orthodoxie. De fait, G. Abiod connut l'amertume de jouer devant des salles très clairsemées, composées de lettrés, tout yeux, tout oreilles, mais incapables de la moindre réaction encourageante, et de curieux attentifs aux seuls déshabillés des comédiennes. Il semblait bien alors que jamais le théâtre n'arriverait à s'implanter en Afrique du Nord. Cependant, si les représentations de G. Abiod furent infructueuses, elles ne furent pas vaines. Quelques bourgeois lettrés, des étudiants entreprirent de se grouper pour essayer de former le public et de lui inculquer le goût du théâtre. Ils fondèrent une association *al-Muhaddiba* dont la vie fut éphémère et les représentations rares et intermittentes, mais qui constitua une expérience pleine de suggestions et d'enseignements (1).Les artistes de cette société donnèrent trois pièces dont l'une avant la constitution légale d'*al-Muhaddiba* (2).

---

(1) Le nom de cette société « *L'Educatrice* » est fort caractéristique. Le Président était 'Alī Šarīf aṭ-Ṭāhar. Voici un extrait du procès-verbal de l'assemblée statutaire qui donne la date de sa fondation : المهذبة جمعية الاداب والتمثيل العربي — اسست هذه الجمعية بتاريخ الخامس افريل ١٩٢١. « *L'Educatrice*, Société des lettres et du théâtre arabes. — Cette société a été fondée à la date du 5 Avril 1921. »

(2) Les œuvres représentées par cette société ont toutes pour auteur 'Alī Šarīf aṭ-Ṭāhar. Ce sont : 1° الشفاء بعد المناء, un acte en prose classique, avec quelques chants, dont le sujet est l'agonie d'un ivrogne (1921, Salle des Anciens Elèves du Lycée d'Alger) ; 2° خديعة الغرام tragédie en quatre actes qui apparaît comme une amplification de الشفاء بعد المناء et fut représentée en 1923 à l'Opéra d'Alger : 3° بديع, tragédie en trois actes où l'auteur étudie encore les derniers jours d'un ivrogne et les méfaits sociaux de l'alcoolisme. Le premier acte fut joué à l'Athénée et la pièce entière au Nouveau Théâtre (ex-Kursaal) en 1924.

Parallèlement aux efforts et aux tentatives d'*al-Muhaddiba*, on constate ceux d'un autre groupement non organisé légalement qui ne représenta qu'une seule pièce dans la salle du Nouveau-Théâtre (1). D'autres amateurs jouèrent sur la scène, en 1923, une autre pièce en langue classique (2).

Ce furent là les seuls essais d'introduction du théâtre en langue classique. Les causes de son échec furent multiples et les difficultés surgirent autant du côté du public que des acteurs. Tout d'abord le public algérois n'était ni préparé ni formé pour le théâtre dont il saisissait très mal les principes et le but. Il lui était en outre difficile de comprendre l'arabe classique, soit qu'il l'ignorât, ou que son oreille n'y fût pas accoutumée (3). Quant aux acteurs, sans parler de leur insuccès moral, sinon financier, de nombreux obstacles arrêtèrent leur élan. Il ne suffit pas d'avoir une bonne opinion de ses prédispositions scéniques et de la bonne volonté pour s'improviser acteur et, privés de maîtres, des amateurs ne pouvaient dépasser les limites d'une expérience. D'autre part, l'impossibilité de trouver une actrice qui connût l'arabe classique mettait, chaque fois, dans l'obligation ou d'exclure les rôles féminins ou de les faire tenir par des

---

(1) Cette pièce في سبيل الوطن « Pour la Patrie », drame en deux actes, sans indication d'auteur, fut représentée le Vendredi 29 Décembre 1922. Cf. *Les Nouvelles*, quotidien algérois du soir, n° du 1er Janvier 1923. Une deuxième représentation fut interdite.

(2) Cette représentation fut donnée au profit de l'Amicale des Etudiants Musulmans de l'Afrique du Nord. Le titre de la pièce est المصلح et l'auteur Aḥmed Fārès. Cf. *Annuaire de l'Amicale des Etudiants Musulmans*, Alger, Décembre 1928 n° 1, p. 23.

(3) De nos jours encore, bien que l'étude de l'arabe classique se soit étendue dans les milieux indigènes d'Algérie (cf. J. Desparmet : *La Réaction linguistique en Algérie*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1er trimestre 1931, n° 125, pp. 1-34), cette difficulté de saisir sur-le champ tout ce que dit un artiste n'a pas entièrement disparu. Cf. mon article التمثيل وكيف يكون مستقبله dans la revue « *Et-Telmidh* », 1re année, n° 7-8, Mai-Juin 1932, *in fine*.

hommes, pis aller qui ne pouvait durer longtemps (1). Enfin, il fallait, pour pouvoir donner la comédie, se contenter d'une salle de dernière catégorie ou attendre, soit un jour de relâche, soit la fin de la saison théâtrale européenne. Toutes ces circonstances conjuguées amenèrent la mort du théâtre arabe dès sa naissance.

Cette disparition du théâtre devait durer deux années, au bout desquelles il surgit de nouveau, transformé, amélioré, rendu viable. Il parut en effet à certains Algérois que des œuvres écrites dans le dialecte d'Alger et dont les thèmes seraient empruntés au folklore local ou aux récits et aux légendes populaires de la littérature arabe seraient sûrement plus accessibles au public que des drames historiques tels que *Salaḥ ad-Din al-Ayyubi* ou des thèses sociales dramatisées telles que *Badi'*. La première œuvre en langue vulgaire *Djeḥa* (2), « comédie arabe en deux actes et trois tableaux », de MM. 'Allalou et Daḥmoun, fut représentée le Samedi 12 Avril 1926 sur la scène du Nouveau-Théâtre (ancien Kursaal). Le succès très grand qu'elle rencontra auprès du public ordonna trois nouvelles représentations, le Samedi 10, le Mercredi 14 et le Samedi 17 Mai. Les auteurs avaient trouvé le moyen d'intéresser le public, en s'adressant à lui dans la langue qu'il parle, à des sujets qui lui sont familiers (3). Ainsi une nouvelle école dramatique apparaissait ;

---

(1) « Le problème des personnages féminins à faire évoluer sur « scène est demeuré très difficile à résoudre. Ainsi, dans la pièce qui « nous occupe, il n'y a qu'un rôle de femme, et les organisateurs ont « dû le faire tenir par un homme ». *Les Nouvelles*, n° du Lundi 1er Janvier 1923, compte rendu de : في سبيل الوطن .

(2) Compte rendu dans *La Dépêche Algérienne*, n° du 14 Avril 1926.

(3) Ces drames historiques qui obtiennent un grand succès en Egypte ou à Tunis ne sont pas goûtés du public algérois pour qui l'histoire reste une science fermée. C'est ce qui explique l'insuccès de « *La mort de Cléopâtre* » (Aḥmad Šawqī Bey), représentée à Alger le 2 Mai 1932. Cf. mon article التمثيل déjà cité. *Djeḥa* comporte bien des person-

le théâtre algérois était créé et sa vogue allait grandir sans arrêt. La nouvelle école se distingue de l'ancienne principalement par l'emploi exclusif du dialecte algérois. Ce n'était pas un petit avantage. En effet, dans le théâtre de langue classique, les spectateurs algérois avaient toute leur attention retenue par un effort constant pour comprendre et ils n'avaient plus le loisir de rien saisir du sujet, de l'action ou du caractère des personnages. Aussi bien les lettrés tiennent-ils le théâtre pour rien d'autre que le propagateur d'une renaissance et d'une extension nouvelle de la langue classique (1). Il semble bien d'ailleurs que, si le corps des 'Ulama algérois et la presse arabe n'attachent pour ainsi dire aucune importance au théâtre moderne, ce soit pour cette seule raison qu'il est écrit dans la langue vulgaire, monstre linguistique qu'ils méprisent et dont ils voudraient ignorer jusqu'à l'existence. Cet ostracisme, dont sont frappées les œuvres populaires en général, explique que les œuvres théâtrales contemporaines ne soient pas imprimées. Une autre raison découle de la fin même du genre qui est représentative. Les auteurs écrivent leurs œuvres pour qu'elles soient jouées et non imprimées.

Il est superflu de dire que les règles, qui ont si longtemps pesé sur le théâtre français, sont totalement ignorées des auteurs algérois, qui, ayant sous les yeux pour modèles des œuvres modernes, rarement classiques (2)

---

nages historiques de l'époque Abbasside, mais Harūn ar-Rašid devient Qarūn ar-rāši, Ǧa'far le Barmecide : Ǧa'far al-marḫi, Masrūr : Maṣrū', sans qu'aucun emprunt soit fait à l'histoire.

(1) Les discours prononcés lors du passage à Alger de la troupe égyptienne de Faṭma Rouchdy sont très caractéristiques à ce sujet, mais la presse algéroise ne les a pas reproduits. Ceux qui furent prononcés à Constantine, lors du séjour de la même actrice dans cette ville, ont une teneur identique. Cf. *En-Nadjāḥ*, n° 1306, Mercredi 18 Mai 1932.

(2) Je n'ai trouvé une imitation d'une comédie classique, imitation d'ailleurs assez lointaine, que dans la pièce *Djeḥa*, qui, quelque aber-

suivent la règle des auteurs français actuels, qui est de n'en avoir point. Qu'il s'agisse de lieu ou de temps, ils prennent les plus grandes libertés, se contentant de ne pas trahir les vraisemblances. Je tiens pour certaine et prépondérante l'influence du théâtre français moderne sur les œuvres algéroises et, s'il n'existe ni traduction ni adaptation de drames ou de comédies françaises, c'est parce que le public les comprendrait très peu et très mal. Cette influence est sensible dans l'action, qui est généralement conduite avec habileté et rapidité et surtout les dialogues sur les réparties desquels les auteurs algérois comptent beaucoup pour faire rire les spectateurs. L'intrigue est ici comme là dépourvue de complexité et les caractères à peine ébauchés.

J'ai dit plus haut que les sujets historiques déplaisent au public algérois ; je voulais parler des œuvres où les auteurs, se plaçant sous l'autorité de l'histoire, accumulent des arguments trop précis, réels et complexes pour permettre au spectateur de suivre aisément les évolutions des personnages. D'incessantes allusions à des faits historiques précis ou une action étayée uniquement sur un enchaînement rigoureux d'événements nécessitant une attention toujours en éveil et une tension soutenue de l'esprit, a le propre de fatiguer le public et, sans l'ennuyer, pourrait le trouver indifférent. Cela ne signifie pas l'exclusion de tout emprunt à l'histoire, mais l'histoire à laquelle puisent les auteurs algérois est constituée de récits merveilleux et de légendes dorées transmises depuis des siècles de bouche en bouche, non par des textes. Cette particularité tient sans aucun doute au caractère purement populaire du théâtre algérois dont les auteurs ne sont pas des érudits. Aḥmed Šawqī Bey,

---

rant et extraordinaire que cela paraisse, est inspirée à la fois du *Malade imaginaire* et du *Médecin malgré lui*. Cf. *La Dépêche Algérienne*, n° du Mercredi 14 Avril 1926.

dans son drame *Amirat al-Andalus* (1), procède à une reconstitution minutieuse de la décadence andalouse. Ses sources d'origine livresque sont empruntées au *Nafḥaṭ-Ṭib* et aux divans des poètes d'Espagne. Les personnages qu'il fait évoluer ont réellement existé ou bien ils sont dessinés de telle sorte que leur existence paraisse vraisemblable. Il en est de même d'une autre tragédie égyptienne *Maǧnūn-Leyla* (2) où Aḥmad Šawqī Bey accumule dans un appendice les références historiques et littéraires. Les œuvres algéroises ne sont jamais des reconstitutions, car les auteurs puisent toujours leurs sources dans ce fonds commun que le peuple a constitué de la civilisation et de l'histoire arabes. Dans la pièce de *Lunǧa al-Andalusiya* (3), dont les personnages sont Espagnols ou Magrebins et dont l'action se déroule en Espagne, l'auteur, Rašīd Qsenṭīnī, a fait évoluer des personnages purement fictifs et brossé un tableau de Grenade conforme seulement aux souvenirs que la tradition populaire a conservés dans certains récits et dans un grand nombre de chansons, de sorte qu'à cause même de l'imprécision des données « rien n'y contredit l'histoire, bien que beaucoup de choses y soient ajoutées » (4). Grâce à une imagination peu commune, l'auteur algérois se contentant d'épurer quelques bribes d'histoire épargnées par l'oubli et les siècles, a pu et su présenter des personnages nullement en contradiction avec l'histoire et des événements vraisemblables, s'ils ne sont vrais. Certes, un examen rigoureux permettrait de relever quelques anachronismes, mais ces erreurs font partie du patrimoine historique populaire et les rejeter n'avancerait

(1) Aḥmad Šawqī Bey : *Amīrat al-Andalus*. Le Caire, 1351/1932.

(2) Aḥmad Šawqī Bey : *Maǧnūn Leyla*. Le Caire, 1334/1916.

(3) Comédie en cinq actes de Rašīd Qsentīnī, représentée à l'Opéra d'Alger, le 28 Février 1930.

(4) Corneille « *Examen de Cinna* ».

l'auteur à rien, puisqu'aussi bien l'art dramatique est une transposition constante du positif à un idéal irréel et poétique. Cette liberté prise avec l'histoire a permis d'écrire une pièce qui rappelle à tout instant, *mutatis mutandis*, la bouffonnerie aristophanesque. *'Antar al Ḥachaïchi* (1) n'est pas l'épopée du héros des Banū 'Abs, mais l'histoire burlesque d'un pauvre savetier, fumeur de kif à l'imagination romanesque, qui, nouveau Don Quichotte, part à l'aventure et aux mésaventures. Bien que le *Roman d'Antar* soit répandu parmi le peuple, l'auteur a pris la liberté de broder sur les exploits du héros antéislamique une action hautement comique, qui se termine cependant par la mort tragique et non sans gloire du barbier Antar, en n'empruntant à la légende que deux faits certains : l'amour du poète pour 'Abla et sa mort légendaire. Ainsi, il apparaît nettement que l'histoire est réduite, dans les œuvres des auteurs dramatiques algérois, à quelques connaissances vagues et conventionnelles, qui surgissent çà et là, de la même façon que l'Orientalisme des comédies françaises des XVII°, XVIII° et XIX° siècles, ou des opéras, un ensemble de traditions en conformité parfois avec la réalité, toujours avec ce qui aurait pu être la réalité. On pourrait croire, n'était l'impossibilité du fait, que les auteurs algérois se plient à ces principes énoncés par un théoricien de l'art dramatique classique : « C'est une pensée bien ridicule d'aller au théâtre apprendre l'histoire. La scène ne donne point les choses comme elles ont été, mais comme elles devraient être » (2).

Les œuvres de la veine de *'Antar al-Ḥachaïchi* et de *Lunğa al-Andalusiya* sont parmi les productions algé-

---

(1) Pièce héroï-comique en trois actes de M. 'Allalou, représentée à l'Alhambra, le Mardi 25 Février 1930. Cf. les articles d'avant-première dans *L'Algérie*, n° du Samedi 22 Février 1930 ; *L'Echo d'Alger*, n° du Lundi 24 Février 1930 et *La Presse Libre*, n° du Mardi 25 Février.

(2) L'Abbé d'Aubignac : *La Pratique du Théâtre*, l. I, ch. I.

roises assez rares. Bien plus grand est le nombre des comédies qu'il est difficile de classer d'une façon rigoureuse, puisqu'elles vont de la farce à la comédie de mœurs et que souvent les divers genres comiques sont mêlés en une complexité vivante. Le but étant de plaire au public, de l'intéresser et de faire rire cette « marmaille d'hommes », tous les moyens sont jugés bons. Un tel principe a eu pour conséquence d'éliminer les sujets tragiques et la comédie sous toutes ses formes, inférieures ou supérieures, règne en maîtresse absolue. C'est à peine si, de temps à autre, apparaît, comme dans *'Antar al-Ḥachaïchi*, un élément mélodramatique. En réalité, les œuvres tiennent à la fois de la comédie proprement dite, de la comédie lyrique, de la comédie-bouffe, de la farce et de la sotie sans que, fort souvent, il puisse être fait une démarcation exacte de chacun de ces genres et il n'est pas rare de voir apparaître, dans une comédie de mœurs, un élément farcesque, voire un procédé de cirque ou de grand-guignol (1). L'on retrouve le même mélange des genres que dans le drame égyptien de Murād Effendi, dont Fr. Bonjean a publié une relation dans *Europe* (2). Inversement, on retrouvera dans les farces les plus simples, les plus grosses, l'élément tragique par excellence des Grecs, le Destin, le Maktūb.

Mais si la prédestination et le doigt de Dieu sont partout présents, les questions religieuses ne trouvent pas place au théâtre, alors qu'elles font souvent la matière des chansons satiriques. Cependant des personnages revêtus d'un pouvoir mi-civil mi-religieux, tels que le muftî ou le qāḍî évoluent parfois sur la scène et sont tournés en ridicule. A vrai dire, la critique porte le plus souvent

---

(1) Cf. l'article de V. Barrucand : *Essai d'un théâtre arabe à Alger*, *Zed 'Aleh* زد عليه au Municipal, dans *La Dépêche Algérienne*, n° du Mercredi 4 Janvier 1933. La pièce a pour auteur Rašîd Qsentînî.

(2) Fr. Bonjean : *op. cit.*, 1re partie, *Europe*, n° 5, 15 Juin 1923, p. 95.

sur leurs défauts : ignorance, présomption, vue courte, rarement sur leur fonction et leur dignité. Toutefois, on relève dans *Bou-Borma* (1), une réminiscence des anciennes prérogatives qui leur étaient dévolues et le personnage principal trouve un malin plaisir, par un juste et providentiel retour du sort, à rosser le qâḍî et à venger les malheureux qui, de toute éternité, ont subi la bastonnade.

Pour faire ressortir le caractère principal des comédies algéroises, il suffit de dire qu'elles sont, la plupart du temps, une satire des mœurs musulmanes ; aussi comportent-elles souvent une moralité. Les défenseurs du théâtre ne manquent pas de souligner cette fin de l'art dramatique (2). La satire sociale tient de beaucoup la place la plus large. Les préjugés, les erreurs, les travers, les vices sont tellement nombreux qu'il suffit de les observer pour bâtir une œuvre. Chez les auteurs de la nouvelle école, comme chez ceux de l'ancienne, se manifeste le souci de faire toucher du doigt au public les ruines que provoque l'alcoolisme dans maintes comédies, telle *Bou-Borma*, ou le kif comme dans *Antar al-Ḥachaïchi* et *Zrireban* (3). Les flèches contre l'analphabétisme des femmes indigènes et leur manque d'instruction — ou, au contraire, leur trop rapide européanisation — sont fréquemment décochées avec violence et il n'est presque pas de pièce où ne soit étalé et ridiculisé le pharisianisme des dévots. L'intérêt du théâtre est par conséquent très grand pour qui étudie

(1) *Bou-Borma*, comédie en trois actes de Rašîd Qsentînî, représentée à l'Opéra le Jeudi 22 Mars 1928. Cf. *La Dépêche Algérienne* et *L'Echo d'Alger*, n°ˢ du Samedi 24 Mars 1928.

(2) Cf. un discours reproduit dans Al-Balāġ al-Ġazā'irî, n° 256, Vendredi 20 Mai 1932.

(3) *Zrirebān ou les deux mangeurs de ḥachich et le fils du roi*, comédie en 3 actes de Rašîd Qsentînî, représentée à l'Opéra d'Alger, le Vendredi 15 Février 1929. Cf. *La Presse Libre*, n°ˢ du Dimanche 10 et du Mercredi 13 Février 1929 ; *La Dépêche Algérienne*, n° du Mercredi 20 Février.

la vie sociale algéroise et les réactions du peuple. L'art dramatique des auteurs algérois semble ainsi devoir se rattacher au naturalisme, mais ce naturalisme n'apparaît que sporadiquement, car, pour un esprit oriental, tout art implique une transposition constante ; il est une recherche de la vérité idéale, non une copie de la réalité (1).

Ce principe, qui n'est pas propre aux auteurs algérois, explique, à mon sens, l'un de leurs procédés les plus courants qui, dans le genre comique, se révèle par l'emploi de l'exagération, mieux de la déformation burlesque du *Roman d'Antar* par exemple ou des contes des *Mille et Une Nuits* (2) et qui fait de la pièce de Louis Verneuil *Ma Cousine de Varsovie : Mon Cousin de Stamboul* et du film *Un Trou dans le Mur*, une amusante et curieuse bouffonnerie : *Un Trou par terre* (3).

Le public qui suit avec passion les représentations se recrute surtout dans le peuple, journaliers et ouvriers, dans la bourgeoisie, les lettrés évolués et les étudiants des écoles modernes, car, pour ce qui est des ṭolba de l'ancien temps et des 'Ulama enturbannés, ils montrent pour ce théâtre la même aversion et la même hostilité que jadis

---

(1) Fr. Bonjean, dans la IIe partie de son étude (*Europe*, n° 6, 15 Juillet 1923, p. 211) note, cependant, le caractère naturaliste du drame de Murâd Effendi et regrette qu'il ne soit d'un bout à l'autre « une tranche de vie ».

(2) *Le Pêcheur et le Génie ou le Roman d'un Prince*, comédie lyrique en quatre actes de MM. Daḥmûn et 'Allaiû, représentée à l'Opéra, le Mercredi 16 Mai 1928. Cf. *Attakadoum* et *La Presse Libre*, n° du Samedi 19 Février 1928.

(3) Les deux œuvres ont pour auteur Rašîd Qsenṭînî. La première fut représentée à l'Opéra, le Vendredi 20 Décembre 1929. Cf. *La Presse Libre*, n° du Dimanche 22 Décembre 1929 ; la seconde, à l'Alhambra, le Mercredi 18 Février 1931, Cf. les avis dans *La Presse Libre*, n° du Dimanche 15 Février ; *La Dépêche Algérienne*, n° du Mardi 17 Février ; *La Presse Libre*, n° du Mercredi 18 Février ; les comptes rendus dans *Le Courrier Nord-Africain*, n° du Vendredi 20 Février et *La Presse Libre*, n° du Samedi 21 Février.

Pascal (1) et Bossuet (2). Ils produisent des griefs identiques : le théâtre est contraire aux bonnes mœurs ; il éveille, quoi qu'on en aie, de mauvaises passions et, par son amoralité, sape la société musulmane à sa base en lui inoculant un virus mortel. Ces pieux défenseurs de la religion et de la morale ne laissent pas de foudroyer de leurs anathèmes les acteurs et, *a fortiori*, les actrices qui, non contentes de paraître sans voiles et de réciter « des vers antéislamiques », ont l'impudeur d'étaler la nudité de leur gorge et de leurs mollets (3).

Les représentations sont données à toute époque de l'année, mais, de préférence, pendant le mois de Ramaḍân. Il faut, en effet, tenir compte que les indigènes n'ont point l'habitude de sortir après dîner et qu'ils préfèrent à la rue, aux cafés et aux spectacles, la douceur du chez soi et la quiétude de la vie familiale. C'est pourquoi le théâtre ne les attire qu'à l'époque du Ramaḍân pendant lequel il est d'usage de passer la majeure partie de la nuit hors du logis et de se rendre là où un délassement est offert à l'esprit.

N'ayant pas de salle à leur disposition, les auteurs sont réduits à faire jouer leurs œuvres sur les scènes qu'ils trouvent libres et réussissent à louer. D'ordinaire, ils profitent des jours de relâche, ou bien, ils attendent la fin de la saison théâtrale française, ce qui ne va pas sans aléas de toutes sortes pour le succès de leurs œuvres.

Les pièces, comme à l'époque de Jodelle, sont jouées par leurs auteurs qu'entourent des amateurs. A l'heure actuelle, à l'exception de Rašîd Qsenṭînî, il n'existe pas

---

(1) B. Pascal, *Pensées*. Ed. L. Brunschvig, section I, n° II.

(2) Bossuet, *Maximes et Réflexions sur la comédie*, ch. IV.

(3) Cf. *Al-Balâġ al-Ġaza'irî*, n° 256, Vendredi 20 Mai 1932. Cette haine du théâtre et de son monde ne s'est pourtant manifestée qu'à l'occasion du passage de comédiens égyptiens : en temps ordinaire, les journaux arabes ne consacrent pas une ligne au théâtre qu'ils méprisent et recouvrent de silence et d'oubli.

encore d'acteurs réguliers. On comprend dès lors la rareté des représentations et que quatre représentations de suite, comme cela s'est produit pour *Djeḥa*, constituent un événement remarquable et un succès extraordinaire. La plupart des pièces ne sont jouées qu'une fois à Alger, quelle que soit leur valeur, quel que soit l'accueil, et les huit soirées du mois du Ramaḍān représentent huit créations.

La miṣe en scène est aussi exacte que le permettent les ressources du théâtre loué et les décors ne trahissent pas les indications de l'auteur et ses desseins. D'ailleurs leur simplicité facilite amplement la tâche du metteur en scène et du décorateur: intérieurs mauresques ou européens, déserts, jardins, colonnades, rues sont articles courants dans les théâtres. Quant à la figuration, il n'est pas difficile de recruter tel nombre de figurants que l'on désire. Les costumes comportent suffisamment de vérité. Le détail révèlerait, sans doute, à un œil averti, de légers anachronismes, mais on veille à conserver au magrebin sa ǧallāba, au baǧdadien son qafṭān, au guerrier son casque ancien. Peut-être relèverait-on des fautes plus graves dans le costume féminin, mais le public se contente d'une exactitude approximative.

Nous avons vu que les personnages féminins, à cause de la rareté des comédiennes, sont peu nombreux : il n'y a généralement guère plus de deux rôles de femmes dans une pièce. Au reste, le fait même que l'élément féminin est quasiment exclu du public ne laisse pas d'avoir une influence sur la nature du théâtre en y limitant le rôle de la femme, de sorte que le théâtre semble être un monopole masculin.

S. BEN CHENEB.

Mesures de Capacité de la Tunisie Médiévale

La métrologie des peuples musulmans, au moyen-âge, en dépit des quelques travaux qui lui ont été consacrés [1], nous apparaît encore aujourd'hui comme si complexe et si flottante, que l'apport de quelques données claires et précises sur un point particulier de ce vaste sujet n'est sans doute pas entièrement inutile.

Pour déterminer le système et l'équivalence des mesures de capacité [2] dans la Tunisie médiévale, on dispose d'abord de deux textes bien connus : un passage de l'Espagnol al-Bakrī, valable sans doute pour le XIe siècle, mais plus certainement encore pour la fin du Xe, comme le prouve sa concordance avec les renseignements fournis par le géographe oriental al-Maqdisī (= al-Muqaddasī), et, dans la première moitié du XIVe siècle, un passage du Syro-Egyptien Ibn Faḍlallah al-'Umarī.

Voici le texte d'al-Bakrī : « Le qafīz, à Kairouan et dans les provinces qui en dépendent, est de 8 waiba [3], la

(1) Cf. principalement Sauvaire, dans le *J. Asiat.*, de 1879 à 1887 ; Decourdemanche, *Etude métrologique et numismatique sur les Misqals et les Dirhems arabes*, *Revue Numismatique*, 1908 ; du même, *Traité pratique des poids et mesures des peuples anciens et des Arabes*, Paris, 1909, et divers articles de l'*Enc. Islām*.

(2) Il ne sera question ici que des mesures de capacité pour matières sèches. Les mesures de capacité pour liquides, dont la principale a été le maṭar, feront l'objet d'une étude ailleurs.

(3) Pour plus de commodité, on laissera toujours au singulier, dans la transcription française, les termes techniques arabes.

waiba de 4 ṯumna, et la ṯumna de 6 mudd, d'un mudd plus fort que le mudd du Prophète, la différence en plus étant de 12 mudd pour le qafīz entier [1], en sorte que le qafīz kairouanais est de 204 mudd au mudd du Prophète » [2].

Et voici ce qu'écrit Ibn Faḏlallah : « Les mesures de capacité (de l'Ifrīqiya) sont le qafīz et la ṣafḥa ; le qafīz est de 16 waiba ; la waiba est de 12 mudd de Kairouan, mudd qui est voisin de celui du Prophète ; elle est de 8 mudd à la mesure ḥafṣide, qui est la mesure qu'ont établie les souverains ḥafṣides, ancêtres du roi actuel [3]. La ṣafḥa est de 10 ṣaḥfa, et chaque ṣaḥfa est de 12 mudd à la mesure ḥafṣide, qui vaut environ 1 1/2 mudd de celle qu'on a indiquée plus haut (pour Kairouan) » [4].

Il suit de là que, dans les premiers siècles du moyen-âge, le qafīz de Kairouan contenait $8 \times 4 \times 6 = 192$ mudd kairouanais, ou $192 + 12 = 204$ mudd du Prophète. Or le mudd du Prophète semble bien avoir été évalué en Berbérie, par une longue tradition qui nous est prouvée à partir du XIVe siècle, mais qui affirme avec vraisemblance remonter bien au delà, à 0 l. 733 [5]. Si l'on tient

---

(1) C'est-à-dire que le qafīz de Kairouan contient 12 mudd de plus, si on le subdivise en mudd du Prophète, que si on le subdivise en mudd de Kairouan.

(2) Bakrī, *Description de l'Afrique septentrionale*, éd. de Slane. Alger, 1911, pp. 26-27 (j'ai modifié sensiblement la traduction, du même, Alger, 1913, p. 61). Al-Maqdisī, qui écrit en 375/985, dit plus succinctement que le qafīz de Kairouan est de 32 ṯumn, le ṯumn étant de 6 mudd au mudd du Prophète, *BGA*, t. III, p. 240.

(3) Le texte imprimé porte bien le singulier.

(4) Ibn Faḏlallah, *Masālik al-abṣār*, éd. partielle 'Abdalwahhāb, Tunis, s. d., p. 4, traduction annotée par Gaudefroy-Demombynes, Paris, 1927, pp. 100-101.

(5) Cf. A. Bel, *Note sur trois anciens vases de cuivre gravé trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du fiṭr*, *Bulletin archéologique du Comité*, 1917, pp. 359-387, et Dessus Lamare, *Note sur un vase en cuivre gravé, employé comme mesure-étalon*, *Revue Africaine*, 1er-2e trimestres 1929, pp. 162-195.

ce chiffre pour assuré dès les Xe-XIe siècles — et dans le cas contraire, il ne pourrait s'agir que d'une faible variation — l'ancien qafîz de Kairouan équivalait à 0 l.733 × 204 = 149 l. 532 ; il se subdivisait en 192 mudd de $\frac{149 \text{ l. } 532}{192}$ = 0 l. 779 chacun (exactement 0 l. 7788).

Jusqu'ici rien que de très net et de très plausible. En est-il de même pour les données d'Ibn Faḍlallah ? Remarquons tout de suite qu'il ne paraît pas éliminer le vieux système de Kairouan : c'est lui qu'on retrouve, malgré une division intermédiaire différente, dans le qafîz valant 16 × 12 = 192 mudd kairouanais. Mais, à côté de cette survivance, notre auteur affirme l'existence d'une mesure nouvelle, le mudd ḥafṣide, valant 1 1/2 mudd kairouanais ; et ce mudd ḥafṣide, 128e partie du qafîz, aurait à son tour des multiples : 1 ṣaḥfa valant 12 mudd, et 10 ṣaḥfa formant une ṣafḥa *(sic)*.

Rien de surprenant, en principe, dans la juxtaposition d'un système plus récent, propre aux Ḥafṣides, élaboré certainement à Tunis, leur capitale, au vieux système de Kairouan, capitale des anciens souverains. Mais on ne peut se défendre d'un sentiment de suspicion devant le terme de ṣafḥa, « peu vraisemblable » (1) ici, alternant par simple métathèse avec son sous-multiple, connu par ailleurs, ṣaḥfa (2). Il y a là un élément de doute grave, qui autorise à formuler des réserves, au moins provisoires, sur l'ensemble même des données voisines. Il nous faut consulter de nouveaux textes, si nous désirons mettre au point les renseignements transmis par Ibn Faḍlallah, en fixer le degré d'exactitude, et les préciser.

(1) Cf. Gaudefroy-Demombynes, *loc. cit.*

(2) Sur l'ancienne métathèse inverse, cf. Fraenkel, *Die aramäischen Fremdwörter im Arabischen*, Leyde, 1886, p. 63.

Il est un genre de documents auquel les historiens n'ont guère l'habitude de recourir, et qui est pourtant susceptible de leur fournir de très utiles indications : les textes de nature juridique, commentaires de ḥadīṯs, traités de fiqh, recueils de fatwās. S'agissant de mesures, de poids, de monnaies, le chapitre de la dîme aumônière *(zakāt)* est toujours à y consulter, car la nécessité de déterminer le minimum imposable (*niṣāb*) oblige les auteurs à donner l'équivalence du système local avec celui dit « du Prophète » ou système « légal (*šar'ī*) ».

Quelques recherches dans les œuvres des juristes tunisiens des XIV[e] et XV[e] siècles permettent par exemple d'éclairer d'un jour nouveau la question qui nous occupe, celle des mesures de capacité dans l'Ifrīqiya des derniers siècles du moyen-âge.

Ce sera d'abord Ibn Rāšid al-Qafṣī, en 736/1336, contemporain par conséquent d'Ibn Faḍlallah. Dans son *Kitāb Lubāb al-Lubāb*, édité à Tunis (1), il rappelle le système légal des mesures de capacité, sur lequel d'ailleurs tout le monde est d'accord : 1 wasq de 60 ṣā', chaque ṣā' étant de 4 mudd du Prophète (2) (ce qui fait 240 mudd du Prophète pour le wasq) ; il énonce, après d'autres, que le minimum imposable pour les céréales, certains légumes et les fruits est de 5 wasq, et il ajoute : « Le wasq, à la mesure ḥafṣide, est un qafīz ».

Un peu plus explicite, al-Ubbī, dont l'*Ikmāl*, écrit en 823/1420, a été imprimé au Caire, déclare ceci (3) : « Le wasq légal est l'équivalent du qafīz tunisien, et c'est là une des bonnes œuvres dues aux Almohades, je veux dire

---

(1) Ed. Tunis, 1346 h., p. 37.

(2) Le wasq passe pour avoir désigné une charge de blé pour chameau ; le mudd, une « jointée » (comme la ḥafna).

(3) Ed. du Caire, 1327 1328 h., t. III, p. 108.

qu'ils ont fait le qafîz équivalent au wasq, pour faciliter la détermination du minimum imposable ». Entendons sans doute — nous y reviendrons tout à l'heure — par Almohades les Ḥafṣides ; les deux textes, à cent ans d'intervalle, sont parfaitement concordants.

Mais il y a mieux : un passage du grand ouvrage inédit de l'imām Abū'l-Qāsim al-Burzulî (mort en 841/1438), intitulé *Jāmi' masā'il al-aḥkām mimmā nazal min al-qaḍāyā bi' l-muftiyīn wa'l-ḥukkām*, ou plus simplement *Nawāzil*. En voici la teneur stricte, d'après les deux manuscrits du premier tome des *Nawāzil*, que conserve la Bibliothèque nationale d'Alger, n° 1333 (très belle copie du XV° siècle), f° 223 a, et n° 1334, f° 103 a :

والنصاب خمسة اوسق وهو لان قدر القفيز التونسي و قدره من
العنب بقنطار تونس ستة وثلاثون قنطارا عنبا ترجع الى اثنى عشر
قنطارا زبيبا وهو خمسة (1) اقفزة والوسق ستون صاعا بصاعه صلى الله
عليه وسلم وهو اربعة امداد بمده صلى الله عليه وسلم وهو وزن (2)
رطل وثلث والرطل اثنا عشر اوقية والاوقية عشرة دراهم وثلثان لنقل
العزفي عن ابن ابي زيد ان قدر الرطل من الدراهم مائة وثمانية
وعشرون درهما فاذا قسمت على اثنى عشر اوقية خرجت الاوقية
عشرة وثلثان فهذه الاوقية غير اوقية الزكاة في الوزن (3) والصاع
النبوي قدره مدان حفصية وهو ثلاثة اصوع قروية بتونس اليوم
فقدر النصاب الشرعي ستمائة مد حفصية لان القفيز الحفصي مائة

(1) Ms 1334 ajoute ici اوسق.

(2) Ms 1334 : كل مد, au lieu de هو وزن.

(3) Les deux mss ont زكاة الوزن, corrigé par une deuxième main en الزكاة في الوزن sur ms 1333.

وعشرون مدا حفصية وهو ضعف الستين صاعا بمده صلى الله عليه وسلم وهو عشر صحاف والصحفة اثنا عشر مدا حفصية فاذا اجتمع له خمسون صحفة فهي النصاب بتونس وما سوى هذه من مكايل نواحي المغرب و افريقية تقدر على هذا وترجع اليه وهكذا مكايل كل قطر يقدر بهذا الذي ذكرناه *

« Le niṣāb est 5 wasq, et celui-ci (le wasq) équivaut actuellement au qafīz tunisien ; il équivaut (le niṣāb) en raisin frais, (pesé) au qinṭār de Tunis, à 36 qinṭār de raisin frais, qui reviennent à 12 qinṭār de raisin sec, ce qui fait 5 qafīz. Le wasq est de 60 ṣā' (calculé) au ṣā' du Prophète, lequel est de 4 mudd (calculé) au mudd du Prophète ; celui-ci correspond en poids à 1 1/3 riṭl, le riṭl est de 12 uqiyya [1], et l'uqiyya de 10 2/3 dirham, d'après la tradition qu'al-'Azafī tenait d'Ibn Abī Zaid, à savoir que le riṭl équivaut à 128 dirham ; si donc on le divise (le riṭl) en 12 uqiyya, l'uqiyya ressort à 10 2/3 (dirham), en sorte que cette uqiyya diffère en poids de l'uqiyya de la zakāt. Le ṣā' du Prophète équivaut à 2 mudd ḥafṣides, qui font 3 ṣā' kairouanais à Tunis aujourd'hui. Donc le niṣāb légal est 600 mudd ḥafṣides, le qafīz ḥafṣide étant de 120 mudd ḥafṣides, ce qui fait le double (comme nombre) des 60 ṣā' (calculés) au mudd du Prophète ; il (le qafīz) est encore de 10 ṣaḥfa, et la ṣaḥfa de 12 mudd ḥafṣides, en sorte qu'un ensemble de 50 ṣaḥfa constitue le minimum imposable à Tunis. Toutes autres mesures de capacité des diverses contrées du Maġrib et de l'Ifrīqiya s'évaluent d'après ce système et s'y ramènent ;

(1) Riṭl peut se traduire par « livre » ; uqiyya, par « once ».

de même, les mesures de capacité de tout pays s'évaluent conformément à ce que nous venons de rappeler ».

Laissons de côté les équivalences données avec des poids [1], pour ne retenir que ce qui est mesures de capacité. Pour al-Burzulī, dont le témoignage en la matière est de premier ordre — il a exercé d'importantes fonctions religieuses à Kairouan et à Tunis — le qafīz tunisien est bien, comme il nous a déjà été affirmé, identique au wasq légal ; c'est lui, et non l'étrange ṣafḥa d'Ibn Faḍlallah, qui se subdivise en 10 ṣaḥfa, de 12 mudd ḥafṣides chacune, soit 120 mudd ḥafṣides en tout. Le mudd ḥafṣide est la moitié du ṣā' du Prophète, et par conséquent le double du mudd du Prophète.

En équivalence avec nos mesures actuelles, nous poserons donc, pour les mesures de capacité « ḥafṣides » :

1 mudd = 0 l. 733 × 2 = 1 l. 466.
1 ṣaḥfa = 1 l. 466 × 12 = 17 l. 592.
1 qafīz = 17 l. 592 × 10 = 175 l. 92 [2].

Tel était le système officiel ḥafṣide, usité à Tunis depuis le début au moins du XIVe siècle, probablement même depuis le siècle précédent.

---

(1) Ces données seront reprises dans un autre travail.

(2) Cette valeur du qafīz ḥafṣide s'accorde, suffisamment, avec une équivalence donnée entre lui et des mesures chrétiennes du moyen-âge : d'après Pegolotti (*La pratica della Mercatura*, Lisbonne et Lucques, 1766, pp. 124 et 166), le qafīz de Tunis, dans la première moitié du XIVe siècle, équivalait à la « salma » de Manfredonia (Pouille) ou à celle de Sicile ; cette dernière correspondait à 164 l. 4, l'autre semble avoir été un peu plus faible ; il n'y a donc là qu'une parité approximative. En 1392, le qafīz de Tunis valait, paraît-il, trois « staria » de Venise, cf. Mas-Latrie, *Traités de paix et de commerce...* Paris, 1866, p. 243 ; il faudrait voir ce qu'était le « stario » ou « staio » vénitien de ce temps. Enfin, je ne puis rien tirer de clair des équivalences données par Di Pasi (*Tariffa de i pesi, etc.*, Venise, 1540, f°s 24 à 27) pour le début du XVIe siècle ; il semble admettre pour Tunis un qafīz de plus de 18 waiba (?) ; son texte, au surplus, est très mal imprimé.

Ibn Faḍlallah attribue en effet la création du mudd ḥafṣide aux ancêtres du sultan qui régnait à son époque, Abū Yaḥyā Abū Bakr (1318-46), c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, à l'un des Ḥafṣides du XIIIe siècle. Qu'al-Ubbī ait désigné les Ḥafṣides par l'appellation d'Almohades, c'était alors un usage courant, et Ibn Ḫaldūn s'y est bien des fois conformé. Si la réforme eût remonté aux Almohades proprement dits, les mesures de capacité qu'on nous signale porteraient difficilement l'épithète de « ḥafṣides ». Mais, surtout, si la décision avait été prise par les Almohades eux-mêmes, le Maroc en aurait bénéficié de bonne heure, et il n'aurait pas dû attendre jusqu'à la fin du XIIIe siècle, pour qu'un Marīnide, Abū Ya'qūb Yūsuf, se décidât, en 693/1294, à changer les mesures de son pays et à les faire concorder avec le mudd du Prophète [1].

Dans les deux cas, chez les Marīnides et chez les Ḥafṣides, le motif pieux est avéré : au Maroc, il s'agissait de conjurer une disette inquiétante, et le soin d'appliquer la réforme fut confié à un personnage religieux connu, le faqīh Abū Fāris al-Malzūzī [2] ; en Ifrīqiya, on a voulu « faciliter la détermination du minimum imposable » pour le versement de la dîme aumônière, qui est une des obligations religieuses essentielles du musulman.

Nous ignorons lequel des deux pays a précédé l'autre dans cette même voie. Toujours est-il que le Maroc est allé plus loin que la Tunisie : il a adopté alors un système de mesures de capacité entièrement identique au

(1) Cf. Ibn Abī Zar', *Rauḍ al-Qirṭās*, éd. lith. Fès, tr. Beaumier, Paris, 1860, pp. 258-543. Ce passage est cité par A. Bel, *op. cit.*, p. 361, n. 2

(2) Sur lui, cf. Lévi-Provençal, dans *Annales de l'Institut d'Etudes orientales d'Alger*, t. I, pp. 189-192.

système « légal » ; seul, le terme de ṣaḥfa s'y trouvait remplacer celui de wasq, pour désigner au reste une mesure strictement équivalente (1).

Après l'adoption du système ḥafṣide, qu'est devenu, en Ifrîqiya, le vieux système kairouanais ? Tout porte à croire, conformément aux données d'Ibn Faḍlallah, qu'il a continué à vivre, qu'il a coexisté avec son rival officiel et plus récent, cantonné sans doute à Ṭunis (2). Mais il avait subi au moins une modification dans les mesures intermédiaires : de la waiba et du ṯumn d'al-Bakrî, seule subsistait la waiba, devenue la 16e partie du qafîz et égale à 12 mudd.

C'est là, au reste, le système que l'on retrouve dans les temps modernes, avec la simple substitution du terme ṣâ' à celui de mudd (3). Cette substitution elle-même est ancienne, puisque l'indication d'al-Burzulî relative au ṣâ' de Kairouan (il en faut 3 pour faire 2 mudd ḥafṣides) recouvre exactement ce que dit Ibn Faḍlallah du mudd kairouanais (le mudd ḥafṣide = 1 1/2 mudd kairouanais), et permet de poser l'identité, pour Kairouan, entre mudd et ṣâ' ; le terme ṣâ' a supplanté, dans ce système, celui de mudd, vraisemblablement au cours du XIVe siècle, et pour éviter une confusion avec le mudd ḥafṣide officiel (4).

---

(1) Cf. Gaudefroy-Demombynes, *op. cit.*, p. 101, n. 1, et pp. 173-174, avec les notes.

(2) Le département actuel de Constantine, ainsi que la Tripolitaine, tout en faisant partie habituellement de l'Etat ḥafṣide, ont gardé, aux XIVe et XVe siècles, leurs systèmes propres de mesures.

(3) Cf. notamment Frank, *Tunis*, dans l'*Univers pittoresque*, t. VII, Paris, 1850, p. 88 ; Filippi, *ap.* Monchicourt, *Relations inédites*, Paris, 1929, p. 157 : Fleury, *Poids et mesures tunisiens*, *Revue Tunisienne*, 1895, pp. 235-245.

(4) Sur l'aire d'emploi du terme « mudd » dans la Berbérie actuelle, cf. W. Marçais, *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, p. 464, avec références.

Déduisons de l'égalité 1 1/2 mudd kairouanais = 1 mudd ḥafṣide, l'équivalence en mesure actuelle du mudd kairouanais : $\frac{1 \text{ l. } 466}{1\ 1/2} = 0 \text{ l. } 977.$

On voit que nous sommes assez loin de la valeur du mudd du Prophète, qu'Ibn Faḍlallah, peut-être sous l'influence de la lecture d'al-Bakrī, déclarait lui être voisin. Si nous n'avions eu que cet auteur à notre disposition, nous aurions été amenés à penser que le mudd kairouanais du XIVe siècle était identique à celui du XIe, et nous aurions faussement évalué, par répercussion, le mudd ḥafṣide, que les données des juristes tunisiens nous ont permis de déterminer avec précision.

Il s'avère donc que le système kairouanais, immuable dans le rapport établi entre sa plus petite et sa plus grande mesure 1/192, avait pris, dès le XIVe siècle, des valeurs plus fortes que jadis pour ces deux mesures: qafīz et mudd (ou ṣā'). Le motif de cet accroissement pourrait bien être le besoin que l'on aurait éprouvé d'ajuster approximativement ce système aux valeurs du système ḥafṣide, d'établir tout au moins entre elles et lui des rapports commodes pour le calcul. Quoi qu'il en soit, le système kairouanais devait se présenter alors de la sorte :

1 mudd (ou ṣā')	= 0 l. 977.
1 waiba	= 0 l. 977 × 12 = 11 l. 724.
1 qafīz	= 11 l. 724 × 16 = 187 l. 584.

Le qafīz kairouanais, un peu plus fort que le qafīz ḥafṣide, contenait 128 mudd ḥafṣides, au lieu de 120. C'est ce qafīz kairouanais dont traitait Ibn Faḍlallah sous le nom de qafīz tout court ; c'est le qafīz ḥafṣide qu'il appelait à tort ṣafḥa.

On se demandera, enfin, quel a été le destin de la réforme ḥafṣide des mesures de capacité. Il semble, d'après ce qui précède, qu'elle ne s'est guère jamais étendue en dehors de Tunis, la capitale, et peut-être, là même, n'avait-elle pas triomphé : les textes narratifs du XVe siècle, aussi bien tunisois que kairouanais, ignorent la ṣaḥfa, et ne parlent que de qafīz, de waiba et de ṣā'. Il est assuré, d'autre part, qu'elle n'a pas survécu jusqu'au XIXe siècle. Tandis que le Maroc officiel conservait intégralement le système « légal » introduit par les Marīnides, la Tunisie moderne s'est affranchie du système semi-légal que les Ḥafṣides avaient tenté d'y implanter. Au siècle dernier, le qafīz tunisien, comme le qafīz kairouanais de la fin du moyen-âge, comprenait 16 waiba de 12 ṣā'. Mais sa valeur avait considérablement augmenté ; elle était de 528 l., mettant ainsi la waiba à 35 l. et le ṣā' à 2 l. 75 (1).

Une nouvelle réforme était donc intervenue : d'autres recherches seront nécessaires, si l'on veut essayer de la dater et de l'expliquer (2).

Robert BRUNSCHVIG.

---

(1) Pour ces équivalences, cf. Fleury, *op. cit.*

(2) Il est probable qu'on a encore voulu se rapprocher d'un type considéré comme légal, partir par exemple d'un ṣā' du Prophète à 2 l. 75 : A. Bel, *op. cit.*, en a publié précisément un (marīnide) de cette contenance. D'autre part — est-ce une simple coïncidence ? — le qafīz de 528 l. se trouve être exactement le triple du qafīz ḥafṣide, que nous avons fixé à 175 l. 92.

Nota. — On pourrait concevoir, à la rigueur, que le terme de ṣā, (au pluriel : aṣwu'), chez al-Burzulī, n'aurait eu que le sens large de « mesure de capacité », ce qui supprimerait l'identité ancienne entre ṣā' et mudd de Kairouan. La réforme postérieure aurait alors consisté à substituer au mudd de Kairouan, comme base du système, un ṣā' de 2 l. 75, considéré comme « du Prophète », et à lui superposer les mêmes multiples, dans les mêmes rapports, qu'à l'ancien mudd ainsi éliminé.

La Politique Française et le Maghreb Méditerranéen

(1643-1685)

(Suite et fin) (1)

III. — Le Choix du Roi

Entre Saint Vincent de Paul et Colbert, la France a choisi. Non que les deux hommes aient exercé leur action en même temps ; mais les tendances politiques de Saint Vincent lui ont survécu, et la fortune de Colbert impliquait si peu l'abandon de la guerre sainte que la croisade fut reprise en 1669. Ainsi le choix du roi n'a pas été fait une fois pour toutes : la France eut sans cesse à se prononcer, sinon sur le principe, du moins sur les applications. Dans ces hésitations, il se peut que Louis XIV ait été pour quelque chose : très réaliste, sans scrupule, se souciant peu de gaspiller ses forces dans des entreprises où il n'apercevait aucun profit, il était foncièrement hostile à la croisade ; avec cela, tenant à son titre de roi T. C., immensément orgueilleux, et ne souffrant pas que des principicules tinssent en échec ses glorieuses armées. De là des décisions contradictoires, une entente avec les pirates supportée de mauvaise grâce, des expé-

(1) Voir la *Revue Africaine*, 1er, 2e et 4e trimestres 1934.

ditions arrêtées avant qu'elles aient produit leur plein effet.

Toutefois, le secret de ces fluctuations se trouve moins dans la personne du roi ou dans les influences successives qui se sont exercées sur lui, que dans les conditions générales de la politique européenne à cette époque ; et c'est précisément parce que la France n'a pas toujours eu les mains libres qu'il y a de 1645 à 1683 deux grandes périodes : l'une pendant laquelle le gouvernement, faible et impuissant, a laissé des particuliers décider de nos rapports avec les Barbaresques selon leurs principes ou selon leurs intérêts ; une autre où le gouvernement, fort et pendant quelque temps débarrassé de tout souci de guerre étrangère, a contenu les initiatives privées et décidé, seul, de notre politique.

1. Initiatives privées

A) *L'anarchie administrative.* — Lorsque Mazarin arriva au pouvoir, nous étions en paix avec les Algériens depuis deux ans. A Tunis, « l'amitié et bonne correspondance » subsistait toujours en théorie. En fait nos rapports s'étaient bornés à des échanges d'esclaves, ce qui montre assez que ni l'une ni l'autre des parties n'observait les traités. Les Tripolitains, encore paisibles et soumis aux pachas turcs, ne nous avaient pas gênés. La situation n'avait en somme rien d'inquiétant, et l'on pouvait espérer, en entretenant les escadres créées par Richelieu, rendre « ceux de Barbarie respectueux et leur faire craindre notre puissance » (1), selon les propres paroles du Cardinal mourant. Mazarin n'a ni méprisé ni négligé la marine. Il n'a pas oublié non plus la Barbarie. Dès le 25 septembre 1643, il demande au comte d'Alais, gouverneur de Provence, un mémoire

(1) Correspondance de Sourdis, I, VII.

sur les moyens de délivrer les esclaves et, le 1er février 1647, il promet de réprimer les pirateries.

Malgré tout c'est bien peu que deux mentions seulement dans sa correspondace de 1648 à 1659. Encore si ces promesses avaient été suivies d'un commencement d'exécution. Mais au même moment, alors que les Barbaresques multipliaient leurs courses, débarquant en Provence, bloquant le port de Marseille, à demeure aux îles d'Hyères, le ministre laissait quelques capitaines isolés, corsaires d'ailleurs plutôt qu'officiers de la marine royale, défendre nos marchands et sauver les ports d'une insulte, sans se préoccuper de mettre fin, une fois pour toutes, à ces brigandages.

Pouvait-il faire mieux ? Il faut payer l'armée des Flandres, il faut payer l'armée d'Alsace, il faut payer les mercenaires suédois ; le Trésor est vide. La guerre traîne et les généraux ne peuvent pousser à fond leurs succès, faute d'argent. Il ne reste à peu près rien pour le budget de la marine, et nos vieux vaisseaux pourrissent au port. Rien ne donne une idée plus exacte et plus triste de la lamentable anarchie qui régnait alors sur la côte de Provence que la correspondance de l'intendant d'Infreville avec Brienne (1), secrétaire d'Etat chargé de la marine du Levant, celui-ci trafiquant des consulats avec les marchands de Marseille, celui-là vieilli sous le harnais, aigri par les cabales et par l'incurie du ministre. Les ordres n'arrivent pas ; on attend l'argent des mois entiers, et pour lever des équipages, l'intendant doit engager son propre bien : « Je vous supplie de vouloir nous envoyer de l'argent », tel est le refrain de ses lettres. Sa famille est dans la misère. Ailleurs il ajoute avec une simplicité émouvante : « Je me vois vieillir et devenir pauvre après 25 ans de service ». Les arsenaux manquent d'agrès, et l'on attend les cor-

(1) A.M. B^3 4.

dages et le goudron de Hollande pour appareiller. La province entière crie famine (oct. 1647) « à présent que le Bastion ne peut fournir du blé ».

Ainsi il serait vain de chercher dans les très rares ordres que nous avons de la main de Mazarin avant 1659, la trace d'une tendance politique quelconque. Une politique suppose un effort continu pour réaliser un programme, une application de l'esprit à certains sujets, ou tout simplement si l'on veut, une vue des événements un peu systématisée : encore faut-il que ceux-ci aient paru dignes d'attention. A lire la correspondance de Mazarin, on voit bien que pour lui la piraterie barbaresque n'existe pas.

Mais, de ce qu'il n'y a pas eu de politique officielle, il ne s'ensuit pas que tous les Français se soient désintéressés des affaires de Barbarie. Ils ont essayé de s'accommoder aux circonstances, et nous avons chance de rencontrer, au milieu de mesures confuses et contradictoires, des actes significatifs qui nous révèlent des aspirations profondes ou des besoins essentiels. Pour les satisfaire, quelques institutions naissent alors qu'il faut étudier dans leur jeunesse et dans leur spontanéité, avant qu'un gouvernement fort, soucieux de les unifier et de les contrôler, ait supprimé quelques-unes d'entre elles, et altéré, chez les autres, le caractère original.

B) *La politique des Marseillais.* — Abandonnés à eux-mêmes, les Marseillais ont tenté de s'entendre avec les Barbaresques pour le rétablissement du commerce ; on assiste à de curieuses entreprises qui, pour suppléer à la carence du pouvoir central, cherchent à s'appuyer sur les organisations municipales des paroisses ou de Marseille. La Fronde n'était pas une révolte de la féodalité, mais elle a failli amener une décentralisation, un morcellement analogues à ceux qui avaient préparé l'établissement du régime féodal. Pour parer au plus pres-

sant, il fallait défendre la Provence contre les descentes de pirates et les rafles d'esclaves, si fructueuses, qu'en 1660 il y avait près de 12.000 Français dans les bagnes de Tunis. Le plus sûr eût été de tenir à la mer la flotte des galères, mais celles-ci appartenaient à des capitaines qui négligeaient d'exercer leur chiourme. « Pour augmenter le commerce et nettoyer la mer des corsaires », un mémoire de 1648 propose de « remettre à des particuliers l'économie générale des galères » ; ceux-ci, des Marseillais sans doute, auraient remboursé les capitaines, armé jusqu'à 30 galères et entretenu un « régiment d'hommes choisis, connus et aguerris, prêt à servir en tous temps et capables de faire des descentes à terre ». Programme ambitieux, qui ne visait à rien moins qu'à créer à côté des services de l'Etat une organisation autonome, associée au commerce de Marseille, et par là, intéressée à sa prospérité. En effet, ils demandaient le gouvernement du Bastion de France et le monopole des mines de l'île d'Elbe. Mazarin jugea-t-il ces propositions exagérées ? En tous cas, l'affaire n'eut pas de suite.

Alors les Marseillais essayèrent de s'entendre entre eux. Le 13 février 1657, un sieur de Nachaise proposait aux Consuls et aux Députés de la Chambre de Commerce de « faire un armement considérable pour extirper et détruire tous les Corsaires de la Barbarie de façon que les vaisseaux marseillais puissent aller et revenir en tous endroits sur mer » (1). Il ne demandait point, comme les auteurs du mémoire précédent, des privilèges commerciaux, mais seulement le produit d'un droit de 5 % levé sur toutes les marchandises. La proposition fut mise en délibération ; on discuta pendant deux ans sans arriver à s'entendre. La ville en fut réduite à payer des capitaines anglais et hollandais pour assurer la libre entrée du port. De même, sur toute la côte de Provence,

---

(1) A. Ch. C. M. — BB. 1/270, 316, 527, 528.

des confréries se forment pour la rédemption des esclaves (1) ; véritables sociétés de secours mutuel où chaque paroisse s'engage à racheter ses habitants. Enfin, le commerce n'est pas négligé. Sans doute, celui du Levant reste languissant parce que les Echelles sont encore écrasées sous le poids des dettes. Mais en Barbarie même, les Marseillais s'intéressent au Bastion et le comptoir passe de mains en mains à la suite de négociations obscures auxquelles le roi est toujours étranger. En 1658 seulement il se préoccupe de faire valoir ses droits souverains sur l'établissement. C'est que le duc de Guise s'en est rendu maître, et il est dangereux de laisser se reconstituer ainsi des fiefs d'outre-mer.

Si nous faisons le bilan de cette activité brouillonne, nous sommes étonnés de la médiocrité des résultats. En 1660, la côte était plus que jamais exposée aux insultes des corsaires ; les esclaves ne sortaient point des bagnes barbaresques, et le commerce du Bastion si florissant au temps de Sanson Napollon, n'était plus qu'un brillant mirage dont quelques aventuriers flattaient les favoris de la cour pour se ménager leur appui. Ces tentatives auraient-elles mérité un meilleur sort ? Nous n'oserions l'affirmer ; Marseille n'avait jamais eu *une* politique, mais un système de petites concessions et de continuelles doléances. Les mêmes qui traiteront un jour à l'amiable avec les Tunisiens se plaindront quelques mois plus tard du pillage d'une de leurs barques et demanderont justice à la cour. Or, il était bien difficile de leur donner satisfaction, puisqu'ils ne voulaient à aucun prix mécontenter le Grand Seigneur. Désordre et négligence, voilà Marseille à cette époque. Sa fameuse Chambre de Commerce n'était guère soucieuse des intérêts qu'elle avait la charge de défendre. La proposition de M. de Nachaise.

(1) A.E., Afrique, 2. — Rapport d'Arnoul à Colbert. Cf. Deslandres, *L'ordre français des Trinitaires*, I, 347.

déposée sur le bureau le 13 février 1655, n'est pas encore examinée le 1er avril. A cette date on convoque tous les négociants, inutilement d'ailleurs, puisque l'on doit réimprimer le projet en août 1656. Enfin, l'affaire vient en délibération le 1er septembre 1656 ; près de 19 mois avaient été nécessaires pour qu'on arrivât, non pas même à s'entendre, à discuter. Le mal profond qui s'opposait à toute entreprise suivie et qui faisait passer la politique marseillaise par des alternatives de complaisance envers les Barbaresques et d'excessives représailles, c'est la lutte des factions au sein de la cité (1). Les vieilles rancunes de la ligue reparaissent au premier tumulte. L'émeute est continuelle ; les officiers du roi sont bafoués ; la Fronde prend à Marseille l'allure d'une révolution. Des gens qui avaient combattu sur la place, fait le guet aux remparts ou dans les tours de garde, pouvaient-ils aller s'asseoir à côté de leurs ennemis et discuter les intérêts du commerce paisiblement ? Vidée par la peste, ruinée par la guerre civile, toujours fiévreuse et bruyante, Marseille avait quand même essayé d'assurer ce rôle que le roi négligeait de tenir, d'assurer le commerce et de régler nos différends avec les Barbaresques ; mais sa politique avait fait faillite.

C) *L'œuvre des Consuls Lazaristes.* — Entre les Marseillais et les Lazaristes agissant les uns à côté des autres en Barbarie régna, au début, une parfaite intelligence. Saint Vincent de Paul, donnait raison aux Marseillais contre Jean Le Vacher (2), il félicitait les consults de leur sollicitude pour remédier aux pirateries des Algériens (3) ; une fois, il recommande à ses missionnaires de « servir en ce qu'ils pourront un mar-

(1) Cf. Rebelliau, *Revue des Deux-Mondes*, 1908, t. IV, p. 835 et sqq.

(2) A. Portail, 22 janvier 1649.

(3) A Get, 29 juin 1657.

chand de Tunis » (1). De leur côté, les Marseillais font appel au concours des missionnaires : ils leur confient leurs biens (2), et ils pressent le Consul mourant de nommer un Lazariste à la place de l'un d'entre eux. Peut-être cette bonne entente était-elle due surtout aux qualités personnelles de Saint Vincent ; il eut assez d'adresse pour persuader aux marchands qu'il se ruinait pour eux ; en tous cas, les heureux résultats de son activité devaient lui ménager tous les concours. L'œuvre religieuse et charitable des Lazaristes servit sans aucun doute leur influence politique. De plus, ils montrèrent des talents singuliers pour la diplomatie. On constate en général au XVII[e] siècle que ceux des chrétiens avec lesquels les Turcs s'entendent le mieux, ce sont les prêtres, soit respect pour leur caractère sacré, soit admiration pour leurs incessantes charités. Le fait se vérifie à Alger comme à Tunis. En général, nos missionnaires vécurent dans les meilleurs termes avec les pachas ou même avec les populations. Cette affirmation a de quoi surprendre d'autant plus que l'un d'eux mourut à la bouche d'un canon et que plusieurs subirent des avanies. Laissons de côté ces avanies qui presque toutes furent provoquées par la maladresse de Barreau, et tâchons d'échapper à l'impression d'horreur que laissent les histoires édifiantes. On a pu dire que Le Vacher était l'ami — l'homme de confiance serait plus exact — du Dey de Tunis ; celui-ci l'avertit de l'arrivée d'un navire chargé de marchandises prohibées pour lui permettre de le renvoyer en France. Six bateliers italiens préposés à la garde d'une barque française ayant été enlevés par les Algériens, il indique à Le Vacher l'endroit où ils se trouvent. Un mémoire anonyme adressé

---

(1) [Dossier de la Mission]. A. G. Le Vacher, 18 octobre 1658.

(2) A. Ch. Com. M. (AA, 464). — Lettre Ph. Le Vacher à la Chambre, 23 septembre 1659.

à Colbert, en 1670 (1), émanant sans doute d'un marchand, demande le retour de Jean Le Vacher au consulat de Tunis : « car il est si estimé dans ce royaume que l'on ne pourrait rien lui refuser ». Consul à Alger, Le Vacher jouit d'une faveur aussi grande. Comparons à ce personnage tous les laïques qui à la même époque ont représenté la France en Barbarie : ce Dumolin prétentieux et grotesque, qui fait son entrée à Tunis dans une chaise à porteurs et s'enfuit à la dérobée à demi-mort de peur parce qu'on n'a pas voulu lui rendre les esclaves ; ce chevalier d'Arvieux, qui n'a d'esprit que pour nous raconter ses mérites et dont les airs de Matamore sont la risée de ses ennemis ; tous gentilshommes qui s'en vont, dépités de voir les Barbaresques obstinément rebelles aux ordres du roi, courtisans naïfs, mais conseillers dangereux, qui poussent à la guerre pour se venger de leur insuccès.

On a pourtant accusé Le Vacher de négligence dans l'exercice des fonctions consulaires : Hayet, commissaire royal envoyé en mission à Alger en 1681, se plaint dans un rapport adressé à Colbert de n'avoir pas trouvé le registre des esclaves à jour ; et « après lui avoir fait des reproches en présence des députés du Commerce et du Truchement,. vu que sa qualité de consul l'obligeait à en avoir une entière connaissance, je pris les noms desdits esclaves » (2). La chose n'aurait rien d'impossible puisque Le Vacher, infirme et épuisé, demandait son rappel depuis 3 ans ; mais le même Hayet, quelques lignes plus loin, reconnaît qu'il était fort difficile d'avoir « un rôle assez fidèle et ample ». Et comme il est coutumier de semblables contradictions (3), on voit le cas qu'on peut faire de son témoignage.

(1) A.E., Alger, 12.

(2) A.E. — Alger, 1664-1668, 3 juin 1681.

(3) Ibid. — Dans sa lettre du 27 février 1681, Hayet loue Le Vacher pour son *zèle* et pour son obéissance. Le 3 juin 1681, il

La France, pas plus que Hayet, n'a rendu hommage à Jean Le Vacher. Pourtant sa grande figure domine cette histoire, et dans le cadre de la Barbarie, à côté de Saint Vincent de Paul et de Colbert, il ne paraît pas déplacé. Il était parti pour Tunis à vingt-huit ans, avec l'inexpérience d'un jeune prêtre resté quatre ans novice, maladif d'ailleurs, mais victorieux de sa faible nature, brûlant de répandre sa foi et de sauver des âmes. Et voici qu'à soixante-trois ans, nous le retrouvons à Alger, toujours prêt à confesser son Dieu, attentif à paître le troupeau dont le salut pouvait dépendre de son zèle et de ses soins. Les grandes ambitions déçues l'auraient pu dégoûter de son œuvre : l'Islam restait fermé au Christ; personne dans le conseil, n'avait suivi son apostolat, et Colbert lui avait fait maintes fois sentir qui si la piété suffit à un missionnaire, le roi demandait autre chose d'un consul ; disgrâce suprême, chassé de Tunis par un consul avide et menteur, il avait vu les âmes abandonnées, l'Eglise dans le désordre. A la fin, dans les épreuves mêmes, il avait trouvé une douceur ; il dédaignait la « voie royale », pour s'attacher à une difficile charité: « Si d'un côté je voyais le chemin du ciel ouvert, avec la permission d'y aller, et celui d'Alger, je prendrais plutôt ce dernier » (1).

Mais dans sa villa d'Alger, qui domine la mer, voyez-le : ce n'est plus seulement l'Eglise d'Afrique qu'il dirige, c'est la nation française. La villa est luxueuse, et sa magnificence (2) fait éclater le prestige du roi ; dans le banquet du consulat qu'il offre chaque année, il veut étaler notre fastueuse puissance. Il parle dans le Divan,

---

déplore l'état du culte divin en Barbarie. La Chambre de Commerce, qui surveillait de près les faits et gestes du consul, au moment même de l'ouverture des hostilités, lui fait confiance (Lettre à Duquesne, 3 juillet 1682 [BB 26 1479]).

(1) Gleizes, *op. cit.*, 140.

(2) Saint Vincent de Paul, *Lettres*, IV, p. 311.

et sa voix tranquille couvre le tumulte des janissaires. Par la seule force de son crédit, il retarde deux ans notre rupture avec Alger.

Maintenant, on veut en faire un saint. Laissons à d'autres le soin de juger sa cause. Pour nous, la sainteté de sa vie était une arme de plus au service de sa diplomatie.

Mais comme il n'avait pas d'aptitudes pour le commerce, Colbert lui refusa tout crédit. De nos jours il est vrai, on a essayé de le défendre. Les consuls lazaristes furent, dit-on, les défenseurs les plus désintéressés des marchands, toujours prêts à réclamer contre une prise injuste, et, bien mieux, obtenant souvent gain de cause. A cet égard, les termes qu'emploie dans sa correspondance la Chambre de Commerce de Marseille sont frappants (1) : « Nous déférons beaucoup à tout ce qui vient de votre part » ; « nous avons mille remerciements à vous faire au nom du commerce pour l'application infatigable que vous donnez à ce qui dépend de votre emploi » ; « nous avons tâché de répondre à vos soins pour le bien du commerce », et l'on peut négliger toutes les lettres où Saint Vincent de Paul félicite un consul de son zèle, où celui-ci annonce une démarche pour obtenir justice d'une nouvelle prise.

Ecartons également une autre accusation, celle d'avoir gêné le commerce en surveillant trop strictement les importations de marchandises prohibées. Là aussi les Lazaristes durent se plier aux circonstances. Tant qu'ils ont été soutenus par le roi, ils ont fait observer exactement la Bulle « in cœnam domini » et les ordonnances royales. Quand ils comprirent qu'il n'était plus l'heure de se poser en champions de la chrétienté, ils se turent. Le prêtre jugeait ce commerce « infâme », le consul ne pouvait s'y opposer ouvertement. Il est possible qu'ils

---

(1) A. Ch. Com. M. — BB, 26, en 1680.

aient, par des moyens détournés, entravé ce trafic. La preuve en reste à faire. Aussi bien, en l'absence d'instructions officielles, les anciennes ordonnances du code Michaut restaient en vigueur. C'était le ministre, non l'agent qui juridiquement avait tort : conséquence fatale de notre duplicité.

D'ailleurs Colbert et les Marseillais se plaignirent seulement de ne pas avoir retrouvé parmi les Lazaristes un consul entendu au commerce (1). Dans ces conditions, si le renvoi des consuls lazaristes était parfaitement logique, le maintien du Consulat comme une charge, et comme une charge incompatible avec le négoce, ne l'était guère : « il nous faudrait, dit Beaufort, en 1665, un habile homme qui eût quelque argent à distribuer ». C'était beaucoup de naïveté que de demander un homme prêt à se ruiner. Il fallait choisir entre un marchand entendu et un lazariste désintéressé. Avec eux au moins on pouvait être sûr que l'intérêt général ne serait pas sacrifié à des intérêts particuliers. Barreau s'étant avisé un jour de faire le commerce des perles, Saint Vincent le lui reprocha vivement, et il lui donna ordre d'interrompre tout trafic. Dubourdieu, fidèle à la pensée du maître, dira plus tard, en parlant des agents du Bastion : « je n'aurai rien à démêler avec eux, leurs affaires étant d'une autre nature que les miennes ; je m'éloignerai toujours de m'embarrasser en aucun de leurs négoces » (2). C'est précisément cette situation que Colbert ne pouvait pas tolérer ; il entendait que les commerçants, et surtout les agents du Bastion, trouvassent dans le Consul un allié, non un indifférent. Un homme

---

(1) Beaufort à Colbert, mars 1665 : « Il faudrait y avoir un *habile consul* qui eût quelque argent à distribuer... » [B⁴ 2 f° 453] (A. M.). — Beaufort à Colbert, 1er décembre 1665 : « Le poste de Tunis aura besoin pour le commerce d'une personne un peu plus entendue que le consul qui y est... » [B⁴ 2 f° 470] (A. M.).

(2) Lettre de Dubourdieu à d'Alméras (1664) (*A. Mis.*).

qui pouvait à son gré offrir ou refuser son concours en alléguant dans ce dernier cas « le caractère sacré dont il était revêtu » ne devait pas rester en charge. Au fond, Colbert et les Marseillais en ont voulu aux Lazaristes de leur fausse situation. Cette concentration des pouvoirs du missionnaire, du rédemptoriste et du consul dans les mêmes mains, leur donnait une compétence financière mal définie, par suite illimitée ; ils avaient l'absolue liberté d'opérer comme ils l'entendaient des virements de fonds, et en cas d'urgence, de lever sur les marchands de la ville ou sur les barques en partance les sommes nécessaires. Ainsi le produit des coches servait au rachat des esclaves ; pour se libérer des avanies, les consuls avaient recours à l'argent destiné aux rédemptions ou employaient le pécule des esclaves qui leur avait été remis en dépôt : à la fin, à bout de ressources, pressés par les Turcs, ils confisquent le chargement des barques, ruinent le commerce et s'endettent davantage.

Des procédés de ce genre, les Marseillais en signalent constamment et Saint Vincent confirme l'exactitude des faits en les déplorant (1). Une de ses lettres montre qu'il avait compris la gravité de ces fautes et qu'il cherchait à en prévenir le retour. « Je suis en peine de la faute qu'a faite M. Le Vacher, permettant l'imposition sur les barques de France, pour payer les dettes d'un particulier. Les marchands de Marseille ont raison de s'en plaindre. Je vous prie de les voir de ma part et après leur avoir demandé pardon, savoir... » (2). Bientôt, Barreau allait s'attirer des réprimandes plus sévères; il se laissait extorquer de l'argent par tous les moyens, puis, jeté en prison, il pensait se tirer d'affaire en empruntant aux uns et aux autres, toujours endetté et

(1) A Barreau : 7 juillet 1656, 24 novembre 1656, 26 janvier 1657, 9 novembre 1657, 31 janvier 1659, 18 avril 1659. — A. Get : 14 août 1656, 4 mars 1657, 9 septembre 1660.

(2) A. Portail, 22 janvier 1649.

ayant mangé par avance les maigres revenus des coches. Une fois qu'il avait engagé ainsi les dépôts des esclaves, les Marseillais se fâchèrent : « Vous me mandez, écrit Saint Vincent de Paul à Get, qu'on a commencé à crier à votre porte, et de vous reprocher que nous mangeons les rachats des esclaves. Il nous faut résoudre à souffrir de pareilles confusions. Il nous en viendra bientôt d'autres, non seulement à Marseille, mais ici et partout ailleurs, par la faute de ce pauvre homme qui a été si étourdi que de prendre l'argent de ses pauvres captifs et de l'employer indiscrètement à d'autres usages que pour leur liberté » (1). Pour dégager son confrère, Jean Le Vacher donnait le singulier conseil de lever une taxe sur tous les navires qui iraient à Alger. Qu'on s'imagine la colère des patrons, déjà ruinés par des droits énormes, et obligés de payer les frais de la maladresse d'un consul. Saint Vincent comprit que « si on venait à l'effet, il serait à craindre que les marchands s'en remueraient ». Barreau n'en devint pas plus prudent. Cet homme doux, timide, impressionnable, qui retombait invinciblement dans la prodigalité, demeura trois ans encore à Alger, bafoué des Turcs, raillé des Français, acceptant avec sérénité les conséquences de ses folies. Un des premiers actes du successeur de Saint Vincent de Paul fut de le rappeler.

Sans doute le cas de Barreau est isolé. Tout le monde dans la Compagnie blâmait ses imprudences, et Saint Vincent le premier lui adressait de véhéments reproches; mais il le laissa 14 ans à son poste, ce qui est peut-être excessif pour un homme que rien ne destinait à ces fonctions délicates. Les Marseillais qui avaient souffert de son incurie et de ses taxes arbitraires, gardèrent rancune aux Lazaristes de leur avoir coûté si cher.

Il y a plus. Les meilleurs consuls eux-mêmes n'ont

(1) A Get, 7 septembre 1657.

pas réussi à mettre de l'ordre dans leurs budgets, soit parce que les coches payaient mal, soit parce que les revenus ordinaires du Consulat étaient insuffisants. Jean Le Vacher lèvera sur les barques des droits excessifs dont les marchands se plaindront (1), et il leur fera supporter les frais des rachats. Ces taxes étaient peut-être plus justes, mais elles ruinaient le commerce ; pouvait-on admettre qu'un homme à qui les patrons payaient à cinq reprises une redevance pour l'entretien de la chapelle, pour les bagnes des esclaves et pour le casuel du consul en fût réduit à ces expédients ? La mauvaise humeur était générale et le désordre de l'Echelle subsistait. Le cumul des fonctions était donc impossible, non que les Lazaristes eussent été incapables de remplir la tâche qu'ils s'étaient donnée ; mais si le missionnaire avait adouci le sort des esclaves, si le consul avait apporté dans ses relations avec les Barbaresques un sens politique rare, une tolérance imprévue, en confondant leurs pouvoirs, ils étaient devenus odieux au commerce ; la dualité de leurs fonctions ne pouvait donc subsister.

Les Marseillais et les Lazaristes, désormais incapables de collaborer, étaient condamnés à s'user les uns par les autres, et à se combattre sans fruit, si un pouvoir fort n'était apparu à cette époque, pour les réconcilier en les dominant.

2. Initiatives gouvernementales

A) *Conditions nouvelles de la politique.* — Le mouvement religieux dont l'arrivée des Lazaristes aux Consulats n'avait été qu'un épisode, devait s'affirmer avec plus

---

(1) A. Get, 4 mai 1657, III, 457 : « Quant aux plaintes des marchands il ne faut pas s'y arrêter, parce que Monsieur le consul est trop homme de bien pour leur faire tort, et que s'il venait à diminuer ses droits, ils estimeraient toujours qu'il en lèverait trop ». — A. J. Le Vacher, 18 avril 1659, IV, 311.

d'éclat après 1660. Le progrès des Turcs, les préparatifs du pape, la fin des guerres étrangères et des guerres civiles, tout annonçait la reprise de la lutte contre l'Infidèle. La Barbarie prend sa place dans l'assaut que l'Islam livre à la Chrétienté. Or, si l'on met à part 5 ou 6 ans, 1660-1666, pendant lesquels la France existe et semble par moments se rallier à la croisade, jamais notre diplomatie ne fut plus affranchie de préoccupations spirituelles que pendant cette longue période. Les Capitulations avec la Porte sont renouvelées (1673), la paix est signée avec les Barbaresques et tous les efforts du gouvernement français tendent à la maintenir. L'influence des consuls lazaristes — bientôt il n'y en aura plus qu'un — devient négligeable. Un résultat si contraire à tout ce qu'on pouvait attendre de la situation en 1660 a eu sans doute des causes indépendantes de la France : le roi ne pouvait pas refuser la main que lui tendaient d'un côté le Portugal, de l'autre les insurgés de Hongrie. Cette réserve faite, reconnaissons la part d'initiative qui revient à la politique française et cherchons les causes qui l'ont orientée dans un sens nouveau.

La réorganisation du pouvoir central ne pouvait être que défavorable à la Croisade ; du moins à la politique à vues étroitement religieuses telle que la souhaitait l'opinion chrétienne. Il aurait pu à la rigueur prendre en considération le projet de Leibnitz, où « les fruits de l'entreprise étaient doublés par les avantages profanes ». Il négligera tous ceux qui ne lui assurent pas un profit immédiat ; non que cette diplomatie fût incapable de conceptions vastes et d'une immense portée — Louis XIV a été hanté du rêve impérial — mais elle ne connaît point ce généreux désintéressement, cette ferveur d'apostolat qui sont la force de certaines époques d'anarchie. Il n'y avait pas encore d'Etat formé quand un immense enthousiasme souleva tout le monde chrétien et fit affluer vers la Terre Sainte des troupes de Croisés. Et c'est en

1791, quand le Comité du Salut Public n'avait pas encore organisé la conquête, que l'enthousiasme révolutionnaire fut le plus pur. De tels mouvements sont gênés, étouffés, dès qu'ils sont dirigés. Louis XIV eût-il été favorable à la Croisade, il lui aurait mis les œillères. Or, il lui répugna très vite de s'engager dans cette voie. Les nécessités de l'équilibre européen imposaient à la France l'alliance avec les Musulmans. Les avantages commerciaux de cette politique confirmaient en eux cette résolution. A aucun moment du siècle et de notre histoire, la France ne fut plus près de devenir une grande puissance commerciale, la maîtresse de la Méditerranée. Dans cette renaissance économique, nous avons marqué la part de Colbert ; la Chambre de Commerce de Marseille eut le mérite d'y contribuer.

Presque tous les ports français étaient intéressés à la répression des pirateries, soit que les Barbaresques vinssent insulter nos côtes de l'Atlantique, soit qu'ils attendissent les Malouins dans la Méditerranée au moment où nos barques allaient vendre leur pêche ; seuls les Marseillais trafiquaient avec la Barbarie. Encore était-ce bien moins pour maintenir ce commerce peu important que pour ne pas compromettre celui du Levant qu'ils se préoccupèrent constamment de maintenir la paix avec les Barbaresques. Ils avaient bien pris leurs dispositions pour être écoutés à la cour. Depuis longtemps les négociants formaient chez eux un corps distinct de la communauté, échappant aux querelles et aux rivalités municipales ; c'est la fameuse Chambre de Commerce (1) ; néanmoins, il faut attendre 1660 pour la voir inspirer vraiment notre politique ; pendant la Fronde, les échevins, nobles, passaient leur temps à cabaler contre Mazarin ; leur disparition rendit toute l'autorité

(1) Cf. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII[e] siècle*. Appendice.

aux députés du commerce. A vrai dire, ils ne furent pas toujours écoutés ; le roi gardait rancune à ces anciens ligueurs et à ces frondeurs invétérés et Colbert s'irritait de ne pouvoir plier à son gré leur génie désordonné. Mais ils furent toujours consultés. L'intendant était constamment en rapport avec eux. L'avocat de la Chambre, au Conseil des parties, défendait ses intérêts et provoquait les arrêts désirés. Les consuls recevaient ses ordres directement ; ils lui témoignaient d'autant plus de déférence que c'était elle et non le roi qui devait les défrayer de toutes leurs dépenses. Enfin, elle se mêle vraiment à notre politique, n'épargnant ni les avis, ni les députations, toujours représentée dans les ambassades à côté du roi.

En toute occasion, Colbert demandait aux Marseillais leur sentiment, et souvent il en tenait compte. L'instruction à Hayet (1), de 1680, justifiait ainsi l'envoi d'une ambassade. « Sa Majesté estimant important pour le bien du commerce de ses sujets en général, et en particulier pour celui de la ville de Marseille de demander au Dey et Divan d'Alger l'exécution des traités... » ; l'année suivante Colbert donnait encore à la Chambre une preuve de sa bonne volonté ; il lui demandait son approbation avant d'envoyer aux chefs d'escadre l'ordre de poursuivre les corsaires tripolitains jusque sous les forteresses du Grand Seigneur.

Tout le mouvement commercial ne prit son importance qu'après 1660, quand le parti des dévots commençait à se désorganiser. Saint Vincent meurt en 1660 ; ses successeurs, d'Almeras et Jolly, restés volontairement dans l'obscurité, se consacreront tout entiers à la mission en France, laissant un peu péricliter les œuvres étrangères ; sans doute ils n'oubliaient pas leurs confrères de Barbarie, mais rares sont les lettres maintenant

---

(1) A.M. B^7 205.

où le supérieur parle d'eux, et pour lutter contre Colbert, pour obtenir quelque grâce de ce ministre tout puissant, il aurait fallu Saint Vincent de Paul. On imagine mal la rencontre de ces deux hommes, qui ne se sont probablement jamais vus ; Colbert se serait-il méfié du « Père Vincent » qu'il avait espionné jadis pour le compte de Mazarin (1), en qui il flairait le chef de cette secte dévote qui cherchait à circonvenir l'âme de la Reine. La Compagnie ne perdait pas seulement tout ce que le crédit personnel de Saint Vincent lui aurait fait obtenir, elle voyait aussi disparaître ceux qui l'avaient soutenu, encouragé, aidé de leurs recommandations ou de leurs charités. La duchesse d'Aiguillon, cette inlassable bienfaitrice des œuvres de Barbarie, ruinée, est obligée de mendier une pension à la cour. Gaspart de La Coste est mort depuis 1649. Firmin Get, expert dans les choses de Barbarie, disparaît après Saint Vincent. De tous les confrères de l'âge héroïque, de tous ceux qui avaient été formés par Saint Vincent et qui avaient voulu établir l'Eglise catholique au milieu des Infidèles, il ne restait plus que les frères Le Vacher ; eux-mêmes allaient quitter la Barbarie : Philippe le Missionnaire en 1662, Jean le Consul en 1666. La reine mère enfin, la pieuse Anne d'Autriche, meurt en 1666. C'était elle qui avait jadis appelé Saint Vincent au Conseil de Conscience, et par un compromis singulier, la reine avait toujours tenu la balance égale entre Mazarin qu'elle aimait et le « bon Monsieur Vincent » qu'elle vénérait. Depuis la mort du Cardinal, elle n'avait plus sans doute aucun pouvoir ; écartée des conseils, elle cabalait dans l'ombre ; mais le roi lui portait une affection sincère, et Colbert, si puissant qu'il fût dès cette époque, aurait eu mauvaise grâce à froisser « la piété d'une reine si religieuse », comme dit un libelle du temps.

(1) Cf. *Lettres et Instructions de Colbert*, I, p. 183.

En 1666, la reine est morte. Les dévots se cachent et attendent des jours meilleurs. La Compagnie du Saint Sacrement de Paris disparaît en 1666. Celle de Marseille vivra plus longtemps ; en 1689 elle s'intéresse encore à l'expédition de Tourville contre les Algériens, et ne pouvant faire mieux, elle prie pour son succès (1)...

L'expédition réussit, peut-être pas comme l'auraient voulu les confrères de Marseille : la France victorieuse vécut en paix avec les Musulmans. Un jour, auprès du roi vieilli et ramené à la piété, les dévots reparaîtront. La France n'en restera pas moins fidèle aux principes réalistes de Colbert. La Barbarie sera le domaine de nos négociants ; les Marseillais s'y enrichiront, et les Chrétiens continueront à y abjurer leur foi. La mort de Saint Vincent ne marque peut-être pas la fin de la Croisade ; elle l'a sûrement préparée.

B) *Croisades et Expéditions commerciales* (1660-1669). — Mazarin n'avait jamais été hostile à la reprise de la guerre sainte. Italien, il sentait plus vivement qu'un autre le danger qui menaçait sa patrie ; d'autre part, il avait à se concilier le Pape et Venise, médiateurs au Congrès de Munster. Aussi prodiguait-il les encouragements à ceux qui luttaient pour la Chrétienté. Mais ces promesses étaient suivies de peu d'effet. Si l'on en juge par la correspondance de l'intendant d'Infreville, il envoya à Malte en tout et pour tout deux mortiers et 150 bombes (1645), et à Venise, fort tard, 100.000 écus. Aussi les dévots purent-ils l'accuser de s'entendre avec le Grand Seigneur, et d'Ormesson relève, non sans complaisance, tous les bruits qui circulaient là-dessus. Pourquoi douter de la sincérité du Cardinal et ne pas reconnaître que, s'il n'a pas fait plus, c'est qu'il ne le pouvait pas ? Dans la situation où était la France à

---

(1) Actes de la Compagnie de Marseille, 17 août 1689.

cette époque, c'eût été folie de s'engager dans une nouvelle entreprise. Mazarin, fidèle à la promesse qu'il avait faite au Grand Maître de Malte, s'efforça néanmoins de détourner la Porte d'une agression et même, en 1646, il essaya de parer le coup qui menaçait Venise: la mission de M. de Varenne (1) n'eut pas d'autre but. Tout au plus peut-on dire que Mazarin pratiqua loyalement jusque vers 1659 l'alliance turque. Il refuse d'acheter les esclaves turcs pour les galères (2), parce que cela est contraire aux Capitulations ; il dissimule toutes les avanies. Même en 1658, après l'emprisonnement du fils de notre ambassadeur, il envoie Blondel à Constantinople pour éviter une rupture que l'Empereur voyait venir avec joie : « Sa Majesté désire, disait son instruction, que l'alliance qui s'est entretenue depuis si longtemps entre elle et les empereurs ottomans demeure ferme, saine et inviolable » (3). Le mauvais accueil fait à Blondel par le grand-vizir fut sans doute pour quelque chose dans l'orientation nouvelle de la politique française vers 1659 ; mais il serait exagéré d'y voir l'unique cause du revirement de Mazarin. En réalité, la situation avait complètement changé : la paix était signée avec l'Espagne, notre nouvelle frontière de l'Est fortifiée par l'alliance des princes du Rhin; bien mieux, notre adhésion à la Ligue du Rhin entraînait presque nécessairement la lutte contre les Turcs. Pour enlever à Léopold le peu d'autorité qui lui restait dans l'Empire, il fallait se substituer à lui, se faire le défenseur de l'Allemagne contre les Infidèles toujours redoutés. Donner à Louis XIV le prestige de la victoire sur les Turcs pour lui ménager la couronne impériale, telle fut l'idée de Mazarin, et plus tard le grand dessein de Louis XIV.

---

(1) A.E., Turquie, 28.
(2) *Lettres :* A l'évêque d'Orange, 17 septembre 1655.
(3) A.E. — Turquie, 28.

La vieille inimitié entre Mazarin et Alexandre VII s'était apaisée. Le cardinal redevenait un fils soumis du Saint-Siège, et il protestait de son dévouement aux intérêts de la chrétienté. Le nonce se montra d'abord méfiant, non sans raison ; Mazarin « s'étonnait que le Pape refusât de se concerter avec lui pour la défense de la Chrétienté » (1), le reproche ne manquait pas d'ironie de la part de celui qui jusqu'à présent n'avait voulu rien faire pour la Ligue des Princes, et c'était montrer bien gratuitement une attitude agressive envers le Pape quand on semblait près de s'entendre avec lui. En effet, les actes se précipitent. La rupture avec la Porte semble imminente ; le chevalier Paul emmène à Candie une armée de secours, dont le propre régiment de Mazarin faisait partie (2). Le chevalier de Clerville va reconnaître les côtes de Barbarie pour choisir un endroit propre à un débarquement et Paul, de retour de Candie, reçoit l'ordre de paraître à Tripoli, à Alger et à Tunis et « d'y faire tout ce qu'il faudra pour profiter de l'épouvante où l'on est dans toute la côte de Barbarie » (3). Mais ces instructions ne prévoyaient point une démonstration de grande envergure. Il s'agissait simplement de renouveler la paix et d'établir le commerce. Mazarin se montrait même beaucoup plus disposé à traiter avec les Barbaresques qu'avec les Turcs. Le changement de régime qui s'était opéré à Alger en 1659, substituant le règne des Aghas à celui des Pachas, pouvait faire espérer une diminution dans les pirateries. C'est du moins ce que pensait Barreau, encore consul à Alger, en rapportant naïvement les promesses des nouveaux maîtres (4). En mars 1660, Hugues de Lionne écrivait encore aux Puissances de Tunis une lettre très amicale

(1) Gérin, I, 207.
(2) Cf. Jal, I, p. 220.
(3) Mazarin, *Lettres* : Au Ch. Paul, avril 1660
(4) A. Ch. C. M. — AA. 464.

dont les termes contrastaient étrangement avec ceux de la *Gazette*, remplie à cette époque de doléances sur les Barbaresques (1). Avec Alger, un traité était signé pour le rétablissement du Bastion ; encore le 9 février 1661, le pacha Ismaïl assurait les consuls de Marseille de ses intentions pacifiques (2). Ainsi, au moment où Mazarin va disparaître, il s'est rallié au programme du Pape : négliger les Musulmans en Barbarie parce que sur ce point ils n'étaient pas menaçants ; la moindre croisière les mettra à notre discrétion ; tourner ses efforts contre les Turcs, qui assiègent Candie et envahissent la Hongrie.

Mazarin mourant donna au pape une dernière preuve de fidélité (3), il lui légua le secours en argent que jusqu'alors il lui avait toujours refusé. L'ambassadeur vénitien, résumant la nouvelle orientation de la politique de Mazarin, dira plus tard : « La Patrie et la Chrétienté ont beaucoup perdu à la mort du Cardinal ».

Louis XIV parut d'abord disposé à suivre la même politique que son ancien ministre ; il donna aussitôt des assurances au Pape ; il semblait même élargir le programme de Mazarin, puisqu'il parlait de faire la guerre aux Barbaresques et de poursuivre l'Infidèle sur terre et sur mer.

En réalité, la politique de Louis XIV marque à ce moment une hésitation : hésitation d'autant plus naturelle que la situation de l'Europe était exceptionnelle et invitait nos diplomates à sortir des voies qu'ils avaient sui-

---

(1) Plantet, I, 151.

(2) Plantet, I, 57.

(3) Gérin, I, 225 : « Considérant qu'il n'y a rien de si important que de s'opposer fortement aux entreprises du Turc contre la chrétienté... ordonne que... de tous ses effets... il en sera pris la somme de 600.000 l. tournois,... pour être employées par les ordres de Sa Sainteté aux préparatifs nécessaires contre un si puissant ennemi, ou autre chose qui puisse lui être également utile ».

vies jusqu'à ce jour ; le système de François I[er] et de Richelieu ne convenait plus aux circonstances. On cherchait. De là le grand nombre de mémoires datés de cette époque qui nous font pénétrer les motifs de notre politique et nous apprennent ce qu'elle cherchait et ce qu'elle sacrifiait. Parmi ces mémoires, il en est quatre qui marquent assez bien les diverses possibilités qui s'offraient alors au roi de France : trois recommandent la guerre aux Barbaresques pour des raisons diverses où l'intérêt religieux tient en général peu de place ; aucun d'eux ne songe à rompre avec le Grand Seigneur ; un seul (1) parle de la Croisade et pousse à la rupture avec la Porte : il est vrai qu'il conseille en même temps l'alliance du roi d'Alger, offrant ainsi une conciliation piquante des intérêts religieux et des intérêts commerciaux. A tous égards ce mémoire est extrêmement curieux ; il nous révèle la pensée d'un petit nombre d'hommes, politiques avisés, qui prétendent avoir été écoutés de Mazarin, et qui pourraient bien l'avoir été en effet, si l'on en juge par l'évolution que nous avons notée dans les deux dernières années de son ministère.

Le grand fait qui pour nous éclaire toute cette période, le conflit entre la politique réaliste, intéressée, commerciale qui s'impose au gouvernement, et la croisade que réclamait une foi encore vive et un enthousiasme que la renaissance religieuse venait d'exalter, n'a pas échappé à l'auteur de ce mémoire. Son originalité ne résiderait-elle que dans ce fait que, seul de tous les contemporains, il a proposé une politique de conciliation, elle ne serait

---

(1) Mémoire pour savoir s'il est avantageux au Roy à faire alliance pour le commerce avec le roi d'Alger, décembre 1631 (*a*) (A.M. B[7] 49 f° 379) :

(*a*) Deux faits nous permettent de corriger la date :

1. « Feu M. le Cardinal persuadé par toutes les raisons. » Il ne peut s'agir que de Mazarin, mort en mars 1661.

2. Il est question du sieur de Rominhac, dont la mission en Barbarie se place entre 1660 et 1661.

pas moins remarquable. Il y a mieux : il veut reprendre la croisade avec l'alliance d'un prince musulman (le roi d'Alger) ; en deux lignes il réfute les partisans de la guerre : « ce sera une guerre faible et qui ne sera pas capable de conquérir cet Etat » ; mieux vaut se ménager un appui contre l'Angleterre, et nous assurer les blés, les chevaux, toutes les ressources de la Barbarie, et même les produits de leurs prises, « ce qui souffre quelque difficulté ; mais il y a un tempérament à prendre là dessus », ajoute-t-il d'un ton dégagé ; notre croisé s'entend avec l'Infidèle pour piller le Chrétien. Le tour de force, c'est de faire de cette alliance une œuvre pieuse ; il s'agit de ne « point compromettre la dignité du roi T. C. et de ne pas donner prise à quelque mauvaise interprétation. » Le mémoire résout cette difficulté avec aisance. Le pape et tous les princes chrétiens ne manqueront pas d'être satisfaits en voyant la Turquie affaiblie par cette révolte de la Mauritanie. Puis, il sied bien à la piété du roi de retirer les esclaves des bagnes musulmans. Enfin, on obtiendrait aisément du roi d'Alger quelques forts sur la côte, des escales sur la route de l'Orient : l'alliance avec Alger sera un premier pas dans la conquête de la Terre Sainte. Rien ne montre mieux que ce mémoire l'irréductible opposition des deux points de vue religieux et commercial. Si leur conciliation en Barbarie même avait été possible, notre auteur sans nul doute l'eût proposée, au lieu de la chercher en dehors de la Barbarie ; en Barbarie, il renonce à l'évangélisation ; en Turquie, à l'alliance. Cependant il joignait à l'intelligence des vrais intérêts de la France un sens très fin des nécessités de l'heure et comme une divination de la puissance de cette opinion chrétienne qui allait forcer Louis XIV à prendre part à la Croisade. A ce titre, et bien qu'il n'ait eu aucune espèce d'influence sur notre politique, ce mémoire méritait d'être étudié un peu plus longuement.

Les trois autres sont loin d'avoir la même originalité : le plus complet, le plus ambitieux aussi, est celui du chevalier Paul (1), c'est le projet d'un soldat qui connaît son affaire, et expose en détail les multiples combinaisons qui nous donneront la victoire. Au reste, il ne se préoccupe pas des conséquences possibles de la guerre ; l'entente avec le Grand Seigneur ne lui semble pas pour cela compromise. Quant au commerce, il n'en parle que pour l'interdire : ce sont nos négociants qui entretiennent la course « en portant robes et marchandises aux Barbaresques pour accommoder leurs vaisseaux » et en achetant leurs prises. — Un autre mémoire revient sur cette idée (2). Mais il la complète heureusement en demandant au roi d'organiser la répression internationale de la piraterie. Le dernier (3), passerait pour un mémoire de Colbert, tant il est conforme aux principes de ce ministre, si l'on ne voyait qu'il a été rédigé par un intendant de la Marine. C'est d'ailleurs beaucoup moins un mémoire sur un armement contre les Barbaresques qu'un exposé très précis, très détaillé « des moyens propres à rendre le roi puissant sur la Méditerranée ». « Il faut courir contre les Barbaresques, afin d'assurer le commerce et de prendre des esclaves pour renforcer les chiourmes ». Tels sont aussi les deux points essentiels du programme de Colbert. Plus loin, il parle d'armements pour exécuter « de plus grands desseins » (sans doute le débarquement qui s'effectua en 1664), mais l'imprécision de la formule ne nous permet point de connaître exactement la pensée du mystérieux conseiller de Colbert.

Un désir d'en finir avec les pirateries, un extrême

(1) A. E., Alger, 12.

(2) Mémoire pour la marine, B⁴ 2, f° 125 (A. M.).

(3) Mémoire des moyens de rendre le Roi puissant sur la Méditerranée (A.M. B⁵ 1), daté de 1660, même erreur que pour le premier (feu Son Excellence).

souci de ménager à notre commerce une situation prépondérante dans la Méditerranée, des requêtes respectueuses en faveur de la marine, voilà ce que nous trouvons en somme dans ces quatre mémoires. Aucun d'eux ne recommande la guerre contre les Musulmans. Celui-là même qui consent à satisfaire l'opinion publique par une croisade prône l'alliance avec l'infidèle, tant il est vrai que les politiques les plus favorables au Pape ne pouvaient accepter tous les sacrifices que celui-ci demandait dans l'intérêt de la Chrétienté.

Cependant, Louis XIV parut, dans les premières semaines de son gouvernement personnel, disposé à faire ces sacrifices. Aussitôt après la mort de Mazarin, un « pouvoir » est adressé au Cardinal Antoine Barberini, représentant les intérêts français à Rome (1), et le 26 mars on décide d'envoyer auprès du Saint-Siège un gentilhomme pour traiter de la coalition contre les Turcs ; en Allemagne, Gravel est chargé de recueillir les adhésions des Princes et de hâter les levées d'hommes chez nos alliés (2). La France semble prête à partir en campagne ; on cherche un général pour l'armée de la Ligue. Quinze jours plus tard, tout est changé ; à en croire le nonce et l'ambassadeur vénitien, Louis XIV n'est plus disposé à se déclarer contre les Turcs (2). Il réduit le subside des Vénitiens, et s'oppose à ce que l'on remette au Pape les 600.000 livres de Mazarin. Pourtant rien ne nous autorise à douter de la bonne foi de Louis XIV dans ses premières dépêches. Cela sied même à son caractère de se poser aussitôt en défenseur de la chrétienté. Il y avait dans cette attitude quelque

(1) Boislisle, *Mémoriaux de* 1661, 16 mars 1661, en note :
« Dans le péril présent dont la chrétienté est menacée du côté de la Hongrie par l'irruption des Infidèles, nous n'avons rien vu plus digne de notre piété et du titre glorieux que nous portons de fils aîné de l'Eglise, que d'entendre volontiers aux ouvertures qui nous ont été faites... »

(2) Mazarin, *Lettres à Gravel*, 7 octobre 1660.

chose de généreux et de théâtral qui dut plaire au jeune roi. Seulement, sa décision était pour le moins prématurée. Il ne connaissait bien ni les affaires de l'Europe, ni celles de Barbarie. De tous côtés il se renseigne. A l'intendant de Toulon il demande son avis sur la réponse à faire au Dey de Tunis qui refusait de rendre les esclaves ; il lit peut-être les mémoires demandés par Mazarin et remis après sa mort ; il écoute sûrement Lionne et Colbert. Or, ceux-ci ne pouvaient qu'être frappés de notre dangereuse situation ; la France se relevait à peine des misères d'une très longue guerre ; son industrie était ruinée, son commerce du Levant, source essentielle de sa richesse, tombé si bas qu'il n'atteignait plus le dixième de ce qu'il avait été 50 ans auparavant. Et voilà qu'on lui demandait de rompre avec la Porte, c'est-à-dire de perdre la dernière chance qu'elle avait de se relever ; et de défendre son ennemi au risque de sentir la première les effets de sa puissance !

En Barbarie, la situation était très différente. La guerre avec les Puissances ne présentait pas les mêmes dangers que la guerre contre les Turcs : là, point d'Empereur à secourir, point de commerce à sacrifier. En réprimant la course, on répondait aux vœux de tous les négociants (1). Enfin, le danger est pressant. On s'attend à voir paraître les Barbaresques jusque sur les côtes de Normandie, le gouverneur de Provence est débordé, et les habitants de Marseille s'adressent au roi pour lui exposer leurs alarmes (2). Louis XIV ne pouvait vraiment pas se lancer dans une lutte incertaine et au moins inutile alors qu'il se sentait à peine défendu sur son

(1) Mémoire manuscrit adressé en 1659 au Cardinal Mazarin sur les raisons de décadence du commerce de Lyon. — Cité par Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France.*

(2) *Œuvres Louis XIV*, août 1661. Réponse du roi : 5 septembre B.N. ms fr 15612, f° 199.

propre territoire. Aussi nous ne nous attarderons pas aux critiques des historiens ultra-mondains : ils s'indignent de la duplicité de Louis XIV ; entendons bien qu'il ne pouvait heurter de front à cette époque le monde chrétien ; puis, si le roi a jugé la croisade impossible, funeste pour son peuple, l'homme n'a-t-il pu souhaiter sincèrement le triomphe de sa foi ? Point n'est besoin d'imaginer une lutte intérieure, un conflit cornélien entre deux devoirs. Aussi bien accuser une diplomatie de duplicité n'est-ce pas dire grand chose. C'est peut-être en donner un exemple ou une définition. Quoi qu'il en soit, la guerre contre les Barbaresques offrait trop d'avantages pour qu'il ne s'y résolût point. Cela n'impliquait pas sans doute qu'il dût s'abstenir de prendre part à la croisade, mais Hugues de Lionne espérait bien s'en tirer à peu de frais. De toutes façons, on n'accuserait pas Louis XIV qui donnait le signal des hostilités contre les Infidèles, de ne point tenir ses promesses. Dès ce moment, le principe de la politique française est trouvé ; à Rome, le roi se donnera pour un prince tout dévoué à la Chrétienté, respectueux du Pape, prêt à faire marcher contre les Turcs les alliés protestants de l'Allemagne, puis, comme il doit prendre part à la Croisade, il fera la guerre en Barbarie.

Tel était le sens de l'instruction que reçut M. d'Aubeville quand il partit pour Rome ; il devait faire connaître le zèle du roi, amuser les plénipotentiaires pour retarder la signature du traité ; bref, « ne pas engager le roi dans une Ligue qui serait aussi préjudiciable au bien de la Chrétienté qu'aux intérêts de Sa Majesté » (1). Or, la France était si peu disposée en ce moment à rompre avec la Porte qu'elle renonçait à tirer vengeance du mauvais traitement fait à M. de la Haye et à son fils. Louis XIV écrit au Grand Seigneur le 14 juillet 1661

(1) Hanotaux, *Recueil des Instructions* : Rome, 1, p. 61 et sqq.

dans des termes très conciliants : « Comme nous avons sujet de croire que V. H. désire bien continuer cette amitié et cette bonne intelligence en suite de ce qui a été écrit de sa part et que pour y concourir nous voulons bien aussi continuer à tenir un ambassadeur à votre excelse Porte... » (1). Les ambassadeurs vénitiens rapportaient de Paris de bonnes paroles : « Discorsi di pompa e parole di complimente », mais point de secours; ils ne cachaient même pas que la Chrétienté n'avait rien à espérer de Louis XIV (2). « Les intérêts de la couronne, écrivait l'un d'eux vers 1668, à cause du voisinage des provinces maritimes, comportent la bonne entente avec les Turcs d'Afrique, pour épargner aux sujets les dommages que fréquemment leur font les Barbaresques ». Enfin, quand, après l'expédition de Gigeri, le Pape eut pris connaissance de la dépêche saisie par les Algériens, il fut édifié sur le beau zèle du roi T. C. Louis XIV ne cessa pas d'ailleurs d'affimer sa piété et son dévouement au Pape. L'instruction au duc de Chaulnes, à cet égard, est un chef-d'œuvre (3) : « S. M. est bien résolue de se faire remarquer en toute occasion pour être le vrai fils aîné de l'Eglise par la révérence qu'elle aura pour la personne de sa Sainteté et par les soins qu'elle prendra de procurer de tout son pouvoir le maintien et l'accroissement de notre sainte religion ».

Et voici les actes méritoires de notre pieux monarque : « là dessus, le dit sieur duc pourra toucher ce que S. M. a fait et continue tous les jours de faire pour l'extirpation de ces Infidèles pirates qui endommagent si notablement le commerce de la Méditerranée ; ce que ses armes ont opéré en Hongrie... ce qu'elle a fait et

(1) Cité par Boislisle, p. 127.
(2) *Relazioni*, p. 196.
(3) Hanotaux, *op. cit.*, p. 167 ; 10 mai 1666.

continue de faire pour abattre la secte du jansénisme... ». Quand on lit cette benoîte profession de foi, datée de mai 1666, en se rappelant qu'à cette date la paix était signée avec Alger et Tunis, et que Louis XIV, au même moment, recherchait l'alliance du Dey d'Alger, on a jugé une fois pour toutes la diplomatie de Lionne envers le Saint-Siège, et l'on se demande si jamais le mot de croisade eut pour lui un sens.

3. Limitation des entreprises privées

A) *Le renvoi des consuls Lazaristes.* — Les traités signés en 1665-6 avec Tunis et Alger ne comportaient point de clauses religieuses, si ce n'est dans l'article, d'ailleurs renouvelé de l'ancienne disposition, qui accordait au consul le droit de faire dire la messe dans sa chapelle. Mais que le gouvernement ait songé aux besoins spirituels des esclaves, qu'il ait voulu reprendre à son compte l'œuvre de Saint Vincent de Paul, ou tout simplement établir la Mission dans un pays où elle pouvait servir à la fois les intérêts de la France et ceux de la Chrétienté, il n'y en a pas la moindre trace. On ne peut pas souhaiter déclaration plus catégorique que celle-ci (1) : « le sieur Dumolin doit savoir que tout le fruit et l'avantage que S. M. peut retirer de ce traité consiste à bien établir tout ce qui peut bonifier le commerce de ses sujets ». A cet effet, à chacun des traités, était jointe une convention renouvelant les privilèges de la Compagnie.

Dans quelle mesure cette paix satisfaisait les Lazaristes, nous l'ignorons. D'ailleurs il est douteux qu'ils aient pris une part active aux négociations : Dubourdieu à Alger fut tenu à l'écart des pourparlers de paix et Jean Le

---

(1) Instruction à Dumolin ds *Plantet*, I, 198.

Vacher à Tunis fut destitué au moment de la signature du Traité. Le public n'a probablement pas connu cette destitution : rien d'étonnant à ce que les contemporains ne nous en parlent pas. Mais voilà qui est plus étrange : les documents officiels sont muets sur ce fait, et la Congrégation elle-même en parle avec une discrétion qui touche au mystère. Il y a bien une lettre du nonce, le Cardinal Robert, le 11 février 1667 — un an après l'événement — où il dit que jusqu'ici les P. P. de la Mission n'ont rien pu obtenir, puis il faut aller jusqu'en 1674 pour trouver mention de ce fait dans une circulaire du supérieur Jolly : « Nous voyons aussi quelque disposition pour recouvrer le consulat de Tunis qu'on nous avait ôté par surprise » (1). Dès lors, plus rien, l'affaire est oubliée. A ce silence de la Compagnie, il n'y a qu'une explication possible, la toute-puissance de Colbert, Colbert dont le crédit est plus grand qu'il n'a jamais été, « qui est le maître », écrit d'Ormesson en mars 1666. Les dévots étaient vaincus. Les écrivains postérieurs qui n'avaient pas pour le ménager les mêmes raisons que les Lazaristes en 1666, sont unanimes à lui enlever la responsabilité de cette révocation. Un des biographes les plus sérieux de Jean Le Vacher (2) escamote le rôle de Colbert dans toute cette affaire ; il répète, d'après le Chevalier d'Arvieux, que « les provisions du nouveau consul, au lieu d'être délivrées par la Cour et signées par le Roi, venaient seulement du Gouverneur de Provence, à qui on les avait surprises, et il croit à un coup monté entre Dumolin et d'Oppède et les négociants marseillais. Que Dumolin ait donné à cette révocation un ton brutal que ne comportaient pas ses instructions, c'est plausible. Cela concorde même

(1) Recueil des principales circulaires des Supérieurs Généraux, I, 162.

(2) Gleizes, *op. cit.*, p. 123-4.

assez bien avec le caractère du personnage. Mais justement, parce que c'était un grotesque et un imbécile, il nous semble inadmissible qu'il ait outrepassé ses instructions. Colbert ne lui désignait pas le nouveau consul, mais il marquait on ne peut plus nettement l'intention de remplacer l'ancien. Ce passage de l'Instruction est un de ceux où l'on reconnaît le mieux sa pensée et sa manière. L'intention n'est pas douteuse. Il faut remplacer quiconque n'a pas de talent pour le commerce, car développer le commerce doit être le but essentiel — plus haut il dit « unique » — de notre politique. Quant à l'histoire des provisions du consul « surprises » au Gouverneur de Provence, elle est en contradiction avec la lettre de Dumolin au duc de Beaufort, du 3 juillet 1666 : « J'ai, suivant les ordres de S. M., établi un nouveau consul. Je trouve le choix qu'en a fait M. le premier Président fort judicieux ». L'abus de pouvoir, si tant est qu'il y en ait un, viendrait de d'Oppède, non de Dumolin. Cette dernière hypothèse elle-même est inadmissible parce qu'en l'absence du duc de Vendôme, d'Oppède avait le gouvernement de la Provence et qu'il put à ce titre, réunir la Chambre de Commerce, ou, si l'on veut, consulter individuellement ses principaux membres avant de nommer le consul. Enfin, s'il fallait une preuve décisive de plus, nous dirons que Dumolin fut à son retour en France l'objet d'une enquête, mais nul ne songea à lui reprocher d'avoir outrepassé les instructions royales. De cette discussion résultent deux faits qui nous paraissent avoir un intérêt général pour la politique française : ce sont les Marseillais qui, par l'intermédiaire de d'Oppède ou du duc de Beaufort, ont décidé Colbert à remplacer le consul lazariste par un des leurs, la politique française en est arrivée à un point où elle prend fait et cause pour les marchands contre les religieux. Ainsi se marque sa nouvelle orientation pendant la deuxième période de cette histoire.

Il est bien difficile après cela d'accepter sans réserve les éloges que certains écrivains du temps donnent à la politique de Louis XIV en Orient. Dans les Capitulations accordées à Nointel (1673), ils relèvent les articles qui garantissent le libre exercice du culte aux religieux du rite latin, et Lacroix, secrétaire interprète du roi, prend soin de nous dire dans sa relation que « la religion trouve par ce traité une protection aussi forte que spéciale au nom de Sa Majesté ». Il y eut même, d'après le récit de d'Arvieux, une publicité organisée par le gouvernement pour faire connaître ce succès de notre politique. On mit ce grand événement dans les gazettes. On fit crier par les colporteurs des relations imprimées qui avaient pour titre : « Le renouvellement de la Nouvelle Alliance du Grand Seigneur avec le Roi et le rétablissement de la foi catholique dans l'Empire ottoman » (1). La dernière partie corrigeait heureusement ce que la première pouvait avoir de choquant pour les Chrétiens.

Avec les Barbaresques, on n'avait pas la même ressource ; il était trop manifeste que le Gouvernement se désintéressait de nos privilèges religieux dans ces provinces pour qu'on pût sans scandale faire crier notre alliance avec le Dey d'Alger. Jusque dans ses Mémoires (2), Louis XIV se défend d'avoir accepté les propositions des Algériens qui lui offraient de servir contre l'Angleterre. Mais les documents officiels subsistent, et la preuve est faite que Louis XIV a non seulement accepté, mais sollicité l'alliance. Voyons le grand roi demander l'aide des pirates : « Comme la prudence veut que le roi ayant la guerre avec les Anglais prenne ses avantages contre eux de toutes manières, S. M. désire que ledit sieur Trubert presse le Pacha et Divan d'Alger

(1) D'Arvieux, V, 54.
(2) P. 159.

par toutes les raisons qui leur tomberont dans l'esprit, de rompre la paix qu'ils firent dernièrement avec les Anglais, et de chasser le consul de cette nation » (1). Ce n'est pas encore si l'on veut une alliance formelle, mais cela y ressemble fort. La lettre du 4 mars 1668 est encore plus explicite : « Vous assurerez de ma part ledit Pacha, la milice et le Divan, non seulement que je ferai exécuter ponctuellement le traité fait avec eux, mais même que je permettrai à mes sujets de leur porter toutes les marchandises qui leur pourront être nécessaires pour l'armement de leurs vaisseaux ; et sur ces assurances vous tâcherez, s'il est possible, de les porter à rompre avec toutes les autres nations » (2). Il y a là plus qu'une alliance contre une puissance déterminée ; c'est une félonie envers le monde chrétien. On était allé ainsi du premier coup, jusqu'aux dernières conséquences du principe d'indifférence religieuse auquel Louis XIV venait de se rallier. Pourtant le saut avait été trop brusque de la Croisade avortée de 1660 à l'alliance antichrétienne de 1668. Une réaction était fatale. Elle se produisit à la suite des événements de Candie en 1669.

B) *Retour momentané à la politique de croisade.* — Cette intervention de la France, si contraire à toute sa politique antérieure, a de quoi nous surprendre. Cependant, il faut bien dire que les circonstances étaient extrêmement favorables.

Le nouveau pape, Clément IX, était du parti français, et Louis XIV ne pouvait refuser à un ami une marque de bonne volonté. Les Vénitiens nos alliés, montraient l'imminence du péril et Candie aux abois. Sans doute aussi, le mouvement d'opinion se faisait plus pressant : l'héroïsme de Morosini, sa fermeté à ne pas désespérer,

---

(1) Instruction à Trubert (B[7] 49 f° 270), septembre 1666.

(2) La proposition de Louis XIV fut officiellement acceptée (Plantet, I, 65).

même abandonné de tous, lui avait gagné tous les cœurs chrétiens. Comme en 1660, des gentilshommes français partent spontanément au secours des assiégés sous le commandement du duc de la Feuillade, et l'armée vénitienne compte maintenant 50.000 Français dans ses rangs. Mais ce qui décida Louis XIV, ce furent les difficultés que mettait La Porte au renouvellement des Capitulations. D'ailleurs, il intervenait moins pour secourir des chrétiens que pour intimider les Turcs, et il prenait grand soin de ne pas consommer la rupture. Le corps de 6.000 hommes qu'il envoie, est enrôlé sous la bannière du Pape, et notre ambassadeur doit laisser à Constantinople un représentant, prêt à écouter les propositions éventuelles du Sultan. Bref, c'est beaucoup moins la guerre que souhaiteraient le Pape et le Clergé français que l'expectative prête à se changer, suivant les circonstances, en guerre officielle ou en alliance plus étroite.

Or, rien n'impliquait dans ces conditions la rupture avec les Barbaresques. Leurs dispositions bienveillantes ne se démentaient point. Vivonne (1), fin politique, révèle dans ses lettres leur dévouement aux intérêts de la France ; assurément, ce spirituel épicurien était d'humeur à vivre en bons termes avec « de fort honnêtes gens qui recherchent l'amitié du roi ». Les choses étaient bien changées depuis 1660. La politique française semblait avoir trouvé sa voie, et par un détour des circonstances, la situation devenait identique à ce qu'elle était en 1660 : guerre avec la Turquie, sinon officiellement, du moins en fait, dispositions favorables des Barbaresques. Et, pour la seconde fois, la crise allait se dénouer par la paix avec la Turquie, la guerre avec les Barbaresques. La première de ces décisions était si conforme à la tradition française qu'on ne saurait s'en étonner :

---

(1) Lettres à Colbert : mars 1669, 23 novembre 1669 (B^4 3) A. M.

elle fut d'ailleurs discutée et mûrie longuement. Le Sultan ayant fait les premiers pas en envoyant un ambassadeur, l'honneur était sauf.

La guerre avec les Barbaresques ne servit pas cette fois à masquer cette retraite désinvolte ; elle n'eut même pas les apparences de but religieux. La rupture de 1669 est due, en partie, aux Barbaresques qui, pour obéir aux ordres du Sultan, arrêtèrent quelques-unes de nos barques envoyées à Candie, trop heureux de justifier ainsi leurs habituelles pirateries, mais surtout au roi de France qui n'accepta pas leurs explications, pour une fois satisfaisantes, et ordonna la guerre à outrance. Il est assez difficile de dire à quelles influences il faut attribuer ce revirement passager de nos influences politiques. Précisément parce qu'il témoigne d'une tendance profonde, d'une hostilité invétérée contre les pirates, à qui on prêtait tous les vices et tous les crimes, on ne peut distinguer un personnage plutôt qu'un autre, à l'initiative duquel ce changement politique aurait été dû. Les marchands l'avaient préparé sans nul doute par leurs plaintes répétées contre les Corsaires, plaintes inconsidérées s'il faut en croire Colbert qui met en marge d'une déclaration de ce genre : « le roi y a pourvu, y ayant plus de deux ans que l'on n'entend point parler d'aucune prise de vaisseaux » (1). Les Marseillais n'étaient probablement pas bien renseignés sur la nationalité du corsaire, et ils accusaient tous les pirates des méfaits dont seuls ceux de Salé ou de Tripoli étaient responsables. Les plaintes furent alors appuyées à la cour par quelques officiers de marine, parmi lesquels Duquesne se signale comme un des plus belliqueux. Est-ce dans l'espoir d'une croisière plus fructueuse que les précédentes, ou par dépit d'homme du métier, irrité de voir notre marine impuissante à réprimer ces brigan-

(1) B[7] 205 (A. M.).

dages ? Il approuve les solutions brutales, il provoque les plaintes des marchands et les appuie, même quand elles sont exagérées, « car c'est à mon avis, ce qui portera le conseil de résoudre d'armer, et non pas les conseils que vous et d'autres pouvez donner, lesquels on tient intéressés » (1). La France avait d'ailleurs reçu satisfaction ; Vivonne l'indique dans son rapport de 1669 ; cependant, il est à croire que le parti de la guerre n'avait pas désarmé, et, chose plus grave, il avait gagné Colbert à sa cause : comment celui-ci n'aurait-il pas écouté les plaintes du commerce, quand c'était la Compagnie du Levant, son œuvre, son espoir, qui les exprimait ; quand il apprenait de Tunis, qu'en moins d'un an les pirates de cette ville avaient pris neuf bâtiments marchands avec 250.000 piastres d'effets et 150 personnes ? (2). Ajoutons que l'orgueil royal qui s'enfle avec le succès, ne peut plus tolérer la moindre incartade de ces peuples remuants et indociles. Tel est l'ensemble complexe des motifs qui poussèrent la France à renoncer à l'alliance ébauchée en 1666-1668, et à recommencer une guerre où elle entrait cette fois sans aucune arrière-pensée religieuse.

Le blocus de la côte tunisienne et les croisières devant Alger de 1670 à 1672, étaient si peu destinés à procurer de nouveaux avantages que l'on se contenta de renouveler avec chacune de ces villes les traités de paix de 1666. Le gouvernement français avait donc obtenu tout ce qu'il souhaitait, la sécurité pour ses convois, l'accord commercial pour ses comptoirs d'Afrique, et il se dérobait en même temps aux engagements plus étroits d'une alliance. Désormais, c'est d'Alger et non plus de Paris que viennent les propositions d'entente plus intime.

(1) B⁴ 3 (A.M.).
(2) Plantet, I, 249.

Par les intermédiaires les plus divers, des marchands, des agents de la Compagnie du Bastion, le consul, les Barbaresques nous offrent leur concours. Même lorsque les différends s'enveniment, lorsque les réclamations se font d'un côté ou de l'autre plus pressantes, les puissances sont d'accord pour vouloir la paix ; non seulement elles proclament en toute occasion qu'elles veulent maintenir les traités avec le roi de France, mais encore elles lui font part de leurs desseins, elles lui demandent de s'associer à leurs conquêtes : « le gendre du Dey m'a particulièrement ordonné, écrit Le Vacher à Colbert (1), de témoigner de sa part à V. G. qu'il espérait ce printemps prochain retourner assiéger Oran et même de s'en rendre maître, pourvu que le secours qu'on pouvait donner à cette place par mer fût empêché. Ledit Seigneur souhaiterait que ce fût, s'il se pouvait, par des vaisseaux du roi, et qu'après qu'il aurait conquis cette place, il la remettrait aux Français pour en faire un lieu de commerce comme le Bastion ». Mais nos ministres ne devaient pas s'y tromper ; les Barbaresques souhaitaient l'alliance qui pouvait leur être utile, mais ils voulaient traiter d'égal à égal, non pas rendre hommage à la puissance du roi de France et recevoir ses lois. Aussi les ministres de Louis XIV n'ont-ils pas répondu. Cependant, il se préparait une crise grave, à laquelle la mauvaise volonté systématique de la France ne laissait d'autre solution possible qu'une guerre acharnée, guerre blâmée par les commerçants et ruineuse pour leur trafic, mais voulue par le roi pour anéantir, ou du moins pour humilier les Barbaresques. Ainsi, résultat paradoxal, la conclusion de 15 ans de politique dont les fins avaient été exclusivement commerciales, marquées par l'abandon en Barbarie de toute idée de Croisade, était une guerre, et une guerre à laquelle les cir-

(1) 21 février 1676 (A. E. Aff. relig. d. min. ds les Etats barb.).

constances allaient redonner l'apparence d'une Guerre Sainte.

C) *L'organisation du commerce.* — Si troublée qu'ait été cette période par des réclamations incessantes, elle n'en reste pas moins favorable à l'exécution du programme de Colbert. La plupart de ses mesures visent le commerce du Levant autant que le commerce de Barbarie qui d'ailleurs était compris en général sous le premier titre, et il n'est pas sûr que Colbert songeât toujours au second quand il prenait des décisions concernant à la fois l'un et l'autre. On le vit bien quand en 1670 il accorda à la jeune Compagnie du Levant le privilège du commerce au Bastion de France comme une annexe de son monopole (1). Or, il s'exposait ainsi à de sérieux mécomptes. Des mesures bonnes pour nos échelles de Smyrne ou d'Alexandrie pouvaient être funestes à notre commerce de Barbarie. Nous avions au Bastion, non pas seulement un comptoir, un « fondouk » où des marins viennent exposer leur pacotille et acheter les marchandises du pays, mais un établissement où l'on avait dû laisser plus de liberté aux colons pour régler au mieux leurs rapports avec les indigènes. On ne pouvait pas non plus traiter les deys comme les pachas d'Asie, qu'un « commandement » du Sultan faisait rentrer dans l'ordre : ils réclamaient des égards particuliers, ces peuples turbulents et fiers, autrement redoutables qu'un fonctionnaire de la Porte, même avide et sans foi. Si le ministre avait été un empiriste, le mal n'eût pas été grand ; à la longue il aurait appris à faire ces distinctions ; mais Colbert entendait transformer la réalité suivant ses principes, et quand une réforme n'avait point tout le succès désiré, il s'irritait contre les Marseillais parce que tout ce qui était bon pour le Levant devait être bon pour la Barbarie.

(1) A.M. — B[r] 489, f° 367.

Il n'avait pas tort de se défier des Marseillais quand il s'agissait du Levant. Leur négligence, la mauvaise économie des consulats qu'ils géraient, l'irrégularité de leur trafic, tout justifiait les reproches véhéments que leur adressait Arnould dans sa Correspondance : « Ils se sont tellement abâtardis à leur bastide, méchant trou de maison qu'ils ont hors le terroir, qu'ils abandonnent la meilleure affaire du monde plutôt que de perdre un divertissement de la Bastide : de maîtres qu'ils étaient du commerce, ils en sont devenus les valets » (1).

Mais il n'était pas juste d'accuser leur négligence tant qu'il s'agissait de la Barbarie. Peut-être parce que les consuls d'Alger ne sont plus Marseillais à cette époque, la Chambre de Commerce exerce un contrôle rigoureux sur leur gestion ; quant aux consuls de Tunis, elle ne les soutient pas aveuglément ; quand l'un deux est l'objet d'une plainte, la Chambre fait une enquête, et, si elle le juge bon, demande au Secrétaire d'Etat sa révocation. Elle tient exactement Colbert au courant des affaires de Barbarie, et elle transmet aux consuls les décisions du ministre. Lorsqu'elle sentait la rupture imminente, et les intérêts du commerce à la merci d'un vote tumultueux du Divan, elle faisait diligence : « On décide d'une commune voix qu'à l'instant, sans aucun retardement, on écrira à Monseigneur Moraut et qu'on lui enverra les deux copies des lettres du P. Le Vacher afin qu'il ait la bonté d'en écrire à la cour » (2).

La Compagnie du Levant les accusa aussi d'être trop complaisants pour les Barbaresques et de ne point saisir immédiatement le ministre de leurs réclamations (3). Le fait, que rapportent leurs rivaux lyonnais, car

(1) C.A., III, 403.
(2) Plaintes contre Ambrozin (1669). A. Ch. Com. M., BB. II, 712 (au recto).
(3) B⁷ 208. — 1670 (A.M.).

c'étaient eux les principaux intéressés de la Compagnie du Levant, peut bien avoir été vrai ; nous avons en effet des lettres où la Chambre témoigne d'une grande largeur d'esprit et de l'indulgence, toujours nécessaire avec ces pirates incorrigibles. Mais dans ce cas, loin de voir là négligence ou timidité, nous admirerons ce tact, cette intelligence de la politique barbaresque que notre gouvernement fut loin d'avoir toujours à la même époque.

Avec plus de raison, Colbert s'indignait de leur trafic malhonnête des pièces de 5 sous. Encore y aurait-il des réserves à faire sur cette condamnation si générale. Les pièces où la quantité de métal fin était la plus réduite avaient été apportées par les Hollandais qui eurent l'adresse de nous faire passer pour coupables aux yeux de leurs dupes. Puis, ce trafic ne prit jamais de grandes proportions en Barbarie, ou du moins les Turcs ne s'en plaignirent pas, et il était injuste de faire porter aux Compagnies du Bastion et du Cap Nègre, le poids d'une tromperie à laquelle elles étaient restées étrangères.

Mais les plus graves reproches que Colbert ou ses agents adressent aux Marseillais visent précisément la Barbarie. Les Marseillais, d'après eux, s'entêtent à venir dans les ports avec des barques longues, tandis que les Anglais ou les Hollandais, dans leurs gros vaisseaux ronds, emportent le double de marchandises, et avec moitié moins de frais. Et puis, quel désordre, quelle négligence dans ce commerce ! Les navires partent, dès qu'ils sont prêts, sans s'attendre. Le dernier arrivé vend ses marchandises à bas prix pour enlever au premier sa clientèle. Enfin, les corsaires en viennent à bout aisément. Le ministre chercha bien à organiser le trafic, à imposer à la navigation des règles strictes qui préviendraient, dans sa pensée, les risques de capture. Il a voulu les obliger à former des convois pour traverser la Méditerranée. Il a poussé à la construction des grands vais-

seaux contenant à eux seuls plus que cinq barques. Ces convois devaient être escortés par des vaisseaux de la marine royale, et une partie des frais retombait sur les Marseillais. Mettons qu'il y ait eu quelque routine dans les procédés commerciaux des Marseillais, était-ce donc une grande faute que d'envoyer en Barbarie des barques de faible tonnage mais rapides et capables de suivre les besoins du marché ? Colbert poussait l'imitation des Hollandais jusqu'au point de comparer un navire qu'en 3 jours un bon vent menait à Alger, aux vaisseaux anglais et hollandais pour qui la traversée était une longue et périlleuse aventure. S'il était vrai que « la nécessité de partir avec leur escorte leur ôtait l'avantage que l'industrie et les bonnes et sûres correspondances pouvaient donner aux marchands » comme le reconnaissait Colbert (1), on ne saurait tenir rigueur aux Marseillais d'avoir refusé l'escorte. Les Marseillais pensaient que mieux valait risquer un voyage incertain pour un gain assuré que d'entreprendre un voyage assuré pour un bénéfice incertain. Ils ne demandèrent des escortes que lorsque les dangers de la navigation furent devenus trop grands, après la rupture de 1687. Ils n'avaient pas tort sans doute, puisqu'un des premiers actes de Seignelay, après la mort de son père, fut de rendre la liberté aux Marseillais pour leur commerce, en leur recommandant seulement de prendre quelques précautions.

En somme, nombreux sont les reproches de Colbert, qui tombent ou qui ne concernent pas le commerce de Barbarie. Sur un point cependant il avait vu juste, le désordre des consulats était bien une des causes profondes de la mauvaise situation de notre négoce. Encore se faisait-il des illusions sur la portée des réformes qu'il introduisait, au Levant et en Barbarie à la fois, car à distinguer l'un de l'autre il ne songeait toujours pas.

---

(1) *Lettres*, II², p. 716.

Pourtant, c'est pour des réformes de ce genre surtout, qu'une distinction était nécessaire ; à Alger et à Tunis, le consul avait rang d'ambassadeur ; sans cesse en relation avec les puissances, obligé le plus souvent de demander comme une faveur ce qui nous était dû, il avait à faire preuve de tact et de souplesse ; il lui fallait une fermeté fière et discrète, et surtout l'art de donner.

Aucun consul du Levant n'avait si peu de ressources et tant de charges ; un de nos agents à Smyrne ou à Alep pouvait bien se contenter du « cottimo » de 2 %, car les navires français et étrangers venaient nombreux dans ces ports ; à Alger ou à Tunis, le consul devait avec ces mêmes ressources — qui jamais ne dépassaient 1.800 piastres à Tunis — payer son chancelier, entretenir la chapelle, assister les esclaves. Or, pour subvenir à toutes ces charges régulières, sans compter les avanies et les présents exceptionnels, il avait en tout et pour tout, le produit du « cottimo », levé sur le produit des 2 ou 3 barques qui arrivaient au port chaque année. Enfin, la dernière ressource possible, le trafic, était interdit au consulat. La Chambre de Commerce l'avait exigé, observant non sans raison, qu'un consul intéressé à quelque entreprise ne présentait plus des garanties d'impartialité. Bref, tout ce qui pouvait augmenter leurs revenus leur était interdit, tout ce qui augmentait leurs dépenses était à leur charge. On ne leur laissait pas d'autre alternative que le vol ou la ruine (1) ; d'Arvieux résume cette situation en expliquant à Colbert les motifs de son refus (2) : « Le consulat d'Alger ne me convenait point, pour cette raison et parce que ce consulat, qui n'était

(1) « Ce sont des misérables, écrit Dusault à Seignelay, en 1684, qui font déshonneur à la nation par les rapines qu'ils font sur les chrétiens et le pauvre négociant. Ils sont dans cette malheureuse nécessité parce que, n'y ayant que très peu de commerce, le casuel ne saurait fournir à leur subsistance. » — (*Af. Relig. et Miss. ds les Etats Barb.*), A.E.

(2) D'Arvieux, V, 73.

d'aucun revenu, engageait ceux qui étaient à Alger à de grandes dépenses par les fréquentes dépenses qu'il fallait faire aux puissants du pays et par les secours qu'il fallait donner continuellement aux esclaves à qui les patrons ne donnaient même pas la nourriture ». Colbert, en arrivant au pouvoir, a trouvé les Lazaristes propriétaires des consulats. Au point de vue financier, c'eût été une excellente affaire que de les y laisser. Mais Colbert, pour des raisons de principes, ne tenait pas à donner ce poste à des religieux. Quand il l'a pu, il l'a confié à des laïques, à des Marseillais. Ce n'était pas résoudre la question, car les Marseillais qui achetaient la charge de consul, prétendaient trafiquer pour leur propre compte. Les Lazaristes n'étaient pas assez entendus au rendait pas compte. Nombreux sont les arrêts du Conseil commerce, les Marseillais l'étaient trop. Colbert ne s'en qui visent à réprimer les abus dans les consulats du Levant ; aucun ne concerne spécialement la Barbarie, bien entendu. Chose plus grave, aucun ne songe à procurer des ressources aux consuls ; les plaintes se suivent, identiques, monotones. Plaintes d'Ambrozin, de Gratian, de Plastrier à Tunis ; de d'Arvieux, de Le Vacher à Alger ; aucun ne reçoit satisfaction. L'enquête de Sorhainde en 1685 confirma leurs affirmations. Pourtant il fallut attendre jusqu'en 1691 pour voir Seignelay accorder aux consuls d'Alger, de Tunis et de Tripoli un traitement fixe à peu près suffisant pour leur permettre de remplir leur charge avec dignité. La responsabilité de cette longue erreur est partagée. Colbert se défia trop du consul, et négligea de régler la question litigieuse du rachat ; au fond il s'occupa beaucoup de la Barbarie, et il ne la connut jamais bien. Cependant, pouvait-il prêter une aveugle créance à ces plaintes si elles ne lui étaient pas présentées par la Chambre ?

Or, pas une seule fois celle-ci n'intervint en faveur du consul. Voilà ce dont elle est inexcusable. Les Mar-

seillais eux, savaient dans quelle triste situation se trouvaient leurs représentants. Mais les haines locales étaient trop fortes pour ne pas faire taire l'intérêt général devant l'intérêt particulier. Le consul n'était pas plutôt en charge que des familles rivales cherchaient à le compromettre, à le calomnier, à le ruiner (1), bien heureux encore si à son retour il n'était pas traîné en justice et mis en prison pour dettes.

Le refus de l'alliance barbaresque avait entraîné la défiance réciproque : l'intransigeance et la mauvaise volonté des deux parties, le peu de soin apporté à régler la situation de nos consuls en Barbarie avaient amené dans l'Echelle, au sein même de la nation, des discordes et des abus qui en éloignaient les marchands. Le commerce du Levant était assuré, le but essentiel de Colbert était atteint, mais le commerce de Barbarie restait languissant, et les fautes de la France préparaient une rupture qui pouvait ruiner l'un et l'autre.

4. Le règlement de comptes (1681-1685)

Depuis 1666 et 1672 Algériens et Tunisiens étaient en paix avec la France et désiraient y rester. La milice n'osait rompre avec nous, de crainte de perdre la « lisme » qui servait de fonds pour sa paye. La France, au contraire, inclinait à la guerre ; le traité de Nimègue lui laissait toute liberté d'employer ses armées et ses flottes où bon lui semblerait. Or, elle éprouvait le besoin bien naturel, d'accorder ses rapports avec les Barbaresques à ses rapports avec les Turcs. Sans doute la bonne

(1) « Les émoluments de ce consulat, écrit Ambrozin à Colbert en 1674, étant modiques, ne les peuvent supporter. Les marchands qui trafiquent en ce pays n'y ont jamais rien contribué. J'ai voulu en donner part à messieurs les Députés du commerce de Marseille, afin qu'ils y eussent égard, mais ils ont été sourds à la représentation que je leur ai faite. » — (Plantet, 286).

intelligence était loin d'être rétablie à Constantinople. Néanmoins, les Capitulations de 1673 avaient posé les principes d'une entente également profitable aux deux nations, et que la France comptait bien étendre à la Barbarie comme à l'Asie Mineure ou à la Syrie. Elle avait obtenu, outre les garanties contre l'arbitraire des pachas et les pirateries des corsaires turcs dans l'Archipel, des privilèges religieux et commerciaux. Les Capitulations reconnaissaient les droits des religieux latins et le protectorat qu'exerçait sur eux le roi de France ; elles abaissaient de 5 à 3 % les droits de douane dans les Echelles ; enfin, elles affirmaient une fois de plus la puissance de la France en accordant la préséance à son ambassadeur et en obligeant les nations étrangères à naviguer sous sa bannière. En Barbarie, on ne se préoccupa point de faire confirmer tous ces avantages. Les instructions de Seignelay sont muettes sur le protectorat à établir sur les religieux italiens ou espagnols. Par contre, elles demandent à Tunis des tarifs douaniers plus favorables, à Tripoli et à Tunis des indemnités pour les prises des années précédentes, à Tripoli et à Alger la reddition des esclaves. Toutes stipulent des garanties nouvelles pour le commerce et la préséance du consul. Ainsi, l'imitation des traités conclus avec la Turquie est frappante, sauf cette curieuse différence que le roi, en 1685, oublie de faire valoir ses droits au protectorat religieux des Latins.

Quand on rapproche les traités de 1685 des expéditions qui les ont précédés, on est tenté de conclure à un échec relatif de Louis XIV. Il parait invraisemblable que la France se soit contentée, après une victoire, de conditions analogues à celles de 1666. D'ailleurs, Louis XIV n'avait-il pas annoncé sa volonté de détruire Alger ? : « S. M. serait beaucoup plus touchée de la gloire qu'elle retirerait et du profit que toute la Chrétienté recevrait de la destruction entière de cette ville, que des avanta-

ges que l'on pourrait retirer de ces corsaires par un traité de paix ». Désespérant de réduire les Algériens, inquiet de l'attitude de Gênes, il aurait envoyé à Tourville l'ordre de traiter à tout prix, pour disposer de sa flotte contre de nouveaux ennemis. Bref, la paix de 1684-1685 aurait été dictée par les circonstances, et nous n'aurions aucune chance de retrouver dans les articles du traité, les principes directeurs auxquels la France s'était enfin arrêtée.

L'objection est d'importance. Elle a pour elle la presque unanimité des contemporains ; elle semble même confirmée par les faits. L'entente de 1685 fut si précaire qu'il fallut une nouvelle série de bombardements en 1688 pour mettre Alger et Tripoli à la raison. Or, cette paix de 1688, aux yeux des contemporains, a passé, elle aussi, pour une paix honteuse. Spanheim (1), observateur fidèle et diplomate bien informé, a vu là une paix qui « ayant si peu de rapports avec la hauteur et les traitements dont elle [la France] s'était servie jusqu'ici à leur endroit, marque assez le besoin qu'elle avait de mettre tout en œuvre pour se soutenir du côté de la mer et y diminuer le nombre de ses ennemis ». Or, cette paix « achetée par la France », a duré jusqu'en 1830. Sans doute les paix boiteuses sont quelquefois les plus durables. Toutefois, il est vraisemblable que, si la France avait eu à cœur d'imposer à la Barbarie d'autres conditions, elle en aurait trouvé le moyen. Jamais elle ne fit rien de tel : elle s'estimait donc satisfaite du traité de 1688, par suite du traité de 1685, dont il avait reproduit les dispositions essentielles. Les contemporains ont été frappés par la disproportion entre les buts annoncés à grand fracas et les résultats obtenus. Aujourd'hui encore, nous sommes surpris du retentissement qu'eut cette

---

(1) Spanheim. *Relation de la Cour de France*, p. 561 (édit. Em. Bourgeois).

expédition en Europe. La publicité prit un développement inouï : articles officieux de la *Gazette*, relations en français, en italien, en espagnol, si nombreuses que l'historien a peine à retrouver l'exactitude des faits au milieu de tant de versions contemporaines. Cette réclame insolite nous paraît suspecte. Sans doute le roi a très bien pu se faire illusion sur les forces réelles des Barbaresques, commander dans un mouvement de colère ou de dépit de détruire leur ville pour se donner la satisfaction d'affirmer sa puissance. Mais il se peut aussi que Louis XIV ait très adroitement organisé cette réclame, grossi l'importance de ses préparatifs et affecté des airs courroucés et intraitables, pour dissimuler à l'Europe un fait autrement grave : le refus de marcher contre les Turcs. Vienne était assiégé ; l'Empereur en fuite implorait le secours du roi de France, et toute l'Europe, joignant sa voix à celle d'Innocent XI, suppliait Louis XIV d'intervenir. Il ne répondit qu'en excitant les Turcs à poursuivre leurs conquêtes et en cherchant à obtenir la neutralité de la Pologne. Plus tard, à la nouvelle de la victoire de Sobieski, un concert d'acclamations s'éleva dans le monde chrétien ; la France joignit ses actions de grâce à celles de tous les Etats, mais le roi T. C. n'était plus le roi de France. Pour atténuer l'effet de cette abstention, qui aux yeux des Croyants passait pour un reniement, Louis XIV devait combattre ailleurs les Infidèles. Entre 1661 et 1666 l'abandon de la Croisade avait été marqué par une reprise de la guerre en Barbarie. De même en 1683, la guerre contre les Barbaresques servit de prétexte pour se dérober aux appels du Pape. Le Mercure Galant, renouvelant la manœuvre du duc de Lionne, insinue que le roi T. C. avait offert des secours à l'Empereur, mais que l'aveugle haine de Léopold les avait refusés ; alors, pour servir quand même la Chrétienté, Louis aurait tourné ses coups vers Tripoli et Alger. A 20 ans d'intervalle, la situation s'était trouvée

la même, et la décision avait été identique. Toutefois, la France n'avait plus hésité.

Ceci explique, et les fanfaronnades de Louis XIV et sa modération dans les traités. Désireux de régler une fois pour toutes une situation mal définie et peu sûre, il a fait la guerre, non pour détruire les Barbaresques comme il l'affirmait à l'Europe, mais pour vivre désormais en paix avec eux, et pour donner au commerce du Levant tout son essor. Aussi avons-nous le droit de chercher dans ces traités de 1685 l'expression définitive des principes directeurs de notre politique.

Il est clair enfin, que la France renonce définitivement à toute Croisade. On voit maintenant à quels désirs secrets répondaient les pieuses déclarations du roi. Si les dévots peuvent s'y tromper, et prier pour le succès de l'expédition, le roi en est ravi, c'est tout ce qu'il souhaite. Les dévots se croient écoutés, et ils sont dupes. Cependant quelques-uns, tout favorables qu'ils soient ,à Louis XIV, commencent à mettre en doute sa sincérité. Dans la fameuse apostrophe : « Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la Chrétienté » (1), d'une poésie si imagée et si nombreuse, — splendide fragment de poésie épique — Bossuet chante le triomphe du roi et le glorifie d'avoir assuré la navigation des deux mers. Mais dans tout le passage il n'y a pas un mot sur la religion du roi ; l'esprit de Bossuet était ailleurs ; il le montre quelques lignes plus loin (2), là où sous couleur de reprocher à la Chrétienté

---

(1) Bossuet, *Œuvres oratoires* (Lebarg), VI, 168.

(2) Bossuet, *id.*, p. 170 : « Pendant, ô malheur ! ô honte ! ô juste punition de nos péchés ! Pendant, dis-je, qu'elle est ravagée par les Infidèles qui pénètrent jusqu'à ses entrailles, que tarde-t-elle à se souvenir et des secours de Candie et de la fameuse journée du Raab, où Louis renouvela dans le cœur des Infidèles l'ancienne opinion qu'ils ont des armes françaises, fatales à leur tyrannie et par des exploits inouïs devint le rempart de l'Autriche dont il avait été la terreur ».

son ingratitude, il représente à Louis XIV « le souvenir de la fameuse journée du Raab » et l'incite à reprendre son rôle de vengeur de la Chrétienté. Ce n'est pas une leçon ; c'est moins qu'une prière ; c'est un regard mélancolique jeté vers le passé, avec l'espoir que peut-être, se rappelant son ancienne gloire, Louis sera ému ; mais déjà Bossuet a le pressentiment de ce qui va s'accomplir. Innocent XI eut le triomphe fastueux, presque insolent. C'était une façon de marquer à Louis XIV que la Chrétienté pourrait bien se passer de lui. Tout au plus a-t-il sans doute regretté que la France ait pris une revanche facile en bombardant Alger. C'est un sentiment que l'ambassadeur vénitien exprime non sans justesse : « Pendant que les discussions étaient en suspens, on [la France] négligea de prendre sa part de gloire, se contentant d'avoir réduit les Algériens avec l'ardent fléau de la bombarde » (1). Quand la France eut traité avec les Barbaresques, l'irritation des Italiens ne connut plus de bornes : un secrétaire du futur pape Alexandre VIII, en 1689, livre à l'exécration du monde chrétien cette alliance des Français et des Algériens « contraire à la nature, à la morale, et à la religion » (2).

Nous avions fait, de 1666 à 1681, une assez longue expérience de la paix avec les Barbaresques pour connaître les charges imposées par l'alliance. Toutefois, nous n'avions jamais eu jusqu'alors une conscience nette des charges qu'elle entraînait, et, soit par orgueil,

(1) *Relazioni*, p. 487.

(2) Francesco Pianino (1689) : Die verdammte Frantzosisch-Algierische Liederlich-Gott-vergessene Compagnie und die von den Velt-bekannten ruchlosen Seeraübevischen Algierern Shrem Compagnon zum Andencken aufgerichtete Ehrenpyramide mit Angehengten vielen der neusten Curieusen Begebenheiten herausgegeben von F. P. gewesenem Secretario des jetzigen Pabst Ottoboni (cité par Playfair, *Bibliography of Algeria*, suppl. p. 22).

Ce pamphlet se trouvait dans la bibliothèque d'un particulier arabe, M. Boukris, mort il y a quelques années. Il a été impossible de retrouver ce libelle (Commun. de M. René Basset).

soit par un reste d'intolérance, le roi s'était refusé à regarder comme alliés ceux qui effectivement coopéraient à ses desseins. La France avait traité les Barbaresques en parents pauvres. Désormais, elle pratiqua l'alliance avec plus de franchise et plus de cordialité. A d'Estrées, qui lui proposait de s'emparer de la Tripolitaine, Seignelay répond assez sèchement : « La prise de Tripoli n'étant pas convenable au service de S. M., il n'y a pas lieu de penser à faire aucune tentative sur cette ville » (1).

La France était même si bien disposée envers les Barbaresques qu'elle offrait aux Tripolitains d'établir l'un d'entre eux comme consul à Marseille. Les Tripolitains, qui se souciaient peu de négoce, refusèrent. Les négociants marseillais n'en avaient pas moins reçu satisfaction dans tous leurs désirs. Les traités de 1685 vont être aussi le point de départ d'une politique nouvelle qui fera servir à la cause nationale les œuvres de charité et d'apostolat. Non que l'initiative en revienne au gouvernement français : sur ce point, les instructions de Seignelay (1), comme celles de la Chambre de Commerce (2) étaient muettes. A Alger, où l'on se contenta de transcrire les articles du projet, la France ne fit point reconnaître son protectorat religieux ; si, à Tripoli et à Tunis, il en fut autrement, ce fut bien plutôt l'œuvre des circonstances que l'effet de la volonté du ministre. D'Estrées avait déjà conclu le traité, tel que le lui avait expédié Seignelay, quand il reçut une supplique du mineur observantin italien, préfet apostolique de Tripoli (3). Après s'être plaint de diverses avanies, le missionnaire, demandait à l'amiral de « le recommander à M. le Consul qui resterait ici au nom de S. M. le roi T. C. afin que cette sainte mission, et nous autres religieux

(1) A.E. Afrique, 2.
(2) A. Ch. C. M., BB, III, 788.
(3) A.E. Afrique, 2 (original en italien).

qui la servons, jouissions de la protection dudit seigneur ». D'Estrées n'avait pas d'ordres ; mais il se souvint de l'article des Capitulations d'après lequel « les religieux établis dans les missions des pays de l'obéissance de S. M. seront traités et considérés comme propres sujets de l'Empereur de France » (1), et il obtint que ce protectorat théorique fût étendu à la régence de Tripoli. Le pouvoir du roi n'y gagnait rien, puisque tout ce qui était dans cette convention se trouvait déjà dans les Capitulations ; mais celles-ci n'avaient jamais été reconnues formellement, ni par les Barbaresques, ni par le Saint-Siège.

La preuve en est dans la difficulté qu'avait éprouvée le vicaire apostolique français à se faire obéir. Le simple fait de revenir aux conditions primitives de l'alliance franco-turque était donc significatif. Puis, d'Estrées laissa au consul une instruction qui étendait encore la protection de Louis XIV. Le consul doit secours et assistance, non seulement à tous les religieux, mais même aux marchands étrangers : « Considérant qu'il est consul pour les sujets d'un roi T. C. et fils aîné de l'Eglise, qui veut bien étendre sa protection à toutes les nations qui font profession de même religion que la sienne... ». En deux lignes, d'Estrées avait posé le principe du protectorat religieux de la France.

Pourtant personne ne s'en douta. Seignelay approuva, mais sans un mot qui pût faire croire qu'il avait compris. D'Estrées n'en fit pas moins passer le même article (2) dans le traité de Tunis. Toutefois, comme il

(1) Le texte cité par d'Estrées présente quelques différences intéressantes avec le texte officiel (Nointel) : « Nous permettons que tous les évêques *dépendant* de la France et les religieux francs de quelque nation qu'ils soient... », et la version *Lacroix* . « ... ou autres religieux qui sont sujets de la France de quelque sorte qu'ils puissent être ».

(2) *Plantet*, art. XIX, p. 354.

y avait là depuis longtemps un consul en charge, il ne lui laissa pas cette fois d'instruction spéciale.

Le gouvernement français n'avait rien préparé, rien voulu. Faut-il donc attribuer au hasard cette intervention de d'Estrées en faveur des religieux italiens ? N'oublions pas que son appui avait été sollicité par le Père préfet lui-même, longtemps notre ennemi. Si ces missionnaires étrangers s'étaient ralliés à notre cause, ce n'était assurément pas par grande bienveillance pour nos consuls laïques avec lesquels ils étaient en fort mauvais termes ; mais, rapprochés de nous par l'œuvre catholique des Lazaristes, charmés par leur grand cœur et leur foi profonde, confiants enfin dans la puissance d'un roi auquel les Turcs ne pouvaient rien refuser, ils venaient se ranger d'eux-mêmes sous la bannière de France. A l'heure où, au détriment de la Chrétienté, la France renouvelait son alliance avec les Turcs, les dévots voyaient du moins un de leurs vœux réalisés : le consul de France devenait le « protecteur du christianisme parmi les Infidèles », comme l'avait souhaité Jean Le Vacher, et comme il en avait lui-même donné l'exemple.

CONCLUSION

Dans un mémoire composé pour le Cardinal de Mazarin, à la fin de 1660, le chevalier Paul justifiait ainsi la nécessité de détruire les corsaires barbaresques :

« L'intérêt de notre religion doit nous y obliger, puisqu'ils sont ses plus grands ennemis, faisant abjurer Jésus-Christ, par la crainte des tourments, à tant de jeunes gens qu'ils prennent tous les jours, l'intérêt de notre négoce qu'ils divertissent et qu'ils empêchent par leurs pirateries et l'intérêt de tant de misérables esclaves, qui gémissent sous la tyrannie de ces cruels, et qui n'ont d'autre espérance de liberté qu'aux armes de S. M. qu'ils souhaitent passionnément de voir employer à la ruine des Infidèles. »

Ce dernier motif, il est vrai, ne fut jamais très puissant, et dans la pratique, il se confondit avec le souci de faire éclater la gloire du roi. Rapprochées ici pour justifier une déclaration de guerre, ces nécessités expliquent ce que fut, en général, notre politique envers les Etats barbaresques. A étudier dans le détail le jeu compliqué de nos négociations, et cette histoire, touffue de ruptures et de réconciliations, on imagine mal qu'elles dérivent de quelques principes simples, entre lesquels le roi n'a pas longtemps hésité. Mais il est difficile de les reconnaître, car chacun d'eux a pris une apparence différente, suivant les circonstances ou le tempérament de ceux qui s'en inspiraient. On a vu Colbert et Dusault, s'accordant pour subordonner tout à la prospérité du commerce, d'un avis différent sur la question de la paix ou de la guerre ; inversement, des gens dont les tendances politiques s'opposaient, se rencontraient

parfois pour prôner les mêmes mesures. Colbert répondit aux vœux du monde chrétien quand il provoqua la rupture de 1681. Toutefois, cette confusion accidentelle ne devait point troubler le choix de la France : elle avait soigneusement distingué les principes, apprécié leurs conséquences, calculé ses divers intérêts, elle se décidait en connaissance de cause.

Louis XIV renonçait à la croisade parce que les « guerres saintes avaient passé de mode ». Sous cette forme désinvolte et presque impertinente, le mot avait beaucoup de justesse. Le roi, pas plus que les Français, n'était pas fier de ses alliés musulmans ; et, s'il avait été simple gentilhomme, il serait parti en Hongrie, comme volontaire, car il avait l'humeur fière et noble et se piquait de faire son devoir de chrétien. Mais, les princes ayant depuis longtemps renoncé à prendre la croix ou à la faire prendre à leurs peuples, Louis les imita pour ne pas être leur dupe. Cependant, il y avait au fond des cœurs chrétiens une foi fervente qui voulait espérer. On avait dit, pendant des siècles, que des misérables souffraient sous le joug des Infidèles, et que beaucoup, tentés par le démon, reniaient leur Sauveur. Les citadins savaient qu'une armée de Turcs menaçait Vienne, et ceux-là qui n'avaient rien appris que le jubilé lu au prône, saisis d'une terreur superstitieuse, disaient l'Angélus en tremblant (1). Que pouvaient leurs prières naïves, et cette folie collective née du rêve de quelques mystiques contre les décisions longuement étudiées des gens instruits et prudents ? Elles ne furent pas tout à fait inutiles, puisque les guerres barbaresques eurent, grâce à elles, un caractère religieux, étranger aux premières intentions de notre gouvernement. Pour se dis-

(1) Originairement l'Angélus était une prière en faveur des chrétiens tombés sous la domination ottomane.

penser d'intervenir en Hongrie ou à Candie, la France engagea la lutte avec d'autres musulmans sur un terrain qu'elle connaissait mieux et dans des conditions plus avantageuses pour elle. Devant le blâme de l'opinion chrétienne, elle cédait, à sa manière.

La guerre barbaresque donnait ainsi au besoin d'apostolat une petite satisfaction. Quand la paix eut été signée, et que les intentions du roi devinrent claires, le zèle des hommes pieux s'accommoda des conditions nouvelles qui leur étaient faites. Restant à côté des esclaves, s'épuisant pour adoucir leurs souffrances, et ramener en eux la sérénité et la résignation chrétienne, ils donnaient un tel exemple d'amour et de foi que les Barbaresques ne mettaient plus d'obstacle au libre exercice du culte catholique, et que les étrangers, d'eux-mêmes, sollicitaient la protection du roi de France. L'initiative de Saint Vincent avait substitué à la croisade guerrière la croisade de la charité.

La défense du monde chrétien était sacrifiée à nos intérêts commerciaux. Vu l'incohérence de la politique turque et l'humeur inconstante des pirates, cette suprême concession risquait d'être inutile. Cependant, Louis XIV finit pas s'accorder avec les Turcs comme avec les Barbaresques, et dans les guerres difficiles qu'il va bientôt soutenir, il trouvera en eux des alliés sûrs, redoutables à l'Empereur et à tous les Etats maritimes. Le commerce du Levant est rétabli dans son antique splendeur, « plus considérable même qu'il n'avait jamais été » (1). Les voyageurs des Echelles n'ont plus rien à craindre des Barbaresques ; Alger, Tunis, Tripoli sont des escales hospitalières où nos marins trouvent de quoi réparer leurs avaries, en cas de tempête ; des victuailles et des rafraîchissements ».

---

(1) Tournefort, *Relation d'un voyage au Levant* (1700), p. 5.

Le commerce de Barbarie n'avait jamais été très florissant jusqu'alors : quelques barques visitaient ces échelles peu sûres, troublées par les guerres civiles, où les avanies étaient toujours possibles, les confiscations presque continuelles. L'abaissement des tarifs de douane rendit confiance à nos marchands, et la tranquillité une fois revenue dans le pays, on voit les Marseillais fréquenter ces ports, et reprendre un négoce que les Juifs avaient jusqu'alors accaparé. Mais ce furent surtout les compagnies du Bastion et du Cap Nègre qui bénéficièrent du rétablissement de la paix : bientôt elles formeront cette compagnie d'Afrique, dont on a pu dire sans exagération, qu'elle était la seule des compagnies de l'ancien Régime qui ait eu du succès et qui n'ait jamais suscité de plaintes » (1). Les blés durs de Barbarie sauveront maintes fois de la famine le Languedoc et la Provence, le corail pêché au Bastion de France donnera ces colliers et ces bracelets dont tout l'Orient sera bientôt rempli ; les éponges, le chagrin ou les plumes, travaillés à Marseille ou réexportés bruts, font de cette ville le grand entrepôt méditerranéen, le vrai marché de la Barbarie. Enfin, le rêve de Dusault est réalisé : les Français en paix avec les Barbaresques, qu'ils soient de Salé, d'Alger, de Tunis ou de Tripoli, sont les seuls dont les navires offrent aux étrangers quelques garanties. Les Anglais et les Hollandais sont dans l'alternative, ou bien d'entretenir de ruineuses escortes, ou bien d'emprunter les bâtiments français pour le transport de leurs marchandises ; et, de toutes façons, « les sujets du Roi y trouvent des avantages considérables ». D'autre part, comme le roi est allié de la République de Venise, les Français sont les seuls à pouvoir faire « le commerce des Turcs » sans être inquiétés des corsaires vénitiens et nos navires sont encore le refuge de tous les

(1) H. Hauser, *Rev. Hist.*, tome 85, p. 352.

pèlerins musulmans. Amis des chrétiens et des Turcs, nous forcions les uns et les autres à s'embarquer dans nos vaisseaux : nos armateurs avaient chance de devenir « les voituriers de toutes les nations ».

Sans doute les effets de la paix n'apparurent pas tout de suite : mais le roi avait une satisfaction immédiate, qui plus que tous les autres avantages, devait sceller sa réconciliation avec les Barbaresques (1). Il les avait vus soumis à sa volonté : ceux qui jamais ne s'étaient inclinés devant un prince chrétien lui « avaient demandé pardon », Louis avait vaincu Charles-Quint. Tout ce qu'il accordait aux Barbaresques, c'était, semblait-il, générosité de la part. Les esclaves turcs qu'il consentait à renvoyer iraient publier sa magnificence et semer dans le cœur de leurs enfants une profonde vénération pour ses vertus incomparables » (2).

Cette fois, l'emphase orientale ne trompait point, et Louis XIV pouvait écouter avec complaisance l'hymne que les ennemis vaincus entonnaient à sa gloire.

A cette heure triomphale, où l'Europe recevait ses lois, où tout resplendit de sa puissance et célèbre la grandeur du règne, c'est encore la Méditerranée qui lui offre les preuves les plus réelles de sa force et de son prestige. Des vaisseaux de haut bord, splendides et bien armés, croisent en permanence loin des côtes ; des galères, jouets de luxe, promènent par les temps calmes les esclaves turcs courbés, haletants, éreintés, mais dociles au sifflet du garde-chiourme, vivante image de la toute puissance du roi.

Moins somptueux, lourds de richesses, les vaisseaux marchands reviennent des Echelles chargés de tapis, d'alun ou d'encens. Un grand vent d'espérance et de

(1) Citations extraites passim de la correspondance de Lacroix avec C. de Croissy et Seignelay (28 mars, 29 juin 1685, B⁷ 210).
(2) Plantet, I, 91.

prospérité gonfle leurs voiles, et les ramène heureusement au port. La mer est pacifiée, les pirates convaincus de notre force, les étrangers obligés de se réclamer du Roi (1) pour sortir d'esclavage. La France et la Barbarie sont enfin décidées à observer les traités. « Il faut terminer une affaire qui, vraisemblablement sera finie pendant longtemps, et les Tripolitains font graver ces mots sur une plaque de marbre : « Maudit soit de Dieu celui qui rompra avec la France » (2).

En signant la paix, la France renonçait pour toujours à la croisade ; mais elle avait satisfait l'orgueil le plus exigeant et les consciences les plus scrupuleuses. N'était-ce point en somme, la consécration de notre politique que cette harmonie des intérêts enfin réalisée, cette pénétration de tout un monde par la civilisation française, et cet écho d'admiration que trouveront, désormais, nos victoires !

Le 21 novembre 1660, Nani, chargé par la République de Venise, de solliciter la France en faveur de Candie, et de provoquer une rupture entre le Roi et le Grand Seigneur, rendait compte de sa mission : « Dès la première audience, que le Cardinal me donna, dit-il, j'ai pu observer qu'il y avait dans le cœur des Français des principes assez établis, qui ne laissent place à aucune espérance. » L'ambassadeur de la chrétienté ne s'était point trompé.

R. CAPOT-REY.

---

(1) Cf. Dangeau, I, 107 : « Les Algériens avaient rendu beaucoup d'esclaves chrétiens de toutes les nations, à qui ils donnent la liberté en considération du roi. Parmi ces esclaves, il y avait quelques Anglais, qui soutenaient qu'on ne leur rendait la liberté que par la crainte que les Algériens avaient du roi leur maître. D'Aufreville, les a fait remettre à bord et les Algériens les ont sur l'heure mis aux galères.

(2) A. M. (B^7 210).

SOURCES

1. *Archives du Ministère des Affaires Etrangères* (A.E.) :

   Afrique, 2,8.
   Alger, 1,2.
   Turquie, 1,28.
   Rome, 21.
   Affaires religieuses et Missions dans les Etats Barbaresques.

2. *Archives du Ministère de la Marine* (actuellement aux Archives Nationales) (A.M.) :

   Séries B^3 (Lettres reçues) : 14,4.
   — B^4 (Campagnes): 2, 3. 4.9.
   — B^5 (Armements) : 1.
   — B^6 (Galères) : 77.
   — B^7 (Commerce et consulats) : 49, 56, 205, 208, 210, 520.

3. *Archives de la Chambre de Commerce de Marseille* (copies dues à l'obligeance de MM. Palanque et Warnier) (A. C. Com. Mars.) :

   Séries AA.
   — BB.

4. *Archives de la Congrégation de la Mission* (A. Mis.) :

   Originaux des lettres des consuls lazaristes et photographies de celles qui se trouvent à la Maison de Turin.

5. *Archives de la Congrégation de la Propagande* (copies) (P.P.) :

   Séries Acta.
   — Lettres (Africa).

RECUEILS DE DOCUMENTS

1° *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France :*

— Négociations de la France dans le Levant, par Charrière (1848-1850), 4°.
— Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère, par Chéruel (1872-1890), 4° ; par d'Avenel (1893-1894), 4°.
— Correspondance administrative sous Louis XIV, par Depping (1850-1855), 4°.

2° *Collections diverses :*

— Lettres, instructions et mémoires de Colbert, par P. Clément (1868-1871).
— Mémoires de Louis XIV (édition Dreyss).
— Œuvres de Louis XIV (édition Würtz).
— Lettres de Saint Vincent de Paul (édition Pillet et Dumoulin), 1880 (1).
— Avis et Conférences Spirituelles (édition Pillet et Dumoulin), 1881.
— Recueil des Circulaires des Supérieurs Généraux de la Mission.
— Mémoires de la Congrégation de la Mission.
— Collectanea constitutionum, decretorum, indultorum ac instructionum S. S. ad usum operariorum Apostolicorum, 1880, 4°.
— Juris Pontifici De propaganda fide, 1898, 4°.
— Correspondace des deys d'Alger avec la cour de France (Plantet), 1889, 8°.

(1) Quelques lettres, retrouvées récemment par M. Coste, bibliothécaire de la Maison des Lazaristes, et qui nous ont été bien aimablement communiquées, sont indiquées avec le numéro qu'elles porteront dans l'édition préparée par M. Coste.

— Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour (Plantet), 1893-4, 8°.

— Relacioni degli Ambascadiori Veneziani (éd. Baraillet Berchère). — Venise, 8°.

— Mémoriaux du Conseil de 1661 (Boislisle). — Paris, 8°.

— Recueil des Instructions aux Ambassadeurs de Rome (Hanotaux). — Paris, 8°.

— Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement (Dom Beauchet Filleau). — Marseille, 8°.

— Actes de la Compagnie du Saint-Sacrement de Marseille (R. Allier). — Paris, 8°.

LIVRES DE L'ÉPOQUE

Recueil historique contenant plusieurs pièces curieuses de ce temps. — Cologne, 1666, 12°.

Abelly. — *Vie de Saint Vincent de Paul* (nouvelle édition). — Paris, 1891, 8°.

Arvieux (d'). — *Mémoires* (éd. Labat). — Paris, 1735, 12°.

Brisacier. — *Discours funèbre sur la duchesse d'Aiguillon.* — Paris, 1675, 4°.

Chardin. — *Voyage en Perse et autres lieux de l'Orient.* — Paris, 1723, 12°.

Dan. — *Histoire des corsaires de Barbarie* (2e édition). — Paris, 1746, 7°.

Dangeau. — *Journal* (édition Feuillet de Conches. — Paris, 1854, 8°.

Egreville (P.). — *La vive foi.* — Paris, 1644, 12°

Febvre. — *L'état présent de la Turquie.* — Paris, 1675, 8° *Théâtre de la Turquie.* — Paris, 1682, 4°.

Forbonnais. — *Recherches et considérations sur les finances.* — Bâle, 1730, 4°.

Hérault. — *Les triomphes de la charité.* — Paris, 1643, 8°.

Leibnitz. — *Œuvres* (T. V. : Projet d'expédition d'Egypte) (éd. Foucher de Careil). — Paris, 1864, 8°.

Lucas. — *Voyages.* — Rouen, 1724, 12°.

Lacroix. — *Mémoires.* — Paris, 1684, 18°.

Ormesson (d'). — *Journal* (collection des documents de l'Histoire de France).

Patin. — *Lettres* (éd. Réveillé Parise). — Paris, 1846, 8°.

Sévigné. — *Lettres* (éd. Monmerqué). — Paris, 1862, 8°.

Thévenot. — *Relation des voyages* (1655-1688) *faits au Levant.* Paris, 1664-1684, 4°.

OUVRAGES CONSULTÉS

Allier. — *La Cabale des dévots.* — Paris, 1903, 12°.
(Livre très riche, intéressant, très ingénieux, parfois un peu trop).

Bonnassieux. — *Les Grandes Compagnies de commerce.* — Paris, 1892, 8°.
(Très général et forcément superficiel sur les Compagnies de Barbarie).

Boutin. — *Les traités de paix et de commerce de la France avec la Barbarie.* — Paris, 1902, 8°.
(Superficiel, à négliger).

Clément. — *Vie et administration de Colbert.* — Paris, 1846, 8°.
(Résumé commode des Lettres et Instructions).

Collet. — *Vie de Saint Vincent de Paul.* — Paris, 1818, 8°.
(Plus complet qu'Abelly).

Coste. — *Bulletin de Littérature religieuse de Toulouse.* — Toulouse, novembre 1917.
(Bonne réfutation du livre de M. Allier et des articles de M. Rebelliau).

Gérin. — *Louis XIV et le Saint-Siège.* — Paris, 1894, 8°.
(Très ultramontain, mais utile).

Gleizes. — *Jean Le Vacher.* — Paris, 1914, 8°.
(Consciencieux et assez impartial : la partie sur le consul est un peu terne).

Grammont. — *Les relations de la France et de la Régence d'Alger au XVIIe siècle.* — Alger, 8°.
(Intéressant, mais injuste pour les consuls lazaristes).

Helyot. — *Histoire des ordres religieux.* — Paris, 1714-1721, 8 vol., 4°.

Jal. — *Abraham Duquesne.* — Paris, 1883, 8°.
(Confus, mais très riche, sûr, très utile à consulter).

Kœhler. — *Die orientalische Politik Ludwigs* XIV. — Leipzig, 1907, 8°.
(Résumé clair et exact).

La Cour Gayet. — *La marine militaire de la France sous Louis XIII et Louis XIV.* — Paris, 1911, 8°.
(Pas original).

La Roncière. — *Histoire de la marine française.* — Paris, 1908, 8°.
(Très riche en faits ; mais confus).

La Roncière. — *Le bombardement d'Alger en* 1683 (Bulletin de la Société de Géographie, 1916).

Martino. — *L'Orient dans la littérature française.* — Paris, 1906, 8°.
(Faible, au moins pour la partie qui nous intéresse).

Masson. — *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle.* — Paris, 1908, 8°.
(Excellent).

Maynard. — *Histoire des établissements français dans les Etats Barbaresques.* — Paris, 1903, 8°.
(Très nourri, mais d'une lecture bien malaisée).

Maynard. — *Vie de Saint Vincent de Paul.* — Paris.

Michaud. — *Louis XIV et Innocent XI.* — Paris, 1882, 8°.
(Renferme des documents intéressants, mais présentés sous un jour très défavorable au pape.

Misermont. — *Jean Le Vacher* (Etudes pour le procès de béatification).

(A consulté les mêmes sources que Gleizes et n'arrive pas, malgré ses prétentions, à faire œuvre originale).

Rébelliau. — Articles de la *Revue des Deux-Mondes*, 1903 4°, 1908 4°).

Revue Africaine. — Articles divers de Devoulx, Grammont, Berbrugger.

(En général sans grand intérêt).

Simart. — V. plus loin.

Spont. — *Les Français à Tunis* (Revue des Quest. Hist., janvier 1900).

(Superficiel, quelques jugements absurdes sur la politique française, p. ex. page 104). Toutefois a aperçu *seul* le rôle politique des Lazaristes.

Tramond. — *Manuel d'Histoire Maritime de la France*. — Paris, 1916, 8°.

Vandal. — *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques* (t. 130 et 131, 1888-1889).

Bien qu'ils fassent partie d'une histoire générale de la France, nous ne pouvons nous dispenser de citer les deux volumes de M. Lavisse 7[1] et 7[2], dont les chapitres sur Colbert sont définitifs. La sûreté de la méthode et la beauté simple du style, si évocatrice de cette époque, en font le chef-d'œuvre de l'histoire française.

Simanes. — *L'œuvre de Saint Vincent de Paul à Marseille*. — Marseille, 1911, 8°.

Deslandres. — *L'ordre français des Trinitaires*. — Toulouse, 1903, 8°.

Deslandres. — *L'Eglise et la Rédemption des captifs*. — Paris, 1901, 12°.

(Vulgarisation. Des erreurs manifestes).

BIBLIOGRAPHIE

Playfair. — *The bibliography of the Barbary States.* — Part 1. Tripoli and Cyraneïca State. — Londres, 1889, 8°.
Part 2. Algeria from Charles V, 1541-1887. — Londres, 1887, 8°, and supplement to 1895 (1898).

Ashbee. — *A bibliography of Tunisia.* — Londres, 1889, 8°.

Rouard de Cad. — *Bibliographie des ouvrages relatifs à la Barbarie aux XVIIe et XVIIIe siècles.* — Paris, 1913, 12°. (Très incomplet).

⁂

Cette étude fut présentée en 1919 comme Mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. Son auteur ne l'a pas relue depuis. Il a accepté de la publier à la demande de son collègue et ami Ch. A. Julien qui a bien voulu assurer la révision du manuscrit, le faisant ainsi bénéficier de sa précieuse connaissance de l'Afrique.



ERRATUM. — *La Compagnie de la Nacelle de Saint-Pierre fleurdelysée, présentée au cours du travail comme une Compagnie marseillaise, était en réalité une Compagnie bretonne.*

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

—

LE CALENDRIER FOLKLORIQUE

CHAPITRE IX

LE SAMEDI

Moïse ayant enjoint aux Banou Israël de réserver un jour dans la semaine à l'adoration d'Allah, ils se refusèrent à accepter un autre jour que le samedi : « C'est le jour où Dieu, ayant cessé la création, s'est reposé », dirent-ils. Que la malédiction divine tombe sur eux ! C'est un blasphème de prêter un sentiment de fatigue à la Toute-Puissance d'Allah. Le mot *sebt*, qui est le nom du samedi, ne veut pas dire ici repos de Dieu, d'après les musulmans. (Les journaux, 1930).

Il se présente plutôt avec le sens de sommeil, comme il est dit dans le *Badaï' ezzohour* du cheikh Ibn Aïias (p. 50-51). Chassé du Paradis, « Adam descendit sur la terre, et Dieu lui envoya le sommeil et il dormit. En même temps, Dieu envoya le sommeil à tout ce qui se trouvait sur la terre : animaux domestiques et sauvages, oiseaux et êtres doués du souffle. Or, le sommeil était chose inconnue jusque-là. C'est pourquoi ce jour fut nommé le jour du sommeil (*ioum essebt*). »

A côté de cette légende, répandue à Blida par les lectures des veillées du ramadan dans les cafés maures, on en

racontait une autre que nous retrouvons consignée dans un manuscrit connu dans le pays sous le nom de « Questions posées au Prophète par le juif Chemaouïl ». Le samedi aurait été appelé *sebt* « parce que ce fut ce jour-là que deux anges furent attachés à chaque créature, l'un à sa droite tenant registre des bonnes actions, l'autre à sa gauche inscrivant les mauvaises ». Le Prophète s'en serait porté garant. Les oulémas ont expliqué plus tard que ces anges se tiennent entre les épaules, que leur calame est la langue de celui qu'ils surveillent, leur encre sa salive et leur tablette son cœur ». Ce thème découlerait d'une troisième acception du mot *sebt* pris comme division du temps et se raccorderait à la croyance, que nous avons signalée dans notre chapitre du Vendredi, d'après laquelle le Prophète passe chaque vendredi la revue des actions de ses adhérents et clôt la semaine en contrôlant leur conduite, de sorte que les secrétaires célestes commencent le samedi un nouveau bilan.

Le dictionnaire attribue à la racine *sebt* une autre signification, celle de décollation, qui sans doute a donné naissance à une quatrième légende, la plus populaire et la plus bizarre. La célébration du sabbat chez les Juifs commémorerait l'extermination de leur peuple et sa reconstitution miraculeuse. Dans une expédition contre les Israëlites, Ali ben Abi Taleb, le gendre du Prophète, avait massacré jusqu'au dernier des représentants de leur sexe mâle. Le soir venu les femmes des douze tribus vinrent supplier Mahomet de ne pas tolérer la disparition complète de leur race. L'envoyé d'Allah les prit en pitié. Il pria Dieu de rendre pour quelques heures la vie à tous les morts ennemis et il autorisa leurs femmes à se répandre la nuit durant sur le champ de bataille.

Un poème pluriséculaire du vieux *Bou Letbaq* se chantait à tous les carrefours des villes à l'époque des mouvements antijuifs sur ce sujet. « Leurs femmes, vêtues des grossiers tissus en laine et en poil de chèvre avec les-

quels on fait les tentes, vinrent trouver le Maître du Livre et lui dirent : « O la plus parfaite des créatures, nos hommes s'en sont allés ; il n'en reste pas un pour souffler le feu du foyer. » — Mahomet leur dit : « Eloignez-vous de moi ! Que celle qui reconnaît son mari s'approche de lui, du côté gauche ! »... Elles conçurent grâce à la pitié du Père de Rokia (Mahomet). Elles mirent au monde cette race de traîtres, ces fils de charognes ! » Ces événements s'étaient passés le samedi ; c'est pour cela que les Juifs chôment ce jour-là ; et c'est en souvenir du même fait tenu pour historique qu'on les appelle *Oulad djifa* ou Enfants des cadavres.

Si l'on en croyait Qazouïni (*Adjaïb élmekhlouqât*) les Arabes considéraient le samedi comme un jour faste, pour se différencier des Israëlites et se conformer au conseil du Prophète qui leur a recommandé de vaquer à leurs occupations le samedi, le déclarant même favorable. « Bénie pour mon peuple est l'aube du samedi comme celle du jeudi ! » Cependant cet auteur notait la croyance qu'un palmier planté le samedi ne portait pas de fruit. Dans la Mettidja, ce jour est néfaste. Nous avons vu que la mort du samedi, la mort juive, est redoutée. Une femme n'aimerait pas à se prétendre fécondée dans la nuit du vendredi au samedi. Des hommes superstitieux craindraient que l'enfant ne naquît difforme. On évite avec soin ce jour néfaste pour l'accomplissement des cérémonies principales du mariage : il ne peut être choisi pour la *fatha* ou contrat, ni pour l'entrée dans la chambre nuptiale. A Cherchell, on explique par un dicton cette interdiction du samedi : « La mariée du samedi (la femme qui se réveille nouvelle mariée le samedi) se colle aux gens comme la poix. » On entend par là qu'elle prend du fait qu'elle commence sa vie de mariée le jour des juifs un caractère chicanier et irréductible, s'entêtant dans la discussion et s'acharnant contre ses adversaires à la façon des Juifs. Les bédouins

des environs de Boufarik, les Beni Khalil, raillent les femmes qui font la lessive un samedi, prétendant que leurs enfants seront des chenapans ou *ahramiīn*, des coquins comme les Juifs ». Dans un récit en vers de la conquête d'Alger (Cf. Entrée des Français à Alger, *Revue Africaine*, 1931) un poète de l'époque notait que la bataille qui a ouvert les portes de cette ville à l'étranger avait eu lieu le samedi, « jour néfaste pour les Musulmans ». Enfin, malgré l'orthodoxie qui veut voir dans le vendredi le premier et le dernier jour du monde, un très grand nombre de Mettidjiens, adoptant le système juif, croient que la fin du monde arrivera un samedi ; à Alger, notamment, on défend aux enfants de courir dans les rues le samedi dans l'après-midi « parce qu'ils pourraient rencontrer le *Dedjdjal* », c'est à-dire l'Antéchrist.

Le caractère néfaste du samedi influe sur l'humeur des gens et non pas seulement sur leurs actions ou le cours des événements. Particulièrement, il rend lugubres ceux qui le célèbrent comme leur jour de fête. Les Juifs ruminent-ils ce jour-là le souvenir macabre de leur résurrection ou bien l'amertume de la réprobation universelle ou bien les remords de leur mécréance ? Toujours est-il qu'on les prétend plongés dans la tristesse. Quand un joyeux compagnon perd soudain son entrain et montre de la mélancolie, on dit couramment : « le samedi est descendu, s'est abattu sur lui ! » D'un tempérament morose, d'un esprit pessimiste, d'un maniaque misanthrope on juge qu'il *sabbatise* tous les jours : on veut dire que chaque jour de la semaine est pour lui aussi sombre que le samedi pour les Juifs. Et toute l'humanité, à quelque confession qu'elle appartienne, et, pour être plus exact, la nature entière ressent l'impression accablante qu'exerce le samedi. On entend les indigènes parlant d'une journée pénible soit à cause de la température, soit à cause de préoccupations mo-

rales, la peindre d'un mot : « C'est un vrai samedi ! » A les en croire, ce jour ramènerait périodiquement une sorte de mélancolie, d'oppression ou d'inquiétude mystique qu'ils nomment « serrement de l'âme *diq élkhâter* », comparable, dans l'ordre physique, à l'angoisse que les animaux éprouvent avant la tempête de sirocco ou les tremblements de terre.

Pour les femmes, *sabbatiser* veut dire surtout se taire ; le silence est le grand chômage et la discrétion est une qualité juive : quand nous disons d'une personne qu'elle est le tombeau des secrets, elles disent : « C'est l'arche du tabernacle d'Israël qui ne laisse rien s'éparpiller de ce qu'on lui confie ! » Le samedi sera le jour du mutisme. La sorcellerie masculine a d'ailleurs accueilli cette superstition. Voulez-vous « nouer » les langues, autrement dit empêcher une mésaventure de s'ébruiter ou une médisance de courir, portez sur vous un carré magique, dont vous trouverez le modèle dans Ibn Elhadjdj, *Chomous élanouar*, p. 88, et qui aura été tracé « un samedi, à l'heure de Saturne ». Comme le dit l'inscription qui l'accompagne, tirée du Coran : « Les langues se trouveront enchaînées comme l'a été le ciel pour ne pas qu'il tombe sur la terre. » Dans le gynécée, la première vertu est de savoir garder un secret. On l'enseigne facilement à la fille ; mais les légendes ne suffisent pas pour l'inculquer au garçon ; il y faut des rites magiques. A l'âge donc où il commence à parler, quittant les bras de sa nourrice pour les genoux de son père, et vivant des deux côtés du rideau qui sépare les sexes, il devient un *chitan*, un démon : nous dirions un enfant terrible, dont la parole naïve peut amener des querelles, sinon des drames domestiques. C'est pourquoi, un samedi matin, alors qu'il dort encore par terre dans son moïse, sa mère l'enjambe trois fois ; elle recommencera l'opération trois samedis de suite ; et, chaque fois, elle formule nette-

ment dans son esprit, sa volonté qu'il ne devienne pas un rapporteur dévoilant les secrets du harem, ni plus tard, un délateur vendant ses coreligionnaires.

***

Il est difficile d'établir les associations d'idées qui unissent les pratiques de sorcellerie au jour où on les recommande. Il est probable qu'elles varient avec les individus. Nous rangeons ici quelques opérations notées à Bliḍa, d'après le but qu'elles cherchaient, sans essayer de démêler la convenance temporelle qui les rattachait au samedi.

Pour deviner l'avenir. Le petit pâté de sel *Qriçt él-melh.* — Il est pétri par une fille vierge dans la nuit (veille) du samedi ou celle du mercredi. On l'appelle aussi le petit pâté du bonheur *Qriçt es'ad*, parce que, grâce à lui, la jeune fille ou la femme sans mari voient en rêve leur bonheur, c'est-à-dire leur futur, ou, tout au moins, apprennent si leur mariage est proche ou lointain. L'intéressée le pétrit elle-même sur sa cuisse droite et le compose d'un peu de farine et de beaucoup de sel ; elle ne doit pas le passer au feu. Elle le glisse sous son oreiller en formant le ferme propos de provoquer un rêve qui lui révèlera son avenir.

De nombreux Blidéens ont recours aux cartes pour provoquer des rêves qui les renseignent sur un absent. On emprunte, le vendredi, à une cartomancienne de profession ou tout au moins à une femme qui ne laisse pas chômer ses cartes, un jeu usagé ; il est bon qu'il soit entraîné et tenu en forme par l'exercice. Les plus estimés sentent l'alcool et sont déformés et gondolés à force d'avoir été saoulés d'anisette, car on croit que les cartes parlent d'autant mieux qu'elles ont été plus généreusement grisées. La nuit venue (nuit du ven-

dredi au samedi), on les fumige de benjoin et de *'oud el qomari* (bois d'aloès) ; et le consultant les couche sous son oreiller, près de sa tête. Il faut glisser entre les cartes un grain de gros sel, faute de quoi, au réveil, on ne se souviendrait plus de ce que l'on aurait appris en songe. Le lendemain il est non moins obligatoire de rendre les cartes avec 6 sous à la prêteuse. Les vieilles cartes sont les meilleures parce que, dit-on, elles sont plus complètement « possédées par les génies ». D'autres disent que les cartes sont des génies, d'autres enfin prétendent que les cartes des cartomanciennes sont sataniques, c'est-à-dire en relation intime avec le démon. Cette réputation équivoque ne les empêche nullement d'être consultées de la façon que nous avons dite non seulement par de pauvres femmes de tirailleurs, mais même par des *tolba* « porteurs des soixante hizb du Coran », voire des fonctionnaires attachés aux mosquées qui sont en majorité d'accord pour affirmer que « ce sont les génies qui parlent à celui qui fait coucher les cartes sous sa tête, et que ces génies parlent le samedi parce qu'ils sont juifs. »

Pour attirer un homme qui est absent du pays ou qui se dérobe, l'amoureuse guette le moment où la première étoile se montre au ciel, la veille du samedi ; elle brûle du poivre et de la coriandre et prononce cette formulette : « Salut, étoile du soir, qui fais un bateau dans le ciel, — et qui dans la mer fais un carrousel, — allume le cœur d'un Tel fils d'une Telle, — comme le feu brûle le bois. » On répète sept fois ces mots en jetant autant de fois une pincée des aromates susdits dans la braise.

On emploie de la même façon le garou (la thymélée de Pline, laurier de Cnide de Linné). « Bonne soirée, Ellezzâz (garou). Les gens t'appellent *ellezzâz*, moi je t'appelle le génie secoureur (*el Djenn elhazzâz*). Quand un oiseau vert s'est perché sur toi, — tu as couru

après lui sans jambes, — tu l'as saisi sans mains, — tu l'as égorgé sans couteau, — tu l'as plumé sans ongles, — tu l'as cuit sans feu, — tu l'as mâché sans dents, — tu l'as avalé sans langue. — Je veux que tu fasses entrer l'amour de ma personne dans le cœur d'un Tel, fils d'une Telle. — Tu lui feras tomber la chair, — tu lui briseras les os. — Tu feras entrer l'amour de ma personne dans son cœur comme la mort entre chez les musulmans. — O mon Dieu, donne-moi de le maîtriser, — comme ses paupières maîtrisent ses yeux, — comme ses lèvres maîtrisent et dominent ses dents, — comme ses genoux maîtrisent et dominent ses pieds. — Par la baraka (vertu mystique) du samedi, — et des blés qui vont poussant, — ce que j'ai dit devant Allah est ratifié. Par la puissance de Lalla *Tekfa*, — ce que j'ai dit devant Allah s'accomplira. »

Ligature dans le couteau de poche (*Erbat' felmous*). — C'est une pratique très répandue dans toute l'Afrique du Nord. Elle y passe pour fort efficace. Quand on ne l'emploie pas contre un jeune marié, lequel se trouve par sa situation même dans un état de vulnérabilité particulier, il faut choisir un samedi ou un mercredi. Telle est, du moins à Blida, la théorie. Avant donc la chute du jour précédent, aux approches du coucher du soleil, un adolescent non encore en âge de se marier, se rend dans une boutique tournée vers le Sud, y achète un couteau fermant et le paye, sans marchander, le prix qu'on lui en demande. Il le remet à une sorcière de profession ou à l'intéressée elle-même, si elle en sait la formulette, que voici : « Bonjour, couteau, — ô couteau, maître des hommes, — ô toi que ne peut repousser ni la binette ni la pioche, — il s'agit de m'ôter ce souci, — au nom du Prophète, seigneur des hommes. — Rien ne servira contre toi, ni les talebs, ni les hakim, ni les gardiens. » — Elle prononce sept fois ces paroles « sur » lui, en ouvrant chaque fois le couteau au début

et en le fermant à la fin. Elle nomme l'homme et la mère de cet homme en refermant le couteau. Cette nuit-là, celui-ci doit se trouver tout ouvert sous le matelas, en travers du lit, à l'endroit où l'homme pose son flanc. Le lendemain, quand l'homme va sortir, elle prononce la formulette et y ajoute : « Je t'adjure, ô Allah, de glacer sa *nefs* (sa force génésique) pour les autres », et elle referme le couteau. Pendant sept nuits, elle opère de même. Dans la nuit, veille du samedi (ou veille du mercredi plus rarement), elle jette le couteau fermé dans un puits. On assure que cet homme est désormais de glace pour les autres amours aussi longtemps que le couteau reste dans l'eau froide du puits.

Pour éteindre un amour violent dans le cœur d'un amoureux ou d'une amante, on fera chauffer à blanc une hache ou une binette sur lesquelles l'écrivain public aura écrit la sourate *Iasin*, qui se récite aux enterrements. On plonge l'instrument dans de l'eau que l'on fait boire à la personne que l'on veut guérir de sa passion en exprimant ce vœu : « Que son cœur se refroidisse comme ce fer ! » Il faut choisir un samedi pour que le charme agisse. Le fer refroidi doit passer la nuit à la belle étoile pour que le cœur amoureux soit définitivement éteint.

La femme qui trouve son mari trop dur avec elle et veut le rendre plus indulgent, coupe la pointe d'un pain de sucre, l'enveloppe dans un chiffon et lui fait passer la nuit du vendredi au samedi *in pudendis suis*. Le lendemain matin elle le fait absorber dans son café au brutal, qui, ainsi sucré, se montrera d'humeur plus traitable.

Une autre mauresque, dont le mari est trop méfiant à son gré, se lève de bonne heure un samedi pour uriner. Elle recueille dans une tasse la première goutte et la dernière de sa miction et les sert au jaloux dans son déjeuner du matin ; elle marmotte, pendant qu'il les

boit, l'incantation suivante . « Je t'ai fait boire la tête et le fond de l'urine : tu n'accueilleras sur moi l'avis ni du fou ni de la folle ! » Celle-là est inquiète ; elle est mêlée à quelque intrigue galante : après ce traitement, l'homme ne prêtera l'oreille à aucune insinuation ni dénonciation.

La femme stérile cherche un nid de guêpes maçonnes, elle l'arrache un samedi, en délaye l'argile dans sa boisson et l'absorbe. Si les deux époux peuvent être soupçonnés d'impuissance, ils guettent un samedi une poule noire, prennent l'œuf qu'elle pond ce jour-là, le font cuire et, quand il est dur, l'épluchent et écrivent sur l'albumen : *mâ, lâ lâ lâ lâ q q*. Chacun des deux époux en mange la moitié.

Une jeune fille souffrait depuis longtemps d'un bouton qui s'invétérait, de ceux que l'on appelle des « peurs » *khol'a*. On prit la queue d'une peau de mouton provenant de la victime immolée le jour de l'Aïd ; on y enveloppa une petite quantité de henné en pâte et on la porta sur la terrasse où elle dut passer à la belle étoile la nuit du vendredi au samedi. Le lendemain matin, on asséna, sur la nuque de la malade, sept coups de cette queue maniée à la façon d'une masse. Le geste, dit-on, suffisait après un premier coup effectivement donné.

Un homme ayant eu un saisissement (*khol'a*) en garde des palpitations de cœur. Pour le soigner, on achète du fenu-grec avant le lever du soleil un vendredi; on enferme cette plante dans une tasse en terre vernissée de couleur verte ; on confie ce vase au muezzin qui le dissimule sous le tapis de la mosquée devant le premier rang des fidèles, de manière à ce que l'on fasse sur la plante la prière commune du vendredi. On lui fait passer la nuit du vendredi au samedi sur la terrasse et on la fait manger au cardiaque.

L'absinthe, avant la guerre, l'anisette depuis, le kif

autrefois comme aujourd'hui, sont appelés des génies, ou plutôt des dames-génies. Les mères et les épouses leur disputent leurs enfants et leurs maris comme elles le font à des maîtresses démoralisantes. Pour guérir un ivrogne ou un fumeur de chanvre, la femme qui s'intéresse à lui dépose le vendredi soir à la tombée de la nuit, avec la complicité payée du gardien du cimetière, une bouteille remplie d'eau sur le tombeau d'un juif. On doit choisir le tombeau d'un homme et non d'une femme. Avant de la cacher dans la touffe d'herbe ou de fleurs où elle passera la nuit, on prononce sept fois la rimette suivante, la bouche près du goulot : « Nous faisons incuber près de toi cette bouteille, maître de ce tombeau, sachant bien que tu es un homme. Qu'un Tel, fils d'une Telle, cesse d'user de cette boisson défendue ! » On doit agir ainsi sept samedis, et le lendemain de ces sept jours, on fait boire à l'ivrogne chaque fois l'eau qui a passé la nuit au cimetière. On prétend que tous ceux à qui l'on a appliqué ce remède ont été débarrassés de leur mauvaise habitude.

Quand une femme apprend que son mari va épouser une seconde femme, elle se procure un cœur de mouton ou de bouc ; elle l'enveloppe dans un morceau de cotonnade et le cache sept jours de suite dans le matelas du lit conjugal. Elle l'en tire le matin et lui adresse ce discours : « Comment vas-tu aujourd'hui, un Tel ? » Elle lui donne le nom de son mari. Ses voisines, qui sont toujours ses complices, viennent la trouver et s'informent : « Un Tel (nom du mari) est-il mort ou s'il vit encore ? — Il agonise », répond-elle. Le septième jour, lequel doit tomber un samedi, les voisines posent la même question, mais cette fois, elle répond : « Il est mort. » Elles posent alors le cœur au milieu de leur groupe et elles se mettent à pleurer et à se griffer la figure en se lamentant. Après quoi elles le lavent comme fait le laveur des morts et l'entourent d'un lin-

ceul. Elles le portent enfin à quelque vieux cimetière et l'ensevelissent dans un tombeau abandonné en répétant : « Nous n'enterrons pas un cœur de bête, mais celui d'un Tel, fils d'une Telle. »

Ici finissent les observations que nous avons pu relever au sujet des pratiques magiques du samedi en vogue dans les gynécées de Blida au commencement du XX[e] siècle. Elles présentent un caractère commun : elles relèvent de la magie naturelle ; nous entendons par là que dans ces pratiques la puissance active à laquelle on a recours est la volonté humaine. Rarement, celle-ci fait appel à la magie évocatoire, c'est-à-dire au concours des Esprits.

⁂

En passant dans le domaine de la magie masculine, nous entrons dans celui de la magie évocatoire, l'*iqqach* fondant son pouvoir sur les génies que lui fournit la tradition profane ou sur les anges serviteurs du Coran.

Pour s'assurer la fidélité d'une femme, le taleb se procure une feuille de papier couleur de plomb et il y inscrit, avec le gros bout de son calame, un carré magique composé des lettres mim, noun, alif et aïn brouillées ; elles signifient : agent de séquestration (*mana'*). L'opération doit avoir lieu un samedi à l'heure de Saturne ; l'encre est du goudron. Cela fait, il doit écrire sur le corps de la femme *in pudendis mulieris* : « Je t'ai nouée, X..., pour le mariage. » Brûlant alors des drogues ou des matières puantes, de l'ail, du soufre, de l'assa-fœtida, il prononce soixante-dix fois les noms renversés des rois de la lune, en y intercalant sept fois cette précision : « Je t'ai nouée, une Telle, fille d'une Telle, pour le mariage ; tu ne te marieras pas avant que se lèvent les gens des sépulcres ; tu es chose morte, comme ils sont morts. » On prend ensuite, sous le pied

gauche de la femme, une poignée de terre que l'on plie dans le carré magique et que l'on va jeter dans le trou d'un vieux tombeau sans nom connu.

On compte parmi les découvertes merveilleuses de la science, comme une perle « du trésor des ouléma anciens » (voir Ibn Elhadjdj, *Chomous el Anouar*, p. 90), une pratique chère aux amants jaloux et aux *gigolos* pour vieilles femmes riches : l'amoureux doit porter sur lui, un samedi, en témoignant son ardeur, un talisman composé avec les mots *moqtadir flâna* maître d'une Telle (le mot moqtadir est un des 99 noms d'Allah). Jamais femme n'a trahi un homme qui lui ait fait sentir la puissance de ce charme, surtout s'il lui en a fait boire une décoction.

Le samedi est un jour propice aux maléfices ayant pour but de séparer les amants (*tefrîq*). A cet effet, on choisit un tesson de poterie mal cuite et facile à réduire en poussière ; on y écrit des passages du Coran ayant trait à la division, surtout celui où il est parlé de l'éloignement du ciel et de la terre (Cor. V, 20 ; XXVI, 23, etc.) ; on brise ce fragment et on le pile. On en jette les débris dans la demeure de ceux que l'on veut séparer, en invoquant les démons, entr'autres le rouhani Derdiaïl qui, dans ce cas, doit à la racine supposée (*derder* parsemer) de son nom la fonction de disperseur.

Les maléfices sous toutes les formes, colorés du nom de *tedmîr eddâlem* châtiment du coupable, se rangent sous le signe du samedi volontiers. Le commerçant, que gêne la prospérité d'un concurrent déclaré déloyal, choisit neuf fèves noires sur lesquelles il écrit des signes cabalistiques que lui enseigne un professionnel ; il les pile en récitant la sourate du Tremblement de terre (*Ezzelzla*), le dernier samedi d'un mois, et il va en jeter la farine le même jour, à une heure funeste (à la douzième heure d'ordinaire) dans le magasin de son ennemi, en récitant la sourate CIII : « J'en jure par

l'après-midi, l'homme travaille à sa perte. » Il le condamne ainsi à la mévente (cf. Ibn Elhadjdj, p. 95).

Quand un samedi tombe le 28 d'un mois arabe, l'homme lésé dans ses droits croit tenir une bonne occasion d'appeler la vengeance céleste sur son persécuteur. Après avoir jeûné ce jour-là, il soupe d'un petit pain d'orge, et, au milieu de la nuit, quand les ténèbres sont le plus épaisses, il se rend dans une campagne solitaire ou sur la terrasse d'une maison abandonnée. Il y brûle des parfums et récite sept fois des versets du Coran (XIII, 18, et II, 25) en ajoutant à chaque verset : « Mon Dieu, je remets entre tes mains un Tel, fils d'une Telle, ruine ses plans, enlève-lui la vue, n'assure pas son pied, fait descendre sur lui ce que tu as fait descendre sur tous les tyrans endurcis » (cf. Eddirabi. *Kit. el modjribat*, p. 37).

Le même jour du samedi, dernier jour du mois arabe, est recommandé pour l'envoûtement d'un ennemi par Ibn Elhadjdj, *Chomous el Anouar*, p. 136. Au milieu de la nuit, le plaignant fait une prière avec cent prosternations pendant chacune desquelles il répète trois fois la première sourate du Coran (*la fatiha*) et la 92e sourate dite de la Nuit. Après quoi, il répète le nom d'Allah Chedid (Terrible) et Qahhar (Contraignant) autant de fois que l'indiquent leurs lettres transformées en chiffres soit 1018 + 311 fois, ajoutant : « Prends mon droit sur un Tel ! » Si l'on en croit Ibn Elhadjdj, les Esprits attachés au service des noms d'Allah invoqués et des sourates récitées apparaîtront dans les fumées des aromates. « Anges de la violence et de la terreur, leur dira-t-on, je vous livre un Tel ! » et à la fin de l'opération on ajoute : « Chargez-vous de frapper son corps de maladie et de lui enlever l'usage d'un de ses membres. »

Mais toute force surnaturelle est ambivalente. Le samedi étant malfaisant est aussi capable du contraire. Un apophthegme déclare que l'être qui donne le mal le

guérit ; un autre que les génies juifs doivent être invoqués ou exorcisés le samedi. L'iqqach est trop prudent pour ne débiter que des maléfices le samedi ; voyons-le à l'œuvre dans des opérations moins inquiétantes pour l'opinion et pour la morale.



Les sorciers de profession vers 1900-20, à Blida, pour tout résidu de l'ancienne astrologie, relative au samedi, conservaient le souvenir de Zohal, la planète Saturne, astre funeste appelé aussi la Grande malchance *Ennah's élakbar*. Un des noms d'Allah était inscrit dans sa lumière ; on ne disait pas lequel. Le plomb était son minéral, le noir sa couleur. L'ange préposé au samedi dans les sphères supérieures portait le nom de Kesfiaïl ; le roi des génies qui gouvernait ce jour-là la sphère terrestre était Mimoun. Le sigille concentrant en lui les forces surnaturelles de ce jour et de ses préposés و figurait la lettre ouaou avec une queue redressée, « un ouaou arqué, semblable à l'ampoule tubulée dont se servait le phlébotomiste », dit Eddirabi dans son *Kitab elmodjribat*, p. 64.

Comme tous les jours de la semaine, le samedi avait son adjuration à l'adresse du roi des génies régnant dans notre sphère. En voici une tirée du manuscrit qui nous a déjà fourni les précédentes :

« Mimoun, montre-toi fidèle ; — obéis-moi, mon compagnon, — par l'autorité qu'exercent sur toi les Puissances qui assurent le succès. — Soyez véridiques dans vos réponses : — rendez-moi le service de me renseigner sur ceux qui commettent des vols.

Amène-moi tes soldats réellement de tous leurs cantonnements. — Je veux un serviteur apte à la besogne, — (un génie) que je voie de mes yeux — et qui me

serve et qui m'aide et que je puisse livrer à lui-même pour éveiller un léthargique.

Par moi le patient sort de sa catalepsie, — arraché à tous les essais de strangulation (des génies mauvais). — Il parle d'une langue dénouée. — Rois (des esprits), soyez bons : — réunissez-vous tous ensemble et montrez de la compassion au malheureux (malade).

Il ne vous servira de rien de vous cacher ; — vous ne trouverez pas de voie pour vous dérober. — Celui qui parmi vous ferait la forte tête — serait brûlé vif par mon adjuration : — je vous brûlerais vifs à l'aide du nom d'Allah, où que vous vous cachiez.

Je brûlerai les récalcitrants — en prononçant le nom d'Allah, le Tout-Puissant, le seul protecteur qui soit. — Par les seigneurs des régions supérieures — je t'adjure Denhach ; par toi, ô Dahïâïl ; — je te sollicite, ô Mahkïl, par le roi Hamrâïl. — Aidez-moi, mes auxiliaires, — obéissez-moi serviteurs, sur l'ordre du Maître Très-Grand ; — ne regimbez pas, même un clin d'œil, au nom du roi Djebrîl ! »

Le texte de cette adjuration a consigné deux cas typiques où on l'emploie : 1° pour découvrir l'auteur d'un vol ; 2° pour traiter un malade en syncope.

Le plus souvent on se sert pour découvrir un voleur, un peu comme dans l'opération divinatoire de la bouqala que nous avons décrite dans le chapitre VI, d'un vase au fond duquel on a écrit le nom de celui que l'on soupçonne, au milieu de citations choisies dans le Coran. Deux hommes de nature nerveuse (nous dirions de tempérament médiumnique) se faisant face, tiennent le vase en suspens entre leurs quatre index croisés. C'est pendant qu'ils l'immobilisent ainsi, que le taleb qui préside à la cérémonie récite l'adjuration. On assure que Mimoun intervient et imprime au vase suspendu un mouvement de rotation perceptible, quand il contient le nom de l'auteur du larcin.

Mimoun est en relation avec le commerce comme il l'est avec le vol. Veut-on attirer l'argent à une banque ou la clientèle à une boutique, on fait dessiner par l'iqqach le carré magique contenant l'adjuration, en prononçant ces mots : « Anges, stimulez Mimoun, qu'il se charge de telle ou telle besogne. » Il fumige le carré en récitant 44 fois l'adjuration du samedi et une fois la série des adjurations particulières à chaque jour. L'opérateur doit se trouver « sur » son ablution matutinale du samedi, dans la première heure du jour. Le talisman ainsi préparé se glisse au milieu des marchandises à vendre ou se suspend au plafond de la boutique. Ainsi s'exprime le commentaire qui suit l'adjuration dans mon manuscrit. On peut voir dans Ibn Elhadjdj, p. 78, que pour forcer un trésor gardé par un génie, on doit l'expulser un samedi en brûlant des drogues puantes et à l'aide de fumées méphitiques. En résumé, le samedi, fête des Juifs, et son roi Mimoun sont étroitement unis dans la pensée des Indigènes à l'idée de vol, de trésor et de trafic.

Notre adjuration, dit encore le commentaire, est bonne pour « le traitement de tous les génies », mais surtout pour les génies morbifiques, comme l'a signalé son texte. « Quand un malade vient te trouver le samedi, recommande l'auteur, tu le soigneras avec cette adjuration. » On enfume le consultant avec du benjoin et de l'encens ; on invoque les puissances angéliques, leur demandant de forcer Mimoun et ses subordonnés à plonger en léthargie le patient. On pose le carré magique du jour sur la tête de celui-ci et il finit par perdre connaissance : il reste à l'iqqach à faire parler le génie qui, ayant envahi le patient, cause sa maladie ; puis, à l'expulser.

Il arrive souvent que le génie ainsi interrogé répond : « Je suis Mimoun ou l'un des gens de Mimoun ». Mimoun Lasoued (le Noir) s'installe à demeure dans le corps des jeunes femmes qui aiment la toilette, les par-

fums et le voisinage des hommes. Les enfants de Mimoun el Khettaf (le Ravisseur) font avorter, causent les métrorrhagies et ruinent la santé de leurs victimes. Ce sont eux également qui « frappent à la tête » les enfants de moins de deux ans et arrêtent leur développement. Ils se plaisent aussi à porter le trouble dans les matrices des femmes et des bestiaux. L'adjuration à Mimoun et la journée du samedi sont indiquées pour soigner ces diverses maladies, et d'autres encore qui sont dues à des génies soumis à l'ascendant de Mimoun, comme le démon des épizooties et Boutellis, celui du cauchemar et de la nyctotyphlose, que nous avons étudié dans le chapitre VI.



Le recours à Mimoun n'est pas une superstition qui se cache au fond de l'officine d'un iqqach ou de la chambre d'un malade : il est resté un culte avoué et public dans la Mettidja ; il y a son temple en plein air, à la mode gétule, mais bien connu et fréquenté. Quand le consultant entend le taleb lui diagnostiquer : « Tu souffres du « vent des génies de Mimoun *rih' djann Mimoun* », il se rend en pèlerinage (*ziara*) à Boufarik. Il emporte un gallinacé, une poule, s'il s'agit de soigner un homme, un coq, s'il s'agit d'une femme, rouge ou jaune ou « fleur de pois », comme l'a précisé l'ordonnonce orale du sorcier et que l'on a fait tourner sept fois autour de la tête de l'égrotant dès l'achat. Les vieux colons se souviennent d'une époque où le jour de visite était le samedi ; Mimoun alors passait pour juif ; mais ses fidèles, en devenant eux-mêmes plus orthodoxes, se sont choqués de sa mécréance, ils l'ont islamisé : les plus scrupuleux viennent le prier le vendredi et veulent le tenir pour un saint musulman ; la plupart, ménageant la transition, lui sacrifient le mercredi, qui est, comme nous l'avons vu, le jour des Génies. A l'Est de

Boufarik, l'oued Chemla qui descend de l'Atlas blidéen s'étale dans la plaine formant, même l'été où il est à sec, une flaque d'eau qui prend le nom d'oued Mimoun, et, auprès, par infiltration sans doute, divaguante au gré des crues d'hiver, une sourcelette qui porte le nom de Nanna Aïcha. Celle-ci est le sanctuaire préféré des dévotes et l'oued est celui des dévots ; mais le « maqam » de la fille et le « maqam » du père font aboutir les prières à la même déité, en offrant l'avantage de séparer les sexes.

Ces lieux saints sont devenus la propriété d'un roumi sans perdre de leur prestige religieux. Les pèlerins payent un droit d'entrée de 0,25 c. par personne à l'infidèle pour perpétuer, en dépit du siècle incroyant, leur traditionnel sacrifice aux djinns. Tournant la tête de la volatile vers l'Orient, le sacrificateur (*oukil*) l'égorge rituellement en disant : « Allah est plus grand ! J'immole cette bête à Allah qu'Il soit exalté ! à l'intention d'un Tel et en l'honneur de ces Personnes ! » Dans les bonnes conditions, si l'on en croit les croyants, le sang, au lieu de se dissoudre dans l'eau, se ramasse en boule, le courant peut l'entraîner, le niveau de l'eau monte, des bulles pétillent de tous côtés à la surface de l'eau ; puis, lorsque le sang s'est aggloméré en sphère, comme le fait le bol de couscous dans la main du convive, il disparaît soudain, il est avalé. On perçoit alors des iou iou grêles qui s'élèvent on ne sait d'où. Les gens du ruisseau (*nâs el oued*) sont satisfaits.

Toutes les parties inutilisables de la victime (les *mzamez*) appartiennent de droit à ces gens-là ; elles flottent un moment sur l'eau et s'y enfoncent soudain, saisies au passage, dit-on. Le sacrificateur reçoit dix centimes d'*ouada* ou salaire consacré. On lui réserve une assiette de *berkoukes* (gros couscous) surmonté d'une cuisse de poulet, si la famille passe la journée sur les bords de l'oued sacré. Elle tend dans ce cas les voiles blancs ou

rouges des pèlerins en mouvants *guitouns*, à l'abri desquels les femmes cuisinent. L'ail ne doit pas approcher de la *nechra* (victime) offerte aux génies, pour leur permettre d'y goûter. Voici la théorie de l'oblation finale, d'après une de ces légendes *initiatiques* qui conservent la tradition dans la mémoire des Mettidjiens.

« Elle (la première prêtresse de Mimoun, celle qui enseigna aux hommes les rites de ces pèlerinages) fit arroser de sauce piquante un plat de couscous et un morceau de la *nechra*. Elle conduisit la famille sur le bord du ruisseau et commanda : « Versez le tout ici » Le père s'exécuta en disant : « Au nom d'Allah ! » L'eau bouillonna ; puis, engloutit d'un seul coup la semoule et la viande. Les femmes poussèrent des ululations stridentes auxquelles répondirent des *iouiou* qui semblaient à la fois proches et lointains. Cette nuit-là chacun des pèlerins vit en songe des personnages habillés de rouge, assis sur de hauts sièges d'or, autour d'un plat qui était d'or aussi et sur lequel il reconnut l'offrande qui avait été faite aux génies de l'oued. Les convives cédèrent la place à d'autres, comme dans les repas communiels des fêtes patronales, puis une autre bande leur succéda ; et, quoiqu'il servît à de nombreuses tablées successives, le plat de couscous ne diminuait pas.» Ce pèlerinage avait été agréé par les Bonnes Personnes.

Les miracles qui ont illustré ces bords enchantés, quoique s'oubliant d'une génération à l'autre, seraient longs à énumérer. Mimoun n'exerce pas seulement son influence sur les maladies que connaissent nos médecins comme les épidémies ; mais sur beaucoup d'autres dont l'étiologie nous échappe comme celles qui proviennent du *ghechch* ou dépit (affections cutanées, ophtalmies) ou du *sekadj*, proprement perte de la respiration par suite d'un coup (maladies nerveuses). De plus, il est tout le contraire d'un spécialiste ; comme il convient à un être surnaturel, il étend son pouvoir non

seulement dans tout le monde physique, mais dans le monde moral et social, voire même dans le monde suprasensible, sauf cependant dans les parties qui touchent de trop près au credo musulman, car il lui reste malgré tout quelque chose de son origine impure aux yeux de la majorité.

D'ordinaire les génies ne sont guère que des entités sans vie, des noms sans personnalité : chez Mimoun des surnoms assez nombreux témoignent d'un caractère complexe. Il est le *Moul éssekkâdj ouélli mrid mnettâoun* le recours des névropathes et des épidémiques, autrement dit le thérapeute souverain que nous venons de voir. On l'appelle *Malik* Mimoun, le roi Mimoun, à cause des sept (*mehalla*) hordes d'Esprits qu'il commande ; *Et't'eïar* l'Ailé qui franchit l'espace comme un oiseau ; *Essîïaf*, le porte-glaive ou le bourreau, dans les maléfices où on le charge d'exécuter des vengeances ; *Elkhet't'af*, le Ravisseur, parce que dans son palais invisible, quelque part dans la région de Boufarik, son harem est peuplé de beautés humaines qu'il a enlevées à leurs familles et qui d'ailleurs y mènent une vie paradisiaque. Sous le titre de Mimoun à la chaîne *çahab ésselsla*, il fait figure d'un dieu des voleurs. Déjà dans Ibn Elhadjdj (*Chom. el Anouar*, p. 132) on peut lire une invocation qui force Mimoun à voler cent dinars au profit de celui qui la récite. De nos jours, les mauvais garçons de Coléa et de la Mettidja en général, qui sortent de prison par évasion ou leur peine purgée, ne manquent pas de venir offrir un sacrifice à Mimoun libérateur. On le flatte en lui rappelant le nom de son fils *Noukh* et en lui disant : « Bou Noukh, ô Père de Noukh » ; mais je ne sais rien sur le compte de cet enfant. On répète que lui-même est le fils d'*Eghmâm*, *ia Mimoun ben Eghmâm*, c'est-à-dire fils du Brouillard ; il est même le Brouillard dans le nom que lui donnent le plus souvent les hommes : Mimoun *Eghmâm*, ou les

femmes qui le désignent d'ordinaire sous le nom de Mimoun *Eghiam* (Mimoun la Brume), ou les lettrés qui lui accolent l'épithète d'*Essahâbi*, Mimoun le Nébuleux, qui laisse traîner son manteau de vapeur sur le sol, autant de qualificatifs empruntés au phénomène météorologique sous lequel il se cache, — le brouillard qui s'élève de ce fond du marécage boufarikois — et qui d'ailleurs se confondent avec ceux qu'il doit à ses accointances avec le sombre Saturne : Mimoun *Lasoued*, Le Noir ou Mimoun *Lazreg*, Mimoun couleur gris de plomb.

On peut affirmer que les qualificatifs divers des Mimouns que nous venons de nommer ont chacun leur légende, parce que, lorsqu'ils n'en rappellent pas, ils en inspirent. Je donnerai celle de Mimoun Eghiam. Recueillie sur les lieux, elle précise, même abrégée, l'idée que se font les Indigènes de la naissance d'un culte animiste.

A l'époque où la Mettidja était un maquis marécageux, un paysan qui gardait ses troupeaux à l'endroit où s'élève aujourd'hui Boufarik, entendit des vagissements dans un fourré. Il le fouilla et se trouva face à face avec une femme d'une grande beauté. « Où habites-tu ? — Près de toi. » Or il ne se connaissait pas de voisin. « Qui donc es-tu ? — Bientôt je me ferai connaître ! » Et elle disparut subitement. De ses six enfants, seule Aïcha entendit désormais ces vagissements qui la conduisirent auprès d'une petite source sur le bord de laquelle se trouvait une fillette dans des langes somptueux et couverte de bijoux. Aïcha ne quitta plus cet endroit. Son père voulut l'y surprendre, mais il s'en vît empêché par des lions. Un songe révéla à sa mère où elle passait ses journées. Celle-ci vit un château tout en or où sa fille, superbement parée, conversait avec des demoiselles en toilettes rouges. Elle passa dans un autre château suspendu entre ciel et terre, au-dessous duquel

s'étendait la surface d'un lac limpide ; des jeunes filles encore y folâtraient et nageaient ; quelques-unes élevaient des cassolettes d'or au-dessus des eaux ; toutes étaient escortées de feux follets se jouant autour d'elles. A ce spectacle, la mère comprit qu'Aïcha était devenue la compagne des génies de la source. Mille petits faits de la vie ordinaire la confirmèrent dans cette idée par certains détails mystérieux où toute mauresque devine l'influence des esprits.

Un jour le père étant tombé malade, se trouva couvert de boutons. Sa fille vint le chercher un mercredi. « Apporte des aromates et un cierge », dit-elle. Elle les lui fit jeter dans la sourcelette. « Ces Personnes, dit-elle, les aiment mieux froids que brûlés. » C'est un principe du rituel des eaux. Ensuite elle frotta le dos du malade et sa poitrine avec de l'eau de la source. « Fais tes ablutions, ta prière canonique, formule enfin le souhait de guérir et fais vœu d'immoler un bouc si tu guéris. » Cette nuit-là même ses boutons séchèrent.

Le jour venu du sacrifice d'action de grâce, il vit avec étonnement sa fille surgir du fond de la sourcelette. « Je viens, lui dit-elle, de souhaiter la bienvenue à des hôtes nouveaux. » Et elle expliqua enfin à son père tout le mystère. Nanna Aïcha, la fille du roi, du génie Mimoun, était venue la première s'établir, il y avait de longs mois, dans la sourcelette avec toute une tribu de génies. L'enfant abandonnée en apparence, qui avait vagi sur les bords de la source, était la petite fille de Mimoun. Aïcha, la petite chevrière, avait eu le bonheur de plaire à sa puissante homonyme qui lui avait révélé les vertus de la source et les rites qu'on devait y observer. C'est ce qui lui avait permis de guérir son père. Mais le miraculé en immolant un bouc avait appelé une nouvelle *mehalla* de génies, car ceux-ci accourent aux sacrifices comme les mouches aux flaques de sang. Après cette seconde horde, descendra dans ce lieu Mimoun, le chef de cette

armée invisible d'immigrés. Il erre aux alentours avec le gros de sa smala. Mais il fera son entrée dans sa nouvelle résidence un mercredi et son jour de pèlerinage sera le mercredi, comme celui de Nanna Aïcha. Alors celle-ci qui a vécu jusqu'ici à l'état secret (*mekhfia*) se révèlera en même temps que son père étendra sa réputation en faisant éclater ses miracles. »

En effet, une nuit veille d'un mercredi, la nature se couvrit d'un brouillard épais qui cacha les étoiles et jeta la stupeur dans tous les esprits. Le lendemain et pendant toute la semaine qui suivit, la même obscurité régna sur toute la contrée. La huitième nuit au contraire une lumière apparut si vive que l'on pouvait compter les feuilles des arbres. Depuis, on remarque tous les matins des vapeurs qui s'élevent du bas-fond de l'oued Chemla. C'est à cette circonstance de sa descente dans le pays que Mimoun doit d'être appelé Mimoun Eghiam, Mimoun la Brume.

Quand le pèlerinage de Mimoun fut en vogue dans le pays. Aïcha conduisit un jour ses parents dans le château merveilleux du Roi des génies, ouvrit devant eux des coffres regorgeant d'or et de pierreries et leur dit : « Puisez autant que vous pourrez porter. » Après quoi, elle leur fit ses adieux et nul depuis ne l'a vue. On dit que, possédée corps et âme par les génies, elle vit dans le cortège de Nanna Aïcha ou enfermée dans le somptueux harem dans lequel Mimoun garde ses femmes de race adamite. »

Si l'on compare cette légende de Mimoun Eghiam avec celle que nous avons donnée dans le chapitre VII sur Chemharouch et l'Aïn el djereub, on remarque une ressemblance foncière. Dans l'une et dans l'autre un génie errant *descend* (le terme est consacré *nzel*) dans un lieu prédestiné par la nature ; il se révèle tout d'abord à un simple campagnard, berger ou chevrière, qui publie ses bienfaits, enseigne ses rites, fonde son

culte et disparaît mystérieusement. Tel est le moule habituel des légendes animistes, du moins dans la Mettidja. Dans ce moule viennent se fondre des éléments plus ou moins abondants empruntés à l'hagiologie générale, surtout de la catégorie des miracles thérapeutiques, et aussi aux contes populaires universels. C'est ainsi qu'une fille de Mimoun Eghiam, métamorphosée en jument par le maléfice d'un amoureux éconduit, joue le rôle du Chat botté dans le conte connu de ce nom ; laissée par dérision pour sa part d'héritage à un cadet dépouillé par ses six frères aînés, elle lui assure la richesse d'un roi, le marie à une djannia et lui passe au doigt l'anneau magique qui confère la toute-puissance. Adultéré par les emprunts qu'il fait aux inventions folkloriques voisines, le thème primitif devient de plus en plus méconnaissable. Seuls les anciens dans la Mettidja se rappellent que Mimoun est le génie de Saturne et que son jour férié était le samedi. En revanche sa légende s'est étoffée. De même que la vallée est pleine de son brouillard, la mémoire de ses dévots tient en suspens d'abondantes traînées de légendes. Se trouvera-t-il quelqu'un pour les condenser et les cristalliser en une composition écrite ? Le peuple fournit la matière des mythes, mais les poètes leur donnent la forme. Il est à craindre que jamais Mimoun ne trouve son mythographe ; car, dans ce siècle, l'Islam appelle ailleurs l'attention de ses adeptes et il n'a jamais été aussi sévère pour les superstitions populaires que depuis qu'il se sent ou se croit observé et sous le regard narquois de la critique européenne.

⁂

De plus en plus nettement, depuis notre venue dans le pays, l'animisme a cédé devant l'hagiolatrie. Un dicton courant en fait foi : « Notre siècle est celui des saints, comme le siècle de Salomon était celui des gé-

nies. » Si quelques tolba invoquent encore Mimoun dans leurs opérations magiques du samedi, tous les Blidéens considèrent ce jour comme consacré au patron de leur ville. Sidi Ahmed elkbir a dit : « Me visiter quarante samedis vaut autant que de faire une fois le pèlerinage de La Mecque. Celui qui m'aura fait quarante visites le samedi et qui n'aura pas obtenu ce qu'il souhaitait aura le droit de m'en demander compte au jour du Jugement. » Dans toute la Mettidja, et non pas seulement dans ses parties où le samedi est voué au saint local, le samedi est le jour où les Saints tiennent leur assemblée. On entend les campagnards et les citadins jurer communément « par les vertus de cette nuit, nuit du samedi, la nuit du *Divan des Saints !* »

La croyance que les Saints tiennent une sorte de parlement où ils discutent des affaires de ce monde paraît profondément enracinée dans les esprits, si l'on en croit les histoires anecdotiques que j'ai recueillies.

A l'époque du muphti Bouizar (1833), un mendiant aveugle qui portait ses économies dans les haillons de son burnous, avait l'habitude de coucher dans la mosquée *Sa'doun*, à Blida. Des tolba complotèrent de le dépouiller. Une nuit de samedi ils tinrent un divan dans les tribunes de la mosquée en observant tout le cérémonial consacré par la tradition. L'ordre du jour épuisé, le président de l'assemblée, Sidi Abdelcader él Djilani, ordonna de faire comparaître le mendiant qui avait assisté au divan, « ce qui lui donnait droit à une faveur de la divinité, comme le veut la coutume ». L'aveugle forma le souhait d'être transporté en terre d'Islam, en Egypte, et de recouvrer la vue. « Rien de plus facile ! » répondit le Sultan des Saints. Et il demanda un ouali de bonne volonté. Sidi Ahmed ben Yousef se présenta ; mais, après avoir pris sur ses épaules le mendiant, il déclara : « Il est trop lourd ! » Plusieurs essayèrent, sans succès. « Je ne veux pas

quitter un fil ! » protestait l'homme. Enfin Sidi Ahmed el kebir se chargea de lui. Il le prit sur son dos et, quelques instants après, — les amis d'Allah savent « plier la terre » sous leurs pas, — il le déposa en dehors des murs de Blida, en lui disant : « Te voilà aux portes du Caire. » Et, comme il exultait et ne savait comment exprimer sa reconnaissance, une voix grave l'interrompit. « Qu'est-ce ? demanda-t-il. — C'est mon ancêtre, le Prophète de Dieu, répondit Ahmed el kebir, qui te dit de lui offrir ton burnous en manière de remerciement. — Comment ne donnerais-je pas et mes biens et ma vie au Prophète, que Dieu le bénisse et le salue ! » Il lui offrit aussitôt ses précieux haillons. Quand le jour se leva il interpella les paysans qui entraient en ville : « Nobles fellahs d'Egypte, conduisez-moi, au nom d'Allah, à l'université d'Elazhar ! »

Mohammed ben Chaaban, cultivateur octogénaire de Douéra, raconte que, dans une des dernières années du siècle passé, une nuit, il aperçut, de son gourbi étant, une lumière qui oscillait dans une de ses terres. Il crut qu'il avait affaire à des maraudeurs. Il prit son fusil et sortit en disant : « Je vais chasser ces sangliers. » Il marcha longtemps, sans voir diminuer la distance. Quand il eut constaté le fait, il se souvint que les Esprits peuvent allonger la route comme la raccourcir. A ce moment, il rencontra un de ses voisins nommé Abdelcader. « Que fais-tu ici à cette heure ? lui demanda celui-ci. — Ne vois-tu pas de la lumière dans mon champ ? — Par les vertus de cette nuit, lui jura l'autre, de cette nuit de samedi, où les Saints tiennent leur assemblée, ce ne sont pas là des voleurs. » Là-dessus, son interlocuteur s'étant évanoui à ses yeux d'une façon mystérieuse, il comprit. Cet Abdelcader n'était pas son voisin, mais le Sultan des Saints, qui aime, on le sait, à se cacher sous la figure de ses homonymes. Son champ avait eu l'honneur de servir de lieu de réunion aux Amis d'Allah : il

se promit de n'en point mettre en vente la récolte de peur qu'elle tombât entre les mains de juifs ou de chrétiens, de faire son oratoire de cet endroit sanctifié et d'y offrir annuellement un repas aux pauvres (*ou'ada*) ; ce qui fut fait jusqu'au jour où cette terre fut achetée par un chrétien.

Le samedi, 16 mai 1914, les cafés de Blida toujours pleins de beaux parleurs, ne s'entretenaient que de l'aventure d'un jeune jardinier de la banlieue que l'on venait de retirer d'un puits. Il avait raconté au commissaire que, rentrant chez lui à la nuit noire, il était tombé sur un groupe de sept hommes masqués, comme le sont toujours les Saints quand ils entrent en contact avec les hommes. Ces personnages semblaient délibérer et il avait eu conscience qu'il était accueilli comme un indiscret. L'un d'eux lui montrant un bœuf, lui avait demandé : « N'est-ce pas celui que tu as égorgé l'an dernier à la fête patronale de Sidi Ahmed el kebir ? — Oui, je le reconnais. — Hé bien ! cramponne-toi à ses cornes ! » Il s'était alors senti soulevé et précipité dans le puits et il avait été sauvé par deux pierres en saillie sur lesquelles il s'était appuyé jusqu'au moment où on l'avait délivré. Ce récit, comme on pense bien, n'était pas tout à fait conforme aux dépositions de la victime. En quelques heures, un vol de bestiaux et une tentative de meurtre avaient ajouté une légende de plus au cycle de miracles attribués à l'assemblée des Saints. Cela ne prouve-t-il pas combien ce thème est populaire et vivant dans l'esprit des Indigènes ? Et ne doit-on pas conclure que les Blidéens de nos jours sont tout aussi influencés par lui, dans certains milieux, que l'était vers 1890 notre bon paysan de Douéra prenant pour des Saints les maraudeurs qui visitaient son champ de pommes de terre ou en 1833 le pauvre aveugle qui se dépouillait de ses économies pour payer le voyage miraculeux qu'il devait aux bons offices du Divan de la mosquée Sa'doun ?

Ce n'est pas par hasard que les trois faits que nous avons racontés se passent un samedi. Ce jour est celui qui convient aux divans des Saints. On trouve sans doute des légendes qui font exception : pendant la Grande Guerre l'assemblée siégea en permanence, dit-on ; des événements pressants motivent des séances extraordinaires. Mais, en règle générale, les réunions du Divan ont lieu à la fin d'une période déterminée de temps, en vue de fixer le cours des événements de la période suivante. On croit que tous les ans les saints de l'univers entier s'assemblent à Bagdad dans le mausolée de leur chef, Sidi Abdelcader Eldjilali, dans la nuit du milieu de Cha'ban : la raison en est que, dans la tradition musulmane, cette nuit, appelée la nuit du destin et de ses décisions, est celle où se dresse la liste des décès pour l'année qui vient et où s'établit le bilan des actions de l'année qui finit ; c'est la nuit de la répartition annuelle des biens et des maux entre les hommes. Survivance du premier jour de l'an Persan, le Nirouz, le distributeur des « fortunes », la Mi-Cha'aban assigne de nos jours à chacun des habitants de l'Atlas son lot fatal de joies et de souffrances. Au cours de la séance de cette nuit, les Saints y sont instruits de ce qui doit arriver dans l'année. De même, dans les séances hebdomadaires, ils prennent leurs dispositions pour la semaine suivante. Quand les conteurs adoptent la semaine musulmane, dont le jour férié est le vendredi, ils placent ces réunions dans la nuit du jeudi au vendredi, c'est ce que l'on peut voir dans la légende « L'œuvre de la France en Algérie » (cf. *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 2e trimestre 1910) où les Saints délibèrent sur l'opportunité de l'entrée des Français en Algérie. Mais, le plus ordinairement, ils les rattachent à celle du vendredi au samedi, parce qu'ils suivent la tradition juive antéislamique qui veut que le dernier jour de la semaine soit le samedi, la même au fond qui, chez nous, au

moyen-âge, a fait de la nuit du samedi la nuit du sabbat Les vieilles femmes de Blida qui brûlent du benjoin dans leurs demeures trois fois par semaine répètent ce dicton : « La nuit du mardi au mercredi tu offres ton encens aux génies ; dans la nuit du jeudi au vendredi, tu l'offres aux génies et aux saints ; dans celle du vendredi au samedi, tu l'offres au Divan des Saints. »

Il est rare que les légendes nous parlent de divans tenus dans l'intérieur des maisons, quand il ne s'agit pas de la naissance d'un saint ou d'un événement d'intérêt particulier. Les lieux où se rassemblent de préférence les saints sont les mosquées, les *maqam*, tombeaux ou pied-à-terre des ouali‌s, leurs ermitages (*kheloua*), etc. Du temps des Romains la chapelle funéraire des martyrs s'appelait aussi *concilium*. Les fourrés et les bosquets sacrés, surtout d'oliviers sauvages, sont souvent illuminés par des lampes et des bougies en l'honneur de leurs hôtes nocturnes. On dit à Blida que les premiers divans se sont réunis au bois des Quarante Saints. Les bergers vous montrent une cavité dans le tronc d'un vieil arbre ou une niche dans un rocher et vous disent : « C'est le *medjma'*, le lieu de réunion des Saints. » La matière est merveilleusement extensible, dans ce monde des Esprits, et ceux-ci ne connaissent pas le volume. Les chercheurs de lieux-dits trouveront dans les montagnes de l'Atlas blidéen un grand nombre d'endroits appelés *cheri'a* (lieu de justice) ou *mçella* (lieu de prière) : ils sont remplis d'horreur sacrée, dit-on, ils sont *mrououeb* (terrifiants). Les naturels expliquent que, toutes les fois que, la nuit venue, ils voient des lueurs briller dans un endroit ou entendent des voix humaines discuter ou psalmodier les noms sacrés d'Allah ou réciter du Coran, ils reconnaissent la présence des Oualis, surtout le samedi ; ils ont l'habitude dans cette occurrence, d'entourer le lieu d'une murette de pierres sèches ; ils le *tabouent*, le laissent inculte ; il est sacré désormais : ils

viennent y faire leurs prières, et souvent tous les gens de l'endroit s'y réunissent annuellement pour un repas communiel.

Quand ces enceintes sacrées portent un nom féminin, elles délimitent le lieu de réunion du Divan des Saintes. Les amies (*hbābât*) d'Allah, à l'imitation des *Aoulia*, ont aussi leur parlement. A Médéa, le nom de Lalla Khira sert de serment : *ou ras lalla khira* par la tête de Lalla Khira ! Il y a trois saintes de ce nom, gardiennes d'autant de quartiers. On montre encore la *haououïta* de celle qui est surnommée *Bent ben Imam*. On raconte que la sainte bâtit de ses mains cette murette autour d'amandiers avec lesquels elle s'entretenait dès son enfance et qui lui répondaient à leur façon. C'était au fond d'un verger touffu dont elle avait fait son ermitage. On y entendait des voix ; on y apercevait des lumières la nuit ; périodiquement, on voyait des perdrix sauter sur la murette et rappeler : Lalla Khira sortait alors de sa kheloua : « Entrez, soyez les bienvenues ! » disait-elle. Elle s'accroupissait au centre d'un cercle de perdrix et toute la nuit il s'élevait de cet endroit un grand bruit où l'on distinguait des paroles articulées au milieu d'un gazouillis qui était le langage des oiseaux. « On veut dire par là que Lalla Khira présidait un divan des Saintes ; car, la plupart du temps, ce divan se tient dans une kheloua, dans l'ermitage d'une sainte. »

A Blida, la conception semble s'élargir. Ce n'est plus une sainte locale qui préside le Divan des Saintes. Nos légendaires de la Mettidja connaissent une *Lalla Elousila* qu'ils décorent du nom de *Raïset diouan eççalihât* la Dame Intercession, présidente du Conseil des Saintes. On ajoute à ce titre un autre faisant allusion à une légende inconnue de moi : Celle qui a fait le pèlerinage et les circumambulations saintes sous l'œil de gens d'élite et qui a été regardée par les dignitaires et le Sultan. Enfin un troisième nom s'explique mieux : on

la désigne sous le nom de Sultane du Divan *Soltanet eddiouân*, comme Eldjilani est appelé de son côté *Soltan eççalihin*. On ajoute : « Celle qui fut la servante d'Abdelcader Eldjilani et de Bou Medien, le patron de Tlemcen », ce qui nous fournit la raison de son élévation à la dignité de Reine des femmes. A côté de cette autorité d'un caractère universel, se rangent les représentantes des trois principales divisions de l'Afrique du Nord (le Maroc est à part dans l'esprit d'un Blidéen) : Lalla Eddaouïa, de Tunis ; la « boudalia El 'alia la dame dont la parole se réalise », de Tlemcen, et Lalla Nfisa, fille de Sidi elkebir, de Blida, « dont la puissance thaumaturgique est telle que, d'un mot, elle fait tomber du ciel l'œil de l'oiseau qui passe. » Ces quatre personnages dirigent mystérieusement, — car ils descendent rarement sur la scène, — la troupe nombreuse des *boudalia*, des *déroucha*, des maraboutes de tous genres, qui, vivantes ou mortes (la mort ne fait que manifester plus largement leur activité), sont les auxiliaires des Hommes d'Allah dans les rôles que réserve à des femmes la loi de la séparation des sexes. Ils règnent sur les choses de femmes dans la vie commune. On voit leurs subordonnées dans les récits hagiologiques, accoucher les enfants prédestinés, les allaiter, les ravir à leur milieu humain pour faire leur éducation dans le monde supraterrestre. C'est dans leur suite, dans les rangs des saintes filles de leur cour, dont on ne peut dire souvent si elles sont des saintes ou des génies, que les oualis trouvent les épouses que Dieu leur a destinées. Elles forment (avec les diverses fonctions que remplit cette institution musulmane), le harem de ces surhommes de conception primitive, qui se distinguent de leurs fidèles non pas par leur spiritualité, mais par la supériorité de leur puissance.

(*A suivre.*) J. DESPARMET.

Bibliographie Algérienne 1934

GÉOGRAPHIE

AFRIQUE FRANÇAISE (L'), *Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française*, 21, rue Cassette, Paris, 44e année, 1934. Articles anonymes intéressant l'Algérie :

— La crise et l'industrie phosphatière de l'Afrique du Nord (p. 35-36).

— Afrique du Nord : les agrumes et le marché français (p. 57).

— L'occupation du Tindouf et la jonction entre les troupes algéro-marocaines et mauritaniennes (p. 222-224).

— La réorganisation des confins algéro-marocains (p. 281-283).

— Les relations commerciales de l'Algérie (Renseignements coloniaux, n° 5, mai, p. 107-111).

— La production des phosphates en 1933 (p. 362).

— L'agrandissement du port d'Oran (p. 435-436).

— Le degré (p. 611).

— La concurrence de Gibraltar aux ports algériens (p. 684).

ARAMBOURG (C.), BOULE (M.), VALLOIS (H.), VERNEAU (R.). Les grottes paléolithiques des Beni-Segoual (Algérie). (*Archives de l'Institut de Paléontologie Humaine, Mémoire 13*). Paris, Masson, décembre 1934, in-4°, 242 p., 48 fig., 22 pl. phot. h. t.

ARMAGNAC (Lieutenant d'). Le Mzab et les pays Chamba. Bois et dessins de Mlle F. de Rode. Alger, Baconnier, 1934.

ARMAGNAC (Lieutenant d'). Le Sahara, carrefour des races. Illustrations de Yvonne Herzig-Kleiss. Préf. du comte Begouën. Alger, Baconnier, 1934.

AUFRERE (L.). Les dunes du Sahara algérien (Notes de morphologie dynamique). (*Bulletin de l'Association de Géographes Français*. Paris, n° 83, décembre 1934, p. 130-142).

AUFRERE (L.). La succession des régimes morphologiques au Sahara d'après la carte au 200.000e. (*Union Géographique internationale, Congrès international de Géographie. Varsovie*, 1934. *Résumés des communications*, Varsovie, Kasa Im. Mianoskiego, 1934, in-8, p. 26).

BEL (A.). Nédroma, capitale musulmane des Trârâ. (*Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 39e année, 1934, p. 503-525).

BERNARD (Lieutenant-Colonel M.). L'occupation du Tindouf. (*La Géographie, air, terre, mer*. Paris XLII, 1934, p. 17-22, 1 carte).

BERQUE (A.). Les races. (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*. Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 82-84).

BERTHAULT (P.). L'Algérie et la nouvelle législation sur les vins. (*L'Afrique Française*. Paris, XLIV, 1934, p. 151 et 245-248).

BERTHAULT (P.). Une page de l'histoire agricole de l'Algérie : l'œuvre des Trappistes. (*Algéria*, Revue mensuelle illustrée, édition de l'OFALAC. Alger, décembre 1934, p. 42-43).

BERTHAULT et MIALON. La répartition de la propriété rurale en Algérie. (Communication faite à l'Académie d'Agriculture de France, le 14 novembre 1934). Alger, Impr. La Typo-Litho et J. Carbonel réunies, 1934, in-16, 13 p.

BERTRAND (L.). L'Alger que j'ai connu. (*Revue des Deux-Mondes*, Paris, 1934, XXI, p. 769-793, XXII, p. 53-79 et 328-344).

BESSIERE (L.). L'Atlas d'Algérie et de Tunisie. (*Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*. Alger, 39e année, 1934, p. 527-540).

BESSIERE (L.). L'Algérie politique et administrative (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*. Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 96-98, 1 carte).

BESSIM (M.). Quelques observations sur l'évolution des bassins fermés en relation avec les changements de climat. (*Union Géographique Internationale, Congrès International de Géographie, Varsovie*, 1934, *Résumé des communications*, Varsovie, Kasa Im. Mianoskiego, 1934, in-8, p. 27).

BETIER (G.). Les gisements de fer nord-africains. (*Publications du Bureau d'études géologiques et minières coloniales. Les ressources minières de la France d'Outre-Mer*, II, Paris, Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales, 1934, in-8, p. 1-75).

BOTTU (H.). Aperçu d'Afrique en quatrième vitesse. Préf. de Pierre Mille. Paris, P. Vullin, 1934, in-8, 110 p., fig. et pl.

BRUNEL (Ch.) et BILLE (A.). L'agriculture. (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 48-59, 4 graphiques, 1 carte).

BUREAU D'ETUDES GEOLOGIQUES ET MINIERES COLONIALES (Publications du). Introduction aux études minières coloniales. Paris, Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales, 1934, in-8, 349 p., 25 fig., 9 pl.

CAHEN (Jean). Les difficultés minières et les moyens d'y remédier. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, mai 1934 ; *Bulletin de la Réunion d'études algériennes*, 1934, n° 1, p. 1-16). Communication faite à la Réunion d'études algériennes et discussion.

CAUVET (Commandant). Notes sur le Souf et les Souafa. (*Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, Alger, 39e année, 1934, p. 15-69, nombr. fig., et p. 199-258).

CELERIER (J.). Les ports de la zone française du Maroc. (*Annales de Géographie*, Paris, XLIII, 1934, p. 163-170).

CELERIER (J.). Le crin végétal en Afrique du Nord. (*Annales de Géographie*, Paris, XLIII, 1934, p. 223-224).

CHAMP (M.). La session extraordinaire des Assemblées Algériennes. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 124-126).

CHAMP (M.). En Algérie : La session ordinaire des Délégations Financières. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 427-433).

C[HAMP] (M.). Le domaine privé de l'Algérie. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, Renseignements coloniaux, n° 3, p. 80).

C[HAMP] (M.). L'amélioration de la condition matérielle et morale des populations indigènes en Algérie. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, Renseignements coloniaux, n° 4, p. 93-94).

C[HAMP] (M.). L'application de la législation ouvrière en Algérie. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, Renseignements coloniaux, n° 9, p. 174-176).

C[HAMP] (M.). La session extraordinaire des Assemblées Algériennes. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, Renseignements coloniaux, n° 10, p. 205-206).

CHEVALIER (A.). La Conférence internationale de Londres pour la protection de la faune et de la flore africaine. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, Renseignements coloniaux, n° 2, p. 33-53).

CLERMONT-TONNERRE (F. de). L'activité de l'aéronautique privée en Afrique pendant l'hiver 1933-1934. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 423-427).

CLERMONT-TONNERRE (F. de). Les nouvelles lignes aériennes françaises en Afrique. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 595-598).

CZEKALSKI (J.). Sur la répartition des puits ascendants arabes et des cultures dans l'oasis d'Ouargla. (*Union Géographique internationale. Comptes rendus du Congrès international de Géographie*, Paris, 1931, t. III, Paris, A. Colin, 1934, in-8, p. 572-578, 4 fig.).

DEMOULIN (Capitaine F.). Un problème de géographie saharienne : l'Oued Tafassasset. (*Annales de Géograpie*, Paris, XLIII, 1934, p. 658-660).

DIEUZEIDE (Dr. R.). L'empoisonnement des eaux de l'Oued Mazafran. (*Gouvernement Général de l'Algérie, Direction des Services Economiques, Station d'Aquiculture et de Pêche de Castiglione*, 1932, 2e fasc., Alger, 1934, p. 185-209, 4 fig.).

DIEUZEIDE (Dr. R.). Le crédit maritime mutuel ; son application en Algérie. (*Ibid.* 1933, 1er fasc., Alger, 1934, p. 107-125).

DUCELLIER (L.). La production fourragère en Algérie. (*Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, Alger, 39e année, 1934, p. 95-116).

ENCYCLOPEDIE DE L'ISLAM, Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans, publié avec le concours des principaux orientalistes, par Th. Houtsma, A. J. Wensinck, E. Lévi-Provençal, H. A. R. Gibb, W. Heffening, Leyde, E. J. Brill, et Paris, C. Klincksieck, in-8, 1934 :

A) Livraison 50 : A. Bel, *Nédroma*, p. 957-961.

B) Nouvelle série, livraison T : G. Marçais, *Zenata*, p. 1293.

ESQUER (G). Livres d'Algérie. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 619-622).

EVIN (G.). L'Atlas des Colonies Françaises. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 585-587).

FLANDRIN (J.). La faune de Tizi-Renif, près Dra-el-Mizan (Algérie). (*Bulletin de la Société Géologique de France*, Paris, 1934, p. 251-272, 5 fig., 3 pl. phot.).

FLANDRIN (J.) et LUCAS (G.). Sur l'âge des dépôts à facies Medjanien du Djebel Morissane (Département de Constantine). (*Comptes rendus hebdomadaires des Séances de l'Académie des Sciences*, 1934, t. 198e, p. 1937-1939).

FORBIN (V.). L'élevage en Algérie. (*La Nature*, Paris, 62e année, 1934, p. 352-360, 13 fig.).

FORBIN (V.). L'industrie vinicole en Algérie. (*La Nature*, Paris, 62e année, 1934, p. 481-489, 12 fig.).

GARCIN (E.). L'industrie algérienne (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 63).

GAUTIER (E. F.). Algérie-Tunisie-Maroc. (*Atlas des Colonies Françaises, Protectorats et Territoires sous mandat de la France*, publié sous la direction de G. Grandidier, Paris, Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales, s. d. (1934), in-fol., 12 pl. de cartes en couleurs, notice de 44 p. avec nombr. fig., cartes et diagrammes).

GAUTIER (E. F.). Menaces sur l'Afrique. (*Revue de Paris*, Paris, XLI, t. V, septembre-octobre 1934, p. 38-56).

GAUTIER (E. F.). Le commerce transsaharien au IVe siècle après et au Ve siècle avant J.-C. (*Union Géographique Internationale, Congrès International de Géographie, Varsovie, 1934, Résumés des communications*, Varsovie, Kasa Im. Mianoskiego, 1934, in-8, p. 172).

GAUTIER (E. F.). Une interprétation géographique de deux cartes géologiques de l'Afrique. (*Bulletin de l'Association de Géographes Français*, Paris, n° 80, juin 1934, p. 74-76).

GAUTIER (E. F.). L'Exposition du Sahara au Trocadéro. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 411-414).

GAUTIER (E. F.). The monument of Tin Hinan in the Ahaggar. (*The Geographical Review*, New-York, XXIV, 1934, p. 439-443, 3 fig.).

GILLET (A.). Un pays qui s'équipe et s'organise (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 64-74, 2 graphiques, 7 cartes).

GLANGEAUD (L.). Sur les différents modes de gisements des roches intrusives tertiaires du littoral algérien, de Ténès à Djidjelli ; leurs relations avec la tectonique de l'Atlas. (*Bulletin de la Société Géologique de France*, Paris, 1934, p. 237-249).

GLANGEAUD (L.). Le problème des massifs dits primaires du nord de la Province d'Alger. (*Bulletin de la Société Géologique de France*, Paris, 1934, p. 457-460).

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE. Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1934, présenté par J. Carde, Gouverneur Général de l'Algérie, Alger, Impr. Solal, in-8, 807 p.

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE, DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES, SERVICE CENTRAL DE STATISTIQUE. Annuaire statistique de l'Algérie, année 1933. Alger, Impr. Minerva, 1934, in-4, 587 p.

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE, DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES, SERVICE CARTOGRAPHIQUE. Atlas d'Algérie et de Tunisie, par Augustin Bernard et R. de Flotte de Roquevaire. Alger, Impr. La Typo-Litho et J. Carbonel réunies, et Paris, E. Larose, 1934, in-fol., *fasc.* XIV, *Carte de la colonisation officielle* à 1/500.000e en couleurs, et notice de 6 p., 14 fig.

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE, SERVICE DE LA CARTE GEOLOGIQUE DE L'ALGERIE. Carte géologique détaillée au 50.000e, n° 77, *Souk-Ahras* (1 fig. et 1 notice explicative), par J. Flandrin ; n° 241, *Sidi-bel-Abbès* (1 fig. et 1 notice explicative), par M. Dalloni.

HARDY (G.). Une enquête marocaine sur les niveaux de vie indigènes. (*Revue Africaine*, Alger, 75e année, 1934, p. 125-144).

HERBAUT (Lieutenant). Les foggara du Touat. (*Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, Alger, 39e année, 1934, p. 561-573).

JAMBON (Bernard). Tunis-Alger-Casablanca, contribution à l'étude d'une ligne aérienne commerciale. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, Renseignements coloniaux, n° 1, p. 1-10).

KILIAN (C.). Tectonique et volcanisme dans l'Ajjer (Sahara Central). (*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1934, t. 198e, p. 1436-1438).

LAFFITTE (R.). Sur la présence de l'Albien dans l'Aurès. (*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1934, t. 198e, p. 191-193).

LAFFITTE (R.). Les faciès de l'Aptien, de l'Albien et du Turonien dans l'Aurès. (*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1934, t. 199e, p. 1321-1323, 1 fig.).

LAFFITTE (R.). Les limites stratigraphiques du Sénonien dans l'Aurès oriental. (*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1934, t. 199e, p. 1437-1439).

LAFFITTE (R.). L'Eocène dans l'Aurès oriental (*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1934, t. 199e, p. 1636-1638).

LARNAUDE (M.). Le pays (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 25-47, 5 cartes).

LEFEVRE-PAUL (J.). Le tourisme : son organisation et son avenir en Algérie et au Sahara (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 77-78).

LEHURAUX (Capitaine Léon). Une belle reconnaissance saharienne. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, Renseignements coloniaux, n° 8, p. 152-157).

LEHURAUX (L.). Regards vers le Sahara oriental. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 676-679).

LEHURAUX (L.). Le Sahara, ses oasis. Illustrations de Léon Carré. Préface de J. Carde. Alger, Baconnier, 1934, in-4, 202 p., 24 pl. phot.

LESPES (R.). Oran, ville et port, avant l'occupation française. (*Revue Africaine*, Alger, 75e année, 1934, p. 277-335, 1 grav.).

LESPES (R.). La vieille ville d'Alger-Centre. Etude régionale: le passé, le présent et les projets d'avenir. (*Chantiers*, Alger, 7e année, 1934, p. 123-130, 217-244 et 289-296, nomb. photos, grav. et plans).

LESPES (R.). La population : répartition, densité, évolution, mouvements. (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 91-95, 2 graphiques, 1 carte).

LUCAS (G.). Etude tectonique de la région Nord de Medjana (Algérie). (*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1934, t. 198e, p. 1524-1525).

LUCAS (G.). Sur l'âge des couches de Sidi el Abed (Département d'Oran). (*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1934, t. 199e p. 1319-1321).

MADMON (R.). Quelques ports d'Algérie : I. Oran, II. Mostaganem. (*Chantiers*, Alger, 7e année, 1934, p. 35-44, 3 plans, 2 phot.), III. **Le port d'Alger** (*Ibid.*, p. 378-386, 1 plan, 8 phot.).

MADMON (R.). Routes d'Algérie. (*Chantiers*, Alger, 7e année, 1934, p. 679-705).

MAIRE (Dr. R.). Cinquième contribution à l'étude de la flore du Sahara occidental. (*Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord*, Alger, XXV, 1934, p. 10-20).

MENAUT (J.). Le problème indigène algérien. (*L'Afrique Française*, Paris XLIV, 1934, p. 331-337).

MENAUT (J.). Questions algériennes : Affaires Indigènes et Territoires du Sud. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 714-719).

MENCHIKOFF (N.). Sur le rivage méridional de la Mésogée jurassique dans les confins algéro-marocains. (*Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, 1934, t. 198e, p. 1617-1619).

MERCIER (G.). Sous-sol et industrie extractive. (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 60-63, 1 carte).

MILLIOT (Louis). L'organisation française de l'Afrique du Nord : solution opportune. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 6-8).

MILLIOT (L.) et WENDER (R.). L'exode saisonnier des Rifains vers l'Algérie. (*Bulletin Economique du Maroc*, Rabat, 1934, vol. I, n° 5 (juillet), p. 313-321, 1 carte, et n° 6 (octobre), p. 397-402).

MORARD (L.). Le commerce de l'Algérie (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 75-76, 2 graphiques).

MORNET (J.). L'outillage comparé des différents pays d'Afrique. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 580-584).

MUSEE D'ETHNOGRAPHIE, PALAIS DU TROCADERO. Exposition du Sahara 1934. *Guide illustré.* Introduction par E. F. Gautier, 16 p., 8 fig.

MUSEE D'ETHNOGRAPHIE, PALAIS DU TROCADERO. Exposition du Sahara 1934. *Le Sahara italien*, Guide officiel de la Section italienne. Min. des Colonies, Rome, 1934, in-12, 128 p., 16 pl.

MUSSET (R.). Les forêts de l'Algérie. (*Annales de Géographie*, Paris, XLIII, 1934, p. 433-434).

OFFICE ALGERIEN D'ACTION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE (OFALAC). (*Bulletin économique mensuel*, 3e année, 1934, n° 16 (janvier) au n° 21 (juin). Rédaction et administration, 26, bd Carnot, Alger, in-8).

A cessé de paraître après le numéro de juin, et a été remplacé par la Revue illustrée de grand format « *Algéria* ». Il contient de nombreux articles intéressant la géographie économique, notamment : *R. Maire*, La défense du palmier contre le Bayoûd et le Belaât. — *E. Perrot*, Le dattier dans les oasis de Biskra à Laghouat (janvier). — *M. Mercier*, La situation des mines de zinc et de plomb algériennes (février). — Le commerce extérieur de l'Algérie (Exposé de M. le Directeur des Douanes, et discours de M. le Gouverneur Général Carde à la Commission des valeurs en douane) (mars). — *P. Berthault*, Rapport général présenté à la Journée des techniciens de l'agriculture (Alger, 31 mars 1934) (avril). — *G. Trouette*, Possibilité de l'industrie laitière en Algérie (mai). — *P. Laumont*, La nouvelle orientation de la culture du blé tendre en Algérie (juin).

O.F.A.L.A.C. (Journées économiques de l'Oranie organisées par l'). Alger, impr. Minerva, 1934, in-8, brochures.

Rapports présentés au Congrès d'Oran, 26-27 novembre 1934 :

A. Bille, Emploi de l'huile d'olive pour le graissage des moteurs.

Delassus et *Frezal*, Conservation des grains emmagasinés.

Dettweiler, La diffusion des produits algériens dans la Métropole.

Fabre, Exposé de quelques-uns des progrès de l'œnologie moderne.

Garcin, Standardisation et organisation de la production générale.

Isman, L'Alfa.

Monvoisin, Le froid et ses applications possibles en Algérie.

Pélégri, Le reboisement.

Pélégri, L'abricotier.

Pélégri, Les possibilités fruitières en Algérie.

Régnier, Les banques populaires.

Rapport présenté à Saint-Denis-du-Sig, 30 novembre 1934 :

Brichet, Les olives de conserve.

Rapport présenté à Mascara, 30 novembre 1934 :

Dr. Cros, Appellation d'origine des vins de crus.

Rapport présenté à Bou-Hanifia, 1er décembre 1934 :

Dr. Pernin, La cure thermale à Bou-Hanifia.

Rapports présentés à Sidi-bel-Abbès, 2 décembre 1934 :

A. Calcat, L'agriculture algérienne en présence du problème de l'irrigation.

Ducellier et *Laumont*, La production des blés de qualité en Algérie.

Rapport présenté à Tlemcen, 3 décembre 1934 ;

Husson, Le traitement des olives pour l'obtention de l'huile de première qualité.

Rapport présenté à Aïn-Témouchent, 5 décembre 1934 :

Perrin, Les légumes secs en Oranie et particulièrement dans la région d'Aïn-Témouchent.

Rapports présentés à Rio-Salado, 5 décembre 1934 :

Delassus et *Frezal*, Le pyrale de la vigne en Oranie.

Gallois, Les mistelles.

PASQUIER-BRONDE. L'urbanisation d'Alger : où en sommes-nous ? (*Chantiers*, Alger, 7e année, 1934, p. 119-122).

PAYEN (E.). Le rapport de la Banque de l'Algérie pour l'exercice 1932-1933. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, Renseignements coloniaux, n° 1, p. 31-32).

PAYEN (E.). Le mouvement commercial des principaux ports de l'Algérie en 1933. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 362-363).

PEARN (N.) et **DONKIN (W.). A camel journey from Tugurt to Kano.** (*Geographical Journal*, London, LXXXIII, 1934, p. 399-409, 1 carte).

PERRET (R.). Sur l'existence d'une aire de hautes pressions en hiver dans le Sahara central. (*Bulletin de l'Association de Géographes Français*, Paris, n° 83, décembre 1934, p. 127-129).

PETITJEAN (L.). Le climat du **Sahara et de l'Arabie.** Analyse du livre de C. E. P. Brooks. (*La Météorologie*, Paris, X, 1934, p. 486-490).

RAINEAU (M.). Chez les musulmanes non voilées de la Kabylie. (*La Géographie, Air, Terre, Mer*, Paris, LXI, 1934, p. 332-341, 5 fig.).

RANDAU (R.). Les genres de vie. (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 85-90).

ROBLIN (M.). Les Juifs d'Algérie. (*La Géographie, Air, Terre, Mer*, Paris, LXI, 1934, p. 128-141).

ROUBAULT (M.). La Kabylie **de Collo, Etude géologique.** (*Gouvernement Général de l'Algérie, Bulletin du Service de la Carte Géologique de l'Algérie*, 2e série, Descriptions régionales, n° 10). Alger, 1934, in-8, 272 p., 26 fig., 56 pl., phot. h. t., 1 p. coupes, 1 carte géologique en couleurs à 1/100.000e.

ROUX-BERGER (M.). Le transsaharien. (*Union Géographique Internationale, Comptes rendus du Congrès International de Géographie*, Paris, 1931, Paris, A. Colin, t. III, 1934, p. 552-554).

ROZET (G.). Le charme du tourisme algérien. (*Algérie, Atlas historique, géographique et économique*, Paris, Horizons de France, 1934, in-4, p. 79-81, 1 carte).

RUSSO (P. et L.). Le grand accident Sud-atlasien. (*Bulletin de la Société Géologique de France*, Paris, 1934, p. 375-384, 1 fig.).

SAVORNIN (J.). Notice géologique sur le Sahara central. Introduction aux Mémoires de la Mission scientifique du Hoggar. (*Mémoires de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord*, Alger, n° 5, 1934, 31 p., 1 carte h. t., et *Bulletin du Service de la Carte Géologique de l'Algérie*, 2e série, Stratigraphie, Descriptions régionales, n° 9, 1934, 31 p., 1 carte h. t.).

SEURAT (L. G.). Etudes zoologiques sur le Sahara Central. (Mission du Hoggar, III, février à mai 1928), avec la collaboration de MM. Balachowski, de Bergevin, L. Chopard, Gauthier, Th. Monod, Pallary, Dr. Pellegrin, R. Poisson, Roth, Dr. Santschi et P. Vayssière. (*Mémoires de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord*, Alger, n° 4, 1934, 198 p., nomb. fig., 3 pl. phot. h. t., 1 carte).

SERGENT (Dr. E.). Rapport sur le fonctionnement de l'Institut Pasteur d'Algérie en 1934, s. l. n. d.

SERVICE GEOGRAPHIQUE DE L'ARMEE, Paris. A) **Carte de l'Algérie au 50.000e** : f. n° 153, *Oran*, éd. 1934 ; f. s. n°. *Camp de Boghari*. B) **Plans directeurs au 20.000e** : d'Alger, *Maison-Blanche*, n° 1 et n° 2 (2 f.), *Alger* n° 4 (1 f.), *Rouïba* n° 3 (1 f.) ; *Camp de Boghari* (extension Ouest) (1 f.). C) **Carte du Sahara,** Reproduction des minutes de levés au 200.000 : feuilles NG 31, XXI *In-Salah*, NG 32, N.O. XV *Fort-Polignac*, NG 32, N.O. XXI *Tadjentourt*, NG 32, N.E. XXII *Hassi-Bourarhet*, NG 32, N.E. XVI *Fort-Tarat*, NG 32, S.E. X *Ihreri*, NG 32, S.E. IV *Fort Charlet-Djanet*, N.G. 32, S.E. V *Tin Alkoum*, NF 32, N.E. XXIII-XXIV *In Ezzane*. D) **Principales routes et pistes de l'Afrique Française,** croquis à l'échelle de 1/2.500.000, 3 feuilles.

S[OCARD] (T.). La trame des villes. (*Chantiers*, Alger, 7e année, 1934, p. 45-55, 10 fig., p. 131-135, 5 fig.).

SORRE (M.) et **SION (J.). Le monde méditerranéen, Généralités.** (*Géographie Universelle*, publiée sous la direction de P. Vidal de la Blache et L. Gallois, t. VII, 1re partie, Paris, A. Colin, 1934, in-8, p. 1-68).

SOUBRIER (J.). De Paris au Hoggar. Préface du comte H. de Béarn, Paris, Grasset, 1934, in-8, 181 p., 12 pl.

STEINILBER-OBERLIN (E.). Au cœur du Hoggar mystérieux. Les Touareg tels que je les ai vus. Paris, Ed. Pierre Roger, 1934, in-8, 267 p., 1 carte, 8 pl. h. t.

TILHO (Général). Le problème de l'Oued Tafassasset. (*L'Afrique Française*, Paris, XLIV, 1934, p. 157-159).

TINTHOIN (R.). La crise du coton en Oranie. (*Annales de Géographie*, Paris, XLIII, 1934, p. 201-204).

VIDAILHET (J.). Le transsaharien amorce du transafricain. Paris, Larose, 1934, in-8, 278 p., 4 cartes, 6 pl. phot.

WAUTHIER (Magdeleine). Connaissance des sables. Du Hoggar au Tchad à travers le Ténéré. Préface de L. Audoin-Dubreuil, suivi de notes et observations par le Capitaine Wauthier. Paris, Plon, 1934, in-12, 2 cartes dont 1 h. t., 23 pl. phot.

M. LARNAUDE.

(à suivre)

Comptes rendus

Chronique de Santa Cruz du cap de Gué (*Agadir*). Texte portugais du XVIe siècle, traduit et annoté par Pierre DE CÉNIVAL. Paris, Paul Geuthner, 1934, 170 p. in-8°. Publications de la section historique du Maroc : Documents d'histoire et de Géographie marocaines.

La Chronique publiée par M. de C. d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne provenant de l'abbaye d'Alcobasa, et mentionnée au catalogue sous le titre « Origen et comeso e cabo de villa de Santa Cruz de Cabo de Gue d'Agoa de Narba », est restée semble-t-il, ignorée de tous les historiens de l'occupation portugaise en Afrique. L'auteur n'a pu en être identifié, mais paraît être, à n'en pas douter, un chevalier ayant vécu de longues années à Santa Cruz. Emmené en captivité lors de la prise de la forteresse par le Chérif Saadien Mohammed Ech Cheikh (1541), racheté en 1546, il aurait entrepris vers 1560 la rédaction d'une chronique destinée à commémorer les événements dont Santa Cruz avait été le théâtre et dont le souvenir, méritait, à son avis, d'être conservé à la postérité.

Sur les origines mêmes et les débuts de l'établissement, l'auteur se borne à reproduire les renseignements qu'il tient d'hommes ayant participé à la fondation de la forteresse, et de son père, compagnon d'armes du premier gouverneur, don Francisco de Castro (1514-1512) (?). Pour les événements postérieurs à 1525, il relate ses souvenirs personnels, soit qu'il raconte les faits dont il a été témoin lui-même, soit qu'il s'en réfère aux informations qui lui ont été fournies par des témoins oculaires. Si certaines assertions relatives à l'histoire des Chérifs et obtenues par cette voie sont sujettes à caution, on peut, estime M. de C. faire confiance au chroniqueur pour tout ce qui concerne Santa-Cruz même. Malgré l'absence d'indications chronologiques, la sincérité du narrateur, indifférent à toute préoccupation d'ordre littéraire, est

une garantie de la véracité du récit. La plupart des noms de personnages cités dans la Chronique ont pu être retrouvés par l'éditeur dans les documents originaux ainsi que des allusions plus ou moins précises à la plupart des faits racontés dans ce même ouvrage. Aussi bien les détails pittoresques ou réalistes qui se rencontrent à chaque page permettent-ils au lecteur de reconstituer l'existence mouvementée de la garnison et des habitants de Santa-Cruz pendant les quinze dernières années de la domination portugaise. Celle-ci s'était établie tout d'abord et maintenue sans trop de difficultés grâce à la supériorité d'armement des chrétiens, grâce à l'anarchie où vivaient les tribus du Soùs, grâce aussi à l'alliance de chefs puissants, tels le caïd Ben Melek, qui fut pour le gouverneur don Francisco de Castro un auxiliaire précieux et loyal. Les chrétiens purent exécuter des razzias fructueuses et contenir tout d'abord les chérifs saadiens qui avaient pris la direction de la guerre sainte et s'efforçaient d'imposer leur autorité aux populations du Sud. Mais les choses changèrent sous les successeurs de Castro et rendirent la situation des chrétiens de Santa-Cruz de plus en plus précaire.

Cette période critique est précisément celle dont le récit occupe la plus grande partie de la Chronique. A partir de 1530, Santa-Cruz est étroitement bloquée par les forces de Mohammed ech Cheikh, qui entretient des relations dans la place et essaye même de s'en emparer par surprise en 1533. L'échec de cette tentative ne fait que retarder le dénouement inévitable. Le chérif profite d'une nouvelle trêve pour se procurer, auprès de négociants européens, l'artillerie, les armes à feu, les munitions dont il a besoin, puis en 1540 commence un siège en règle, dont notre auteur raconte avec de minutieux détails les péripéties émouvantes. Le gouvernement de Lisbonne négligea d'envoyer à temps les secours demandés par le gouverneur d. Guttere de Monroy, si bien que les défenseurs de la place ne purent, malgré leur valeur, triompher du nombre et de l'obstination de leurs adversaires. Le 12 mars 1541, ceux-ci s'emparèrent de la ville et du château. Bon nombre de chrétiens périrent les armes à la main ou se noyèrent en essayant de gagner à la nage deux caravelles mouillées au large ; les survivants, et parmi eux le gouverneur et l'auteur de la Chronique, durent se rendre et furent emmenés en captivité. Le partage du butin provoqua entre Mohammed ech Cheikh et son frère aîné, El Aredj, une guerre dont le premier sortit victorieux. Les dernières pages de la

Chronique sont consacrées au récit de ces événements, d'après des renseignements fournis à l'auteur par des « chevaliers maures de condition et par des captifs chrétiens, qui allaient avec les chevaux du chérif ». Ce récit ne manque pas d'intérêt mais ne concorde pas toujours avec celui que nous donnent d'autres sources portugaises et les ouvrages de Murmel et de Diégo de Torrès. L'auteur insiste enfin sur les conséquences de la perte de Santa-Cruz, qu'il indique en des termes dont on ne saurait contester la justesse : « Aussi longtemps, écrit-il, que Santa-Cruz appartient aux chrétiens, comme clef de l'Afrique qu'elle était, l'Afrique resta debout, et quand ce fut la fin du cap de Gué, ce fut la fin de l'Afrique... Cinq mois près on abandonna Safi, Azemmour, El Ksar el Seghir, et cinq ans après Arzila et il ne resta plus en Afrique que Mazagan dans le royaume de Marrakech, et dans celui de Fès, que Ceuta et Tanger... par quoi on voit combien il est vrai que le bourg de Santa-Cruz... est la clef de la porte de l'Afrique ».

La Chronique publiée par M. de C. méritait à tous égards d'être tirée de l'oubli, et complète utilement les renseignements fragmentaires que nous possédions sur l'histoire de Santa-Cruz. L'éditeur a d'ailleurs pris soin d'en montrer l'intérêt dans une introduction aussi sobre que précise ; il a, d'autre part, enrichi le texte d'une annotation abondante tirée des chroniqueurs contemporains ou des archives du Portugal, utilisant souvent des pièces inédites. Il a pu ainsi rectifier certaines données inexactes, identifier les noms de lieux plus ou moins défigurés par le chroniqueur, enfin, il s'est efforcé de corriger, dans la mesure du possible, les leçons trop souvent fautives du seul manuscrit qu'il eût à sa disposition. La Chronique éditée par ses soins rendra les plus grands services aux travailleurs s'occupant de l'histoire de la domination portugaise et a sa place toute marquée parmi les volumes de la Collection de Documents inédits sur l'histoire du Maroc.

GEORGES YVER.

R. Vadala, Consul de France à Samsoun. — *Samsoun, passé, présent, avenir*, avec 8 pl. hors-texte. Paris, Geuthner, 1934. (Pays et Cités d'Orient, II).

Cet ouvrage est une intéressante monographie de l'importante ville turque de la Mer Noire. Après avoir fait l'historique de Samsoun, l'ancienne Amisos, l'auteur étudie la ville actuelle, sa population, son port, les ressources de la région dont elle est le débouché. Puis, après un aperçu sur le rôle de la France à Samsoun au cours du XIX[e] siècle, il indique quelles sont les possibilités de développement de cette cité. Plusieurs statistiques utiles sont jointes à cette étude.

La lecture de ce travail laisse parfois une impression de confusion. D'autre part, il y aurait beaucoup à critiquer dans l'exposé historique, dont la documentation est insuffisante : il ne semble pas que les articles de l'Encyclopédie de l'Islam ou de l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa y aient été utilisés (1).

M. CANARD.

Album Historique et Artistique des sceaux officiels des Gouverneurs Généraux de l'Algérie depuis la conquête jusqu'en 1934. — Alger, Marcel Léon, 1934, in-fol.

Cet album, de format (52×39) et de prix (1.200 francs) également considérables, ne tient pas les promesses du titre puisqu'il donne seulement la reproduction de sceaux de quinze gouverneurs généraux de l'Algérie, avec la traduction de leur devise. A part celle de Pélissier : « Que Dieu lui donne

---

(1) L'histoire de Samsoun est maintenant complètement à modifier pour l'époque seldjoukide depuis la découverte du P. de Jerphanion, exposée dans l'article : Σαμψών et Ἀμιδός, *Une ville à déplacer de neuf cents kilomètres (Orientalia Christiana Periodica*, 1935, I, p. 257 et suiv.). Il faut rayer de l'histoire l'idée traditionnelle de Samsoun-Amisos, enclave grecque dans les possessions seldjoukides au début du XIII[e] siècle. Samsoun-Amisos était bien aux Seldjoukides et a été confondue avec Σαμψών, ville de Phrygie. Cf. aussi, Byzantion, X, 1935, p. 67 et suiv.

la victoire ! », celles qui sont gravées sur les sceaux de Bugeaud et des treize autres gouverneurs civils de 1871 à 1934, expriment unanimement et de façon pacifique la confiance des représentants de la République Française dans le Dieu Tout-Puissant.

Ces reproductions sont accompagnées d'un avertissement de l'éditeur, d'une préface autographe de M. Carde, et d'une notice sur les Sceaux chez les Musulmans, signée Mirante.

Sur la première page de cet album on lit : « Gloire et prospérité à la France et à l'Algérie ».

G. ESQUER.

BICHR FARÈS. — *L'Honneur chez les Arabes avant l'Islam.* (Etude de sociologie), avec préface de M. Gaudefroy-Demombynes. Paris. Adrien Maisonneuve, 1934. XXIV-226 p., in-8°.

Comme l'indique le sous-titre de son ouvrage, M. Bichr Farès introduit dans l'étude de la civilisation arabe antéislamique le point de vue sociologique. Son livre est une analyse de l'honneur, considéré comme une donnée sociale, fondée sur un examen minutieux et approfondi des seules sources contemporaines, les sources littéraires et en particulier les poésies de « fakhr » de la « Jâhiliyya ».

Dans l'introduction, où M. Bichr Farès expose sa méthode et fait une critique des sources, il s'est attaqué immédiatement à l'objection inévitable de la non-authenticité d'une grande partie de la poésie antéislamique, question qui a déjà fait couler beaucoup d'encre en Orient. On n'a pas manqué d'ailleurs de faire cette objection à l'auteur, à tort croyons-nous. Même apocryphe, cette poésie est une base réelle, car il semble difficile que ceux qui l'ont composée aient pu inventer de toutes pièces les coutumes et sentiments des Bédouins de l'antéislam : la tradition sur laquelle ils s'appuyaient ne pouvait pas être apocryphe. Ils ont pu exagérer et embellir les traits des héros de la « Jâhiliyya », ils ne les ont pas faits d'une autre nature.

Le premier chapitre précise l'objet de la recherche. L'hon-

neur ne s'identifie ni à la « futuwwa » (chevalerie), qui, d'après l'auteur, est postérieure à l'antéislam, ni à la « murû'a » (virtus), mot qui n'avait aucune portée morale à cette époque-là, ni au « sharaf » moderne, qui, alors, n'était que la noblesse des pères. L'honneur, c'est le « 'irḍ », concrétisé extérieurement par la louange « madḥ » et l'outrage « dhamm ». Les deux chapitres qui suivent, « Description des éléments de l'honneur » et « Explication des éléments de l'honneur », nous font pénétrer profondément dans la société antéislamique, en étudiant et analysant toutes les manifestations de la vie des Arabes de cette époque, qui ont trait à l'honneur. Pour certains faits, ainsi pour le « wa'd » (infanticide des filles), l'auteur apporte une interprétation nouvelle (incapacité guerrière de la femme) différente, et de l'explication des orientalistes européens, et de celle des érudits arabes. Ces chapitres, outre leur importance du point de vue sociologique, sont d'une inappréciable valeur du point de vue philologico-littéraire, car ils nous permettent souvent de mieux préciser, ou de rectifier, l'interprétation de nombreux mots arabes représentant une idée complexe, et dont la traduction en une langue étrangère ne rend pas toujours compte de tous les éléments qui ont contribué à composer ce concept. Nous avons là un admirable commentaire des nombreux récits qui se sont groupés autour de certaines poésies de la littérature antéislamique.

Le chapitre « Fonction de l'honneur » tend à prouver que, le rôle de la religion, dans l'antéislam, étant à peu près nul pour créer un état de vie sociale intense, l'honneur se substituait à la religion dans cette fonction. L'honneur était quelque chose de sacré ; toutes les vertus y ressortissant avaient un caractère d'obligation, liant les individus et les groupes, et il formait ainsi l'armature de la société antéislamique. Cette société, ainsi, n'était ni anarchique, ni matérialiste, ni primitive, ni barbare.

Ces affirmations sont peut-être un peu trop catégoriques. De même le concept d'une religion de l'honneur régissant une société est un peu moderne, et nous doutons qu'il puisse suffire à expliquer tous les aspects de la vie morale et sociale de l'antéislam.

M. Bichr Farès a voulu, dans ce livre, réhabiliter l'antéislam aux yeux des modernes « shu'ûbites » et le venger des appréciations de certains orientalistes européens, pour qui il n'est pas toujours tendre. Il a réussi à nous en donner une image flatteuse et en tout cas beaucoup plus exacte que celle

que nous fournissait l'école orientaliste ancienne ou moderne. L'ouvrage de M. Bichr Farès constitue une des plus importantes contributions à l'étude de la société arabe ancienne, où l'auteur a montré autant de finesse et de sûreté de jugement que d'érudition et de connaissance des méthodes et des travaux scientifiques modernes.

M. CANARD.

MOHAMMED ESSAD BEY. — *Mahomet* (571-632), traduction française de J. Marty et G. Lepage (1), 328 p. in-8°. Paris. Payot, 1934.

L'auteur de cet ouvrage est un musulman de l'Adherbeidjan, connu également par une « *Epopée du Pétrole* ». Il semble avoir originellement écrit en russe ; plusieurs faits de graphie laissent en effet transparaître le russe : p. 58, « Monophilites » pour « Monothélites » ; p. 39, « Mounavara » pour « Mounawwara », « Agoura Mousda » pour « Ahoura Mazda », etc. Mais la présente traduction a été faite sur la version allemande parue en 1932, comme le montrent d'autres indices du même genre ; ainsi, la transcription allemande « dsch » pour « dj », que les traducteurs français ont maladroitement ramenée à « dch » : p. 104, « Moudchir », pour Moudjir, p. 39, « Hadchat-el-Asouad » (sic), pour « el-Hadjar el-Aswad », et surtout p. 74 : « Ne t'ai-je pas trouvé sage ? » au lieu de « Ne t'a-t-il pas trouvé orphelin ? » par confusion entre « Weise » et « Waise » (Coran, 93. 6). Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur la traduction, ainsi que sur la transcription des mots arabes, qui ne s'accorde avec aucun des systèmes usuels et rend méconnaissables les noms les plus élémentaires. Il est peu de noms propres qui ne soient pas déformés d'une façon inconcevable (2). Nous n'apprécierons pas davantage l'œuvre des

(1) Sans autre indication. Le titre ne dit pas de quelle langue l'ouvrage a été traduit.

(2) Mais faut-il attribuer à l'auteur ou aux traducteurs la transformation de « Ghassanides » en « Sassanides » et de « Lakhmides » en « Achéménides », p. 25 ?

traducteurs, mais nous ne saurions passer sous silence la spirituelle préface que M. E.-F.Gautier a écrite pour le livre et où il a finement opposé les prophètes des religions anciennes aux modernes Prophètes-Dictateurs des religions laïques nouvelles. Il n'est pas inutile de faire ressortir cette idée dès maintenant, car nous verrons que M. Mohammed Essad Bey aime à se représenter Mahomet comme un dictateur moderne.

L'ouvrage se compose de quatre parties, une d'introduction : « Le Monde avant le Prophète » ; deux d'histoire du Prophète proprement dite : « La Mission » et « L'Etat de Dieu » ; une de conclusion : « Le Monde après le Prophète ». Il ne vise pas à l'étude historique critique et est écrit pour le grand public. L'auteur s'est fondé avant tout sur les données traditionnelles de l'histoire du Prophète, dont il paraît avoir une bonne connaissance, probablement par les textes originaux. Les ouvrages européens sur la « Sîra » et sur l'Islam en général ne semblent pas avoir exercé la moindre influence sur lui. On sent bien parfois une pointe d'indulgence incrédule à l'égard des pieuses légendes qui entourent la « Vie du Prophète », mais cette incrédulité ne va pas très loin. Si la conformation du ciel, telle qu'elle résulte des récits sur l'Ascension de Mahomet, lui semble discutable au point de vue cosmographique, il ne met pas en doute un seul instant l'ascension elle-même. Il en est de même pour une foule d'autres détails légendaires. On ne s'étonnera pas non plus de trouver dans ce livre tous les lieux communs des apologistes de l'Islam, sur l'esprit égalitaire et démocratique de l'Islam, sur la supériorité de la législation musulmane à l'égard de la femme, sur la nécessité de la polygamie, sur le « harem européen » qui ne diffère pas beaucoup du harem oriental, etc.

Mais si l'auteur suit pas à pas et aveuglément la tradition musulmane, il ne s'est pas interdit de donner libre cours dans son livre à deux tendances qui font de cette histoire du Prophète quelque chose d'un peu spécial et de très moderne.

D'une part les paysages de l'Arabie, les scènes connues et simples de la vie du Prophète, les tableaux de la vie des marchands de la Mekke ou des émigrés de Médine, les expéditions de Mahomet sont présentés sous un aspect grandiose et romantique, et avec un luxe de détails imaginaires peu conformes à la vérité. A entendre l'auteur, on croirait Khâlid ibn al-Walîd, « le Murat de l'Islam », à la tête d'une innombrable cavalerie. De même le chapitre intitulé « Ikra » contient une curieuse peinture d'une sorte de « Götterdämme-

rang » de l'antéislam, où se meut dans un paysage chaotique et fantastique un Prophète échevelé qui s'apparente plus à des héros de la Légende des Siècles qu'au Prophète de la Sira.

L'autre tendance pourrait être appelée politique. L'auteur semble-t-il, veut moins nous raconter l'histoire du Prophète que nous montrer en l'Islam une religion « politique », claire, sèche, sobre, pratique, appelée à étendre sa domination sur le monde (1), à réaliser la synthèse de la dictature et de la démocratie, à faire régner la paix universelle. La foi du Prophète est une « croyance positiviste », une foi « sèche et dominatrice ». Mahomet lui-même est un « homme pratique exalté » ; le trait le plus remarquable de sa personnalité c'est la « juxtaposition paisible en lui de l'extatique et du praticien plein de sang-froid ». Et « ce que l'Islam offre de nouveau dans l'histoire universelle, c'est la réalisation pratique revêtue par une doctrine abstraite ». Tout au long de la troisième partie, « L'Etat de Dieu », on sent passer un souffle mystique et révolutionnaire qu'on pourrait croire d'inspiration soviétique ou hitlérienne. Un chapitre est intitulé « La Terreur », et le sang ne paraît pas faire peur à notre auteur. Les « Prétoriens du nouveau Prophète », « les formations d'assaut de l'Islam » sont des formules qu'affectionne Mohammed Essad Bey.

Dans la dernière partie du livre, l'auteur ne dissimule pas son admiration pour le Wahhâbisme. On dirait même que tout l'ouvrage n'a été écrit que pour nous faire voir l'Islam du Prophète sous un angle qui le rapproche de cet aspect particulier de l'Islam moderne et pour le relier directement à lui, bref, pour faire l'apologie du Wahhâbisme et de ses méthodes. Le livre se termine par une vision qui en dit long sur les secrets espoirs de l'auteur, par la vision des « Ikhwân » d'Ibn Séoud se préparant « au combat de l'esprit et du glaive, à la guerre sainte de l'Islam », et ceci, sans doute, pour dominer non seulement l'Orient, mais le monde.

M. CANARD.

---

(1) Naturellement, l'auteur pense que le Prophète avait déjà l'idée de l'universalité de l'Islam, ce qui est discutable.

Revue des Périodiques

L'Africa Italiana. — *Mars-juin 1934.* — **F.** Béguinot : A proposito di Arabi e Berberi della Libia. — *Janvier-juin 1935.* — A. Teruzzi : Politica fascista in Libia.

Afrique Française. — *Juin 1934.* — J. Ladreit de Lacharrière : Les menées allemandes dans le Sud Marocain. — J. Menaut : Le problème indigène algérien. — S. Hérauté : Les conditions de l'occupation espagnole à Ifni. — J.-L.-L. : L'inauguration du Fès-Oudjda. — L. Mohendis : Après la réunion de la Commission des affaires musulmanes. — L'Afrique et l'Espagne. — L'Afrique et l'Italie. — G. Fidel : Le Sahara à Paris. — *Renseignements coloniaux :* L'organisation du marché du blé en Tunisie. — E. Miège : La vérité sur les blés du Maroc. — En Tunisie, le Grand Conseil et les fonctionnaires. — *Juillet.* — A. Hoffherr et R. Moris : Au Maroc. Le pouvoir d'achat indigène. — E. F. Gautier : L'exposition du Sahara au Trocadéro. — L'Afrique et l'Italie. — L'Afrique et l'Espagne. — Champ : En Algérie. La session ordinaire des Délégations Financières. — *Renseignements coloniaux :* Au Maroc. Le problème de l'eau. — *Août.* — Numéro consacré au Maréchal Lyautey. — *Renseignements coloniaux :* Mourgues : Gravures rupestres chez les Touareg nigériens. — P. Montfert : Essai sur la propriété paysanne au Maroc. — Cne Lehuraux : Une belle reconnaissance saharienne. — *Septembre.* — L. Mohendis : A l'assaut de l'Afrique française du Nord. Les manifestations en Algérie (1933-1934). — L'Afrique et l'Italie. — L'Afrique et l'Espagne. — *Octobre.* — Libycus : La poussée italienne vers le centre Afrique. — *Novembre.* — J. Menaut : Les Questions algériennes. Les raisons d'un décret. — S. Hérauté : La question d'Ifni. — Libycus : L'Afrique et l'Italie.

Le règlement des questions coloniales avec la France. — A. M. : Quelques critiques espagnoles de la politique française au Maroc. — L. Lehuraux : Regards vers le Sahara oriental. — J. N. G. : Deux colonisations : Djefara Tripolitaine et Tunisie du Sud. — *Décembre.* — L. Mohendis : A l'assaut de l'Afrique du Nord. — J. Menaut : Questions algériennes : Affaires indigènes et Territoires du Sud. — R. Delavignette : Autour de la fondation tunisienne. — J. N. G. : Deux colonisations : Djefara Tripolitaine et Tunisie centrale. — Libycus : L'Afrique et l'Italie. Les confins lybiens. — A. M. : L'Afrique et l'Espagne. — L'Espagne et le nationalisme marocain. — *Renseignements coloniaux :* L. Clariond et P. Manchaussé : Le charbon au Maroc. — M. C. : La session extraordinaire des Assemblées Algériennes. — *Janvier 1935.* — J. Ladreit de Lacharrière : Les circonstances et les formes des accords de Rome. — J. Menaut : Questions algériennes. Circonscriptions arabes et kabyles aux Délégations financières. — *Février.* — J. Menaut : Les élections indigènes aux Délégations financières. — A la Conférence impériale. Les communications transsahariennes. — L. Mohendis : A l'assaut de l'Afrique française du Nord. — J. Desparmet : Le nationalisme à l'école indigène en Tunisie et en Algérie. — *Mars.* — R. Vanlande : Anticipations sur une carte de guerre. — J. Menaut : A propos du voyage de M. Régnier en Algérie. — S. Hérauté : Les liaisons dans le Sahara occidental et la convention de Bir Moghreïn. — A. Ménard : Le phénomène tangérois. — *Avril.* — H. Labouret : Spécialisation. L'heureuse initiative de la Maurétanie. La pacification du Sahara Oriental et ses conséquences. — J. Desparmet : Le nationalisme à l'école indigène en Algérie et en Tunisie. — *Renseignements coloniaux :* A. Bernard : Le dénouement de la crise algérienne. — L'Algérie au Sénat. — J. Menaut : En marge de Robert Randau. Démographie et psychologie algériennes. — L. Mohendis : A l'assaut de l'Afrique française du Nord. — Le problème des réformes algériennnes.

Al-Andalus. — 1er *fasc. 1933.* — Asin Palacios : Un précursor hispano-musulman de San Juan de la Cruz. — L. Garcia Gomez : Observaciones sobre la « qasida maqsura » de Abû-l Hasan Hazim al-Qartayanni. — M. Antuna : Una version arabe compendiada de la « Estoria de España » de Alfonso el Sabio. — A. P. V. : Dos lapidas halladas recientemente en

Almeria. — M. Antuna : Sobre el « Mustayad et al-Tanuji ». — *Fasc. 2.* — G. Levi della Vida : Il regno di Granata nel 1465-66 nei ricordi di un viaggiatore egiziano. — A. Gonzalez Palencia : Precedentes islamicos de la légenda de Garin. — A. R. Nykl : La poesia a ambos lados del Pirineo hacia el ano 1100. — J. Oliver Asin : Un morisco de Tunez, admirador de Lope.

1er fasc. 1934. — E. Garcia Gomez : Don Julian Ribera y Tarrago. — Asin Palacios : Un codice inexplorado del Cordobès Ibn Hazm. — R. Ruiz Orsatti : La guerra de Africa de 1859-1860 segun un marroqui de la epoca. — N. Moratal : Un catalogo de los fondos arabes primitivos de El Escorial. — E. Garcia Gomez : El « Parangon entre Malaga y Salé », de Ibn al Fatib. — I. Kratchkovsky : Une anthologie magribine inconnue à Leningrad. — A. R. Nykl : Una cancion popular marroqui. — *Fasc. 2.* — G. Sarton : Oriente y Occidente en la historia de la ciencia. — A. Prieto y Vives : Tesoro de monedas musulmanas encontrado en Badajoz. — E. Garcia Gomez : Ibn Mammati, compendiador de la « Dajira ». — F. de A. Iniguez, J. Rodriguez Cano, L. Torres Balbas : Cronica arqueologica de la Espana musulmana, I.

1er fasc. 1935. — M. Meyerhof : Esquisse d'Histoire de la pharmacologie et botanique chez les Musulmans d'Espagne. — A. Gonzalès Palencia : Venta per deudas en Toledo a fines del siglo XII. — J. M. Sans : Abarifes moros aragoneses. — I. Kratchkovsky : Un manuscrito de las « Lata'if al-Djira » de Ibn Mammati en Leningrado. — J. A. Sanchez Pérez : Sobre las cifras rumies. — A. Prieto y Vives : Miscelanea numismatica. Cronica arqueologica de la Espana musulmana, II. — L. Bouvat : Les noms persans de l'Espagne et du Portugal. — El armisticio de la guerra de Africa. — G. Levi della Vida : Ignazio Guidi. — *Fasc. 2.* — E. Lévi-Provençal : Un texte arabe inédit sur l'Histoire de l'Espagne musulmane dans la seconde moitié du XIe siècle. — M. Asin Palacios : La tesis de la necesidad de la revelacion, en el Islam y en la Escolastica. — Cronica arqueologica de la Espana musulmana, III. — M. Antuna : El codice nº 280 de El Escorial.

Annales de Géographie. — *15 juillet 1934.* — R. Musset : Les forêts de l'Algérie. — *15 mars 1935.* — R. Perret : Le climat du Sahara. — *15 novembre.* — R. Perret : A travers le pays Ajjer. Itinéraire de Fort-Flatters à Djanet.

Annales de l'Institut d'Etudes Orientales de la Faculté des Lettres d'Alger. — *Tome I, années 1934-35.* — G. Hardy : Avant-propos. — M. Canard : La forme arabe « **Fa'âli** ». — A. Basset : Autour d'une racine berbère. — J. Cantineau : Nabatéen et arabe. — J. Noiville : Eon, Jérémie et Alexandre. — A. Bel : Le sûfisme en Occident musulman au XII[e] et au XIII[e] siècle de J.-C. — G. Marçais : Sur un bas-relief musulman du Musée Stéphane Gsell. — E. Lambert : De quelques incertitudes dans l'histoire de la construction de la grande mosquée de Cordoue. — E. Lévi-Provençal : Un historiographe et poète de cour mérinide : **Abû Fâris al-Malzûzi**. — R. Brunschvig : Ibn **âs-Šammâ'**, historien hafside. — H. Massé : Manoutcheri, poète persan du XI[e] siècle. — H. Pérès : Les premières manifestations de la renaissance littéraire arabe en Orient au XIX[e] siècle. — Programme de l'année scolaire 1934-35. — Titres des communications faites aux séances mensuelles de l'I. E. O. en 1934-35.

Annales Universitaires de l'Algérie. Bulletin de la Société des Amis de l'Université d'Alger. — *Nouvelle série, 1re année, nos 1-2, janvier-juin 1935.* — G. Hardy : L'art nègre. — E. Albertini : De la paix romaine à la désagrégation de l'empire. — E. Leblanc : Un médecin de combat au XVIII[e] siècle. Guy Patin ou le bourgeois humaniste. — Ch. Killian : Le rôle et l'importance de l'expérimentation écologique pour l'agriculture de l'Algérie. — Chronique : Statuts de l'Association des Amis de l'Université d'Alger. — Conseil d'administration. — Séance solennelle de rentrée des Facultés pour l'année 1934-1935. Extrait du discours de M. le recteur Hardy. — L'activité de l'association depuis sa création. Résumé de la conférence de M. Rouyer sur *le Hasard et les probabilités*. Concert de musique ancienne.

Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. — *Novembre 1933.* — L. Leschi : Inscriptions de Zana (Diana Veteranorum). — L. Poinssot : Sculptures et inscription de Béni-Kraled (Tunisie). Inscriptions de Mateur et milliaire de la route de Carthage à Thaveste. — *Décembre.* — L. Leschi : Inscriptions de Lambèse et de Timgad. — L. Poinssot : Stèles de Thuburbo Majus. Inscriptions d'Avedda et d'Uccula. — Lieut.-Col. Tarrit : Pierres inscrites du Talidat et des environs d'Alnif (Maroc). — C. Saumagne :

La Schola de Chemtou (Tunisie). — *Janvier 1934.* — L. Poinssot : Inscriptions de Meninx, de Gourine et du Kef. — L. Leschi : Le cimetière de la porte de Lambèse, à Timgad. — C. Saumagne : La maison du Paon, à Carthage. — *Février 1934.* — L. Poinssot : Inscriptions chrétiennes de Haidra. — *Mars 1934.* — L. Poinssot : Intailles de Carthage. — E. Albertini : Inscriptions de Tiklat (Tubusuctu). — L. Chatelain : Travaux archéologiques au Maroc en 1933. — *Mai 1934.* — J. Carcopino : Inscription d'un légat de Numidie. — L. Leschi : Inscription et travaux hydrauliques de Timgad. — *Juin 1934.* — L. Chatelain : Inscriptions de Banasa et de Thamusida. — L. Poinssot : Inscription de Kasserino. — Berthier : Mosaïque de Khenchela. — *Novembre 1934.* — L. Poinssot : Inscriptions de Putput et de Thaenae. — P. Rodary : Inscriptions libyques de Ksiba-Mraou. — *Décembre 1934.* — L. Poinssot : Milliaire de la région de Haidra. Tuiles estampillées trouvées à Sousse. — P. Massiéra : Inscriptions de la région sétifienne. — P. Rodary : Inscriptions libyques de la région de Souk-Ahras.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *1er trimestre 1934.* — R. Tinthoin : Esquisse géographique du Massif du Tessala oriental. — V. Desjardins : Une colonie agricole de 1848 : Rivoli. — *2e trimestre 1934.* — L. Voinot : Les conséquences de la lutte du Makhzen et du Rogui à proximité de la frontière algérienne (1903-1905). — *3e et 4e trimestres 1934.* — F. Doumergue : Grotte et brèche ossifère de Saint-Roch-sur-Mer (Aïn-el-Turck). — R. Thouvenot : Estampilles de poteries romaines trouvées au Maroc. — P. Courtot : Une nécropole romaine d'Altava (Lamoricière). — H. Koehler : Essai de Chronologie sur le règne de Moulay Ben Abdallah. — M. Bodin : Documents sur l'histoire espagnole d'Oran. Nécessité de fortifier Oran (1576). — R. Tinthoin : L'Algérie agricole et la crise économique. — *1er trimestre 1935.* — F. Llabador : Notice historique sur Nemours et Taount (depuis l'antiquité jusqu'à l'arrivée des Français). — Dr H. Marchand : La grotte basse du phare au Cap Ténès. — F. Doumergue : Découverte d'une stèle libyque à Bou-Zedjar (Commune de Lourmel, département d'Oran). — *2e trimestre 1935.* — L. Voinot : La tension des rapports avec le Maroc et l'occupation d'Oudjda par les Français (1906-1907). — André Levraux : Le glissement du plateau des Ozaras près de Roseville. — *30 mars 1933.* — Pierre Lafforgue : Le tumulus de Mjebir (Sahara Occidendal).

— P. Courtot : Une dédicace en l'honneur des empereurs Constance et Constant, trouvée à Altava (Lamoricière). — F. Doumergue : Musée Municipal Demaeght.

Carnet de la Sabretache. — *1934.* — Gal. Zédé : Souvenirs de ma vie (1837-1908). — *Juillet-août.* — Lieut.-Col. Libéros : La reconstitution de détachements de l'ancienne armée d'Afrique en 1930. — *Mai-juin 1935.* — J. Brunon : Un portrait d'officier de chasseurs d'Afrique.

Christus. — *20 décembre 1934.* — J. Vignal : Un Berbère martyr au XVI[e] siècle. La merveilleuse histoire de Gérome l'empisé.

Etudes. — *20 août 1934 et 20 janvier 1935.* — L. Jalabert : L'inquiétude nord-africaine. — *20 mars 1935.* — L. Jalabert : La fermentation algérienne.

Gazette des Beaux-Arts. — *Novembre 1934.* — J. Alazard : Les villes modernes au Maroc.

La Géographie. — *Février 1934.* — M. Roblin : Les Juifs d'Algérie. — *Mai-juin.* — A. Berthier : Les richesses achéologique de la province de Constantine. — M. Raineau : Chez les Musulmanes non voilées de la Kabylie. — *Juillet-août.* — Lieutenant-Colonel Bernard : Les opérations de pacification de l'Anti-Atlas. — *Novembre-décembre.* — G. Segaud : Choses de Mauritanie. — *Mars 1935.* — M. Sénones et O. de Puigaudan : Nomadisation en Mauritanie. — *Mai-juin.* — De Lyée de Belleau : Oasis de Lybie. Cyrénaïque. — *Octobre.* — E. Dubuc : Le pays de Tazenaght et la boucle de l'Oued Draa.

Hespéris. — *2e-4e trimestres 1934* (*Tome XIX, fasc. 1, 2*). — J. Célerier : Les conditions géographiques du développement de Fès. — J. Dresch : Remarques sur le cours de l'Oued Sebou dans la région de Fès. — P. de Cénival : René de Chateaubriand, comte de Guazana, au royaume de Fès, 1493. — R. Ricard : Les deux voyages de P. Fernando et Contreras à Fès. — R. Le Tourneau : Notes sur les lettres latines de Nicolas Clénard relatant son séjour dans le royaume de Fès. — I. de las Cogigas : Un traité de paix entre le roi Pierre IV

d'Aragon et le sultan de Tunis Abu Ishak II. — Y. D. Sémach : Une chronique juive de Fès : Le « Yahas Fès » de Ribbi Abner Hassarfaty. — G. Marçais : Les échanges artistiques entre l'Egypte et les pays musulmans occidentaux. — F. de la Chapelle : L'expédition de Suetonius Paulinus dans le sud-est du Maroc. — R. Ricard : Encore sur l'ambassade de Jorge Juan au Maroc. — R. Thouvenot : Note sur les monnaies antiques trouvées à Chella. — Actes du VII[e] Congrès de l'Institut des Etudes Marocaines (Rabat-Fès, 13-20 avril 1933).

2[e]-4[e] trimestres 1935 (Tome XXI, fasc. 1, 2). — L'arabe à Salamanque au temps de la Renaissance. — P. de Cénival et F. de la Chapelle : Possessions espagnoles sur la Côte occidentale d'Afrique : Santa-Cruz de Mar Pequena et Ifni. — R. Ricard : Recherches sur les relations des Iles Canaries et de la Berbérie au XVI[e] siècle. — R. Thouvenot : Notes sur deux inscriptions chrétiennes de Volubilis. — A. Ruhlmann : Moules à bijoux d'origine musulmane. — J. Jouin : Les thèmes décoratifs des broderies marocaines. Leur caractère et leurs origines (suite du 2[e] trimestre 1932). — R. Le Tourneau et L. Pays : La corporation des tanneurs et l'industrie de la tannerie à Fès. — R. Ricard : Les relations de l'ambassade de Jorge Juan au Maroc (1767).

L'Information de la Quinzaine. — *3 avril 1934.* — L'occupation du sud-marocain. — *18 avril.* — La dernière étape de la conquête du sud-marocain et le territoire espagnol d'Ifni.

Journal Asiatique. — *Juillet-septembre 1933.* — W. Marçais et Jellouli Farès : Trois textes arabes d'El Hamma de Gabès. — E. Tejan : L'idée dynastique dans le gouvernement de l'Islam.

Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole de Rome. — *1934.* — Le monastère d'Aïn-Tamda et les origines de l'architecture monastique dans l'Afrique du Nord, par William Seston (7 gravures). — Une basilique donatiste de Numidie, par Pierre Cayrel (2 pl., 1 grav.). — Fouilles dans la basilique de Henchir-el-Ateuch (Algérie), par M. Simon (2 pl., 1 grav.).

Mercure de France. — *15 avril 1935.* — W. Drabovitch : Les Etats barbaresques et les dictatures modernes.

Les Missions catholiques. — *16 juin 1935.* — Lieut.-Col. de Saint-Rémy : Le voyage du P. de Foucault au Maroc.

La Nature. — *1er décembre 1934.* — V. Forbin : L'industrie vinicole en Algérie. — *1er janvier 1935.* — L. Joleau : Paléontologie du Sahara tripolitain.

Oriente moderno. — *Mars 1934.* — A. Bertola : Confessione religiosa e statuto personale dei cittadini italiani nell'Egeo e libici.

Questions nord-africaines. — *N° 1, novembre 1934.* — Préface de G. Hardy, recteur de l'Académie d'Alger. — P. E. Viard : Notre programme. Avis au lecteur. — J. Franc : Les grandes étapes de l'Histoire de l'Afrique du Nord jusqu'en 1830. — O. Dupond : Les Assemblées Algériennes. — H. Fontanille : Le drame de conscience du musulman nord-africain à propos d'un livre récent. — Variétés et chroniques : Notes sur la presse indigène. La chronique tunisienne de l'Oriente Moderno. — Le ministère de la France d'Outre-Mer dans le cabinet Daladier du 30 janvier 1934. — Les événements de Constantine du 5 août 1934. La commission des réformes indigènes. Comptes rendus. — *N° 2, mars 1935.* — Ch. Monchicourt : Le statut des Italiens en Tunisie. — M. Schweitzer : Le peuplement européen de l'Algérie. — R. P. Sallam : Langue et littérature arabes. — P. E. Viard : Le sucre et le thé dans le budget algérien de 1935. — Variétés : Un livre d'énergie, par C. J. — Le centenaire d'une Tunisienne, par Paul Marty. — Statistiques. — Chroniques : Réorganisation de la Haute Administration Algérienne. — Les nouvelles frontières de la Lybie. — La création d'un Haut Comité Méditerranéen et de l'Afrique du Nord. — Malaise en Algérie. — La chronique tunisienne de l'Oriente Moderno. — *N° 3, juin 1935.* — G. Yver : L'Algérie de 1830 à nos jours. — H. Bruno : La réorganisation de la Justice séculière au Maroc. — G. Rectenwald : Notre politique en Tunisie. — H. Fontanille : Le nouveau statut viticole et la viticulture algérienne. — A. G. : L'union douanière de la France et de la Tunisie. — Chroniques : Le voyage du ministre de l'Intérieur en Algérie. — L'interpellation Violette au Sénat. — Premières décisions gouvernementales.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine. — *1934 (vol. LXII, fasc. 1).* — S. Rahmani : Notes ethnographiques et sociologiques sur les Beni-Ahmed du Cap Aokas et les Beni-Amrous. — R. Le Dû : Une station capsienne. L'escargotière d'Aïn-Bahir. — H. Marchand : Les documents humains de l'Escargotière d'Aïn-Bahir. — H. Marchand : Poteries anciennes de quelques grottes du département d'Alger. — *Fasc. 2.* — A. Truillot : Autour de la basilique de Tébessa.

Revue Bleue. — *7 juillet 1934.* — R. Celli : Treize poètes algériens.

Revue des Deux-Mondes. — *14 juin 1934.* — L. Bertrand : L'Alger que j'ai connu. — *1er octobre.* — A. Demaison : En Tunisie. La revanche de Carthage. — *1er février 1935.* — E. Henriot : Feuillets algériens. — *1er mai.* — XXX : L'Algérie et ses problèmes. — *15 août.* — H. Bordeaux : L'épopée marocaine. H. de Bournazel (*suite 1er octobre*).

Revue Economique Française. — *Mars 1934.* — Général Brissaud-Desmaillet : Les grands chiffres du développement de l'Algérie.

Revue de France. — *1er décembre 1934.* — R. David : L'alarme nord-africaine.

Revue Hebdomadaire. — *12 octobre 1935.* — M. A. de Bovet : La grande pitié du Sahara.

Revue d'Histoire de la Guerre Mondiale. — *Octobre 1934.* — J.-B. Manger : Notes sur la crise marocaine de 1905.

Revue d'Histoire des Missions. — *Septembre 1935.* — P. Lesourd : Aperçus historiques sur les missions des Pères Blancs du cardinal Lavigerie.

Revue militaire française. — *Avril 1934.* — Lieut.-Col. Lançon : Les dernières étapes de la pacification dans le Grand Atlas marocain (*suite* en septembre, novembre et décembre).

— *Septembre.* — Cne Lageix : La bataille de Zama. — *Novembre.* — Cne de La Chapelle : Les possessions espagnoles du sud du Maroc. — *Décembre.* — Lieut.-Col. Juin : L'achèvement de la pacification marocaine. Méthodes et programmes.

Revue de Paris. — *1er septembre 1934.* — E. F. Gautier : Menaces sur l'Afrique. — *1er décembre 1934.* — G. Bouthoul : Les problèmes tunisiens.

Revue Tunisienne. — *2e trimestre 1934.* — F. Icard : Sceaux et plombs marqués trouvés à Carthage. — H. Hugon : Numismatique beylicale. Les pièces d'or de 1272-1274. — M. S. Mzali et J. Pignon : Documents sur Khérédine. A mes enfants. Mémoires de ma vie privée et politique. — Mme Dubouloz-Laffin : Croyances relatives aux maladies dues aux jnoun. — *3e et 4e trimestres 1934.* — J. Despois : L'habitation dans le Djebel Nefousa. — H. Pérès : Le Kitab Al-Imama Wa's-Siysa et la réception des poètes par le Khalife Omeyyade Umar Ibn Abd Al-Aziz d'après Ibn-Qutaiba. — A. Bel : Survivance d'une fête du printemps à Tunis. — M. S. Mzali et J. Pignon : Documents sur Khérédine. A mes enfants. Mémoires de ma vie privée et politique (suite). — *Notes et documents :* L. Feuille : Notes sur Sidi-bou-Saïd. — Le P. Lapeyre : Additions à l'Atlas archéologique de la Tunisie. — E. de Agostini : La cartographie dans les colonies libyques (trad. P. Grandchamp). — *1er trimestre 1935.* — R. P. Lapeyre : Autour des grands sarcophages puniques du Musée Lavigerie. — Farrugia de Candia : Monnaies husseinites. Monnaies frappées de l'année 1117 à l'année 1196 hég. (1705 à 1782). — S. Zmerli : Une figure oubliée. Youssef Saheb Et-Tabaa. — M. S. Mzali et J. Pignon : Documents sur Khérédine. Mon programme. — *Notes et documents :* M. Sicart et L. Poinssot : Survivances en Tunisie du culte du serpent. — Corrado Massi : Chronique de l'ancien temps (1815-1859) (trad. P. Grandchamp). — H. Hugon: Ordres fantaisistes tunisiens. — *2e trimestre 1935.* — F. Icard : Marques céramiques carthaginoises, grecques et romaines trouvées à Carthage. — R. Brunschvig : A propos d'un toponyme tunisien du Moyen-Age. Nûba-Nûbiya. — C. Bègué : La pensée de Maimonide. — Farrugia de Candia : Dénéraux en verre arabes. — P. Marty : Historique de la mission militaire française en Tunisie (1827-1882). — M. S. Mzali et J. Pignon :

Documents sur Khérédine. — IV. Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient. — *Notes et Documents :* La chute d'Alger (1830), d'après une relation du consul sarde, par P. Grandchamp. — Antiquités puniques découvertes à la Rabta, par L. Poinssot. — *3e et 4e trimestres 1935.* — A. Gateau: La conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne, par Ibn Abd Al-Hakam (traduction, fin). — Farrugia de Candia : Monnaies aghlabites du Musée du Bardo. — M. S. Mzali et J. Pignon. Documents sur Khérédine. Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient (suite). — Paul Marty : Historique de la mission militaire française en Tunisie (1827-1882) (fin). — J. Despois : La fixation des bédouins dans les steppes de la Tunisie orientale. — *Notes et Documents :* Numismatique. La pièce tunisienne de 2 P. de 1281 (1864), par Hugon. — La fin de la Senoussya d'après les sources italiennes par P. Grandchamp.

Revue Universelle. — *1er décembre 1934.* — **H. Duquaire :** Dans le Nord marocain. Aux foyers d'agitation musulmane.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1934. (Rapport adressé à M. le Gouverneur Général de l'Algérie par le Directeur des Antiquités).

MM. Gautier et Reygasse, au cours d'une mission dans le Tassili des Ajjers, ont recueilli et photographié des documents de la plus haute importance. Ce sont des gravures rupestres et des peintures à l'ocre de la vallée de l'oued Djerat qui jettent un jour nouveau sur les habitants et sur la faune de cette région du Sahara, à une époque antérieure aux Touaregs : chars garamantiques attelés de chevaux, combats de fantassins armés de sagaies, animaux de la faune tropicale et équatoriale, girafes, rhinocéros, hippopotames. Ces découvertes ouvrent des perspectives nouvelles sur le passé préhistorique de l'Afrique.

Les antiquités libyques ont reçu de leur côté un notable enrichissement grâce à la découverte, au cours de l'année 1934, de 108 textes épigraphiques nouveaux dans la région de Souk-Ahras. Ces trouvailles, coïncidant avec la préparation du Corpus des Inscriptions libyques, confiée à M. l'abbé Chabot, membre de l'Institut, sont appelées à fournir une matière plus riche et, il faut l'espérer, féconde en résultats positifs, aux recherches sur la langue et la civilisation libyque.

Les collections archéologiques d'Oran sont désormais installées dans le nouveau Musée : les grandes mosaïques

de Saint-Leu, jusqu'ici peu accessibles au public, sont bien présentées. Ces collections ont reçu un enrichissement remarquable grâce aux découvertes de Mme Vincent à Saint-Leu également : vases à figurines et à motifs végétaux de fabrication italienne du Ier siècle avant notre ère.

A Cherchell, outre un certain nombre d'inscriptions d'intérêts divers, une belle mosaïque a été exhumée : au milieu de riches motifs décoratifs un tableau représente un personnage du cycle dionysiaque debout sur un char traîné par deux tigres.

Le travail de consolidation et de présentation des Thermes de Tipasa a été mené à bonne fin. Le Tombeau de la Chrétienne, où sans cesse des menaces d'éboulement se manifestent, a continué à être consolidé et restauré.

Dans la région de Sétif, des recherches conduites par M. Massiera, conservateur du Musée de cette ville, ont amené la découverte d'antiquités à Tocqueville, où des Thermes avec mosaïques ont été aménagés, et dans la région du Hodna, à Tarmount, d'une enceinte fortifiée de l'époque de Septime Sévère, bien conservée avec portes, tours d'angle et bastions.

Les travaux de fouilles à Djemila ont permis de dégager complètement le grand édifice à mosaïques, au Sud des Thermes. La partie Ouest du quartier chrétien est en bonne voie de déblaiement : des maisons ont été exhumées et sont consolidées au fur et à mesure.

A Timgad, où la construction du Musée est achevée, on va procéder à l'installation des collections. Les travaux de fouilles ont procuré, avec un certain nombre d'inscriptions nouvelles, une nécropole chrétienne, plusieurs maisons en bordure de la route de Lambèse et un grand édifice encore indéterminé.

Le travail de dégagement du fortin byzantin et de l'arc de triomphe de Zana est achevé. Les prochaines

campagnes porteront sur les maisons qui avoisinent le Forum.

A Khemissa, les grands bassins de la source de la Medjerda ont été nettoyés et des travaux de consolidation ont été effectués au Théâtre.

Le chantier de Bône a obtenu des résultats remarquables. Au cours des dernières semaines de 1934 a été exhumée l'extrémité d'une place dallée de marbre, entourée de salles richement décorées et qui pourrait être le Forum d'Hippone. Deux fragments de statues colossales, une inscription de l'an 42 après J.-C., des débris d'architecture laissent espérer que l'on a atteint un point capital de la ville antique.

Dans la région de Souk-Ahras, grâce à l'activité de la Société Archéologique de Thagaste, des fouilles fructueuses ont été opérées dans le fort byzantin de Thagora (Gambetta) et à Ksiba, près de la frontière tunisienne. Dans cette dernière localité de très nombreuses inscriptions ont été exhumées, ainsi que des stèles consacrées à Saturne, très intéressantes par les reliefs qu'elles présentent.

Deux membres de l'Ecole de Rome ont obtenu des bourses de voyage et d'étude du Gouvernement Général. M. Bérard, à Cherchell, a étudié les remparts et les aqueducs antiques et ses travaux ajouteront à notre connaissance de Césarée. M. Aymard, à Port-Gueydon, a eu la bonne fortune de trouver un magnifique sarcophage en marbre du IIe siècle représentant la légende de Bellérophon et qui est désormais reconstitué au Musée d'Alger.

Les fouilles des boursiers de 1933 ont donné lieu à deux publications dans les « Mélanges de l'Ecole de Rome ». M. Simon a publié : *Fouilles dans la basilique de Henchir el Ateuch* et M. Cayrel : *Une basilique donatiste de Numidie.* M. Leston, qui fut jadis boursier du Gouvernement Général, a publié également dans

les « Mélanges » : *Le monastère d'Aïn-Tamda et les origines de l'architecture monastique en Afrique du Nord.*

Un curieux reliquaire chrétien du VI[e] siècle, découvert à Aïn-Guigba, près d'Ampère et entré au Musée de Constantine, a été l'objet d'une communication du Directeur des Antiquités à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au mois d'août 1934.

L'intérêt de la collection de Vulpillières à El-Kantara n'est pas épuisé. M. Albertini a étudié à nouveau certains des documents qu'elle renferme dans un article : *A propos des* Numeri *Syriens de Numidie,* paru dans la « *Revue Africaine* » (1[er] trimestre 1934).

L. LESCHI.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1935)

Le Gérant : J. Carbonel.